REVUE

DES

DEUX MONDES

XXXIIIe ANNÉE. — SECONDE PÉRIODE

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE
RUE SAINT-BENOIT, 7

REVUE

DES

DEUX MONDES



XXXIIIe ANNÉE. — SECONDE PÉRIODE

TOME QUARANTE-CINQUIÈME

PARIS

BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES

RUE SAINT-BENOIT, 20

1863

Mlle LA QUINTINIE

CINQUIÈME PARTIE (1).

La trêve était bien près d'expirer lorsque M. Lemontier arrivait à Aix. Son premier soin, après avoir causé avec son fils, fut de le faire partir pour Cheneville, une terre qu'il possédait dans la vallée du Rhône, au-dessous de Lyon; là, le jeune homme recevrait en quelques heures les communications nécessaires. C'était l'époque où, tous les ans, le père et le fils habitaient cette résidence, où Émile avait été élevé et qu'il aimait beaucoup.

M. Lemontier sentait que la présence d'Émile ne pouvait qu'augmenter l'irritation du général et stimuler la vigilance hostile de l'abbé. D'ailleurs, si la lutte de famille prenait quelque échappée au dehors, il ne fallait pas que Lucie fût compromise par le voisinage de l'objet de cette lutte. Émile souffrit beaucoup de s'éloigner du théâtre des événemens et de se sentir réduit à l'inaction; mais il comprit la sagesse de son père : il remit son sort entre ses mains et partit, cachant ses angoisses et surmontant sa douleur. Émile avait une grande force de volonté, on a pu en avoir la preuve dans ses dernières lettres. Il n'était peut-être pas ce qu'au temps de Grandisson on eût appelé un jeune homme accompli; mais il était naïf, généreux, enthousiaste, et d'un caractère assez solide pour porter la spontanéité de ses élans. S'il avait les jalousies de l'amour, il savait les renfermer dans les limites de la justice. S'il avait les ferveurs du néophyte philosophe, il n'y mêlait pas le sot orgueil de la

(1) Voyez la *Revue* du 1er et 15 mars, 1er et 15 avril.

dispute, et son père le calmait sans peine, car son père était pour lui le type de la raison et de la bonté.

Mme Marsanne et sa fille quittaient la Savoie. Henri Valmare eût désiré les suivre; mais il sentit qu'il pouvait être utile à M. Lemontier, et il lui offrit de rester. M. Lemontier accepta. Il y avait chez ce jeune homme un fonds de dévouement et d'affection dont il ne se vantait pas, qu'il n'appréciait peut-être pas lui-même, mais que M. Lemontier connaissait bien, et qu'il savait développer en le mettant à l'épreuve. Henri s'établit donc au village du Bourget, sur la même rive du lac où est situé le château de Turdy, et à une courte distance. M. Lemontier se rendit à Turdy, décidé à y passer tout le temps nécessaire et à ne s'en laisser chasser par personne, conformément au désir de Lucie et du grand-père.

. Pendant que le siége se posait ainsi, M. Moreali, attentif aux mouvemens de ses adversaires, faisait aussi son évolution. Il laissait à Aix son ami le comte de Luiges, qui ne lui eût été de nul secours, et il allait recevoir à Chambéry un auxiliaire important qu'il attendait avec impatience. Cet auxiliaire, cette force de conviction et de volonté qu'il voulait opposer à M. Lemontier, c'était le père Onorio, le capucin romain qui, par son influence, avait renouvelé à sa manière l'âme de Moreali et bien d'autres.

Le portrait de ce religieux se trouve assez nettement tracé dans la lettre onzième de cette collection, écrite par Moreali à Mlle La Quintinie. Si le lecteur veut s'y reporter en cas d'oubli, il saura aussi bien que nous par quelles épreuves avait passé la croyance de l'abbé, quelles ambitions légitimes et nobles avaient été refoulées et froissées en lui par le joug somnolent de l'infaillibilité papale, ressource puérile, mais unique et dernière, de l'orthodoxie agonisante; quels dégoûts mortels il avait éprouvés en se retrouvant, privé de persuasion intime, en face de cette loi aveugle, sourde et muette; enfin quel désespoir exalté l'avait jeté dans les bras du père Onorio, un des derniers saints de cette orthodoxie ruinée, un esprit passionné, une vie austère, une parole saisissante, mélange d'inspiration et d'égarement, le cynisme enthousiaste de la démission humaine.

Il avait fallu à la vive intelligence de Moreali, à bout d'efforts, le refuge de cette folie sacrée pour ne pas abjurer toute croyance. Il eût fait de vaines tentatives pour accepter la moderne philosophie spiritualiste, confuse encore à bien des égards, mais éclairée d'en haut, née du divin principe de la liberté, nourrie de la notion du progrès et en pleine route déjà vers les vastes horizons de l'avenir. Cette philosophie se personnifiait devant lui dans M. Lemontier et dans son fils. Il était ébloui, effrayé, indigné de la force de cette réaction contre les doctrines de mort du père Onorio, son dernier asile. Il était trop intelligent et trop instruit pour ne pas se sentir

débordé et entraîné : cette réaction, on eût pu la paralyser en faisant entrer ses lumières et ses forces dans le domaine de la foi; mais l'église ne veut pas de ce concours hétérodoxe, et, comme elle, Moreali avait en lui la haine des hommes libres et des écrits nouveaux, cette robe de Nessus du prêtre qui a vaillamment combattu toute sa vie, et qui meurt torturé, consumé, sans avoir pu vaincre.

Moreali, esprit entreprenant et toujours spontané quand même, était venu en Savoie avec de grandes illusions. Il avait cru triompher aisément des velléités de Lucie pour le mariage. On a vu qu'il comptait fonder un couvent d'hommes en même temps qu'elle fonderait un couvent de femmes, et qu'il voulait donner au père Onorio la direction du premier, se réservant pour lui-même tacitement celle du second. Il était riche, et le saint-siége l'avait autorisé à fonder son établissement religieux dans ce pays de Savoie, qui pouvait un jour ou l'autre être envahi par l'esprit gallican en se trouvant annexé à la France. Pour traiter de l'achat d'une propriété convenable sans trop donner l'éveil à l'esprit d'opposition que le prêtre suppose toujours déloyal, Moreali s'était fait autoriser à prendre l'habit séculier. On pensait peut-être aussi que les fidèles de Savoie étaient aussi jaloux de leurs intérêts que les autres, et que tout vendeur exploiterait la circonstance.

Ce n'était pas là, dira-t-on, une raison suffisante pour que l'abbé prît tant de précautions et voulût cacher jusqu'à son nom. En effet; il en avait donc une autre. Il l'avait dite à Émile, et il n'avait pas menti. Il craignait, sinon pour ses jours, du moins pour sa liberté d'action, car il avait sujet d'appréhender quelque violent scandale venant entraver ses projets. Ne la connaît-on pas maintenant, cette raison? Il savait que le général La Quintinie lui avait voué de mortels ressentimens, et il se disait que M. de Turdy, malgré son grand âge, n'avait peut-être pas, comme Mlle de Turdy, oublié son nom. Il fallait voir Lucie, la convaincre, obtenir par l'enchantement de la parole ce que ses lettres n'avaient pu opérer. Lucie se refuserait peut-être à des rendez-vous, à des conférences mystérieuses. Il fallait pénétrer à tout prix jusqu'à elle. L'abbé avait réussi.

Et pourtant il avait failli échouer. Sa première rencontre avec le général chez Mlle de Turdy avait été orageuse. Il avait audacieusement provoqué cette rencontre en se faisant reconnaître et accepter par la vieille tante, après l'avoir fascinée et conquise par ses soins. Ç'avait été l'affaire de peu de jours. Moreali avait d'exquises et chastes séductions dont il connaissait la puissance. Se fiant donc à lui-même de plus en plus, il avait prié la tante de le faire dîner avec le général à l'insu de M. de Turdy et de Lucie. On a vu que le général s'était rendu à l'appel d'un billet mystérieux. Le général avait dîné et passé la soirée avec lui sans le reconnaître. Il ne l'a-

vait pas vu depuis plus de vingt ans, et même il l'avait rarement vu, bien que Moreali eût été l'arbitre secret de ses destinées conjugales.

Vers onze heures du soir, Mlle de Turdy étant rentrée dans ses appartemens et le général prolongeant la veillée avec l'aimable et pieux séculier qui l'avait convenablement sondé et assoupli depuis quelques heures, Moreali s'était fait raconter la vie et la mort de Mme La Quintinie. Il avait vu combien le temps avait amorti cette douleur, et il avait saisi les secrètes opérations de la conscience du général. Longtemps celui-ci s'était reproché la mort de sa femme comme un résultat de sa faiblesse envers le prêtre. Devenu dévot par vanité, pour marcher de pair au sortir du sermon et de la conférence avec certains officiers supérieurs de vieille roche et pour recevoir les cajoleries des évêques et de leur suite, il avait tout à coup découvert que la mort de sa femme avait été, non celle d'une victime, mais celle d'une sainte, et il s'était fait à ses propres yeux un mérite de ce qui avait été si longtemps un sujet d'humiliation et un remords. Moreali le trouva donc suffisamment préparé, et l'abbé Fervet se révéla.

Un sentiment humain, un reste de dignité virile, un dernier battement de cœur pour la femme qu'il avait aimée rendirent le général furieux et menaçant pendant quelques minutes. Moreali, non moins ému, lui offrit sa poitrine en lui disant qu'il mourrait avec joie pour avoir travaillé sincèrement à sauver l'âme de Mme La Quintinie. Le général pleura, s'humilia et demanda à l'abbé de le confesser et de l'absoudre, ce qui fut fait en l'oratoire du comte de Luiges, à Chambéry, le lendemain matin. L'abbé Fervet n'avait jamais cessé de confesser les hommes.

Dès ce moment, le général, heureux d'avoir trouvé une volonté à mettre à la place de la sienne quand celle-ci chancelait, et un homme de mérite et de science à opposer à ce qu'il appelait l'ergotage philosophique d'Émile, appartint corps et âme à son ancien persécuteur, à son ancien ennemi, à l'homme dont l'influence spirituelle avait failli empêcher son mariage et soulevé depuis, dans son cœur incertain et troublé, des tempêtes d'indignation et de jalousie.

Pendant ces opérations de l'abbé, le capucin était en route. Il était appelé pour prendre connaissance d'une propriété que Moreali avait commencé à marchander et qu'il voulait savoir appropriable aux desseins de l'anachorète. Moreali hésitait maintenant dans la réalisation de ce projet en voyant la résistance de Lucie à un projet analogue; mais il espérait que l'éloquence fougueuse et l'aspect fascinateur du saint agiraient sur elle.

Le jour de l'expiration de la fameuse trêve imaginée par Moreali pour donner à Onorio le temps d'arriver, un frère quêteur se pré-

senta à la porte du manoir de Turdy. On le fit entrer dans les cuisines. Le général était averti, il ne bougea pas. Misie, habituée aux charités de Lucie et prévenue d'ailleurs par Moreali, qui disposait de ses étroites convictions, alla demander à sa jeune maîtresse ce qu'il fallait donner au religieux mendiant. Lucie était dans la bibliothèque avec M. Lemontier, arrivé depuis peu d'instans. On était en train de servir là le souper du grand-père, qui était assez bien pour sortir de sa chambre, mais encore trop faible pour descendre au salon.

Quand Lucie, tout en causant avec M. Lemontier, eut envoyé son aumône, Misie revint lui dire que ce pauvre frère était bien fatigué, qu'il avait les pieds en sang, et qu'il demandait à coucher sur une botte de paille dans un coin du vieux château ou des écuries.

— Qu'on lui donne un lit, une chambre, un bon souper et tout ce qu'il voudra, répondit Lucie. — Et elle se remit à parler d'Émile avec M. Lemontier.

Elle était heureuse de le voir enfin, cet homme d'une sereine intelligence, d'une vaste érudition et d'un caractère aussi pur que son esprit. C'était un de ces persévérans chercheurs de lumière que le vulgaire de tous les temps discute, raille, critique ou injurie, mais qui, plus ou moins d'accord entre eux, creusent en chaque siècle plus profondément le sentier dont l'avenir fait de larges voies. Il n'avait pas l'orgueil de l'apostolat et ne se croyait pas un révélateur. Nulle intelligence n'était plus modeste, nul extérieur plus simple. Sa parole était douce, claire, sans ornemens inutiles. Il écoutait plus qu'il ne démontrait. Son esprit était toujours occupé de comprendre afin de juger sans passion et de conclure sans partialité. Et sous cette tranquillité d'âme il y avait de la vraie force, un indomptable courage, des trésors de bonté, une patience inaltérable.

Bien qu'Émile eût parlé de son père avec enthousiasme, Lucie ne le trouva pas au-dessous de ce qu'elle avait rêvé, car Émile l'avait avertie de l'étonnante simplicité de ses manières; il lui avait prédit qu'au lieu d'être éblouie, elle serait charmée. Lucie se sentait aussi à l'aise avec M. Lemontier que si elle l'eût toujours connu. Déjà elle l'avait présenté au vieux Turdy, qui l'avait reçu avec une joie expansive, et qui maintenant s'habillait pour venir passer une ou deux heures avec eux avant de retourner à sa chambre de malade.

Le général, avec qui Lucie avait dîné, ne paraissait pas. M. Lemontier lui fit demander par Misie la permission d'aller le saluer. Le général fit répondre qu'après le souper de M. de Turdy il attendrait le nouvel hôte au salon. M. Lemontier ayant complété toutes les notions que devaient lui fournir Lucie et son grand-père, descendit au salon et y trouva le général flanqué du capucin. Ce n'était

pas le moment de causer d'affaires : l'affectation du général à ne pas congédier ce vieillard silencieux et fatigué prouva de reste à M. Lemontier qu'on reculait pour ce jour-là devant les explications.

Mais quel était ce nouveau personnage inconnu à Lucie et qui se trouvait subitement lié avec le général? Un passant? un pèlerin recevant l'hospitalité d'un jour, ou un espion de Moreali? M. Lemontier, qui l'examinait tout en causant de choses d'un intérêt général avec M. La Quintinie, comprit vite que ce n'était ni un passant ni un intrigant, mais une sorte de missionnaire de bonne foi. L'homme était très vieux ou très usé par les austérités. Sa figure commune et terne avait tout à coup de grands éclairs sans cause apparente. L'œil éteint tenait assoupies des flammes qui s'échappaient comme des décharges de lumière électrique. Le front très élevé, serré aux tempes, contrastait dans sa nudité avec le front court et large du général.

Il était vêtu de bure et souillé de poussière, sa peau et ses vêtemens différaient peu de couleur. Il exhalait une odeur de terre et d'humidité. Il parlait mal le français et paraissait le comprendre plus mal encore. En revanche, il ne comprenait pas du tout l'italien que le général s'efforçait de lui parler. Assis près de la fenêtre ouverte, il avait peut-être froid, mais il ne s'en apercevait pas ou ne s'en souciait pas. Il appartenait à ce tempérament insensible ou invulnérable qui est propre aux exaltés, aux martyrs et aux fous.

M. Lemontier observait son profil socratique, évidé pour ainsi dire, comme si la maigreur des jeûnes n'eût laissé en saillie que les lignes osseuses et emporté la trace de tous les instincts. Le front seul avait poussé en hauteur, et par là ce n'était plus Socrate, mais quelque chose de plus et de moins, un Indien, un stylite. Le père d'Émile sentit que l'homme n'était pas méprisable, et il lui parla en bon italien bien rhythmé. Une lueur de satisfaction éclaira les traits du pauvre moine, qui, fourvoyé, ennuyé et résigné, s'était changé en statue.

Il raconta naïvement à M. Lemontier qu'il venait de Frascati, qu'il avait voyagé en chemin de fer, par mer, en diligence et à pied. De tout cela nul étonnement, nul souci. Du changement de pays et de climats aucune préoccupation. Nulle remarque sur son chemin. Il avait *marché dans ses pensées*, disait-il; il n'avait rien vu.

— C'est très beau de marcher ainsi, lui dit M. Lemontier, quand les pensées sont nobles. Vous pensiez à Dieu?

— A Dieu toujours et à beaucoup de petites choses que je demandais à Dieu de m'expliquer.

— Par exemple?

— D'abord pourquoi l'on tient à aller vite, comme si l'on croyait avancer en changeant de place!

— Dieu vous a-t-il répondu?

— Oui, il m'a dit que cela ne servait de rien, et que la mort demeurant partout, il n'était pas besoin de se hâter pour la rencontrer.

— Et que lui demandiez-vous encore?

— Si les anges voyagent.

— Et Dieu...

— Dieu m'a dit qu'ils allaient plus vite que la vapeur.

— Aussi vite que la pensée?

— Encore plus vite, plus vite que le mal, aussi vite que la grâce!

— Très bien! Si le bien va plus vite que le mal, le mal sera donc devancé et réduit à l'impuissance?

— Cela, c'est un mystère. J'y ai songé quelquefois.

— Avez-vous questionné Dieu là-dessus?

— Non; il m'eût dit que cela ne me regardait pas. J'ai un jour à vivre!

L'entretien continua sur ce ton, M. Lemontier examinant le cerveau de ce moine comme un produit curieux du travail ascétique, le moine répondant par sentences obscures et malignes comme celles d'un sphinx.

C'était au tour du général à ne pas comprendre. Il s'évertuait à saisir un mot dans chaque phrase, se demandant d'où venait à l'homme *subversif* cette audace tranquille d'interroger un saint. Son étonnement devint de la stupeur quand, au bout de vingt minutes, le capucin, qui n'avait pu échanger avec lui dix paroles, et qui lui marquait une extrême froideur, parut s'être pris d'abandon et de sympathie pour M. Lemontier, et, tout en se retirant, lui tendit la main en échangeant avec lui le souhait de *felicissima notte*. Puis il revint sur ses pas et lui demanda si sa fille était malade, qu'il ne l'avait pas vue? Il prenait M. Lemontier pour le père de Lucie, ce que M. La Quintinie avait pu lui expliquer à cet égard ayant été complétement perdu. M. Lemontier ne marqua pas de surprise et profita du *quiproquo* pour s'instruire. Sûr de n'être pas compris du général, qui le suivait la bouche béante, il demanda à son tour au capucin s'il connaissait *la signora Lucia*.

— Non, dit l'autre, mais elle m'a fait l'aumône et accordé l'hospitalité. On dit qu'elle est charitable et pieuse. J'aurais voulu la remercier. On m'a dit qu'elle savait très bien ma langue, elle aussi.

— Nous y voilà, pensa M. Lemontier. Il promit au moine qu'il la verrait le lendemain matin, — car vous ne comptez point partir demain? ajouta-t-il.

— Non, s'il est vrai que vous ayez besoin de moi ici, répondit le père Onorio complétement dupe de son erreur de personnes. Je vais où l'on m'appelle, comme je sors d'où l'on me chasse. On m'a dit

qu'un père me réclamait, c'est vous? et qu'un grand-père voulait me battre, où est-il? Me voilà! Qu'il en soit ce que Dieu voudra, mon pauvre corps est à lui et ne vaut pas la peine qu'il le protége.

Il s'en alla sur cette plaisanterie en souriant d'un air lugubre et doux.

Le général eût bien voulu savoir. M. Lemontier lui fit payer sa réserve en lui répondant d'une manière évasive et en se hâtant de prendre congé de lui jusqu'au lendemain.

— Vous retournez à Aix? dit le général sèchement.

— Non, mon fils n'y est plus, et M. de Turdy m'a engagé à passer quelques jours chez lui.

— Ah! monsieur votre fils...

— Est allé m'attendre chez moi.

— Alors... nous causerons...

— Quand il vous plaira, général, répondit M. Lemontier en reprenant le chemin de la bibliothèque, où Lucie l'attendait.

— Ce diable d'homme! pensait le général en se couchant. Il était si pressé de parler, et il semble que ce moine lui en ait ôté l'envie! Pourquoi donc, *sac à laine!* ai-je oublié tant que cela l'italien, que je croyais savoir? — Il s'endormit en feuilletant un vocabulaire de poche à l'usage des commençans.

M. Lemontier conseilla à Lucie de voir et d'écouter le moine, de le laisser catéchiser, et de faire accepter à M. de Turdy la présence de cet apôtre dans sa maison pendant le temps nécessaire. Et même, ajouta-t-il, il n'est pas impossible que je vous demande de rappeler Moreali. Vous avez peut-être été un peu vite; il eût mieux valu ne pas le chasser. Je suis là, je veille, et je me charge de recevoir tous les assauts. Nous devons, je crois, au lieu d'entretenir les craintes et l'irritation du grand-père, l'amener à sourire de cette vaine persécution et à la laisser s'user d'elle-même autour de lui. Du moment que vous êtes sauvée de l'entraînement religieux, nous sommes tous sauvés. Il ne s'agit plus que de faire avorter les crises sans les trop éviter. Donnez de la gaîté et un peu de malice prudente au grand-père; je vous réponds qu'appuyé sur nous, et sûr de vous désormais, il retrouvera des forces dans ce petit exercice de sa vitalité.

M. Lemontier ne se trompait pas. Dès le lendemain, M. de Turdy était sous les armes, enchanté d'avoir à travailler, lui aussi, au rachat de la liberté de sa petite-fille, et assez fort pour reprendre ses habitudes.

Le capucin réclama un entretien avec Lucie. On le reçut au salon, toute la famille présente. Là Lucie refusa d'entendre aucune exhortation secrète, mais elle s'engagea à écouter le moine aussi longtemps qu'il lui plairait de parler sans que ni elle, ni M. Lemontier,

ni son grand-père se permissent un mot d'interruption. Cela ne faisait pas le compte du général, qui craignait que l'orateur n'eût pas ses coudées franches; mais Onorio fit bien voir qu'il ne s'embarrassait de rien et qu'il méprisait profondément les subterfuges. Il était l'antithèse du jésuitisme, il était l'anachorète des anciens jours; il en avait la foi, la vigueur et la science théologique. Seulement cet homme du passé transporté au XIXe siècle, n'ayant plus sa raison d'être, chantait dans le vide, et l'écho de sa voix retournait sur lui-même sans rien ébranler de solide au dehors.

Il parla avec une grande abondance de cœur pourtant, car il avait personnifié Dieu à son image; il s'entretenait avec lui d'égal à égal, tantôt avec une tendresse touchante, tantôt avec une trivialité comique. Il aimait ce Dieu de sa façon à l'exclusion absolue et complète de tout être réel. Il dialoguait avec lui à la manière des sibylles, répétant ses réponses sans nul souci de les rendre ridicules en les traduisant mal à l'assistance, se livrant à une pantomime comique parfois et parfois sublime de persuasion et de simplicité. Il dit des choses admirables et des choses révoltantes. Il fut éloquent et puéril. Le vieux Turdy riait à son aise; l'orateur n'y faisait pas la moindre attention. Le général admirait de confiance, devinant au geste et à l'inflexion apparemment que tout devait être magnifique. M. Lemontier était attentif, et quand il y avait à louer, il laissait échapper un mot d'approbation qui étonnait grandement le général. Lucie était grave et triste; elle sentait profondément le néant de cette doctrine de mort dont un représentant sincère et courageux lui disait le dernier mot. Elle avait traversé avec dégoût les transactions de mauvaise foi de la propagande, elle entendait maintenant la parole d'orthodoxie, le *de profundis* de l'humanité, la négation de la vie divine. On ne déserte pas sans un reste de frayeur et de regret l'autel refroidi dont on a longtemps couvé la flamme et guetté le réveil. Ce regret fut le dernier. Quand le capucin eut fini de prêcher le renoncement absolu, elle lui dit simplement :

— Je vous remercie, père Onorio, vous m'avez ramenée au vrai Dieu!

Le grand-père et M. Lemontier l'avaient comprise. Le capucin, exténué de fatigue, se retira en bénissant l'assistance. Le général crut triompher; il prit le bras de M. Lemontier et l'emmena dans le jardin.

— Eh bien! lui dit-il, est-ce que ce n'est pas concluant, ce que vous venez d'entendre?

— Concluant pour le suicide, répondit M. Lemontier.

— Comment? quoi? il a parlé sur le suicide?

M. Lemontier résuma clairement le discours du capucin et en fit toucher du doigt toutes les conséquences au général. — La plus

grave, ajouta-t-il, serait que Mlle La Quintinie eût été persuadée sans retour, car elle se ferait religieuse dès demain. Est-ce votre intention qu'il en soit ainsi, général?

— Non pas, *sac à laine!* jamais!... Mais croyez-vous réellement que ce moine, au lieu de lui parler raison, lui ait conseillé de faire des vœux?

— Il nous l'a conseillé à tous, et à vous tout le premier.

— A moi! à moi! Moi, me faire capucin?...

— Au nom de la logique certes.

— Mais vous vous moquez?

— Je vous donne ma parole d'honneur que tout ce que nous faisons sur la terre est péché au dire de ce prédicateur. Votre habit propre et commode est un péché, le dîner sain et copieux que vous prendrez tantôt est un péché. Votre santé, votre activité, votre autorité, votre prière, votre croyance, votre affection paternelle, votre fille elle-même, tout est péché en vous et autour de vous.

— Eh bien! alors... que veut-il donc que je devienne?

— Ce qu'il est lui-même, un spectre, un cadavre, rien!

— Tenez, monsieur Lemontier, reprit le général en arpentant les allées à grands pas, je sais qu'il y a des exagérés;... il y en a partout!... Vous êtes un libéral... Vous savez bien qu'il y a des jacobins?... On m'avait vanté ce moine comme très éloquent...

— Il l'est.

— Il paraît, vous l'avez applaudi; mais vous ne l'avez pas goûté pour ça, et ce n'est pas l'homme qu'il fallait. Je vais le renvoyer...

— Je doute que M. de Turdy y consente. Cette éloquence l'a diverti...

— Oui, c'est un athée, lui! il a ri tout le temps! Il ne faut pas que la religion prête à rire!

— Vous eussiez ri de même... si vos oreilles eussent été plus habituées à l'accent campanien du prédicateur.

— Ah! il a un accent particulier, n'est-ce pas? C'est donc cela que je perds un peu de ce qu'il dit! Ah çà! il a donc été... grotesque?

— Oui, mais avec beaucoup d'esprit, et à dessein. Cette verve italienne soutenait son raisonnement. Il raillait les incrédules, les ambitieux, les chrétiens tièdes, tous ceux qui prétendent faire leur salut sans renoncer aux biens de ce monde et aux douceurs de la famille. Il les contrefaisait plaisamment, et, prenant ensuite les foudres du Dieu de Job, il les pulvérisait et les foulait aux pieds. Il appelait le diable à son aide, et Dieu commandait à Satan de torturer dans l'éternité ces âmes froides ou perverses. Il y avait du Dante et du Michel-Ange parfois dans sa vision de l'enfer. C'était fort beau, je vous assure, et j'aurai du plaisir à l'entendre encore.

— Ça ne vous fait donc rien, à vous? vous ne croyez à rien?

— Je crois en Dieu, général; mais, pas plus que vous, je ne crois au diable.

Le général ne répondit pas. Il pensait à sa femme que la peur de l'enfer avait tuée. Il se demandait à lui-même s'il y croyait. — L'image d'un démon armé d'une fourche se présenta devant lui; il crut voir un Kabyle et chercha à son côté désarmé son bon sabre pour taillader ce gringalet. Puis il sourit, et dit à M. Lemontier : — Non, je ne crois pas au diable; c'est un épouvantail pour les capons!

Puis, un peu mortifié de cette concession où M. Lemontier l'avait entraîné, il reprit avec humeur : — Mais tout cela est en dehors de nos affaires, monsieur Lemontier, et nous en avons de sérieuses à régler.

— Je le sais, général, et je suis venu ici pour m'entendre avec vous.

— Nous entendre, je ne demanderais pas mieux, *sac à laine!* vous ne me déplaisez pas : vous me paraissez un homme bien élevé et de bon sens, Émile est un gentil garçon;... mais c'est un exalté, et nous ne pourrons jamais nous entendre. Voilà, j'ai dit.

— Laissez-moi dire à mon tour.

— Qu'est-ce que vous pouvez dire? Je vous connais bien... Je ne vous ai pas lu, je ne suis pas un savant; mais on m'a parlé de vous, vous êtes aussi entêté que moi, vous n'abjurerez pas plus vos erreurs que je ne ferai fléchir mes croyances.

— Nous ne fléchirons ni l'un ni l'autre; nous laisserons nos enfans complétement libres.

— Vous n'empêcherez pas ma fille de pratiquer?

— Je m'y engage de la part d'Émile.

— Ah! voilà quelque chose de gagné! vous êtes plus sage que lui, je le disais bien! mais...

— Mais quoi, général?

— Vous la détournerez de ses devoirs; vous y travaillez déjà, vous êtes ici pour ça. Hein? vous voyez! on ne m'en fait pas accroire, à moi!

— Permettez, général, reprit M. Lemontier avec fermeté: si je devais travailler à modifier les idées de Mlle La Quintinie, je m'en attribuerais le droit, n'en doutez pas, et ce droit-là, Émile ne pourrait jamais l'aliéner non plus pour son compte; mais nous n'agirions pas à la manière des catholiques; nous laisserions à Lucie liberté absolue d'écouter, de lire, d'examiner toutes les instructions et toutes les exhortations contraires aux nôtres. D'où viennent les erreurs invétérées selon nous? Des croyances sans examen possible, sans discussion permise. Que les prêtres parlent et qu'ils nous laissent parler, nous ne demandons pas autre chose.

— Cependant... Émile lui a déjà persuadé de renvoyer d'ici son directeur de conscience, un homme excellent, dévoué,... qui l'autorise à se marier, pourvu que le mariage soit chrétien et convenable.

— Je vous jure, monsieur, que mon fils n'a rien conseillé à Mlle La Quintinie, et que M. l'abbé Fervet...

— Vous savez son nom?

— Oui, général, je sais beaucoup de choses qui le concernent, et la preuve que, tout en travaillant à combattre son influence, je ne désire pas l'empêcher de travailler contre la mienne, c'est que j'ai déjà demandé à M. de Turdy de lever la sentence de bannissement, et à Mlle Lucie de faire bon accueil à votre protégé.

— Est-ce vrai?... allons! c'est agir en galant homme, il n'y a pas à dire! Je vais conseiller au capucin de déguerpir et faire prier l'abbé de reparaître.

— Quant au capucin, dit M. Lemontier avec une malice grave, prenez garde!... M. l'abbé Fervet comptait beaucoup sur lui, et Mlle La Quintinie a peut-être le désir de l'entendre encore.

Le général s'oublia. — Au diable le capucin! s'écria-t-il. C'est un vieux fou qui n'aura pas compris les instructions de l'abbé, ou qui aura voulu faire à sa tête!... Mais comment savez-vous de quelle part il venait ici?

— Le bon père me l'a dit lui-même.

— Allons, c'est un âne! grommela le général entre ses dents.

Il courut écrire à l'abbé, et chargea le père Onorio de lui porter la lettre. En même temps, pour s'en débarrasser, il lui donna quelques louis que le saint regarda avec un sourire d'étonnement et jeta sur la table en disant : — Je ne suis pas de ceux qui vendent la parole de Dieu. J'ai besoin de cinq sous pour ma journée, on me les a donnés, et je vous remercie.

Il prit la lettre, son bâton, sa besace, et partit pour Aix, où Moreali lui avait annoncé qu'il le retrouverait.

Moreali était un vivant bien différent de ce mort. Il n'était pas cuirassé contre les outrages. Celui qu'il avait reçu de Lucie, malgré le soin qu'elle avait pris de l'adoucir en le reconduisant et l'humilité qu'il avait réussi à lui montrer, saignait au fond de son cœur. Il avait la volonté de faire prédominer en lui l'esprit de charité; mais s'il n'était déjà plus assez homme pour aimer réellement, il l'était encore trop pour ne pas haïr. Le père Onorio vit qu'il reculait devant l'humiliation de retourner à Turdy après en avoir été chassé. — Que tu es encore loin de l'état de perfection, mon pauvre *monsignore!* lui dit-il. — Il l'appelait ainsi pour le railler de son reste d'attache au monde. — Tu as encore besoin de lutter, pour ne pas bouder et regimber! Tu ne travailles point, tu te laisses vivre au gré du diable! J'ai été comme toi; mais je prenais les bons

moyens, je me mortifiais, je portais le cilice... Toi, tu as toujours la peau fine et les mains blanches. Tu attends les tentations, au risque d'y céder, et quand elles viennent, elles te trouvent désarmé! Je te le dis : tant que tu n'auras pas détruit sans retour la sensibilité du corps et de l'esprit, tu souffriras sans profit et sans honneur.

Selon le père Onorio, l'état de perfection, celui qui a été préconisé par les ascètes, et qui représente à leurs yeux la véritable orthodoxie, le premier degré de la sainteté, c'est d'arriver à ne plus être capable ni de pécher ni de mériter. On devient une chose, la chose de Dieu. Il vous éprouve, on le met presque au défi de vous faire crier, tant on est endurci contre toute souffrance humaine, physique ou morale. Il peut aller jusqu'à vous ôter la foi, comme une trop grande compensation et une trop vive jouissance : on se résigne, on se passe de foi, on devient stupide, tant que dure l'épreuve; mais, pour subir sans péril cette épreuve décisive, il faut avoir si bien détruit en soi le goût et la faculté de pécher que Satan ne puisse rien contre vous. C'est la victoire de saint Antoine, c'est un nouveau degré de sainteté.

Ainsi ces hommes admettent pour eux une loi de progrès, comme nous la réclamons pour les sociétés; mais quel étrange progrès à rebours est le leur!

Moreali avait adopté cette doctrine, il se débattait au seuil de la pratique. Il avait eu trop de passions et il avait encore trop d'intelligence pour se plier jusqu'à terre.

— Ne me demande pas de m'humilier devant la jeune fille, dit-il. Devant le vieillard, devant le philosophe, soit : j'essaierai; mais elle! je ne le puis, c'est aller contre la loi de Dieu!

— *Monsignore*, reprit le moine, il n'y a rien à faire avec toi. La chair et le sang te tiennent. Je m'en retourne à Frascati.

— Non, dit Moreali, j'obéirai, je traverserai ce lac,... sitôt qu'elle m'aura écrit elle-même!

— Ah! comme tu l'aimes, gibier de Satan! reprit le moine avec l'accent ironique d'un profond mépris. Allons, cède-moi ton oratoire, je vais me prosterner là, et je t'avertis que j'y resterai douze heures, douze jours, s'il le faut, sans bouger. Je m'offre pour toi en sacrifice, je ne me relèverai que quand tu m'auras dit : — J'y ai été!

Et il se jeta par terre de sa hauteur devant un autel portatif que Moreali cachait dans une petite chambre pour faire ses dévotions, quel que fût son domicile.

Le bruit de ces vieux os qui résonnaient et semblaient craquer sur le carreau fit tressaillir Moreali. Il releva le moine. — J'y vais, dit-il, j'y vais sur l'heure! Prie pour moi, mais ne m'attends pas; j'y resterai peut-être, mais je te jure que j'y vais.

M. Lemontier s'était entendu de nouveau avec Lucie et son grand-père. Il leur avait annoncé Moreali, il les avait décidés à le voir, à l'entendre, à lui laisser la prédication libre. Cette liberté était la légitimation et la garantie de celle que M. Lemontier aurait lui-même de répondre à Moreali et de tenir tête au général. Le vieux Turdy comprit tout et surmonta ses répugnances. Moreali avait désiré un entretien particulier avec lui. Il fallait savoir le but de Moreali afin de le déjouer, si c'était un but perfide. M. Lemontier n'avait pas oublié la remarque sur laquelle Henri Valmare avait appelé son attention. Moreali était-il influencé par des sentimens personnels incompatibles avec la gravité de son âge et les prescriptions de son état?

Henri venait d'arriver à Turdy, où on le retenait à dîner presque tous les jours, quand Moreali se présenta. M. Lemontier engagea Henri à tout observer avec le plus grand calme, surtout dans les momens où lui-même, accaparé par le général ou distrait par quelque autre soin, serait forcé de perdre de vue la contenance de l'abbé. Il lui recommanda encore, si ses soupçons se confirmaient, de n'en faire part qu'à lui seul et de n'en rien écrire à Émile.

Moreali approcha prudemment. Il s'arrêta à la grille du manoir et envoya deux cartes à M. de Turdy et à Lucie, afin qu'ils ne pussent lui reprocher d'être entré sur la seule invitation du général. Lucie prit le bras de M. Lemontier et alla elle-même recevoir Moreali. — Vous venez en chrétien, monsieur, lui dit-elle, soyez le bienvenu. Mon grand-père regrette d'avoir méconnu vos intentions; mais voici un nouvel ami, M. Lemontier, qui l'a calmé et persuadé. Je suis aussi heureuse d'avoir à vous faire rentrer ici que j'ai eu de chagrin à vous en faire sortir.

Moreali s'inclina. La présence de M. Lemontier lui coupa la parole : il sentit qu'il le haïssait; Émile ne lui avait pas inspiré d'aversion. Il se remit vite. Il fut digne, poli avec ses hôtes, froid et comme dédaigneusement généreux envers Lucie. On servait le dîner; on l'invita à rester, et en attendant le dernier coup de cloche il se promena au fond du jardin avec le général. Il vit bien vite que celui-ci avait énormément faibli en son absence. Le général se plaignait du capucin, il rendait justice à l'esprit de tolérance de M. Lemontier, à la bonhomie sans rancune du grand-père, à la discrétion d'Émile, qui était parti afin de ne blesser personne, à la docilité de Lucie, qui ne se refusait à aucune tentative de conciliation, à Henri Valmare, qui avait été initié malgré lui à des dissentimens fâcheux, mais qui était un caractère sûr, un garçon discret. Bref, le pauvre général eût bien voulu être content de tout le monde et ne pas pousser plus loin sa résistance. N'était-ce pas assez d'avoir obtenu que Lucie, en épousant Émile, fût libre de pratiquer?

— Vous êtes facilement dupe, monsieur le général! répondit Moreali. Cela ne doit point étonner de la part d'un caractère chevaleresque comme le vôtre; mais les devoirs austères de mon état m'ont appris à connaître les ruses de l'incrédule et les transactions des mauvaises consciences. Si M. Lemontier accorde toute liberté à sa future belle-fille, c'est parce qu'il sait déjà qu'elle a abjuré cette liberté entre les mains de M. Émile.

— Si je le croyais? fit le général déjà empourpré de colère; mais supposez-vous à ce petit Émile tant d'ascendant sur elle? Elle ne l'aime pas, elle ne m'a jamais dit qu'elle l'aimât. Elle ne tient point à lui! Elle est femme, elle s'amuse de l'obstination de cet original-là, qui prétend l'obtenir de moi malgré elle et malgré vous. Elle est flattée de la démarche et de l'insistance du père,... qu'elle tient en grande estime pour ses talens. Elle est instruite, c'est une liseuse, elle aime les beaux esprits. Et puis elle se plaît à m'inquiéter et à me taquiner à présent. Elle se tient sur la réserve, elle m'en veut de la scène de l'autre soir. J'ai été un peu emporté, je m'en accuse et m'en confesse; mais vous entendez bien que je ne peux pas lui en demander pardon. Un père est un père, il ne peut pas plus avoir de torts envers ses enfans qu'un chef envers ses inférieurs.

— C'est ma conviction! reprit vivement Moreali. C'est la loi de Dieu qui prime toutes les lois humaines. L'esprit révolutionnaire a en vain restreint et annulé en quelque sorte dans ses codes l'autorité paternelle : elle subsiste en son entier dans la conscience du vrai chrétien. Mlle La Quintinie invoquera sans doute contre vous ces lois civiles qui ont assigné un âge de majorité, c'est-à-dire d'impunité aux enfans rebelles...

— Jamais! s'écria le général, rendu à ses instincts de despotisme; je la tuerais plutôt!

— Ne parlons pas de tuer, reprit en souriant Moreali; sachons nous faire obéir sans éclat et sans violence. Mlle La Quintinie est aux prises avec les suggestions de l'esprit du siècle, avec Satan lui-même.

— Oui, oui, dit le général, qui eût bien voulu concilier ses propres opinions entre elles; Satan, c'est le siècle, vous l'avez dit; c'est la révolution!

— Eh bien! elle est chez vous, la révolution! reprit Moreali. Elle ronge votre famille au cœur, et vous lui avez ouvert la porte. M. Lemontier est un de ses brandons; il est lancé sur votre maison, il la dévorera jusqu'au scandale, et déjà votre fille est atteinte. Qu'elle aime ou non le jeune homme, elle veut faire acte d'indépendance; elle se sépare de vous aujourd'hui, demain elle se séparera de l'église. Tenez, monsieur le général, je n'ai plus rien à faire ici, moi;

je suis dédaigné, méprisé. C'est tout simple! que suis-je pour Mlle Lucie? Ah! qu'un ami pèse peu dans la conscience qui a méconnu déjà la voix du sang! C'est à vous de voir si vous voulez tomber dans ce discrédit devant Dieu et devant les hommes, d'avoir courbé la tête sous le vent révolutionnaire et d'avoir fait alliance intime avec les ennemis de la religion et de la société.

Moreali avait touché juste. Le *qu'en dira-t-on* conservateur et dévot était bien plus sensible au général que le fait. Quand Moreali le vit ranimé, il le calma. Ils se parlèrent à voix basse, discutant un plan de conduite. Quand le dîner les appela, ils étaient d'accord sur tous les points.

Le dîner fut un peu égayé par l'esprit d'Henri Valmare et la sérénité maligne du vieux Turdy. M. Lemontier se gardait bien des airs de triomphe. Il observait l'enjouement refrogné du général et lisait dans son attitude grosse d'orages l'effet de sa conférence avec Moreali. Quant à ce dernier, il s'observait si bien qu'il fut impossible de surprendre un regard de lui dirigé vers Lucie, l'ombre d'une émotion quelconque au son de sa voix ou au frôlement de sa robe.

Après le dîner, on marcha un peu, puis on rentra au salon. Henri resta dehors avec M. Lemontier, et le vieux Turdy provoqua une explication entre le général et sa fille en présence de l'abbé. Il la provoqua bénignement, disant qu'il aurait lui-même voix au chapitre et rien de plus, qu'il fallait entendre toutes les raisons, que celles de l'abbé pouvaient avoir leur poids sur l'esprit de sa petite-fille, et qu'il ne voulait plus, lui, s'opposer à ce qu'elles fussent écoutées dans tout leur développement. Il ajouta que si ces raisons persuadaient Lucie, il retirerait son opposition. Il allait exiger que son gendre assurât la même autorité à la décision de Lucie lorsque Moreali se leva.

— Monsieur de Turdy me fait, dit-il, une position qui m'honore et dont je lui suis reconnaissant; mais en dehors de l'autorité paternelle je ne reconnais ici aucune autorité directe. La mienne est tellement nulle que je me récuse. Je ne me suis présenté ici que pour demander humblement pardon à M. de Turdy de lui avoir déplu. Ce pardon m'est généreusement accordé, je n'ai plus qu'à me retirer sans vouloir courir le risque de lui déplaire encore.

— Vous ne me déplairez pas, monsieur, reprit le vieillard, puisque c'est moi qui vous provoque à parler. Si vous vous y refusiez, je croirais que vous agissez sans franchise et que vous vous réservez d'influencer secrètement le général sans vous compromettre auprès de moi.

— Ce serait m'attribuer, dit Moreali, l'ascendant d'un esprit fort sur un esprit faible, et vous ne ferez, monsieur, ni cet affront au caractère du général, ni cet honneur à mon mince mérite.

M. Lemontier entra fort à propos, le vieux Turdy allait perdre patience. Évidemment Moreali voulait brouiller les cartes. M. Lemontier sut apaiser tout le monde, mais il ne put engager l'abbé à exprimer son opinion. Lucie fut indignée de cette démission perfide. — Vous ne réussirez pas, dit-elle à M. Lemontier, à faire parler un oracle qui ne croit plus en lui-même. M. Moreali sent que sa cause n'est pas bonne, puisqu'il l'abandonne.

L'œil du prêtre s'enflamma de colère, mais sa voix fut calme et son ton obséquieux et railleur. — Il n'y a pas ici, dit-il, de cause qui me soit personnelle. Il n'y a que celle du devoir qui est la soumission filiale. Que je déserte ou non cette cause par mon silence, vous ne la gagnerez jamais devant Dieu, mademoiselle La Quintinie, et comme vous savez cela aussi bien que moi, il est de toute inutilité que je vous le rappelle.

Lucie provoquée fut sévère. Ce n'était peut-être pas ce que la prudence eût conseillé; mais M. Lemontier ne lui avait pas recommandé la dissimulation. Il voulait au contraire qu'on forçât l'ennemi à la franchise. Lucie s'en chargea vigoureusement. — Monsieur l'abbé, dit-elle, si en ce moment, au lieu de me prononcer pour le mariage, je me prononçais pour le cloître, mon père s'y opposerait: que me conseilleriez-vous?

— D'obéir à votre père, répondit l'abbé avec précipitation et comme se mentant résolûment à lui-même.

— Mais vous m'aideriez pourtant à vaincre sa résistance?

— Je me jetterais à ses genoux pour qu'il vous laissât chercher n'importe dans quel état les voies du salut; mais il est des routes qui ne conduisent les âmes qu'à leur perte, et vous n'attendez pas de moi que je supplie votre père de vous les ouvrir.

Le vieux Turdy allait répliquer. — Entendons-nous bien, dit avec douceur M. Lemontier. M. l'abbé ne regarde pas le mariage en lui-même comme une voie de perdition : il estime mieux la voie du renoncement, c'est son droit; mais ce qu'il proscrit, c'est le mariage avec un hérétique, et mon fils est un hérétique à ses yeux.

— N'en faites-vous pas gloire, monsieur? reprit l'abbé.

— Non, monsieur, il n'y a aucune gloire à protester contre une loi qui condamne l'esprit d'examen. C'est un devoir très simple pour ceux qui croient que Dieu veut être compris librement, afin d'être librement aimé.

— Je ne me laisserai entraîner à aucune controverse, dit l'abbé. Je suis venu ici avec le ferme dessein de ne blesser aucune opinion et de ne blâmer aucune personne. Vous me permettrez de garder mes convictions, puisque je refuse d'attaquer les vôtres.

— Ce n'est point là votre mission, reprit Lucie; vous devez cher-

cher à persuader et ne pas tant ménager des amours-propres dont nous faisons tous si bon marché devant vous.

— Le fait est, ajouta M. de Turdy, que le capucin d'hier l'entendait mieux. Il nous a dit notre fait sans s'embarrasser d'être raillé ou jeté par les fenêtres. Il m'a fait rire; mais, en me traitant de charogne et de fumier, il ne m'a point fâché, et il a emporté mon estime, tant la bonne foi est une belle chose!

L'abbé sentit le trait, il ne broncha pas, et chercha son chapeau pour se retirer.

— Encore un mot, monsieur l'abbé, dit le général, qui recommençait à s'effrayer de rester seul; ne désiriez-vous pas un entretien particulier avec M. de Turdy? Vous savez qu'il est assez bien portant pour s'y prêter, et qu'il ne refuse plus...

— Je sais que M. de Turdy a cette extrême bonté pour moi, répondit Moreali avec l'humilité hautaine dont il ne s'était pas départi un seul instant; mais cet entretien serait sans objet à présent. Il m'accusait... de fanatisme. Je suis heureux de lui avoir prouvé par ma réserve et de lui montrer par ma retraite que je n'entends pas livrer bataille contre les opinions qui prévalent ici.

Il salua et partit. M. Lemontier sentit que l'ennemi se dérobait. Il espéra un instant que cette défection rendrait le général plus traitable. Ce fut le contraire. On lui avait fait la leçon, il se monta pour en finir plus vite, et signifia à Lucie que sa décision était inébranlable. Lucie s'anima et déclara encore de son côté que, si elle n'épousait point Émile, elle ne se marierait jamais.

— C'est comme il te plaira, répondit le général irrité. Tu attendras ma mort, et, comme j'ai l'intention de ne pas finir de si tôt, tu auras le temps de faire tes réflexions. Je regrette que tout cela se dise devant vous, monsieur Lemontier. Vous l'avez voulu, je n'en suis pas moins votre serviteur; mais je ne peux pas céder. Vous vous consulterez pour voir si vous pouvez céder vous-même. C'est l'unique solution possible.

Il se retira, et Lucie, héroïque et tendre avec son grand-père, l'embrassa en souriant. — Ne vous tourmentez pas, lui dit-elle; ceci est le paroxysme de l'énergie de mon père. Vous savez bien qu'après les grandes explosions, les grandes lassitudes le prennent. Encore quelques jours de patience, et il cédera.

Mais quand elle eut reconduit le vieillard à sa chambre, elle revint à M. Lemontier, et, se jetant dans ses bras, elle fondit en larmes. — Mon ami, je crois que tout est perdu, lui dit-elle. Si l'abbé est parti, c'est parce qu'il s'est assuré que mon père ne faiblirait plus.

— Courage! lui répondit M. Lemontier; je n'abandonne pas la partie, moi!

Le général n'avait pas la dose de fermeté que lui attribuait Lucie, et l'abbé n'avait point compté qu'il l'aurait. Il avait tourné l'obstacle, il s'était réservé d'agir seul.

Le lendemain matin, Lucie apprit avec stupeur que son père était parti dans la nuit. On lui remit une lettre de lui ainsi conçue :

« Ces luttes me fatiguent et me dégoûtent. Je retourne à mon poste, où le devoir me réclame. Puisque vous avez disposé de votre cœur sans mon aveu, je cède, mais sous une condition expresse : M. Lemontier quittera le château de Turdy, et vous entrerez aux carmélites. Vous y passerez un mois dans une claustration absolue. Si, après ce temps écoulé, à l'abri des mauvais conseils et des funestes influences, vous persistez dans votre choix, je vous donne ma parole de n'y plus apporter d'obstacles.

« A.-G. La Quintinie. »

Lucie eut d'abord un élan de joie ardente, puis une peur froide, sans pouvoir se rendre compte de ce qu'elle redoutait. Elle se débattit contre cet instinct de pusillanimité. Elle savait bien que son père était devenu un peu perfide; mais il engageait sa parole, il en remettait le gage entre ses mains, il signait sa lettre. Elle se reprocha son doute et courut trouver M. Lemontier.

— Cette épreuve ne serait rien pour moi seule, lui dit-elle, mais je la trouve atroce pour mon grand-père et pour Émile; mon père n'eût point imaginé cela. Ah ! mon ami, l'abbé Fervet me fait peur ! le voilà qui aime à faire souffrir!

— Lucie, répondit vivement M. Lemontier, qu'est-ce que c'est que cette claustration des carmélites? Les prêtres ont-ils le droit de franchir la grille?

— Non, aucun sans exception.

— Mais le jour où vous chantiez dans cette chapelle, M. Moreali...

— Il était dans le chœur extérieur, séparé du nôtre par une grille et un voile.

— Mais au confessionnal?

— Un mur sépare la pénitente du prêtre. D'ailleurs je ne me suis jamais confessée à l'abbé Fervet, et je ne me confesserai plus à aucun prêtre.

— Jamais?

— Jamais! cela ferait souffrir Émile; mais pourquoi me faites-vous ces questions-là? Que craignez-vous pour moi?

— Je ne sais, répondit M. Lemontier, qui répugnait à soupçonner l'abbé, et qui ne voulait pas éclairer Lucie sur certains dangers dont elle n'avait certes jamais conçu la pensée; nous voici aux prises avec deux hommes bien différens l'un de l'autre, mais fanatiques

tous deux : l'abbé qui regarde la souffrance comme un moyen de salut, le capucin qui dirait avec une parfaite douceur : Tuez-la, si elle est en état de grâce! Ils ont peut-être des complices de leur folie et des ministres dévoués de leurs audaces. Je me demandais si, à l'insu de votre père, ils ne pourraient pas vous enlever et vous faire transférer dans un autre couvent qui serait pour vous une véritable prison où votre père lui-même aurait de la peine à vous découvrir. Je m'exagérais sans doute le danger. On n'enlève ainsi que les personnes qui s'y prêtent par leur faiblesse et leur crédulité. Pourtant... je ne suis pas tout à fait sans inquiétude. On peut vous obséder, vous irriter au point de vous rendre malade,... et les malades sont sans défense.

— Oui! répondit Lucie : ma mère!...

— N'acceptez donc pas les conditions du général, reprit M. Lemontier; proposez-lui-en d'autres, auxquelles nous réfléchirons ensemble aujourd'hui. Gagnons du temps, et ne montrez pas l'impatience d'une solution trop prompte.

— Ah! mon ami, répondit Lucie, je vous remercie de ce conseil. Que deviendrait mon grand-père sans vous et sans moi? Je vous l'aurais laissé avec confiance,... ou bien à Émile! Mais on exige que vous partiez, et certes on ne veut pas qu'Émile revienne. Émile cependant ne me trouvera-t-il pas bien lâche de reculer devant quelques semaines de prison quand le consentement de mon père est à ce prix?

— Émile pensera, comme moi, qu'en fait de couvent il faut se rappeler ces vers de La Fontaine :

> Je vois fort bien comme on y entre,
> Et ne vois point comme on en sort.

Ne parlez pas de cette lettre au grand-père; je vais tâcher de voir et de pénétrer M. Fervet.

M. Lemontier se rendit à Aix et y trouva l'abbé avec le père Onorio. Ce dernier fut pour lui une providence. Incapable de mentir et de louvoyer, il déjoua toute l'habileté de Moreali, qui voulait se tenir sur la réserve, et il déclara qu'à la place du général (il était maintenant désabusé de son erreur de personnes) il aurait conduit sa fille au couvent de force, que là il l'aurait confiée aux carmélites et soumise chez elles à un régime analogue à celui de la prison cellulaire, que l'on aurait bien vu alors si l'on n'avait pas les moyens d'éluder et de braver les lois révolutionnaires qui prétendent protéger et délivrer les filles majeures. Pour lui, il se souciait fort peu de ces lois païennes et socialistes; il était prêt à prendre toute la responsabilité de la révolte, de tous les prétendus crimes et délits que les tribunaux se flattent d'atteindre. Il ne s'en cacherait

pas. On pouvait l'envoyer en prison, au bagne, à l'échafaud, il irait en riant; et si cela ne servait à rien, si, après avoir gagné du temps et tenté de réduire le corps et l'esprit de la pénitente par des rigueurs salutaires, on n'avait pas fait sortir d'elle le démon qui l'obsédait; si enfin la force publique la réintégrait à son domicile, alors on s'en laverait les mains, on n'aurait rien négligé pour la sauver et pour être agréable à Dieu.

Il fit cette virulente sortie au grand déplaisir de l'abbé, qui voyait le danger de dévoiler ainsi ses plans; mais il la fit, et nul ne pouvait l'empêcher de la faire. Habitué à tonner du haut de la chaire et à voir son auditoire de paysans romains frissonner sous les foudres de son éloquence, le capucin n'admettait pas l'idée qu'il pût donner des armes contre lui, ou que l'on osât s'en servir.

M. Lemontier sourit de l'aplomb de ce Barbe-Bleue tonsuré qui comptait lui faire peur; mais ce qui le frappa, ce fut l'anéantissement de l'abbé, qui n'osait contredire son maître et qui s'efforçait à peine d'atténuer l'exubérance forcenée de ses menaces. Mis au pied du mur autant par le capucin que par M. Lemontier, il avoua qu'un austère régime de piété attendait Mlle La Quintinie aux carmélites; mais il se défendit d'avoir tendu aucun piége. Le général n'avait-il pas annoncé à sa fille qu'elle aurait à subir l'épreuve d'une claustration absolue? Quant à la durée de l'épreuve, il ne partageait pas, il n'avait jamais partagé, disait-il, l'idée de la prolonger contrairement au gré du général. Il l'avait fixée à trois mois, et il se flattait qu'au bout de ce temps Mlle La Quintinie serait complétement revenue au sentiment de ses devoirs.

— Trois mois! s'écria M. Lemontier frappé de surprise. Le général a-t-il deux paroles? la sienne et la vôtre? Il n'a demandé qu'un mois, un seul, entendez-vous?

— Vous faites erreur, dit Moreali, vous avez mal lu.

— Non pas! l'écriture du général est fort lisible, reprit M. Lemontier en tirant la lettre de sa poche.

La lettre ne présentait pas d'ambiguïté. Au moment d'écrire le chiffre convenu sans doute avec l'abbé, le courage avait manqué au général, l'amour paternel avait parlé plus haut que le prêtre, peut-être aussi la crainte que Lucie, épuisée par une lutte trop longue, ne reprît en désespoir de cause l'envie de se faire religieuse.

Cette défection de M. La Quintinie mortifia l'abbé, qui se mordit les lèvres. Le capucin haussa les épaules avec mépris et demanda qu'on lui traduisît la lettre. Quand il vit que le général y donnait sa parole d'honneur de céder au bout d'un temps déterminé, il fut indigné et demanda à l'abbé si cela était convenu avec lui. L'abbé avoua qu'il avait fait cette transaction avec les scrupules du général.

— *Monsignore!* lui dit Onorio en lui lançant un regard terrible, il y a des faibles, des impuissans et des tièdes jusque sur les marches de l'autel!

Puis il tourna le dos et s'en alla prier, demander peut-être à son bon ami, le petit dieu de sa façon, une inspiration meilleure pour empêcher ce mariage, qu'il considérait comme un grand scandale religieux et comme un triomphe à arracher aux hérétiques.

M. Lemontier tenait enfin l'abbé tête à tête, et il tenait aussi le fond de sa pensée; mais il fallait saisir la véritable cause de ses desseins, fanatisme ou terreur religieuse, affection trop vive ou rancune de prêtre envers Lucie. Un autre soupçon encore avait traversé son esprit; mais il ne voulut pas s'y arrêter, craignant de céder à une interprétation préconçue de la conduite de l'abbé, et de perdre de vue l'objet plus pressant sur lequel Henri avait appelé la rectitude de son examen. Il profita de l'espèce de confusion où les paroles du capucin avaient jeté Moreali pour lui parler au contraire avec ménagement et douceur. Il lui dit qu'il avait assez fait pour seconder les vues du père Onorio et satisfaire sa propre conscience, et qu'il serait bien temps de songer aux malheurs qui pouvaient frapper M. de Turdy et Lucie dans cette lutte impitoyable. Il essaya d'émouvoir son cœur et d'y trouver ce qu'il contenait encore de sentimens humains, de quelque nature qu'ils fussent.

L'abbé fut impénétrable. S'il n'avait pas la hardiesse et la puissance d'initiative du capucin, il avait au besoin la réserve souveraine et opiniâtre du prêtre diplomate. Rien ne put l'entamer. Il plaignit en termes doucereux et glacés les chagrins auxquels s'exposait Lucie. Il prétendit avoir fait son possible pour concilier les devoirs de son ministère avec les exigences de la situation. Il conseillait à Lucie de se remettre avec confiance aux mains des saintes filles du Carmel, et même de s'exposer avec courage aux ennuis d'une retraite austère. Si elle est véritablement attachée à votre fils, ajouta-t-il, qu'elle le lui prouve en subissant cette épreuve si courte, et si elle croit encore en Dieu, comme elle le prétend, qu'elle prouve à Dieu son désir de s'éclairer en s'enfermant seule à seule avec lui dans le sanctuaire.

— Je ne lui donnerai point ce conseil, répondit M. Lemontier. J'ai assez étudié sur pièces l'histoire des couvens pour savoir que s'ils peuvent abriter des mysticismes sincères, ils peuvent cacher des fanatismes atroces. Lucie est d'une forte santé, d'un caractère bien trempé et d'un jugement parfaitement lucide; mais j'ignore jusqu'où peuvent aller les forces d'une femme aux prises avec l'isolement, les menaces et les persécutions. Si son père est assez imprévoyant pour l'y exposer, je sens qu'il est de mon devoir de la préserver, moi, et je m'oppose au nom de mon fils et au mien à ce

qu'elle accepte le cruel défi qu'on lui jette. Je ne veux pas croire, monsieur, ajouta M. Lemontier, qu'un homme de votre science et de votre mérite ait, comme l'ont cru quelques personnes, troublé la raison de Mme Là Quintinie par la peur des supplices éternels; mais si, contrairement à vos conseils et à vos intentions, cette malheureuse personne était morte dans l'égarement du désespoir, un tel exemple devrait vous rendre plus prudent que vous ne semblez vouloir l'être à l'égard de sa fille.

La figure de l'abbé eut une légère contraction de souffrance ou de dédain; mais il n'accepta en aucune façon le reproche.

— Est-il possible, monsieur, répondit-il, qu'on ait osé vous entretenir à Turdy de cette vieille histoire? S'il y avait là quelque chose de vrai, le général m'eût-il accordé sa confiance et son affection? Sachez donc la vérité. Mme La Quintinie... Mais j'ai été son confesseur, et vous pourriez croire que je vous raconte ce que tout le monde ne sait pas. Je dois me taire et laisser au temps et aux circonstances le soin de vous désabuser.

M. Lemontier crut saisir quelque chose de volontaire dans cette réticence de l'abbé, et il lui sembla que celui-ci cherchait à lire dans ses yeux s'il savait quelque chose de particulier sur la vie et la mort de Mme La Quintinie. A son tour, il le regarda avec une attention déclarée. Il vit un nuage envahir ce front de marbre, et tout à coup, prenant le parti de l'attaque à tout hasard : — Prenez garde, monsieur l'abbé, lui dit-il d'un ton froid et ferme, prenez bien garde!...

— A quoi, monsieur? s'écria le prêtre, perdant soudainement tout empire sur lui-même. De quelle diffamation, de quelle calomnie me menace-t-on à Turdy? Quel libelle préparez-vous contre l'église et contre moi?

— Si vous vous emportez ainsi, répondit M. Lemontier en souriant, nous ne pourrons plus nous entendre, et pourtant j'espérais qu'au lieu de nous invectiver, nous nous quitterions emportant l'estime l'un de l'autre. Vous me refusez la vôtre, et me traitez de libelliste? rien que cela, monsieur l'abbé?... Je ne sais pas répondre, moi, à de telles accusations; je n'ai pas encore assez étudié le vocabulaire terrifiant du père Onorio!

— Mais que vouliez-vous dire, reprit l'abbé pâle et tremblant, en me jetant ce défi au visage : *Prenez garde?*

— N'était-ce pas la conclusion de mon plaidoyer pour Lucie? Prenez garde à sa raison, à sa santé, à sa vie? Rappelez-vous que sa mère avait l'esprit faible, et que...

— Et que quoi?... N'ayez pas de restriction mentale, monsieur!

— Vous m'avez donné l'exemple, monsieur l'abbé! Permettez-

moi d'en rester là et de remettre toute autre explication à un moment où vous vous sentirez plus bienveillant à mon égard.

L'abbé, resté seul, se sentit baigné d'une sueur froide. — Suis-je perdu, se demandait-il, ou ai-je seulement failli me perdre? Le moment d'agir à tout prix est-il arrivé?

Il se demanda s'il consulterait le père Onorio, et il répondit : Non! Il ne comprendrait pas, il ne voudrait ou ne saurait... S'il me blâme... Ah! quand j'aurai arraché ce fer de ma poitrine, je serai tout à Dieu et ne reculerai devant aucune pénitence.

M. Lemontier trouva Henri à Turdy. On tint conseil. Lucie écrivit à son père pour lui dire qu'elle se soumettrait à de plus longues épreuves, pourvu qu'elle n'eût point à quitter son grand-père, qui n'était plus d'âge à se passer de ses soins. Elle ne parla pas de M. Lemontier, qui se réserva d'écrire lui-même au général dès qu'il pourrait lui fournir quelque preuve palpable des véritables intentions de l'abbé. On écrivit aussi à Émile de se rendre à la résidence militaire du général, de s'y faire voir, et de se tenir prêt à communiquer avec lui, si besoin était.

Après le dîner, le médecin ayant recommandé à M. de Turdy de faire un peu de promenade en voiture aux heures tièdes de la journée, Lucie et M. Lemontier l'emmenèrent du côté de La Motte et au-delà, dans les gorges pittoresques qui conduisent aux riches plateaux herbus de Ronjoux, ombragés de châtaigniers séculaires. Henri, ayant à donner beaucoup de détails et d'instructions à Émile, resta à écrire dans la bibliothèque.

Quand la nuit le gagna, il se disposait à allumer les bougies; mais il crut entendre des pas furtifs dans la galerie qui conduisait aux appartemens de Lucie et de son grand-père, voisins l'un de l'autre et communiquant ensemble à l'intérieur. Cette galerie était parquetée, le plancher craquait faiblement sous des pieds discrets. La lenteur et la précaution de cette marche dans l'obscurité trahissaient je ne sais quelle méfiance qui étonna Henri.

Il se tint immobile, jeta son cigare dans la cheminée, et attendit dans le grand fauteuil, dont le dossier dépassait sa tête. Il crut un instant à la tentative de quelque larron. Quelqu'un ouvrit doucement derrière lui la porte de la bibliothèque et s'arrêta au seuil, quelqu'un que Henri ne put voir, mais dont la respiration précipitée trahissait l'émotion. Une voix, qu'il reconnut pour celle de Misie, dit tout bas : Personne! On se retira, et on marcha plus vite et plus franchement vers l'appartement de M. de Turdy. Ces pas n'étaient plus ceux d'une seule personne. Henri les laissa s'éloigner un peu et sortit dans la galerie, qui était dans une obscurité complète. Il s'y tint aux écoutes. La voix de Misie disait, sans beaucoup de pré-

cautions : — Entrez ici. Oui, c'est son boudoir. *Elle* est sortie. Ils sont tous dehors.

Henri se rappela être sorti en effet du jardin pour voir monter la famille en voiture. Il avait fait quelques pas sur le chemin. On avait peut-être cru qu'il s'en allait à pied au Bourget, comme cela lui arrivait souvent. Il était rentré au manoir sans rencontrer aucun domestique. Le hasard avait fait que Misie ne le savait pas là.

Mais qui donc introduisait-elle ainsi secrètement dans l'appartement de sa maîtresse? Henri était trop porté à tout redouter de la part de Moreali pour ne pas supposer que lui seul, par l'ascendant de son ministère, pouvait entraîner cette pauvre femme à une trahison.

Surprendre les gens sur le fait était bien facile; mais Henri n'eût rien su ainsi de leur motif et de leurs desseins. Alors il alla écouter jusqu'à la porte de Lucie. Il y avait plusieurs pièces, et on ne s'était pas arrêté dans la première. Il n'entendit rien. Il essaya de se glisser dans l'appartement de M. de Turdy : Misie, peut-être dans la prévision de quelque surprise, en avait retiré la clé. Henri resta près d'une heure dans cette angoisse, souvent prêt à perdre patience, mais toujours retenu par l'espérance de pénétrer le mystère. Enfin il entendit Misie qui parlait dans l'antichambre de l'appartement de Lucie, où elle était restée selon toute apparence, et qui disait : — Eh bien! monsieur l'abbé, est-ce fini? Ils vont rentrer.

Henri recula lentement jusqu'à la bibliothèque, et, se plaçant derrière la porte, il recueillit l'entretien suivant dans le corridor :

— Avez-vous bien éteint les bougies, monsieur l'abbé?

— Parfaitement, mais je n'ai pas terminé... Croyez-vous qu'ils sortiront encore demain à pareille heure?

— Oui, je le crois.

— Pourrai-je revenir avec les mêmes précautions?

— C'est bien dangereux, monsieur l'abbé! Vous me ferez chasser!

— Écoutez! Si je peux revenir, mettez sécher du linge sur la terrasse, quelque chose de grand, des draps, que je verrai de loin : un quart d'heure seulement!

— Il faut bien que je fasse ce que vous commandez, monsieur l'abbé, puisque c'est pour le salut de cette chère maîtresse!

— Bien, Misie, Dieu vous en récompensera! Conduisez-moi par l'escalier du vieux château.

Ils passèrent devant Henri; ils étaient arrêtés tout près de lui pour se consulter. Il attendit qu'ils fussent loin pour sortir de l'enclos par le fond du jardin et aller au-devant de la voiture qui ramenait les maîtres du manoir et M. Lemontier. Il invita ce dernier à descendre pour se dégourdir un peu les jambes, et, tout en suivant

la voiture qui rentrait au pas, il le mit au courant de ce qui venait de se passer.

— Ce n'est pas le moment des commentaires, lui répondit M. Lemontier, poursuivons ce que tu as mené avec tant de prudence. Observons, et ne laissons pas soupçonner que nous avons les yeux ouverts. Rentre avec nous au château et laisse-moi agir. Avant tout cependant il faudrait savoir s'il n'y a personne de caché dans l'appartement de Lucie, et il faudrait s'en assurer à l'insu des domestiques.

M. Lemontier prit Lucie à part dès qu'elle fut rentrée et lui demanda si Misie faisait le service de son appartement.

— Non, dit-elle; mais, chargée de la lingerie, elle entre souvent chez moi.

— Votre femme de chambre est-elle dévote?

— Louise? Pas du tout. Elle est en réaction contre Misie, dont elle est jalouse.

— Voulez-vous l'occuper ici, en bas, ainsi que Misie, et m'autoriser à visiter votre appartement?

— Certes! Mais croyez-vous donc qu'il y ait chez moi quelqu'un de caché?

— Non; mais je ne sais s'il n'y a pas quelque tentative de surprise, quelque préparatif d'enlèvement. Occupez vos femmes, soyez très calme, et laissez-moi agir.

Lucie obéit en tremblant un peu. M. Lemontier examina l'appartement avec le plus grand soin. Il s'assura qu'il n'y avait personne et qu'aucun meuble ne portait de traces d'effraction. Il regarda les serrures, les verrous, les croisées; tout fonctionnait bien.

Quand tout le monde se fut retiré, il resta dans la bibliothèque avec Henri, et ils y veillèrent à tour de rôle. Lucie, avertie par eux, examina minutieusement tous les objets de son appartement et n'y trouva rien qui ne fût intact et à sa place accoutumée. Elle remarqua seulement que les bougies qu'on mettait tout entières chaque soir sur sa cheminée avaient brûlé une heure environ. Elle visita tous ses papiers. Aucun ne manquait. On n'avait touché à rien. Qu'était-on venu faire chez elle? Sous le coup d'une inquiétude d'autant plus irritante qu'il était impossible d'en préciser la cause, Lucie dormit peu. La nuit pourtant se passa sans qu'aucun bruit insolite fît aboyer les chiens et troublât le sommeil du vieux Turdy.

Le lendemain, la famille monta en voiture après dîner sans marquer aucun soupçon à Misie, qui bien évidemment était seule complice du mystérieux projet de Moreali. Henri, qui avait fait semblant de s'en aller, rentra inaperçu comme la veille, mais cette fois à dessein et grâce à de grandes précautions. D'une des fenêtres du logis neuf, il vit Misie occupée à étendre sur la terrasse du vieux château

le drap blanc qui devait servir de signal à Moreali. Alors il se glissa et s'enferma dans l'appartement de M. de Turdy. Il mit le verrou sur la porte qui communiquait avec le boudoir de Lucie, après s'être assuré qu'en retirant la clé il verrait et entendrait par le trou de la serrure tout ce qui se passerait dans ce boudoir. Bientôt après il entendit entrer Misie, qui toussa pour avertir l'abbé, puis l'abbé parla sans baisser la voix, Misie lui ayant assuré que cette fois personne ne pouvait les surprendre, parce que le valet de chambre était sorti et que Louise avait la migraine.

— C'est bien, dit Moreali, laissez-moi seul.

— Pourtant monsieur l'abbé pourrait avoir besoin de mon aide...

— Non, vous dis-je, j'ai tout ce qu'il me faut.

Misie hésitait, comme si elle eût été retenue par un remords ou par la curiosité. L'abbé insista, elle sortit.

Aussitôt Henri entendit les bruits furtifs d'un travail inexplicable, et il dut attendre pour s'en rendre compte que Moreali fût rentré dans le petit espace que son œil pouvait embrasser. Il le vit alors, à la clarté de plusieurs bougies, interroger minutieusement un carré de lampas bleu qui remplissait un panneau de boiserie dont il avait en partie levé le cadre. Il était monté sur une chaise et atteignait sans peine le haut du carré. Quand il eut exploré tout l'intervalle entre la muraille et l'étoffe en déclouant et reclouant coin par coin, il se hâta de replacer les baguettes du cadre. Il fit ce travail avec une grande adresse et une promptitude surprenante, et quand ce fut fini, il se laissa tomber sur un fauteuil, comme épuisé de fatigue et brisé par le désappointement.

Misie rentrait. — Ah! mon Dieu! monsieur l'abbé, comme vous voilà *blanc!* dit-elle; est-ce que vous vous trouvez mal?

— Ce n'est rien, Misie, un peu de fatigue; mais je n'ai rien trouvé!

— Alors il faut qu'il n'y ait rien.

— Prenez garde, Misie! vous m'avez mis ici aux prises avec un danger sérieux. C'est vous qui avez pris l'initiative : auriez-vous parlé au hasard? Seriez-vous folle?

Misie, intimidée par le ton sec et mécontent de l'abbé, répondit en balbutiant : Mon Dieu, mon Dieu!... je n'ai rien pris sur moi... Vous m'avez demandé des détails sur la mort de madame. Je vous ai dit ce que je croyais savoir. Je sais bien qu'elle rêvait souvent tout haut. Pourtant elle me l'a dit plus de trois fois, et sans paraître égarée : « C'est là, Misie! dans ce carré-là! Dans dix ans d'ici, rappelle-toi bien, petite, tu chercheras et tu trouveras. C'est mon vœu, mon seul et dernier vœu! C'est le repos de mon âme... J'ai confiance en toi, Misie! Toi seule ici as de la religion! »

— Mais, en vous disant *c'est là,* vous disait-elle que ce fût dans cette tapisserie qui pouvait être enlevée, renouvelée?

— Elle ne voulait pas me dire son secret tout entier, ou elle ne savait plus, la pauvre dame! Aussitôt qu'elle avait dit : « C'est mon dernier vœu, c'est le repos de mon âme! » elle croyait voir l'enfer, jetait de grands cris et perdait la raison.

Henri vit l'abbé essuyer son front baigné de sueur. C'était une sueur glacée, car il était toujours livide.

— Enfin elle est morte calme, reprit-il, vous me l'avez assuré?

— Très calme, monsieur l'abbé.

— Et sans vous reparler de l'objet caché?

— Non; elle paraissait l'avoir oublié.

— Et vous êtes bien sûre qu'on n'a jamais fouillé la tenture?

— Aussi sûre qu'on peut l'être quand on n'a pas quitté la maison plus de vingt-quatre heures depuis vingt ans.

— Et vous n'avez jamais vu l'objet auparavant?

— Jamais! Je n'ai jamais su ce que c'était.

— Ni à qui il était destiné?

— Non; elle disait : Le nom est écrit dessus.

— On n'a jamais déplacé ni réparé la boiserie de cette pièce?

— On a refait la peinture. J'y ai eu l'œil; on ne s'est aperçu d'aucun secret, et j'ai tant regardé avant et depuis!... Vous avez regardé aussi, il n'y en a pas!...

— Misie! sur tout ce que vous avez de plus sacré, vous n'avez jamais parlé de cela à personne?

— Jamais, monsieur l'abbé; je vous l'ai juré, je le jure encore!

— Pas même à mademoiselle?

— Oh! pour cela non! M. de Turdy m'avait dit que le jour où je répéterais à mademoiselle un seul mot de ce que madame avait dit dans ses derniers temps, il me mettrait à la porte. Monsieur ne voulait pas que sa petite-fille eût l'esprit frappé de ces choses-là. J'avais juré à monsieur d'obéir, et la religion me défendait de me parjurer.

— C'est bien, Misie, vous avez fait votre devoir; mais vous aviez promis à *madame* de chercher l'objet, et vous êtes sûre d'avoir cherché partout?

— Oui, monsieur l'abbé, j'ai fait mon possible. Il n'y a pas un endroit de la tenture où je n'aie passé les mains, pas un coin des boiseries où je n'aie regardé et frappé. Je n'aurais jamais osé déclouer, par exemple, et pour soulever les boiseries il aurait fallu un ouvrier... Les maîtres auraient eu beau être absens,... les autres domestiques m'auraient trahie. Et puis je n'y croyais plus, à ce que madame avait dit... Mais il est temps de vous en aller, monsieur l'abbé. Vous n'avez rien découvert, c'est qu'il n'y a rien, allez! Il ne faut plus s'en tourmenter, la pauvre dame rêvait...

— Et pourtant, Misie, vous pensiez que la découverte de ce vœu, comme elle disait, eût pu sauver l'âme égarée de sa fille?

— Je m'étais fait cette idée-là!... Et quand vous m'avez questionné sur l'amitié de mademoiselle pour M. Émile, cela m'est revenu comme un rêve que j'avais oublié. Mais vrai, monsieur l'abbé! voilà neuf heures bien sonnées. Il me semble que j'entends la voiture qui gagne la côte. Venez, venez, reprenez vos outils, n'oubliez-vous rien?

Dès qu'Henri eut rejoint M. Lemontier, il lui fit part de sa découverte. Il fut convenu que tout serait rapporté à Lucie, mais non à M. de Turdy, dont on avait jusque-là respecté la tranquillité d'esprit en ne l'initiant pas aux nouvelles crises de la situation.

Dès le lendemain, Lucie donna à Misie la commission d'un achat de linge à Lyon, et elle la conduisit elle-même au chemin de fer dans sa voiture. Elle emmenait le grand-père et sa femme de chambre dîner et coucher à Chambéry chez la vieille tante, après avoir donné à tous les domestiques diverses occupations au dehors. M. Lemontier resta donc seul à Turdy. Henri vint l'y rejoindre. Ils s'enfermèrent chez Lucie avec les outils nécessaires à une perquisition complète; mais ils commencèrent par raisonner leur exploration. Si M[me] La Quintinie avait fait murer *l'objet*, elle eût été forcée d'avoir recours à d'autres confidens de son secret que Misie. Misie eût su et eût dit à l'abbé cette circonstance si propre à donner de la réalité au dépôt : ou il n'y avait pas de dépôt, et tout s'était passé dans l'imagination de la malade, ou le dépôt avait été confié à la muraille au moyen d'un secret qu'on pouvait espérer trouver, même après les recherches de Misie et de l'abbé. Au bout de deux heures d'un examen minutieux, M. Lemontier ayant fait sauter avec une pointe le mastic dont les peintres avaient rempli une fente assez large entre deux baguettes sculptées, il remarqua au fond de cette fente un corps sans résistance qu'il put attirer avec l'outil. C'était de la ouate et non de l'étoupe ordinaire. Il introduisit une pince très fine et retira un sachet de cuir de Russie cousu avec soin, comme une amulette, mais assez grand pour contenir plusieurs lettres ou une petite liasse de papiers bien serrés. En introduisant là cet objet, on avait simplement profité d'un accident de la boiserie, accident que les ouvriers avaient fait disparaître par la suite, sans rien soupçonner de ce qu'il recélait. M. Lemontier mit l'objet dans sa poche sans l'ouvrir.

— Puisque tout nous favorise, dit-il à Henri, je veux agir vite auprès de l'abbé.

— Vous ne le trouverez pas à Aix, répondit Henri. J'y ai été ce matin. J'ai su que Moreali et le capucin allaient passer la journée à Hautecombe.

— J'irai, reprit M. Lemontier. Va-t'en à Chambéry, dis à Lucie

que tout va bien, et qu'elle revienne demain sans crainte. Tu reviendras, toi, m'attendre ici, où nous passerons la nuit sans nouveau trouble.

M. Lemontier prit une barque et gagna l'abbaye de Hautecombe, où le père Onorio, irrité du bruit et des frivoles occupations des baigneurs d'Aix, avait été s'installer pour quelques jours.

Il était trois heures quand M. Lemontier rejoignit l'abbé, qui, avant de se remettre en route pour Aix, priait, prosterné dans une chapelle. Il lui mit la main sur l'épaule, en lui disant avec autorité :

— J'ai à vous parler, monsieur!

Moreali ne tressaillit pas, et, après avoir baisé la poussière avec affectation, comme pour montrer qu'il s'humiliait devant Dieu, il se leva et regarda son adversaire d'un air de dédain souriant. Ils sortirent ensemble et s'enfoncèrent dans la montagne, Lemontier marchant le premier, jusqu'à ce qu'il se trouvât assez à l'écart des chemins frayés et des distractions qui s'y promènent.

— Monsieur, dit-il à l'abbé, j'ai été plus heureux que vous : j'ai trouvé ce que vous avez en vain cherché hier et avant-hier dans le boudoir de Mlle La Quintinie.

Moreali resta immobile, comme recueilli, assez maître de lui pour ne trahir ni colère, ni terreur, ni surprise. Il pensa que Misie l'avait trahi; il ne voulut pas dire un mot par lequel il pût être compromis plus qu'il ne l'était. Un frisson nerveux le faisait sursauter de temps en temps, mais il se dominait avec une étonnante force de volonté. M. Lemontier dut prendre toute l'initiative de l'explication.

— Avez-vous quelque raison de croire, dit-il, que cet objet vous ait été destiné?

— Sans doute la destination était indiquée sur l'objet même?

— Non, monsieur, l'objet ne porte aucune espèce de suscription.

— Alors je le réclame, il m'appartient.

— C'est tout ce que je voulais savoir, monsieur. Vous avez cherché à vous emparer d'une chose que vous supposiez devoir vous appartenir; mais n'eût-il pas été plus simple de vous en ouvrir à M. de Turdy, au général, ou à Mlle Lucie elle-même, et de leur réclamer cette chose, vous fiant à leur honneur, s'il est vrai que cela contienne le dernier vœu d'une mourante? Votre excessive méfiance des autres a porté ses fruits. A son tour, la famille doit se méfier et s'assurer que le sachet trouvé par moi couvre un envoi à votre nom. Un des membres de cette famille, à votre choix, découdra l'enveloppe et verra la suscription, s'il y en a une.

L'abbé, se dominant toujours, répondit : — Des trois personnes de cette famille, l'une est absente, et n'est pour rien dans la pro-

position que vous me faites. Envoyez-lui l'objet. Je m'en rapporterai à sa prudence et à sa loyauté.

— C'est-à-dire que vous lui écrirez télégraphiquement que c'est quelque secret de confession, et qu'il faut vous le restituer sans l'ouvrir? Mais il n'en peut être ainsi que quand nous aurons acquis la certitude du fait en voyant votre nom sur l'adresse.

— Le général s'en assurera.

— Alors, reprit M. Lemontier en appuyant sur les mots, vous ne craignez pas que cette confession, au lieu de vous être destinée, ne soit adressée au général lui-même?

La figure de Moreali se décomposa et devint effrayante. Cette idée s'était présentée à lui si souvent qu'il se crut perdu.

— Monsieur Lemontier, dit-il, vous avez déjà ouvert le paquet!

— Non, monsieur, répondit paisiblement Lemontier, je n'en avais pas le droit.

— Vous le jurez!

— Sur mon honneur! mais vous n'avez confiance en personne, pas même au père Onorio, qui ne vous eût certes pas autorisé aux recherches furtives que vous avez faites, au risque d'être surpris et traité comme un voleur de nuit!

L'abbé se leva comme s'il eût voulu aller se jeter aux pieds du capucin. M. Lemontier, qui s'était assis près de lui sur une roche, le retint et le força de se rasseoir en lui disant : Le temps presse, je ne puis attendre maintenant que vous vous consultiez. Il me faut une réponse. Dépositaire de cet objet, j'ai aussi des devoirs à remplir. Je ne me permets avec vous aucun commentaire; mais je ne puis défendre à mon jugement d'entrevoir des vérités terribles. Je ne crois pas que Lucie doive jamais les soupçonner. Je ne crois pas non plus que ni le père ni l'époux de Mme La Quintinie, qui les ont peut-être pressenties autrefois, doivent les connaître aujourd'hui. C'est la pensée de ce danger extrême qui m'a fait venir à vous pour vous demander, non pas la révélation de vos secrets, mais la valeur ou la vanité de mes craintes. Un mot suffit à chacune de mes questions. Qui peut ouvrir ce paquet? M. de Turdy?

— Non!

— Le général?

— Non!

— Lucie?

— Non!

— Vous alors?

— Moi seul.

— Même s'il est adressé à un autre?

— Vous n'y consentirez pas?

— A mon tour, je dis non.

— Si je vous disais de l'ouvrir!

— Je dirais encore non.

— D'en prendre connaissance avec moi?

— Non, toujours non.

— Avec l'autorisation de Lucie?

— Vous la lui demanderiez?

— Non, je vous en chargerais.

— Ceci change la situation, nous serions au moins dans la légalité, Lucie étant seule et unique héritière de tout ce que sa mère a laissé. De plus elle est majeure; je me charge de lui demander son consentement. Où vous retrouverai-je demain, monsieur l'abbé?

— Pourquoi pas ce soir?

— Impossible. M[lle] La Quintinie est absente jusqu'à demain matin.

— Elle est à Chambéry? Allons-y ensemble, monsieur! Par le chemin de fer d'Aix, nous y serons de bonne heure encore, je ne puis passer la nuit dans ces angoisses.

— Vous les avouez enfin? Allons, je n'en abuserai pas, je serai plus généreux que vous. Partons.

Ils n'échangèrent plus un mot. En traversant le lac, M. Lemontier observa la contenance morne et pourtant digne de l'abbé. Il était vaincu, mais non brisé. Il suivait de l'œil le sillage ouvert par la barque, et semblait livré à une méditation profonde plutôt qu'au sentiment amer de la défaite.

En chemin de fer, il parut ranimé comme s'il eût trouvé, sous l'influence de cette marche rapide, une solution ou une résolution. A Chambéry, il se tint dans la rue pendant que son compagnon entrait chez M[lle] de Turdy. Lucie, prise à part, dit à M. Lemontier qu'elle lui donnait plein pouvoir de disposer du paquet comme il l'entendrait, et même de ne jamais lui dire ce qu'il contenait. Elle s'en remettait aveuglément à sa prudence et à son honneur. Il courut rejoindre Moreali avec un mot de la main de Lucie, qui l'autorisait complétement. Ils allèrent s'enfermer dans la maison du comte de Luiges, lequel était toujours à Aix.

— Attendez! dit l'abbé au moment où M. Lemontier, prenant un canif sur le bureau du comte, allait ouvrir le sachet, j'ai besoin de mes forces, de ma raison, de ma mémoire. Je suis fatigué, j'ai faim!

— J'ai faim aussi, répondit M. Lemontier. Allons chercher une table d'hôte quelconque. Je vous invite à dîner, si vous voulez bien le permettre.

— Inutile de sortir, reprit l'abbé; je vais envoyer chercher...

M. Lemontier refusa. L'abbé le regarda en face, et ses yeux se remplirent de larmes; mais il ne se plaignit pas du terrible soupçon

muet, trop provoqué par sa conduite précédente. Ils sortirent, dînèrent ensemble sans se parler et rentrèrent chez le comte. C'était une vieille maison, riche, silencieuse, servie par de vieux domestiques dévots; le jour baissant, ils apportèrent une lampe et disparurent.

M. Lemontier coupa la soie tout autour du sachet et en tira une grosse lettre, qui devint fort mince après le dépouillement de trois enveloppes épaisses. La première ne portait que ces mots : *pour être ouverte dans dix ans;* la seconde : *pour être lue le jour de la première communion de ma fille;* la troisième enfin, que M. Lemontier n'ouvrit pas, portait cette adresse bien lisible : *à mon mari, le colonel La Quintinie.*

— Voilà ce que j'avais prévu, dit-il, c'est une confession au véritable confesseur, une confession qui vous épouvante, et à présent, monsieur l'abbé, regardez-vous votre adversaire comme un ennemi sans délicatesse et sans générosité?

Moreali cacha sa figure dans ses mains et fondit en larmes, puis, tendant ses deux mains humides et froides sur la table : — Pardonnez-moi, dit-il, pardonnez-moi en chrétien et en philosophe!

— Je vous pardonne tout ce qui m'est personnel, répondit Lemontier; mais je ne puis toucher vos mains en signe d'estime ou d'amitié, je les crois souillées d'un crime que ce repentir tardif ne peut expier en un instant.

— Monsieur Lemontier! s'écria Moreali avec énergie, je ne suis pas si coupable que vous le croyez : Lucie n'est pas ma fille! J'ai aimé sa mère avec passion, je l'aime elle-même comme l'enfant de mes entrailles spirituelles, mais je n'ai pas séduit Mme La Quintinie, je n'ai manqué ni à mon vœu de chasteté, ni à mon devoir de confesseur et d'ami. S'il y a dans cette lettre dont vous prendrez connaissance, je le veux, une révélation contraire à la confession que je vais vous faire, cette révélation est l'œuvre du délire; mais j'ai mes preuves, moi : elles sont là, dans ce bureau dont j'ai la clé, et je veux les mettre sous vos yeux... quand vous m'aurez écouté, non comme un ami, vous vous y refusez, mais comme un juge. Je vous accepte pour ce que vous voulez être.

— C'est mon droit, répondit Lemontier, car j'ai celui de devenir le père de Lucie, et j'en ai la volonté. Je dois et veux savoir par conséquent quels liens l'unissent à vous. Parlez. — Il remit la lettre de Mme La Quintinie dans le sachet, y posa son coude, fixa sur l'abbé ses yeux clairs et calmes, et le philosophe attendit la confession du prêtre.

George Sand.

(La dernière partie au prochain n°.)

DE

L'ÉQUIVALENCE DE LA CHALEUR

ET

DU TRAVAIL MÉCANIQUE

I. *Exposé de la théorie mécanique de la chaleur*, présenté à la Société chimique de Paris le 7 et le 21 février 1862, par M. Verdet. — II. *Commentaire aux travaux publiés sur la chaleur considérée au point de vue mécanique*, par M. Résal, ingénieur des mines, 1861. — III. *De la Contraction musculaire dans ses rapports avec la température animale*, par M. J. Béclard. — IV. *Étude historique sur la théorie de la chaleur*, par M. Ch. Laboulaye. — V. *De l'équivalent mécanique de la chaleur*, par M. J.-B. Bélanger, 1863.

La physique moderne est entrée depuis vingt ans dans une phase particulière. A mesure qu'on a mieux étudié la gravitation, la chaleur, la lumière, l'électricité, le magnétisme, l'affinité chimique, et qu'on a mieux connu les lois spéciales de chacune de ces propriétés de la matière, on a distingué plus nettement leurs relations nécessaires; on a reconnu pour plusieurs d'entre elles qu'elles s'engendrent les unes des autres suivant des règles précises, et l'on a été conduit à étendre et à généraliser ce principe. A vrai dire, ce n'est qu'un retour à la méthode primitive et naturelle. Après avoir séparé la science en plusieurs branches pour la commodité de l'esprit et la facilité de l'étude, on devait être ramené à l'unité initiale. Après l'analyse devait venir la synthèse; mais ce mouvement s'est présenté, dans ces vingt dernières années, avec tous les caractères d'une nouveauté. Cette évolution de l'esprit scientifique s'est mar-

quée dans le livre de M. Grove sur la *Corrélation des Forces physiques*. Il faut avouer que le physicien anglais mêle bien des incertitudes à quelques aperçus ingénieux, qu'il esquive les difficultés principales, qu'il agite plus de questions qu'il n'en résout, qu'il entre rarement au cœur du sujet, et qu'il n'apporte à l'appui de sa théorie qu'un très mince bagage de faits. Il eut du moins le mérite d'exposer avec quelques vues d'ensemble des idées qui étaient disséminées dans des travaux de toute sorte, et d'en faire tant bien que mal un corps de doctrines.

Depuis que le livre de M. Grove a paru, c'est-à-dire depuis une quinzaine d'années (1), on a fait dans la voie qu'il avait vaguement esquissée des progrès sérieux. On a renversé quelques-unes des barrières qui séparaient les différentes parties de la physique, et la vue, s'étendant plus librement, a saisi des rapports qui jusqu'alors étaient restés cachés. En entrant plus avant dans les faits, on a commencé à débarrasser la science des fluides hypothétiques, des entités latentes, des qualités occultes, des redondances fallacieuses. C'est ainsi que la chaleur et la lumière en sont venues à présenter des phénomènes tellement connexes que plusieurs physiciens osent insinuer qu'elles sont une seule et même chose, et qu'il n'y a de différence que dans notre perception. De ces rapports nouvellement établis entre des phénomènes qui avaient été longtemps regardés comme à peu près étrangers l'un à l'autre, nous pourrions citer encore quelques exemples. Nous nous bornerons à en signaler un des plus remarquables, et ce sera l'objet de cette étude : nous voulons parler de l'équivalence de la chaleur et du travail mécanique.

La théorie de cette équivalence, commencée vers 1842 par un physicien de Manchester, M. Joule, et par un médecin allemand, M. Jules-Robert Mayer, s'est répandue peu à peu dans le monde scientifique. D'abord obscurcie par bien des confusions, elle s'est dégagée lentement du brouillard. Elle brille aujourd'hui d'un vif éclat. Elle est, dans l'étude de la corrélation des phénomènes naturels, la partie la plus claire et la plus certaine. Elle forme, dans cet ensemble encore trop peu défini, un groupe complétement achevé. Si quelques doutes existaient encore à ce sujet dans certains esprits, ils ne peuvent manquer d'être levés par les deux excellentes leçons que M. Verdet a faites au mois de février de l'année dernière à la Société chimique de Paris. Il a résumé tous les faits relatifs à cette théorie fondamentale, et les a présentés avec la précision et l'élégance que donnent à de semblables exposés les formules de l'analyse mathématique. Si cette forme ne nous permet pas de le

(1) Il fut traduit en français en 1856 par M. l'abbé Moigno.

suivre ici dans les détails techniques de ses leçons, nous essaierons du moins d'en retracer les traits principaux.

I.

Beaucoup de faits pourraient servir d'origine à l'exposition de la théorie nouvelle. On n'a que l'embarras du choix. Nous sommes en effet comme enveloppés par les manifestations de la chaleur et du travail mécanique. Il suffirait de prendre l'une d'entre elles, la première venue, et de l'examiner de près, pour y découvrir la relation des deux élémens qui nous occupent. M. Verdet prend pour point de départ l'étude de la machine à vapeur, et il se conforme ainsi à l'ordre historique des idées. C'est en effet par l'usage toujours croissant des moteurs à vapeur que l'attention a été appelée sur les phénomènes dont nous allons parler. Ce sont les machines à vapeur qui ont mis sans cesse sous nos yeux et fait entrer dans la pratique journalière de notre vie le spectacle du travail créé avec de la chaleur. C'est en contemplant les immenses résultats que notre siècle obtenait au moyen de ces organes, en voyant tous ces mouvemens produits, ces poids énormes soulevés, ces métaux travaillés, ces efforts de toute sorte réalisés, en regardant tous ces bras de fer s'agiter, toutes ces roues tourner, c'est, disons-nous, en examinant d'une part tout ce travail accompli et en se reportant d'autre part au foyer incandescent qui était l'origine de toute cette force, c'est en rapprochant cet effet et cette cause, que l'instinct public, avant même d'avoir la consécration de la science, a pu s'écrier : « Ce travail vient de cette chaleur! Ce travail n'est qu'une transformation de cette chaleur! »

Examinons donc le jeu d'une machine à vapeur, et prenons, pour fixer les idées, une machine à détente et à condensation. La machine produit un travail quelconque. Elle a pris son mouvement uniforme. Que se passe-t-il dans l'intervalle de temps qui correspond au mouvement de va-et-vient du piston? De l'eau ayant une température basse est amenée du condenseur dans la chaudière et s'y vaporise; une certaine quantité de vapeur est introduite sous le piston, elle le presse et se détend; le piston se meut et la vapeur retourne au condenseur, où elle revient à l'état d'eau à basse température. Pendant cette série de phénomènes, un travail extérieur est produit par la machine. La série se renouvelle et avec elle un nouveau travail, et ainsi de suite. Si nous ne considérons que les déplacemens des corps qui sont en jeu et les effets mécaniques sensibles aux yeux, nous n'apercevons pas d'où vient le travail extérieur qui a été produit. Après la période correspondante à un mou-

vement alternatif du piston, toutes les pièces de la machine se retrouvent comme elles étaient avant cette période; elles sont identiquement dans le même état; elles possèdent la même vitesse, la même capacité de mouvement. Quant à l'eau, si on la suit du condenseur à la chaudière, de la chaudière au corps de pompe, du corps de pompe au condenseur, on voit qu'elle se retrouve tout entière, car les quantités qui peuvent s'en perdre dans la pratique sont négligeables dans notre raisonnement théorique. Aux dépens de quoi s'est donc produit le travail? Qu'est-ce qui s'est consommé? Ce n'est pas dans l'usure de la machine, ce n'est pas dans la vapeur qui peut éventuellement disparaître du système que nous trouverons une raison suffisante de ce travail, car ce sont là des accidens légers qui ne sont point en proportion convenable avec le résultat constaté. Encore une fois d'où vient ce résultat? Ici notre pensée se reporte naturellement au foyer, au charbon qui brûle et qui communique de la chaleur à l'eau pour la transformer en vapeur. Cette vapeur, après avoir agi sur le piston, retourne dans le condenseur et y abandonne de la chaleur en revenant à l'état liquide. Chaleur communiquée à la vapeur, chaleur restituée par la vapeur, ces deux quantités sont-elles égales?

Si elles le sont, nous demeurons en face d'un phénomène inexplicable. Notre machine fait sortir du travail de rien. La quantité de chaleur que le foyer a communiquée à la vapeur au commencement d'une période se retrouve à la fin dans le condenseur tout entière et toute prête à être de nouveau utilisée. Quant à la quantité de chaleur que le foyer a perdue par d'autres motifs, il est clair que nous n'avons pas à en tenir compte et qu'elle n'a pas contribué au travail. Voilà donc une création de travail sans dépense, un effet sans cause!

Si au contraire la vapeur, après avoir travaillé, apporte au condenseur moins de chaleur qu'elle n'en a reçu de la chaudière, tout s'explique, et le travail produit par la machine devient évidemment pour nous l'équivalent de la chaleur qui a disparu.

On voit donc que nous nous trouvons en face d'un phénomène fondamental, d'une expérience décisive à faire. Hâtons-nous de dire qu'elle a été faite, et qu'elle a pleinement confirmé la seconde de nos deux hypothèses, la disparition d'une certaine quantité de chaleur qui se transforme en travail. Hâtons-nous de poser cette conclusion à ce premier exposé de la nouvelle doctrine; mais avouons tout de suite que l'expérience dont nous parlons a eu une histoire malheureuse, qu'elle a servi quelque temps à infirmer les résultats que nous sommes aujourd'hui en droit d'en tirer, et que maintenant peut-être encore, par un reste des fausses lueurs dont elle avait

d'abord obscurci la question, elle éloigne de la vérité quelques esprits timorés. Les essais furent faits par M. Hirn, ingénieur civil à Colmar, à l'occasion d'un prix proposé par la Société de physique de Berlin sur la question de l'équivalence de la chaleur et du travail mécanique. M. Hirn avait opéré sur de puissantes machines; il s'était servi des moteurs d'une grande usine pendant leur marche industrielle; il avait répété et poursuivi ses études pendant plusieurs années. Ses résultats semblaient donc à l'abri des diverses causes d'erreur qui entachent souvent les travaux de laboratoire exécutés sur une échelle trop restreinte. Ses conclusions n'en étaient donc que plus désastreuses quand il prétendait retrouver dans le condenseur toute la chaleur que la vapeur avait enlevée à la chaudière. Le président de la Société de physique de Berlin écrivait à M. Hirn en 1857 : « Vous avez fait, monsieur, vis-à-vis de notre programme, à peu près ce que Jean-Jacques fit vis-à-vis de celui de l'académie de Dijon. La société demande la détermination exacte de l'équivalent mécanique de la chaleur : vous vous êtes efforcé de prouver qu'un tel équivalent n'existe pas. Cependant un examen approfondi de vos expériences a amené la commission à penser que, loin de démontrer ce nouveau principe, ces expériences, si l'on en discute les résultats d'une certaine manière, tendraient bien plutôt à prouver l'existence de l'équivalent en question et même fourniraient des chiffres assez concordans avec ceux qu'ont déduits d'autres expérimentateurs. » Une longue controverse s'engagea alors entre M. Clausius, qui examinait les mémoires présentés à la Société, et M. Hirn, qui soutenait ses premières affirmations par de nouveaux travaux. La vérité se dégageait d'autant plus difficilement à travers cette discussion qu'il n'était pas toujours facile d'analyser les expériences de M. Hirn, développées avec une abondance un peu germanique dans d'assez volumineux mémoires. La lumière a pourtant fini par se faire; l'inexactitude des raisonnemens que M. Hirn appliquait à ses données expérimentales a été mise en évidence, et ses chiffres mêmes, sainement interprétés par M. Clausius, ont donné le résultat que nous avons annoncé. La dernière et la plus utile des consécrations n'a point même manqué à cette conclusion définitive. Au mois de juillet 1862, M. Hirn a publié un nouveau mémoire où il rectifie ses premières assertions, adorant ce qu'il avait brûlé et brûlant ce qu'il avait adoré.

Cette transformation de la chaleur en travail, que nous avons essayé de faire entrevoir dans un cas déterminé, dans le jeu d'une machine à vapeur, nous allons tout à l'heure la retrouver dans l'examen des faits les plus divers. Nous trouverons également la transformation inverse, et nous verrons à chaque instant le travail

se transformer en chaleur. Si nous faisons mouvoir par un effort mécanique une roue à palettes dans un réservoir d'eau, nous échaufferons cette eau; bien d'autres faits de cette nature apparaîtront. Nous pourrons alors attribuer une généralité absolue au phénomène de la transformation réciproque de la chaleur et du travail; mais, comme nous nous proposons avant tout d'indiquer rapidement l'ensemble de la théorie nouvelle, nous admettrons dès maintenant que cette généralité est démontrée, et nous poserons sans plus tarder une nouvelle question. Dans la transformation qui nous occupe, y a-t-il un rapport constant entre la quantité de chaleur qui disparaît et la quantité de travail qui apparaît? On connaît les unités auxquelles ces quantités se comparent; l'unité calorifique, la calorie, est la quantité de chaleur qui est capable d'élever d'un degré thermométrique la température d'un kilogramme d'eau; l'unité de travail, le kilogrammètre, est la quantité de travail qui est capable d'élever à la hauteur d'un mètre un poids d'un kilogramme. Quand des calories se transforment en kilogrammètres ou réciproquement, y a-t-il entre ces deux quantités un rapport numérique constant? Une calorie produit-elle dans tous les cas le même nombre de kilogrammètres? Un kilogrammètre donne-t-il dans tous les cas le même nombre de calories?

Si l'on consulte les faits, on y trouve une réponse affirmative. Un nombre considérable d'expériences répétées depuis vingt ans, qui ne seront point toutes citées ici, mais dont les plus mémorables du moins seront mentionnées dans le cours de cette étude, se pressent pour attester la fixité du nombre qui représente l'équivalence de la chaleur et du travail. Une calorie équivaut à 425 kilogrammètres, non pas, on le pense bien, que toutes les expériences aient donné ce nombre exact : ce serait un résultat trop contraire à la pratique des recherches expérimentales; mais c'est la moyenne que M. Verdet propose d'adopter après avoir examiné une série de travaux assez concordans pour nous donner pleine confiance dans le nombre qui ressort d'une comparaison faite avec soin. C'est le nombre qui devra désormais servir aux calculs industriels et scientifiques. Dès maintenant donc, et sous le bénéfice des confirmations expérimentales, dont les pages qui vont suivre seront l'objet, on peut considérer comme acquise la fixité du nombre qui représente l'équivalence. C'est ce nombre qui est généralement connu sous le nom d'équivalent mécanique de la chaleur.

Passant maintenant de l'ordre des faits à l'ordre des raisonnemens, nous demanderons si on aurait pu concevoir qu'une calorie ne donnât pas toujours le même nombre de kilogrammètres. Et d'abord n'oublions pas que le phénomène est réversible, et que nous

pouvons, suivant les cas, convertir de la chaleur en travail ou du travail en chaleur. Imaginons un instant qu'il n'y ait pas dans cette transformation réciproque un rapport fixe; supposons qu'il y ait des machines, des organes, des systèmes, par lesquels on puisse obtenir des rendemens variables (et nous ne parlons pas, bien entendu, du rendement utile, qui peut varier, mais du rendement intrinsèque, calculé en tenant compte de toutes les transformations utiles ou non) : il est clair qu'en accouplant ces machines, ces organes, ces systèmes dans l'ordre le plus avantageux, et les abandonnant à leur action seule, nous pourrions, au moyen d'une quantité de chaleur ou de travail donnée, obtenir des quantités de chaleur ou de travail croissant d'une façon illimitée, résultat tout à fait inadmissible. C'est là ce qu'on appelle une démonstration par l'absurde.

En donnant le nombre 425 pour l'équivalent mécanique de la chaleur, il n'est peut-être pas inutile d'aller au-devant d'une objection : on est quelquefois surpris au premier instant de la grandeur de ce nombre. — Eh quoi! se dit-on, tant de kilogrammètres pour une seule calorie! — Mais l'étonnement se dissipe vite; il tient à une appréciation inexacte des unités qui sont en présence, et disparaît dès qu'on se rend un compte suffisant de leurs valeurs respectives. La calorie est une unité moins modeste qu'il ne semble d'abord, et l'on en reprend une idée plus avantageuse quand on réfléchit au temps que met une masse d'eau pour s'échauffer sur un foyer ordinaire. Le kilogrammètre au contraire n'a point l'importance que semble lui attribuer la pompe de son nom ; 425 kilogrammètres ne représentent en somme que le travail d'un cheval-vapeur pendant six secondes environ. Par conséquent le travail d'un cheval-vapeur pendant une heure correspond à 600 calories. Ce résultat, ainsi présenté, n'aura sans doute plus rien qui puisse étonner les personnes mêmes qui auraient été portées à le trouver singulier sous la forme où il se produisait précédemment.

II.

Dès que l'esprit a conçu la notion de l'équivalence de la chaleur et du travail, il demande à en pénétrer le principe, à en saisir non plus la manifestation, mais la signification intime. Maître des faits, il veut en posséder la raison. Quand il a vu la transformation de la chaleur en travail, il veut savoir pourquoi et comment cette transformation s'accomplit, quel est le procédé que la nature y emploie. Il se trouve en face de ce phénomène comme en présence d'un tour d'escamoteur. Voici bien les calories avant l'opération! Voici main-

tenant le travail accompli qu'on lui montre en échange des calories qui ont disparu! Mais quel est le secret de cette étonnante substitution? — A vrai dire, on n'a dans aucun cas surpris ce secret sur le vif; mais la théorie en donne une explication plausible.

C'est ainsi qu'on a toujours vu la physique placer des hypothèses sur les phénomènes qu'elle étudiait. On conçoit d'ailleurs qu'une explication, fût-elle mauvaise, n'infirme en rien ce qui a été observé. Le danger commencerait seulement du jour où l'on voudrait dénaturer les observations et plier les faits pour les amener de force dans les données d'une hypothèse. Pourvu que l'on se garde de ce péril, l'hypothèse est utile par les vérifications qu'elle suggère, par les aperçus qu'elle ouvre.

Avant donc d'aller plus loin, avant d'entrer dans la série des faits qui mettront tout à l'heure la notion de l'équivalence dans une complète lumière, nous nous arrêterons encore un instant pour esquisser l'hypothèse qui a été faite à ce sujet, et qui réunit aujourd'hui les suffrages les plus éminens; mais il est nécessaire qu'on n'oublie pas, quelle que soit l'opinion qu'on s'en forme, que les faits fondamentaux auxquels elle s'applique demeurent hors de doute. Que cet aperçu théorique obtienne ou non l'assentiment du lecteur, nous n'en serons pas moins en droit, après l'avoir indiqué, de reprendre sur le terrain des faits la suite de notre exposé.

Et d'abord les travaux publiés pendant ces vingt dernières années sur la chaleur démontrent qu'elle est un mouvement vibratoire. Melloni, dans un mémoire lu à l'académie de Naples le 2 février 1842 et inséré la même année dans la *Bibliothèque universelle* de Genève, avait longuement comparé les phénomènes de la chaleur rayonnante et les phénomènes lumineux. De cette étude, il avait conclu que, quand un corps porté à une certaine température est placé au milieu de corps qui ont une température plus basse, un mouvement vibratoire se propage dans le milieu ambiant. Qu'est-ce qui vibre? Sont-ce les molécules matérielles et ordinaires des corps interposés? Est-ce au contraire un éther jusqu'ici insaisissable à toutes nos recherches, et qui remplirait les interstices de ces molécules? C'est ce que Melloni ne pouvait dire; mais il affirmait la vibration. Il cherchait d'ailleurs une preuve expérimentale en essayant de produire directement des interférences de rayons calorifiques comme on produisait déjà des interférences de rayons lumineux. Il n'obtint pas lui-même cette sanction de son hypothèse; mais cinq années plus tard MM. Fizeau et Foucault montrèrent que l'on peut, en ajoutant de la chaleur à de la chaleur, produire du froid, tout comme en ajoutant de la lumière à de la lumière on produit de l'obscurité. L'hypothèse de Melloni était ainsi démontrée par les faits.

C'est donc en étudiant la chaleur dans son passage d'un corps à un autre à travers l'air ambiant qu'on en a saisi la nature intime; mais si dans cette propagation on a constaté d'une manière certaine qu'elle est un mouvement vibratoire, n'est-il pas naturel d'admettre qu'il en est également ainsi dans l'intérieur même des corps?

Ce que nous appelons chaleur devient donc pour nous un mouvement de molécules. Dirons-nous que ce sont les dernières molécules du corps même qui vibrent? Dirons-nous que ce sont les molécules d'une substance éthérée qui en remplit les pores? Peu nous importe. Il nous suffit de constater l'existence d'un mouvement moléculaire. Mais d'une autre part qu'est-ce que le travail, sinon le mouvement d'une masse? Ainsi l'idée de chaleur comme celle de travail se résolvent maintenant pour nous dans l'idée commune de mouvement, et rien ne doit plus nous étonner si ces deux phénomènes sont liés par une équivalence que régissent les lois ordinaires de la mécanique.

Rien ne se perd, rien ne se crée dans la nature. *Ex nihilo nihil, in nihilum nil posse reverti.* Cela est vrai non-seulement des molécules matérielles, mais aussi de la force ou cause de mouvement qui est la propriété essentielle de chaque molécule. Si donc une molécule ou une masse possède à un moment donné une certaine capacité de mouvement, elle n'en perdra une portion qu'en la cédant à une autre molécule ou à une autre masse. Il y a longtemps que Descartes a dit : « Je tiens qu'il y a une certaine quantité de mouvement dans toute matière créée qui n'augmente et ne diminue jamais, et ainsi, lorsqu'un corps en fait mouvoir un autre, il perd autant de mouvement qu'il en donne, comme lorsqu'une pierre tombe de haut contre la terre, si elle ne retourne pas et qu'elle s'arrête, je conçois que cela vient de ce qu'elle ébranle cette terre et ainsi lui transfère tout son mouvement. » Descartes exprimait ainsi une vérité fondamentale de la mécanique; mais il ne comparait entre eux que deux mouvemens du même ordre. Observons cependant que dans l'exemple qu'il donne il y a nécessairement de la chaleur produite par le choc, et que sa proposition n'est vraie qu'à la condition d'assimiler complétement cette production de chaleur à une communication de mouvement. Nous sommes ainsi amenés à comparer entre eux et à regarder comme s'engendrant directement les uns des autres ces mouvemens visibles qui constituent le travail dans son acception ordinaire, et ces mouvemens moléculaires que nos yeux ne peuvent apercevoir et qui constituent la chaleur. Quand un travail engendre de la chaleur, c'est donc qu'une quantité de mouvement passe de la masse d'un corps aux molécules de ce corps ou d'un corps différent. Si c'est au contraire la chaleur qui a engendré un travail, on peut dire qu'une quantité de mouvement est

passée des molécules du corps à la masse de ce corps ou d'un corps différent.

Pour concevoir comment les derniers atomes d'un corps peuvent être animés d'une vitesse considérable qui n'est pas apparente, mais qui peut, à un moment donné, se convertir en effets d'un autre ordre, veut-on un exemple grossier? On voit quelquefois un boulet de canon s'avancer lentement sur le sol; il paraît presque mort, et on croirait que le moindre effort va suffire pour l'arrêter; mais en réalité le boulet tourne sur lui-même avec une vitesse énorme. Qu'on vienne à mettre le pied sur lui et à en dénaturer le mouvement en en fixant ainsi un point, le boulet blesse ou tue l'imprudent qui l'a touché.

Nous pouvons dire maintenant, pour résumer notre hypothèse, que tout corps, à un moment donné, possède une certaine vertu intérieure, qui peut se manifester soit sous forme de chaleur, soit sous forme de travail. Il est à cet égard un terme, celui de force vive, que le langage usuel a souvent emprunté à la science, en le détournant, il est vrai, de son acception rigoureuse. On nous permettra de suivre cet errement. Nous dirons ainsi que la force vive qu'un corps possède à un instant donné peut, suivant les circonstances, se révéler sous deux aspects, force vive calorifique, force vive mécanique, de telle sorte que les deux manifestations soient complémentaires et reproduisent le total de la force vive qui était renfermée dans le corps.

Avant d'en finir avec cet aperçu théorique, examinons, à l'aide des lumières qu'il nous donne, le jeu de la machine à vapeur dont nous avons déjà parlé plus haut. Nous supposons, avons-nous dit, la machine en pleine marche, ayant pris son mouvement uniforme. Qu'on veuille bien considérer, comme précédemment, l'intervalle de temps qui sépare deux momens où le piston occupe exactement la même position. A la fin de cette période, toutes les parties de la machine possèdent la même quantité de force vive qu'au commencement, car leur masse d'une part est invariable, et d'autre part elles ont la même chaleur et la même vitesse, puisque nous supposons le jeu régulier. Dans cet intervalle cependant un travail extérieur a été produit, un poids a été élevé ou toute autre résistance a été vaincue, et ce travail n'a pu se produire qu'aux dépens d'une partie de la force vive qui était dans la machine; mais puisque nous venons de voir que cette machine en possède encore la même quantité, c'est donc qu'en même temps qu'elle en perdait d'une part elle en gagnait de l'autre une quantité égale. En même temps qu'elle en dépensait sur l'arbre moteur (nous laissons de côté le travail que la machine produit sans qu'il soit recueilli utilement), elle en empruntait autant au foyer de la chaudière. Cette machine nous apparaît

donc comme un véhicule de force vive. Elle absorbe de la force vive mesurable en calories, elle rend de la force vive mesurable en kilogrammètres. Et puisque, dans l'état de fonctionnement uniforme où nous l'examinons, elle ne garde rien pour elle, puisqu'elle dépense tout ce qu'elle reçoit, il y a entre les quantités de force vive mesurées à l'entrée et à la sortie un rapport d'équivalence, nous pouvons dire d'égalité. Pour chaque calorie qui entre, il y a 425 kilogrammètres qui sortent.

III.

Mais abandonnons le champ de l'hypothèse pour revenir sur le terrain des faits, et c'est maintenant que nous allons voir nos premières données se confirmer par une série de vérifications. A la lumière de cette notion nouvelle, il y a toute une révision de la science à faire. Partout où il y a simultanément phénomène calorifique et phénomène mécanique, c'est-à-dire dans presque tous les cas que la pratique et la théorie peuvent nous présenter, la nouvelle loi introduit entre les deux phénomènes une relation nécessaire, jusqu'ici inconnue, et qui, maintenant démontrée, fera découvrir des vérités intéressantes, reconnaître des erreurs ou combler des lacunes. Toutes les lois physiques et chimiques ont désormais besoin d'être considérées sous un nouvel aspect; l'astronomie, la physiologie vont s'éclairer de lueurs inattendues. Il ne s'agit pas ici, comme on le pense bien, de faire cette révision générale de la science; il ne s'agit même pas d'indiquer comment elle peut être faite : nous nous contenterons de citer quelques exemples, empruntés pour la plupart aux leçons de M. Verdet.

Que va devenir, pour commencer par là, l'ancienne notion du frottement? Depuis longtemps, lorsque deux corps se mouvaient au contact l'un de l'autre avec des vitesses différentes, une certaine partie du travail développé par le corps frottant disparaissait sans que l'on s'en rendît un compte bien net. La science officielle était fort réservée à cet endroit. Elle posait dans ses calculs un coefficient relatif au frottement et elle se hâtait de passer outre. Elle se gardait d'appuyer sur ce phénomène, qui ne laissait pas de se présenter sous des dehors assez singuliers. Quant à l'opinion commune, elle regardait assez volontiers le frottement comme une force mystérieuse qui absorbait par elle-même une certaine quantité de travail entre les deux surfaces frottantes. On se laissait aller à admettre une sorte d'annulation de travail sans mesurer la portée dangereuse d'une pareille doctrine. Ce n'est pas qu'on ne sût déjà que tout frottement est accompagné d'un développement de chaleur; mais il semblait

que ce fût là un phénomène tout à fait accessoire. Les choses changent de face actuellement, et c'est ce phénomène autrefois négligé qui nous rendra compte maintenant de ce qui avait pu paraître mystérieux. Tout le travail consommé dans le frottement, et qui ne se retrouve pas sous une autre forme appréciable, se retrouve sous forme de chaleur. Toute équivoque disparaît, et le bilan du travail moteur s'établit avec exactitude.

Cette conversion directe du travail en chaleur, à laquelle correspondent des phénomènes usuels et faciles à reproduire, avait nécessairement frappé de bonne heure certains esprits. Elle a été l'objet d'expériences fréquentes, saisissantes, et, avant de se résoudre en une loi précise, elle a vaguement préoccupé divers savans qui sont restés aux abords de la vérité. Rumford fut un de ces précurseurs. C'était un Anglais d'Amérique, un esprit éclairé et indépendant, un peu inquiet et porté à dédaigner les vieilles théories. Tour à tour colonel anglais dans les luttes contre les Américains, ministre de la guerre chez l'électeur de Bavière, puis philanthrope à Paris, où il avait épousé la veuve de Lavoisier, il fut savant à ses heures et à sa manière. Ses travaux, malheureusement un peu trop sommaires, n'ont pas toujours eu l'influence qu'ils auraient mérité d'avoir. Ses mémoires sur la chaleur, publiés en 1804, contenaient les faits les plus intéressans.

On admettait alors, sur la foi de Lavoisier et de Laplace, que le calorique était une matière renfermée dans les interstices des corps, et qui en sortait ou y rentrait sous l'influence de certaines causes. Rumford, mécontent de cette hypothèse, entreprit de la soumettre à une expérience décisive. « Si le calorique, disait-il, est une matière logée dans les corps de façon à en remplir les intervalles poreux, comme l'eau remplit les pores d'une éponge, il est clair qu'un même corps n'en contient qu'une quantité déterminée et ne pourra en émettre indéfiniment. C'est ainsi qu'une éponge gonflée d'eau, suspendue par un fil au milieu d'une chambre remplie d'air sec, donne de l'humidité à cet air; mais l'éponge est bientôt épuisée d'eau et mise en état de ne plus pouvoir en fournir. Au contraire une cloche, étant frappée aussi longtemps qu'on voudra, donne toujours du son sans aucun signe d'épuisement. L'eau est une substance, et il n'en est pas de même du son. » Pour examiner à ce point de vue les phénomènes calorifiques, Rumford faisait tourner une barre de bronze sur une autre barre semblable dans un vase rempli d'eau; la barre tournante était chargée d'un poids de 5,000 kilogrammes et faisait 32 révolutions par minute. Rumford observait l'échauffement de l'eau, qui était considérable et capable de mettre de grandes masses de liquide en ébullition; mais le dégagement de chaleur pro-

duit par les barres frottantes était-il indéfini ou limité? C'est à vérifier ce fait que Rumford s'attachait, et il trouvait que, tant que la barre tournait, la chaleur se dégageait indéfiniment. Il prouvait ensuite, par un examen minutieux, qu'on ne pouvait attribuer le dégagement de chaleur ni à la décomposition de l'eau, ni à la décomposition de l'air, ni à une foule d'autres phénomènes concomitans auxquels on aurait pu être tenté de l'attribuer. Montrant ainsi que cette chaleur sortait indéfiniment des barres frottantes, il en concluait, comme nous l'avons dit tout à l'heure, que le calorique ne peut pas être une matière, mais qu'il est un mouvement. Qui ne voit qu'il n'y avait qu'un pas à faire pour en tirer une conclusion plus intime, et pour dire, comme nous le disons maintenant, que cette chaleur indéfiniment dégagée par les barres de bronze n'était qu'une transformation du travail indéfiniment employé à produire le mouvement de rotation? Il y a plus, l'expérience de Rumford se prêtait à une détermination numérique de l'équivalence des deux phénomènes : d'une part le travail employé à la rotation était facilement appréciable, et de l'autre les procédés calorimétriques pouvaient aisément faire connaître la quantité de chaleur absorbée par l'eau. Aussi plusieurs déterminations numériques du nombre fondamental de l'équivalence ont-elles été faites dans des essais analogues à celui de Rumford.

Par d'autres voies, Rumford approchait encore de la notion de l'équivalence de la chaleur et du travail. Faisant forer une pièce de canon à la fonderie royale de Munich, il constatait l'échauffement de la masse de bronze. Et comme on essayait de rendre compte de cet échauffement en admettant une différence de capacité calorifique entre le bronze massif et le bronze en limaille, il se hâtait de mettre à néant cette fausse explication en mesurant directement la capacité calorifique du bronze dans les deux cas et en prouvant qu'elle ne variait point. Mais voici un autre fait bien curieux. Il expérimentait un canon de fusil dans lequel il introduisait toujours la même charge de poudre, et tantôt il n'y mettait pas de balle, tantôt il y plaçait une, deux, trois et même quatre balles les unes sur les autres. « J'étais dans l'habitude, dit-il, de saisir avec la main gauche le canon aussitôt après chaque décharge pour le tenir pendant que je l'essuyais en dedans avec une baguette garnie d'étoupes, et j'étais fort surpris de trouver que le canon était beaucoup plus échauffé par l'explosion d'une charge de poudre donnée quand il n'y avait point de balle devant la poudre que quand une ou plusieurs balles étaient chassées par la charge. » Quoi de plus saisissant que cette expérience dans laquelle une certaine quantité de chaleur disparaît en même temps qu'un travail est produit, et dans laquelle cette

corrélation est assez manifeste pour être sensible à la main? Et ne serait-on pas tenté de s'étonner, si l'histoire des découvertes humaines n'était pleine de ces anomalies, que Rumford n'en ait pas donné la véritable explication? Quoi qu'il en soit, cette expérience mérite d'être reprise avec précision, et nous la recommandons à nos officiers d'artillerie; il leur serait sans doute facile de constater qu'un canon s'échauffe moins lorsqu'il tire à boulet que lorsqu'il tire à blanc avec une simple gargousse, et l'étude de ce phénomène pourrait leur donner d'utiles enseignemens.

L'expérience de Rumford sur le frottement a été reprise avec les corps les plus divers et sous des formes variées dès que l'on eut compris ce qu'on en pouvait tirer. M. Joule, dont le nom se présente à chaque instant quand on étudie la nouvelle théorie, faisait tourner une petite roue à palettes dans une masse d'eau; le mouvement était donné par la chute d'un poids. Il mesurait donc facilement le travail correspondant à la rotation. L'échauffement de l'eau s'observait directement au thermomètre. Il trouva ainsi pour le rapport d'équivalence le nombre 424. Une autre série d'expériences faites en remplaçant l'eau par du mercure donna le nombre 425. L'eau ou le mercure, comme on voit, servait en même temps à M. Joule de corps frottant et de calorimètre. Dans une troisième série d'essais, M. Joule fit frotter un anneau de fer sur un disque de même nature dans une masse d'eau, ce qui était, à proprement parler, l'expérience même de Rumford; il arriva par ce procédé au nombre 425. M. Favre fit frotter de l'acier contre de l'acier et donna pour résultat de ses essais le nombre 413. On pourrait citer plusieurs autres déterminations de ce genre, et si l'on en a fait beaucoup, on en fera sans doute encore un plus grand nombre par la suite. Ces expériences demandent un soin minutieux et une ingénieuse appréciation des circonstances qui peuvent motiver des corrections dans les données numériques; mais rien de plus simple, de plus satisfaisant pour l'esprit que leur principe. Le frottement y apparaît directement comme un des phénomènes dans lesquels le travail se transforme en chaleur.

C'est donc avec des notions plus saines que l'on peut maintenant examiner ce qui se passe dans les cas innombrables où deux corps se meuvent au contact l'un de l'autre. Et l'on n'est plus tenté d'admettre que dans le jeu d'une machine, qui a pour effet de soumettre diverses surfaces à des frottemens, une partie de la force motrice soit mystérieusement absorbée. Une portion de cette force se perd à communiquer du mouvement soit à l'air ambiant, soit aux supports de la machine; c'est là une perte que l'on peut suivre. Une autre partie est employée à user les surfaces frottantes, à décom-

poser les liquides dont elles sont enduites; ce sont encore là des effets que l'on peut apprécier. Mais cette notable portion du travail moteur qui était consommé sans qu'on pût en rendre compte par ces divers motifs, on sait maintenant qu'elle ne disparaît comme travail qu'autant qu'elle se retrouve comme chaleur. Cette chaleur pourra se perdre en échauffant les organes de la machine, elle pourra se répandre sans effet utile dans l'atmosphère; mais du moins rien ne demeurera inexpliqué, et nous pourrons poursuivre dans toutes leurs phases les transformations successives du travail moteur. Dira-t-on que c'est là un mince résultat, qu'on ne pourra suivre ces changemens que par l'imagination, et que la pratique n'en atteindra pas la mesure? Et d'abord rien ne prouve qu'on ne puisse pas tirer de précieuses applications de cette notion nouvelle du frottement; mais en tout cas, qu'on ne s'y méprenne pas, elle nous délivre d'une grande hérésie scientifique que bien des personnes ont côtoyée sans doute, et où il est à penser que quelques-unes sont tombées autrefois. Supposer, comme on était tenté de le faire jadis, à propos du frottement, qu'un travail moteur s'anéantit sans rien produire, c'est une erreur du même ordre que de croire qu'un travail moteur peut naître de rien. Ce sont deux absurdités réciproques et solidaires. Les vieilles idées courantes sur le frottement renfermaient donc, plus ou moins cachées dans leurs flancs, toutes les billevesées qui ont signalé la recherche du mouvement perpétuel.

Des considérations du même ordre s'appliqueraient à la théorie des chocs, où les phénomènes calorifiques entrent pour une part considérable. Si on tire avec une carabine rayée contre une cible très résistante, on constate que la balle est brûlante après le choc. La chaleur développée par ce choc, si on la supposait concentrée tout entière dans le plomb dont la balle est formée, en élèverait la température à plus de 500 degrés. Elle serait donc plus que suffisante pour liquéfier le plomb. Si on tire à boulet sur une cible très dure, on voit souvent jaillir un éclair de lumière au moment où le boulet frappe la cible. On peut dire qu'en général nous estimons trop bas la quantité de chaleur qui est due aux chocs. On a calçulé que si un corps tombe de la hauteur où l'attraction terrestre est à peine appréciable, il donnera en touchant la terre deux fois plus de chaleur que n'en dégagerait la combustion d'un poids égal de charbon.

Nous venons de voir l'étude du frottement tout à fait régénérée. Celle de la dilatation des corps va aussi se transformer complétement en vertu des idées nouvelles. Ici vient se placer d'abord une expérience mémorable, fondamentale, exécutée en 1845 par M. Joule,

et qui anéantit une erreur depuis longtemps accréditée. On admettait généralement, il y a quelques années encore, et cette opinion trouvait place dans l'enseignement classique, que la dilatation d'un corps, celle de l'air par exemple, absorbait de la chaleur. Tout le monde se rappelle que dans les cours de physique on mettait un thermomètre sous le récipient de la machine pneumatique : on observait l'abaissement de température qui suivait les premiers coups de piston donnés pour faire le vide, et on déclarait sans plus ample analyse que la dilatation de l'air absorbait la chaleur qui disparaissait en cette circonstance; mais ne va-t-il pas falloir, en face de l'expérience de M. Joule, modifier l'énoncé de cette explication?

M. Joule prit deux récipiens metalliques de capacité égale, réunis par un court tuyau que fermait un robinet. Dans l'un des récipiens, il introduisit de l'air sous la pression de vingt-deux atmosphères, le robinet de communication étant fermé; dans l'autre, il fit le vide. Le système des deux récipiens était entièrement plongé dans un réservoir plein d'eau où des thermomètres sensibles permettaient d'apprécier les phénomènes calorifiques qui viendraient à se produire. L'expérience ainsi préparée, le robinet qui faisait communiquer les deux récipiens fut ouvert; l'air comprimé se précipita dans l'espace vide, et dans un instant très court le système des deux vases fut rempli d'air sous la pression de onze atmosphères. Cette dilatation du gaz absorba-t-elle, oui ou non, de la chaleur? L'ancienne physique eût répondu oui sans hésiter; elle admettait que dans toute dilatation une certaine quantité de chaleur disparaissait. Cependant l'expérience de M. Joule montra qu'aucune chaleur n'était absorbée; les thermomètres plongés dans le réservoir d'eau demeurèrent immobiles. Certes il y avait là de quoi confondre les esprits nourris dans les anciens erremens; mais nous qui sommes maintenant en possession du principe de l'équivalence de la chaleur et du travail, ne sommes-nous pas portés naturellement à comprendre ce résultat, si nous réfléchissons que, pour remplir le récipient où le vide a été fait d'avance, l'air n'a aucun travail à accomplir? Pas de travail produit, partant pas de chaleur consommée. Nous sommes ainsi amenés à rectifier l'assertion des anciens physiciens et à dire que, quand un gaz se dilate dans les conditions ordinaires, ce n'est point la dilatation même du gaz qui absorbe de la chaleur, mais bien le travail qu'il est ordinairement obligé d'accomplir pour se dilater.

M. Joule fut d'ailleurs conduit à retourner son expérience pour en trouver la confirmation. En supprimant le travail de la dilatation, il avait évité tout refroidissement. Si au contraire il obligeait le gaz à produire un travail pour se dilater, il devait constater une ab-

sorption de chaleur. Après avoir rempli son premier récipient d'air comprimé à vingt-deux atmosphères, il obligea le gaz à se rendre sous une cloche renversée sur la cuve à eau et à s'y loger sous une pression de onze atmosphères. L'air avait donc pour s'établir sous la cloche une certaine masse d'eau à déplacer. A ce travail devait correspondre dans le système une déperdition de chaleur. C'est ce que les thermomètres accusèrent nettement. Rien de plus concluant que le résultat de ces deux expériences. Rien de plus naturel d'ailleurs que de tirer de la seconde une détermination numérique de l'équivalent mécanique de la chaleur. M. Joule le fit et trouva dans ces essais le nombre 441.

Cette expérience capitale vaut qu'on s'y arrête et qu'on examine attentivement comment les choses s'y passent. Si l'on se reporte au premier essai que nous avons indiqué, à celui dans lequel l'air passe du récipient où il est comprimé à vingt-deux atmosphères au récipient où le vide a été fait, et si l'on regarde de plus près le jeu du phénomène, une objection peut se présenter à l'esprit. Le gaz, disons-nous, remplit rapidement les deux récipiens sous une pression de onze atmosphères, sans travail et sans refroidissement. Cependant, s'il nous prend fantaisie d'isoler par la pensée dans le premier récipient une petite masse d'air et de la considérer spécialement à l'exclusion des particules voisines, nous serons bien forcés de reconnaître que cette petite masse d'air, pour se dilater, doit presser les molécules qui l'entourent, développer ainsi du travail, et partant se refroidir. Cela est si vrai que le résultat final est en effet un refroidissement dans le second essai, où la masse entière du gaz, au lieu de trouver le vide devant elle, rencontre un corps qu'elle doit déplacer. Mais ne semble-t-il pas dès lors que la petite masse que nous venons d'isoler par la pensée doit se comporter de la même manière dans les deux cas, puisqu'à tout prendre elle a dans les deux cas un effort à faire sur ce qui l'entoure immédiatement, et ne peut-il pas paraître extraordinaire qu'elle se comporte différemment suivant ce qui se passe aux extrémités de la masse? « Supposer, dit M. Verdet, que tantôt elle se refroidit, tantôt elle conserve sa température, c'est pour ainsi dire supposer qu'elle est instruite de ce qui se passe en dehors d'elle, et qu'elle se conforme à une loi de la nature de la même façon qu'un être animé et doué d'intelligence. On n'ose guère en général, contre une théorie forte déjà de l'assentiment des plus hautes autorités scientifiques, exprimer tout haut de pareilles difficultés, dont l'énoncé a quelque chose d'étrange et de malsonnant; mais on les garde au fond de l'esprit et on en reçoit quelquefois une défiance secrète contre la science tout entière. » Examinons donc de plus près. Dans le premier cas

sans doute, de même que dans le second, il y a travail produit, par conséquent refroidissement; mais immédiatement les parois résistantes du récipient d'arrivée arrêtent le mouvement, le gaz revient à l'état d'équilibre. Dans cette perte de mouvement, le travail disparu se retrouve sous forme d'une certaine quantité de chaleur qui est restituée au système, et cette quantité est précisément égale à celle qui avait été consommée dans le premier moment de l'expérience. De là vient qu'en définitive les thermomètres n'accusent aucun changement. Cette explication peut d'ailleurs être vérifiée et rendue sensible aux yeux : il suffit de plonger le premier récipient dans un vase d'eau, le second récipient dans un vase différent. On reconnaît alors le refroidissement qui correspond à la première phase de l'expérience, l'échauffement qui suit ce premier phénomène, et on constate facilement l'équivalence des deux effets consécutifs.

Toutes ces expériences de M. Joule ont été répétées avec le soin le plus scrupuleux par M. Victor Regnault, le grand vérificateur des travaux modernes. Ainsi développées et étudiées sous toutes leurs faces, sanctionnées par ce contrôle éminent, elles démontrent clairement que la dilatation de l'air n'absorbe par elle-même aucune chaleur. Il n'y a de chaleur consommée que par le travail qui accompagne la dilatation. L'effet est ainsi restitué à sa véritable cause, et tout le monde comprendra la valeur de cette rectification apportée aux anciennes idées.

Une nouvelle pensée guide ainsi l'esprit quand il considère les rapports de la chaleur avec les changemens moléculaires des corps. On va voir la notion de capacité calorifique se transformer et s'éclairer. Commençons cependant par dire que les considérations qui vont suivre ne s'appliquent, du moins dans la forme simple où nous désirons les présenter, ni aux corps solides, ni aux corps liquides. Là en effet la cohésion des molécules, particularité mal connue et encore inabordable, masque les résultats. Nous n'aurons en vue que les gaz que l'on appelle gaz permanens, dont les molécules paraissent complétement libres les unes par rapport aux autres. Des recherches justement célèbres avaient été faites depuis longtemps sur la dilatation de ces gaz. On savait que lorsqu'on échauffe l'un d'eux, le nombre de calories qu'il absorbe sous l'unité de poids pour élever d'un degré sa température varie, suivant que pendant l'échauffement on maintient son volume constant à l'aide d'une enveloppe inextensible, ou qu'on lui permet au contraire de se dilater en laissant seulement constante la pression à laquelle il est soumis. A ces deux cas correspondaient pour un même gaz deux capacités calorifiques différentes : capacité calorifique à volume constant, ca-

pacité calorifique à pression constante, cette seconde toujours plus grande que la première. Pour l'air atmosphérique par exemple, ces deux quantités étaient dans le rapport de 1 à 1,421. La physique avait ainsi dressé des tables qui donnaient pour chaque gaz les deux capacités calorifiques, et la différence de ces deux quantités avait reçu un nom, elle s'appelait la chaleur latente de dilatation. C'était bien en effet l'excédant de chaleur qui était consommé sans produire un excédant de température dans celui des deux cas où le gaz prenait un accroissement de volume. La physique en restait là. Chacun des gaz avait ses deux chaleurs spécifiques, indépendantes en quelque sorte l'une de l'autre; aucun rapport nécessaire ne semblait lier ces quantités entre elles. Aujourd'hui la question s'éclaircit à la lueur du principe nouveau, et ce qui était latent devient patent. Cet excès de chaleur qui est absorbé dans le cas où le gaz prend un accroissement de volume devient pour nous l'équivalent exact du travail mécanique que ce gaz développe en se dilatant. En même temps que le rôle de la chaleur latente de dilatation se trouve ainsi expliqué, une relation fixe, une équation mathématique s'établit entre les deux capacités calorifiques d'un même gaz, puisque le nombre de calories qui représente leur différence équivaut à un travail mécanique que nous pouvons apprécier et exprimer en kilogrammètres.

Voilà ainsi deux données qui ne paraissaient pas autrefois solidaires l'une de l'autre, et dont nous découvrons la relation nécessaire. L'équation à laquelle elles doivent satisfaire nous permet donc de faire une série de vérifications, vérifications d'autant plus précieuses que les valeurs numériques des chaleurs spécifiques à volume constant et des chaleurs spécifiques à pression constante ont été autrefois déterminées, pour les différens corps gazeux, par des expériences directes, très soignées, très précises, et avant qu'on soupçonnât le lien qui devait unir ces deux quantités. Cette équation prend donc une importance capitale. Si l'on suppose connu le nombre qui représente l'équivalence de la chaleur et du travail, elle peut servir à contrôler toutes les valeurs anciennement déterminées pour les chaleurs spécifiques. Si au contraire on regarde ces valeurs comme des données acquises, elle fournira une série de déterminations numériques du nombre fondamental de l'équivalence. Toutes les déterminations qui ont été faites par ce procédé oscillent, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, autour du nombre 425, qui peut être regardé comme leur valeur moyenne.

L'expérience des deux récipiens de M. Joule, les indications sommaires que nous venons de donner sur les capacités calorifiques montrent dans quel esprit a été révisée l'étude de la dilatation des

corps. C'est là d'ailleurs la question qui depuis cinq ou six ans a joué sans cesse le premier rôle dans la théorie mécanique de la chaleur. Nulle part on n'est plus près des faits primordiaux qu'il importe de constater. Entre le mouvement vibratoire qui constitue la chaleur et le mouvement de dilatation moléculaire qui augmente le volume du corps, la relation est directe, facile à définir. Elle se prête à l'analyse mathématique. Aussi a-t-elle été pour les géomètres l'objet de calculs très étendus et très complets. Cette étude, intéressante par elle-même, en a pris une importance spéciale. Elle est devenue une sorte de place d'armes dans l'intérieur de laquelle on a établi les vérités fondamentales qui servent de base à la théorie dont nous poursuivons en ce moment l'exposition. La dilatation des corps solides ou liquides, par la raison qu'on a pu entrevoir tout à l'heure, a présenté des difficultés d'analyse qui n'ont pas permis d'aller au fond des choses; mais celle des gaz, des vapeurs, a été complétement étudiée dans des mémoires originaux, parmi lesquels on doit citer un récent *Commentaire aux travaux publiés sur la chaleur considérée au point de vue mécanique*, par M. Résal, ingénieur des mines, — un mémoire sur *l'Équivalent mécanique de la chaleur*, de M. Bélanger, professeur à l'École centrale, et un travail de M. Ch. Combes en cours de publication dans le *Bulletin de la Société d'encouragement.*

Introduites dans l'étude de la chimie, les idées nouvelles n'y furent point stériles. On avait bien songé depuis longtemps à comparer au travail mécanique proprement dit cette autre sorte de travail qui est due aux affinités chimiques : c'était là une question tout à fait pratique, puisqu'en résumé les actions chimiques sont l'origine de presque tout le travail qui se produit parmi nous, et que l'une d'elles, la combustion du charbon, fait tourner la plus grande partie de nos machines; mais entre le travail chimique et le travail mécanique on n'avait aucun terme de comparaison. La chaleur, envisagée au point de vue où nous l'avons maintenant montrée, se présenta comme une mesure commune de ces deux natures de travaux, comparables sans doute entre eux par une conception théorique (1), mais complétement dissemblables en fait. La chaleur au contraire devenait pratiquement comparable aux uns et aux autres. Ainsi ce fut un fait facile à constater qu'un kilogramme d'hydrogène, en se combinant avec l'oxygène, dégage 34,462 calories, et

(1) On peut regarder l'acte de la combinaison entre molécules, entre les atomes de l'oxygène et ceux du charbon par exemple, comme semblable à l'acte de la chute d'un corps contre la terre. Si le charbon brûle, c'est que les atomes du gaz comburant se précipitent sur lui. De la masse et de la vitesse de ces atomes on conclurait le travail dû à cette chute.

en se combinant avec le chlore, 23,783; qu'un kilogramme de graphite naturel, en se brûlant à l'oxygène, produit 7,796 calories, 1 kilogramme de zinc 565, et ainsi de suite. Or c'est une notion qui nous est maintenant acquise que chacune de ces calories peut se convertir en 425 unités de travail mécanique. Nous savons donc quel effort pourrait vaincre, quel poids pourrait élever chacune de ces combinaisons chimiques, si par quelque moyen on arrivait à la convertir tout entière en effets mécaniques.

Ici se place une expérience déjà ancienne, mais des plus importantes, et qui est due à M. Favre. M. Favre a étudié un circuit voltaïque qu'il plaçait dans un grand réservoir de mercure formant thermomètre, et où les diverses parties de son appareil pouvaient être introduites à volonté. Il y mettait un élément composé d'une plaque de zinc et d'une lame de platine plongée dans de l'eau acidulée, et réunies par un fil de cuivre gros et court. Il a d'abord mesuré ainsi directement la chaleur dégagée, et a trouvé qu'à la dissolution de 33 grammes de zinc, c'est-à-dire d'un équivalent chimique de ce métal, correspondait un dégagement de calories représenté par le nombre fractionnaire 18,68, c'est-à-dire la quantité de chaleur nécessaire pour élever d'un degré 18,680 grammes d'eau. Il a remplacé ensuite le fil de cuivre gros et court introduit dans le calorimètre par un fil long et mince enroulé en spirale et placé hors du calorimètre. La quantité de chaleur observée a été moindre, et d'autant moindre que le fil de jonction était plus long; mais, s'il rétablissait dans le calorimètre ces différens fils de jonction, il retrouvait toujours exactement la même quantité de chaleur que dans le premier cas. Ainsi dans ces déterminations préparatoires il était bien évident que 33 grammes de zinc, en se dissolvant, donnaient une quantité totale de chaleur constamment égale. Ensuite M. Favre, laissant toujours dans une cavité du calorimètre son fil enroulé en spirale, en fit l'électro-aimant d'une petite machine électro-magnétique à laquelle il donna un travail extérieur à accomplir; elle montait un poids au moyen d'une poulie. Le phénomène alors changea de face. L'expérimentateur trouva que la quantité de chaleur correspondant à la dissolution de 33 grammes de zinc était inférieure au nombre indiqué plus haut. Il fit varier le travail accompli par la petite machine, et il constata que la chaleur dégagée variait dans un rapport constant avec ce travail; pour chaque kilogrammètre produit, une quantité déterminée de calories disparaissait. Ainsi dans le moteur électrique de M. Favre, comme dans les autres appareils que nous avons déjà décrits, l'équivalence des deux termes que nous étudions était immédiatement démontrée par deux séries de valeurs directement appréciables. Ici tant de tra-

vail produit, là tant de chaleur absorbée. De ces essais, M. Favre a tiré le nombre 443, un peu supérieur à celui dont M. Verdet a proposé l'adoption.

Il ne paraît pas difficile, nous pouvons le dire en passant, de découvrir la raison pour laquelle M. Favre a trouvé un nombre trop élevé. En indiquant cette raison, nous sommes amenés à parler incidemment des effets mécaniques de l'électricité, sur lesquels nous ne voulons point d'ailleurs nous étendre aujourd'hui, parce que nous nous réservons d'en parler avec quelque détail dans une autre occasion. L'action chimique développée dans la pile de M. Favre se manifeste à la fois sous forme calorique et sous forme électrique; il y a chaleur sensible au thermomètre et courant électrique sensible au galvanomètre. Je sais bien que ces deux effets sont liés par une relation simple et directe (la chaleur est proportionnelle au carré de l'intensité du courant); mais est-ce à dire pour cela qu'ils ne soient qu'une seule et même chose? Est-ce à dire que, si l'on tient compte de l'un des effets, il devient loisible de négliger l'autre? Évidemment non. En même temps qu'une certaine quantité de chaleur se transforme en travail, dans l'expérience de M. Favre, une certaine quantité d'électricité cesse de s'accuser au galvanomètre, et rien ne nous autorise à faire abstraction des effets mécaniques de ce phénomène. Si donc M. Favre rapporte à une même calorie un trop grand nombre de kilogrammètres, c'est peut-être qu'il lui attribue une portion de travail qui doit en bonne justice être mise au compte de l'électricité. Encore une fois, nous ne faisons que jeter cette indication en passant. Elle répond à cette idée que, si l'on étudie la connexité qui lie l'affinité chimique, la chaleur et le travail mécanique, il est nécessaire, en dernière analyse, d'y faire entrer aussi l'électricité. C'est une action à quatre personnages. L'un d'eux, dira-t-on, joue un rôle accessoire au point de vue mécanique. Accessoire, peut-être, mais négligeable, certainement non! Rien n'empêche cependant de faire abstraction momentanément de l'un d'eux, à la condition de bien connaître la réserve que l'on fait, et de ne pas se laisser entraîner par cette omission dans des raisonnemens inexacts. Cette réserve, cette omission, nous la ferons d'ailleurs aujourd'hui, afin d'isoler et de mettre en relief la relation directe qui a été signalée entre la chaleur et le travail, et que nous nous sommes proposé en ce moment d'étudier tout spécialement. C'est en effet là, dans l'action générale, la portion la mieux connue et la mieux définie. Quant au rôle particulier qu'y joue l'électricité, il est jusqu'ici resté plus obscur, et nous demanderons en tout cas la permission de le laisser aujourd'hui complétement dans l'ombre.

Tout en évitant de parler des phénomènes électriques, nous ne

pouvons cependant passer sous silence une brillante expérience de M. Foucault, qui eut un grand retentissement il y a quelques années. On sait le talent de mise en scène avec lequel M. Foucault rend populaires les vérités physiques. Il prenait un gros disque de cuivre qu'il plaçait entre les deux pôles d'un électro-aimant; un système d'engrenages et une manivelle permettaient d'imprimer au disque un mouvement de rotation rapide. Lorsqu'aucun courant ne traversait les bobines de l'électro-aimant, on faisait tourner le disque avec la plus grande facilité, et sans qu'il s'échauffât sensiblement: mais si l'on venait à faire passer un courant à travers les bobines, les réactions qui s'établissaient entre leur fer aimanté et le disque de cuivre étaient telles qu'on éprouvait pour faire tourner celui-ci une résistance considérable : un homme suffisait à peine à cet effort, et le travail qu'il dépensait ainsi échauffait graduellement le disque jusqu'à une température qui a quelquefois atteint 95 degrés. Ainsi dans cette expérience saisissante le thermomètre enregistrait directement, sous forme de chaleur, l'effort développé sur la manivelle pour entretenir la rotation du disque.

IV.

Mais la théorie mécanique de la chaleur ne nous donne-t-elle d'enseignemens qu'au sujet des corps inorganiques ou inanimés? Les corps vivans ne sont-ils pas à la fois le siége de phénomènes calorifiques et de phénomènes mécaniques? Et n'est-on pas en droit de penser qu'ils sont régis, eux aussi, par l'équivalence de ces deux phénomènes? Si en effet les corps vivans, dans ce qui touche plus particulièrement au principe de l'action vitale, échappent évidemment aux lois ordinaires de la physique et de la mécanique, il est au contraire naturel d'admettre, tant que l'expérience ne dément pas cette opinion, qu'ils y sont soumis en ce qui concerne le jeu de leurs organes. La volonté a sans contredit en elle-même des modes d'action tout particuliers; mais, dès qu'elle doit agir sur la matière, elle se trouve évidemment liée par les lois matérielles, comme un étranger qui aurait à se conformer aux règlemens du pays où il vit.

Non-seulement les preuves les plus décisives montrent qu'il y a dans les corps vivans aussi bien que dans le monde inorganique conversion de la chaleur en travail et du travail en chaleur, mais il est remarquable que ce soit en réfléchissant au jeu de la vie animale que le docteur Jules-Robert Mayer ait été amené à trouver les bases de la théorie nouvelle. Elle est complétement esquissée dans son mémoire sur le mouvement organique et la nutrition (1845). Les travaux du docteur Mayer sont peu connus en France, mais

deux séries d'expériences récentes mettent en évidence la relation qui lie dans les corps vivans la chaleur au travail. Nous voulons parler des recherches de M. Hirn et de celles du docteur Béclard.

M. Hirn a abordé de front la question et cherché une solution d'ensemble en opérant sur le corps même de l'homme.

C'est un fait indiqué d'abord par Lavoisier et Laplace, confirmé par les expériences de Dulong et Despretz, éclairé ensuite par les travaux de MM. Favre et Silbermann, et maintenant définitivement acquis à la physiologie, que la chaleur animale est due entièrement, ou du moins presque entièrement, aux actions chimiques que produit la respiration; ce qui peut en être dégagé par d'autres actions, par la nutrition, par la circulation du sang, est complétement négligeable. L'oxygène inspiré brûle dans le corps des matières hydro-carbonées, et l'animal expire de l'acide carbonique et de l'eau. L'intensité de cette action respiratoire varie beaucoup avec l'âge, le sexe, l'état de santé des divers individus. M. Hirn s'est proposé de l'étudier sur un même individu à l'état de repos et à l'état de mouvement.

Pour parler d'abord de l'état de repos, on sait que le corps humain conserve une température tout à fait constante, dont la valeur est de 37 degrés environ dans nos climats. On peut donc dire que la chaleur développée à l'intérieur du corps par l'action respiratoire (1) en sort incessamment tout entière sous diverses formes, évaporation pulmonaire et cutanée, échauffement de l'air expiré, rayonnement, contact des corps ambians. M. Hirn a commencé par vérifier cette supposition, qu'il a trouvée sensiblement exacte.

Il plaçait un homme dans un espace hermétiquement clos, en le laissant d'abord, pendant un temps donné, à l'état de repos absolu. Le sujet absorbait l'air par le nez au moyen de deux petits tubes introduits dans ses narines et qui communiquaient avec un gazomètre dont le débit était facilement mesuré; il expulsait les produits de la respiration par un autre tube introduit dans sa bouche, et qui aboutissait à un second gazomètre, où l'acide carbonique et la vapeur d'eau pouvaient être dosés. La température de ces divers gaz étant soigneusement mesurée, ainsi que l'échauffement de l'enceinte dû à la chaleur perdue par le sujet, M. Hirn trouvait que pour chaque gramme d'oxygène brûlé, l'homme émettait au dehors environ 5 calories 1/2. Ce résultat confirmait suffisamment le rai-

(1) Cette chaleur, on vient de le voir, varie beaucoup suivant les individus. On peut cependant, si l'on veut en donner une moyenne grossière, l'évaluer à 100 calories par heure, la combustion pendant une heure étant estimée à 10 grammes de charbon et 0,6 grammes d'hydrogène; or un gramme de charbon en brûlant dégage 8,08 calories, et 1 gramme d'hydrogène en dégage 34,5.

sonnement d'après lequel toute la chaleur de la combustion devait se retrouver au dehors.

Voilà pour l'état de repos. Mais quand l'homme exécute un travail, les choses se passent-elles de même? — M. Hirn enferma encore son sujet dans la chambrette d'expérimentation et lui donna pour travail d'élever sans cesse son propre corps sur une roue à échelons, qui tournait de manière qu'il n'eût point à changer réellement de place. Il est clair d'une part que l'homme produit également un travail s'il déplace une masse étrangère, ou s'il déplace sa propre masse en prenant un point d'appui à l'extérieur; l'on comprend d'un autre côté qu'en soulevant sans cesse sa propre charge sur cette espèce d'escalier mobile, le sujet, au point de vue de la mécanique, produisait le même effet que s'il eût gravi un escalier fixe. Dans ces conditions, M. Hirn trouva que pour 1 gramme d'oxygène brûlé il n'était plus émis dans l'enceinte que 2 calories 1/2 environ. Ainsi dans ce cas l'action respiratoire de l'homme est représentée par une moindre quantité de chaleur en raison du travail dû à l'ascension sur la roue. Les deux quantités se complètent : ce qui manque en chaleur se retrouve en travail. Le fait n'a plus rien qui puisse nous étonner, et il y aurait eu au contraire de quoi nous surprendre si la production d'un effet mécanique n'avait pas diminué la manifestation des effets calorifiques. M. Hirn montre ainsi que tous les efforts extérieurs que l'homme exerce viennent en déduction de la chaleur qu'il dégage; mais s'il a su mettre le phénomène en évidence, les conditions de son expérience étaient trop complexes, les corrections à faire à ses diverses données trop délicates pour qu'il pût avec quelque exactitude apprécier numériquement la conversion de la chaleur en travail. M. Hirn annonce d'ailleurs, dans son nouveau mémoire publié l'an dernier, qu'il recommence les mêmes recherches dans de meilleures conditions.

M. Béclard a pris pour point de départ l'étude de la contraction musculaire et a observé pendant plusieurs années les phénomènes qui s'y rapportent.

On savait depuis longtemps que la contraction d'un muscle dégage de la chaleur, parce qu'elle est accompagnée d'une action chimique, d'une absorption d'oxygène. Alexandre de Humboldt avait autrefois signalé ce fait, auquel il avait été amené par induction, sans pouvoir d'ailleurs le vérifier. MM. George Liebig et Helmholtz avaient plus tard repris cette opinion. Enfin M. Matteucci avait directement démontré l'absorption de l'oxygène en employant des muscles de grenouilles. Prenant quelques trains de derrière de grenouilles préparés, il en plaçait un certain poids dans un flacon et un même poids dans un second vase. Il faisait contracter les uns et

laissait les autres en repos; puis il introduisait de l'eau de chaux dans les deux récipiens et dosait ainsi la quantité d'acide carbonique produite, de façon à connaître la quantité d'oxygène absorbée. Des expériences réitérées lui avaient montré que les muscles contractés absorbaient beaucoup plus d'oxygène que les autres.

La contraction musculaire est donc une oxydation qui dégage, comme toute oxydation, une certaine quantité de chaleur; mais, si on se contente de considérer ce phénomène en lui-même, il paraît difficile d'en rien tirer qui puisse servir à la théorie qui nous occupe. La contraction musculaire en effet implique des phénomènes de volonté qu'il semble impossible d'isoler, et des particularités intérieures dont l'analyse paraît impraticable. Quand nous ramenons, par exemple, notre avant-bras de manière qu'il fasse un angle droit avec le bras, nous pouvons agir à la fois sur les muscles fléchisseurs et sur les muscles extenseurs, et développer ainsi d'une façon absolue des efforts dont la mesure dynamique et calorifique ne présenterait rien de certain. C'est donc d'une autre manière que M. Béclard a abordé ce problème. Il s'est proposé de comparer, sous le rapport calorifique, une même contraction musculaire dans deux cas différens : celui où elle n'est accompagnée d'aucun travail extérieur et celui où, au contraire, un travail extérieur l'accompagne.

A l'origine de ses recherches, il opéra au moyen d'aiguilles ou hameçons thermo-électriques formés de deux métaux, cuivre et fer, qu'il enfonçait dans les tissus musculaires des animaux et qu'il mettait en communication avec un galvanomètre dont les déviations accusaient les variations de température des muscles. Il se servait particulièrement de grenouilles; il les fixait sur une tablette, et il déterminait des contractions dans une des pattes de l'animal. Tantôt cette patte se contractait à vide, tantôt elle devait soulever un poids au moyen d'une corde passant sur une poulie. Mais M. Béclard ne tarda pas à reconnaître qu'il ne pouvait rien conclure d'expériences dans lesquelles l'animal, sous l'impression d'une cause excitante, contractait son muscle, sans que la contraction eût un rapport bien déterminé avec l'effort à vaincre. Il se décida, pour avoir des résultats plus sûrement appréciables, à opérer sur l'homme. Il fallait dès lors renoncer à l'emploi des aiguilles ou hameçons thermo-électriques, car ces engins ne pouvaient être introduits dans les tissus charnus sans danger sérieux, surtout si les expériences se répétaient fréquemment. L'emploi de ces appareils présentait aussi d'autres inconvéniens. Le vernis dont on recouvrait les aiguilles pour empêcher qu'elles ne fussent attaquées chimiquement par les sécrétions du corps venait à se fendiller; des courans dus à des actions chimiques pouvaient dès lors modifier les mouvemens de l'aiguille du gal-

vanomètre et masquer les résultats calorifiques. M. Béclard s'assura qu'en appliquant sur la peau du bras un simple thermomètre et enveloppant le tout d'un corps mauvais conducteur de la chaleur, d'une bande de laine par exemple, le thermomètre accusait nettement les variations de température; il se décida dès lors à recourir à ce moyen direct d'observation. Il opéra d'ailleurs sur lui-même et fit, pendant les étés des années 1858 et 1859, une série continue d'expériences dirigées avec le soin le plus minutieux.

Nous n'essaierons pas de marquer toutes les précautions ingénieuses que prit l'expérimentateur pour écarter toutes les causes d'erreur, pour rendre tous les résultats comparables entre eux et pour dégager le phénomène principal des faits accessoires qui auraient pu le modifier. Nous indiquerons au moins la forme générale de ses expériences. Il était assis sur un siége complétement fixe, les deux bras tombant naturellement le long du corps et les avant-bras coudés à angle droit. Au-dessus de lui, une corde s'enroulait sur deux poulies et venait, armée de deux mannettes, tomber auprès de chacune de ses mains. Les deux mains saisissaient ces mannettes, la paume tournée en haut. C'était en effet dans cette position, M. Béclard l'avait vérifié, que la plus grande partie de l'effort se concentrait sur les muscles biceps brachial et brachial antérieur sur lesquels il avait appliqué son thermomètre. La main droite avait d'ailleurs pour fonction d'agir sur un poids de 5 kilogrammes attaché à la mannette droite. La main gauche au contraire tenait simplement la manette correspondante, à laquelle aucun poids n'était suspendu.

Quant au principe même des expériences, il consistait, comme on l'a déjà vu précédemment, à observer successivement une même contraction musculaire, d'abord à l'état statique, c'est-à-dire sans aucun travail extérieur accompli, et ensuite à l'état dynamique, c'est-à-dire avec accomplissement d'un travail extérieur. Le caractère de ces essais est donc une comparaison continuelle entre la contraction statique et la contraction dynamique. Les effets thermométriques correspondant à la première ne sont jamais observés que pour être mis en regard des effets analogues qui correspondent à la seconde. Et c'est de ce rapprochement que M. Béclard tire ses enseignemens.

Deux séries d'essais, chacune double en raison des deux termes à déterminer, lui fournissent ses conclusions.

Dans la première série, la main droite commençait par soutenir le poids immobile pendant cinq minutes : état statique. Pour constater l'état dynamique, cette même main droite, pendant le même intervalle de temps, élevait le poids jusqu'à une faible hauteur (16 centimètres) un assez grand nombre de fois; le poids redescendait

après chaque ascension sans que la main eût à le soutenir pendant la descente : c'était la main gauche qui était chargée de remplir cette fonction à l'aide de la corde et des poulies. En comparant les observations thermométriques, M. Béclard trouva que la chaleur due à la contraction statique surpassait d'un degré la chaleur due à la contraction dynamique. Cette chaleur, qui disparaissait lorsque le muscle contracté élevait un poids, était évidemment l'équivalent du travail extérieur que le muscle produisait.

Une seconde série d'expériences fut faite pour ainsi dire en sens inverse. La main droite commençait toujours par soutenir le poids à l'état de repos; mais ensuite, au lieu de monter le poids, elle le soutenait à la descente un certain nombre de fois, la main gauche se chargeant alors, au moyen de la corde et des poulies, de produire les ascensions. Qu'arriva-t-il? C'est que les phénomènes calorifiques devinrent inverses. Le muscle prit une température plus élevée quand il soutenait le poids à la descente que quand il le maintenait à l'état de repos. De même que, dans la première série d'essais, le travail qu'il accomplissait lui laissait moins de chaleur que l'état statique, de même, dans la seconde série, le travail qui en dehors de lui s'accomplissait lui en laissait une plus grande quantité.

M. Béclard mettait d'ailleurs encore ces résultats en relief par une série accessoire d'expériences qui résumait en quelque sorte les précédentes. Il commençait par opérer avec la main droite toutes les ascensions du poids pendant que la main gauche le soutenait à chaque descente; puis au contraire il le soutenait à chaque descente avec la main droite pendant que la main gauche opérait toutes les ascensions. Les différences calorifiques observées dans les essais précédens s'ajoutaient naturellement dans cette dernière expérimentation, et le phénomène étudié s'accusait ainsi plus nettement.

De ces recherches sur la contraction musculaire, on peut donc tirer l'enseignement suivant : la contraction musculaire est une oxydation, et si elle ne produit aucun travail extérieur, elle dégage une certaine quantité de chaleur proportionnelle à la quantité d'oxygène qui est absorbée; mais si elle produit un travail, elle dégage une quantité de chaleur plus petite, de telle sorte que la quantité de chaleur et la quantité de travail développées soient complémentaires l'une de l'autre. La chaleur qui apparaît dans le muscle contracté comme résultat de l'action chimique est diminuée de toute celle qui s'est transformée en travail mécanique.

La forme simple et précise des travaux de M. Béclard devait le porter à chercher la valeur numérique du rapport qui lie le travail produit à la chaleur correspondante. Il connaissait directement le nombre de kilogrammètres développés par le mouvement du poids;

mais il pouvait moins facilement déduire de ses observations thermométriques le nombre absolu de calories que les muscles perdaient ou gagnaient dans les différens cas. Il supposa dans ses calculs que la masse musculaire échauffée était équivalente en poids à un demi-kilogramme. Il supposa que la capacité du tissu musculaire pour la chaleur était égale à celle de l'eau. C'étaient là d'ailleurs des conjectures assez incertaines. Aussi a-t-il donné, en le reconnaissant lui-même, un nombre beaucoup trop grand pour l'équivalent mécanique de la chaleur. Toutefois l'inexactitude de la mesure n'ôte rien à la certitude du fait observé.

Que ressort-il en résumé des travaux de M. Hirn et de M. Béclard? C'est que la combustion respiratoire, qui joue un rôle prépondérant dans la vie matérielle, développe à l'intérieur du corps une quantité de chaleur qui peut se répandre tout entière au dehors sous forme calorifique, qui peut aussi partiellement, suivant la volonté de l'homme, se convertir en mouvement ou en travail. Nous disons mouvement ou travail, car encore une fois, que l'homme déplace des objets extérieurs ou qu'il se déplace lui-même en prenant un point d'appui au dehors, qu'il gravisse l'escalier de M. Hirn ou qu'il soulève le poids de M. Béclard, c'est tout un. Comment d'ailleurs s'exerce cette action de la volonté qui transforme partiellement la chaleur animale en effets mécaniques? Comment le nerf qui est le véhicule de la volonté excite-t-il le muscle? C'est là un problème physiologique que nous n'avons point à aborder ici. Nous pouvons seulement faire en passant une remarque qui ne manque pas d'une certaine importance et qui se déduit naturellement de tout ce qui précède. C'est que le nerf n'a pas besoin d'avoir en lui-même, comme on le lui a quelquefois demandé, tout le mouvement qu'il suscite dans le muscle. Il n'intervient au contraire, suivant ce que nous venons d'exposer, que pour susciter l'action du mécanisme au moyen duquel le muscle emprunte directement à la chaleur animale le travail qu'il doit produire.

Il est naturel de se demander dans quelles limites peut se faire cet emprunt. Une partie seulement de la chaleur animale peut se convertir en travail. Est-ce une fraction plus ou moins forte de la chaleur totale? On peut répondre, d'après les données de M. Hirn, que c'en est à peu près la moitié; mais ici il est important de s'entendre sur la valeur absolue que prend cette chaleur totale suivant que l'homme est à l'état de repos ou à l'état de travail. Une objection pourrait en effet se présenter au nom de l'expérience vulgaire, et il n'est pas inutile de la prévoir. Le mouvement, le travail, disent MM. Hirn et Béclard, se produisent aux dépens de la chaleur animale, dont ils consomment une notable partie. Et cependant tout le

monde sait que pour se réchauffer on se donne du mouvement. Comment disparaît cette contradiction apparente? Comment la vérité des théories que nous avons esquissées se concilie-t-elle avec la réalité des phénomènes usuels? Oui, le travail correspondant au mouvement consomme de la chaleur, mais en même temps il précipite l'action respiratoire jusqu'à l'augmenter quelquefois dans la proportion de 1 à 10. La combustion s'accélère de façon à fournir aux effets qui lui sont demandés, et il n'est pas étonnant que dans cette action régulatrice elle dépasse le but et fournisse un excédant de calorique. On peut remarquer à ce sujet que cette dépense excédante et pour ainsi dire inutile est d'autant moindre chez les divers sujets qu'ils sont mieux constitués et plus assouplis au genre de travail qu'ils produisent. L'organisme emploie d'ailleurs plusieurs moyens pour augmenter la combustion d'oxygène à mesure qu'on lui demande du travail; les inspirations deviennent plus fréquentes, jusqu'à produire parfois l'essoufflement; l'air est inspiré plus profondément, de telle sorte que l'homme geint quelquefois en le chassant; enfin, pour une même quantité d'air introduite, une proportion plus grande d'oxygène est dans certains cas retenue par les poumons.

Si nous passons maintenant du règne animal au règne végétal, une différence essentielle apparaît dans les phénomènes de la vie. On peut dire que la vie végétale est le contraire de la vie animale. Dans celle-ci, on voit l'oxygène absorbé décomposer dans les corps les matières hydrocarbonées et en sortir à l'état d'eau et d'acide carbonique. Le végétal fait l'inverse; il absorbe de l'eau et de l'acide carbonique et rejette de l'oxygène en retenant les hydrocarbures qui proviennent de cette transformation. Si donc dans l'animal les corps mis en présence se combinent suivant leurs affinités chimiques naturelles, dans le végétal ils forment au contraire des combinaisons diamétralement opposées à celles auxquelles ils sont portés. Le végétal nous apparaît donc comme un milieu où sont constamment séparés des élémens qui ont une tendance à se combiner et dont la combinaison dégagerait de la chaleur comme le fait tout travail dû aux affinités chimiques. Qu'est-ce que cela fait soupçonner? C'est que, pour triompher sans cesse de cette action spontanée des forces moléculaires, le végétal doit absorber sans cesse de la chaleur. Cette chaleur qu'il absorbe, il la convertit en travail pour lutter contre les affinités chimiques et produire en définitive des résultats qui leur sont contraires, à la différence de l'animal, dans lequel ces affinités chimiques se satisfont et dégagent de la chaleur qui est sans cesse disponible. Aussi, tandis que l'animal conserve en général une température constante et à peu près

indépendante du milieu ambiant, la plante se met en équilibre de température avec ce qui l'entoure. Ce n'est que dans certains cas particuliers, dans le cas de la germination et au moment de la floraison, que les phénomènes sont inverses, que la plante absorbe de l'oxygène, et qu'en vertu de cette combustion elle peut élever sa température au-dessus de celle de l'air ambiant.

Où le végétal trouve-t-il toute cette chaleur dont il a incessamment besoin? Dans l'action solaire. Le végétal emprunte constamment de la chaleur au soleil et l'emmagasine à l'état de force vive calorifique. Que les rayons du soleil tombent sur une plage de sable, le sable s'échauffe, et il renvoie bientôt par rayonnement toute la chaleur qu'il reçoit; mais que ces mêmes rayons tombent sur une forêt, les arbres continuellement absorbent et s'approprient une partie de leur chaleur. Les matières hydrocarbonées qui se forment sans cesse sur la terre, par exemple les matières spécialement regardées comme combustibles, le bois, la houille, etc., sont ainsi des provisions de force vive accumulées par une transformation lente de l'action solaire, et dont nous pouvons disposer à un instant donné pour les convertir en chaleur, en travail. Quand nous avons amoncelé du charbon dans le foyer d'une machine à vapeur et que nous l'enflammons au moyen d'une allumette, d'où sortira tout le travail que va produire la machine? Est-ce de l'allumette? Eh! non, c'est tout le travail solaire qui a été emmagasiné anciennement dans ce combustible que nous rendons soudainement disponible en abandonnant le charbon à son affinité pour l'oxygène, absolument comme nous pourrions, disposant d'une grande masse d'eau qui aurait été élevée dans un réservoir par un travail antérieur, utiliser la chute de cette eau en ouvrant le robinet du réservoir. Chaque kilogramme de houille renferme ainsi virtuellement trois millions de kilogrammètres. On peut donc calculer facilement la quantité de puissance mécanique, toute préparée, que nous extrayons annuellement du sol de la France quand nous tirons de nos houillères 8 millions de tonnes de charbon. C'est le travail de 10 millions de chevaux-vapeur fonctionnant jour et nuit pendant toute l'année.

C'est encore cette force vive emmagasinée dans les végétaux qui leur donne leur vertu nutritive; ils introduisent dans le corps des animaux les matières hydrocarbonées que l'oxygène y viendra brûler ensuite. Si ces élémens de régénération manquent, le corps, réduit à s'oxyder lui-même, dépérit et meurt. Cette fonction des végétaux prendra dans notre esprit une importance particulière, si nous réfléchissons que la nourriture animale n'est en quelque sorte que médiate, et qu'il faut remonter aux végétaux pour trouver l'origine de toute nutrition.

Le rôle actif du soleil apparaît donc dans tout ce qui précède. On peut dire qu'en versant continuellement de la chaleur sur la terre, il y verse du travail. Et la voix populaire est d'accord avec la science en proclamant que cet astre est la source vivifiante de toute transformation matérielle. On a mesuré, sans grande précision bien entendu, la quantité de chaleur que le soleil envoie annuellement à la terre. On peut donc en quelque sorte connaître la quantité de travail qu'il met virtuellement à notre disposition. Si cette détermination n'offre par elle-même aucun intérêt spécial, il n'en reste pas moins certain qu'elle correspond à une notion précieuse : c'est que nous avons ainsi autour de nous une grande somme de travail gratuitement produit dont nous devons être amenés à utiliser une portion de plus en plus grande.

Ce n'est point seulement sur les rapports du soleil avec la terre que la théorie nouvelle fournit d'intéressantes vérités. Elle n'hésite point à se demander comment s'entretient la chaleur du soleil et comment se réparent les pertes qu'il subit sans cesse par le rayonnement. Elle répond que les corps qui viennent tomber à la surface de l'astre lui abandonnent sous forme de chaleur l'énorme quantité de mouvement qu'ils possédaient dans leur gravitation à travers l'espace. Elle admet de plus que ces corps sont pour la plus grande part empruntés à cette agglomération sidérale qui entoure le soleil et qui est connue sous le nom de lumière zodiacale. Dès lors et connaissant par les travaux de sir John Herschel et de M. Pouillet quelle est la quantité de chaleur que perd le soleil, elle calcule quelle est la masse de corps zodiacaux qui doit venir se joindre à cet astre pour lui restituer sa chaleur. On a reconnu que cette masse n'est point assez considérable pour faire varier d'une façon appréciable le volume du soleil. Si notre lune tombait sur le soleil, elle lui communiquerait une quantité de chaleur suffisante pour couvrir les pertes d'une ou deux années; notre terre, en y tombant, couvrirait les pertes d'un siècle; cependant les masses de la lune et de la terre disparaîtraient sans donner au soleil un accroissement perceptible. Il n'est point à espérer que les télescopes puissent saisir et préciser l'accroissement graduel du diamètre solaire. Cette suprême vérification manquera donc à l'ensemble de ces hautes hypothèses astronomiques.

Il faut citer ces spéculations hardies sans y attacher plus d'importance que leur degré de certitude n'en comporte encore, et se hâter de redescendre sur la terre, où la nouvelle thermo-dynamique nous donne et nous promet une assez riche moisson d'utiles enseignemens.

M. Verdet a terminé ses leçons par une courte histoire de la théorie nouvelle. On peut assigner une date fixe à l'origine de cette théorie, et en reporter la naissance véritable à l'année 1842. Sans doute, avant cette époque, plusieurs savans purent en entrevoir quelques parties et en toucher quelques points. C'est ainsi que l'on trouve dans un mémoire de Lavoisier et Laplace sur la chaleur (1780) le passage suivant : « D'autres physiciens pensent que la chaleur n'est que le résultat des vibrations insensibles de la matière... Dans le système que nous examinons, la chaleur est la force vive qui résulte des mouvemens insensibles des molécules d'un corps; elle est la somme des produits de la masse de chaque molécule par le carré de sa vitesse... » Mais de cette assertion si originale et si précise il ne paraît pas que Lavoisier et Laplace aient jamais tiré aucun profit. Laplace surtout abandonna complétement cette manière de voir, et défendit résolûment la doctrine de la matérialité du calorique. On a vu plus haut comment, au commencement de ce siècle, Rumford, réagissant contre cette opinion, mit en évidence des faits intéressans qui ne frappèrent point assez le public de son temps, et dont il nous est facile maintenant d'apprécier l'importance; mais un peu plus tard les études relatives à la chaleur subirent une phase singulière. Sadi Carnot, officier du génie, fils du célèbre conventionnel, publia en 1824 ses *Réflexions sur la puissance motrice du feu et sur les machines propres à développer cette puissance*. Cette publication coïncidait avec les premiers développemens donnés à l'usage des moteurs à vapeur. Elle fit alors une grande sensation, et son importance scientifique s'est prolongée jusqu'à ces dernières années. On va voir cependant que la doctrine de Sadi Carnot est diamétralement opposée à celle qui triomphe aujourd'hui. Sadi Carnot admettait, conformément aux idées répandues autour de lui, que le calorique est un corps matériel. Dès lors, disait-il, il est facile de comprendre que lorsqu'une certaine quantité de chaleur passe d'un corps chaud à un corps plus froid, ce transport produise par lui-même une certaine quantité de travail; mais, une fois l'équilibre établi, la chaleur perdue par l'un des corps se retrouve *tout entière* dans l'autre, absolument comme l'eau qui a fait marcher une roue hydraulique se retrouve entièrement dans le bief d'aval. Dans les idées de Carnot, cette comparaison se poursuit jusqu'au bout. La chaleur est un fluide qui, en vertu d'une force spéciale, tend comme l'eau à prendre son niveau. La température devient ainsi une sorte de cote de nivellement propre au fluide calorifique. Le fluide descend d'un corps supérieur (en température) dans un corps inférieur, et produit ainsi de la puissance motrice. Il sera possible également, en dépensant de la

puissance motrice, de porter le fluide d'un corps froid à un corps plus chaud, tout comme, au moyen d'un effort extérieur, on porte de l'eau d'un bassin inférieur à un réservoir plus élevé. On comprend facilement le danger et le leurre que renfermait la doctrine de Sadi Carnot. La chaleur, sortant d'un corps en vertu de cette force spéciale du nivellement des températures, devait, chemin faisant, produire du travail et se retrouver ensuite tout entière dans un corps différent. La machine à vapeur empruntait ainsi sa puissance, non pas à une consommation de chaleur, mais à un rétablissement d'équilibre dans le calorique. « Malgré cette erreur fondamentale, dit M. Verdet, le nom de Sadi Carnot et celui de son savant commentateur, M. Clapeyron, occuperont toujours une place importante dans l'histoire de la science. Sadi Carnot est l'auteur des formes de raisonnement dont la théorie mécanique fait sans cesse usage; c'est dans son écrit qu'on trouve les premiers exemples de ces cycles d'opérations qui prennent un corps dans un état déterminé, le font passer à un état différent en suivant un certain chemin, et le ramènent par une autre voie à son état primitif. M. Clapeyron a éclairci ce que le mémoire de Carnot avait d'obscur, et a montré comment on devait traduire analytiquement et représenter géométriquement ce mode de raisonnement si neuf et si fécond. Ces deux géomètres ont créé en quelque sorte la logique de la science. Lorsque les véritables principes ont été découverts, il n'y a eu qu'à les introduire dans les formes de cette logique, et il est à croire que, sans les anciens travaux de Carnot et de M. Clapeyron, les progrès de la théorie nouvelle n'auraient pas été à beaucoup près aussi rapides. »

Ces véritables principes qui ont enfin établi la thermo-dynamique sur des bases solides, on les trouve dans les travaux de ces deux savans étrangers dont nous avons déjà parlé, M. Jules-Robert Mayer, médecin à Heilbronn, M. Joule, professeur de physique à Manchester.

Les quatre ouvrages principaux de M. Mayer, *Remarques sur les forces de la nature inanimée* (1842), *le Mouvement organique dans ses rapports avec la nutrition* (1845), *l'Introduction à la mécanique du ciel* (1848), *les Remarques sur l'équivalent mécanique de la chaleur* (1851), renferment dans leur ensemble les diverses considérations que nous avons exposées dans les pages qui précèdent. Son point de départ fut tout physiologique. Il raconte lui-même que ses travaux furent provoqués par l'incident d'une saignée faite à un fiévreux à Java en 1840, et par cette remarque que le sang veineux, dans les régions tropicales, est d'un rouge beaucoup plus brillant que dans les régions plus froides; mais ses études ne restèrent point circonscrites dans le champ de la physiologie, et dans l'espace de dix années cet homme de génie aborda successivement la plupart

des points sur lesquels s'est exercée depuis la thermo-dynamique. C'est lui qui introduisit pour la première fois dans la science le terme d'équivalent mécanique de la chaleur. Malheureusement Mayer travaillait seul, sans grand souci de répandre ses idées. Ses mémoires n'eurent pendant longtemps qu'une publicité fort restreinte. Aujourd'hui même, ils sont encore peu connus sous leur forme originale. « Vous désirerez sans doute, disait M. John Tyndall dans une récente leçon de physique à *Royal Institution*, vous désirerez savoir ce qu'est devenu cet homme éminent. Sa raison l'abandonna; il devint fou et fut enfermé dans une maison d'aliénés. Il est dit dans un dictionnaire biographique allemand qu'il y mourut; mais c'est inexact : il a recouvré la raison, et il vit actuellement, tout à fait retiré, à Heilbronn. »

Les travaux de M. Joule ne restèrent pas, comme ceux de M. Mayer, confinés dans un cercle restreint. Ils eurent dès leur origine un grand retentissement. Développés dans des leçons publiques à la manière anglaise, appuyés d'expériences mémorables qui frappèrent tous les esprits, discutés et commentés par le monde scientifique tout entier, ils eurent une influence décisive sur les destinées de la thermo-dynamique. Le premier mémoire de M. Joule est de 1843; il contient des recherches sur la chaleur dégagée par les courans induits et sur les lois suivant lesquelles varie cette chaleur quand un travail est développé. Les célèbres expériences sur la dilatation des gaz sont de 1845. Enfin en 1850 parut dans les *Transactions philosophiques* un mémoire qui peut passer pour le manifeste de la nouvelle doctrine thermo-dynamique.

Autour des deux noms de Mayer et de Joule, on peut grouper ceux de MM. Colding, William Thomson, Helmholtz, Zeuner, Clausius, Macquorn, Rankine, Holtzman. Comme on le reconnaît par ces noms divers, la théorie nouvelle s'est faite surtout à l'étranger. Elle est plus récente en France qu'en Allemagne et en Angleterre. On a pu voir cependant dans les pages qu'on vient de lire qu'elle s'est enrichie des travaux de plusieurs Français; mais, entravée par quelques malentendus, elle ne s'est vulgarisée chez nous qu'avec lenteur. Ce n'est que depuis deux ou trois ans qu'elle s'est produite dans notre haut enseignement, dans le cours de physique générale de M. Victor Regnault au Collége de France, dans les leçons de mécanique de M. Bour à l'École polytechnique, dans les leçons de physique de MM. Sénarmont et Jamin à la même école. L'exposition publique qu'en a faite M. Verdet contribuera sans doute à lui donner définitivement droit de cité chez nous et à l'introduire, dans les arts industriels aussi bien que dans la science, comme une vérité pratique et usuelle.

EDGAR SAVENEY.

LE JAPON

DEPUIS L'OUVERTURE DE SES PORTS

LE GOUVERNEMENT DE YÉDO, LES PRINCES JAPONAIS ET LES EUROPÉENS AU JAPON.

L'intérêt que porte l'Europe à l'extrême Orient s'est accru singulièrement depuis quelques années. Il y a un quart de siècle, la Chine et le Japon nous étaient à peu près inconnus. On possédait alors sur ces vastes et riches contrées des récits de voyageurs et des lettres de missionnaires qu'on lisait aux heures de loisir, par désœuvrement, sans y attacher une attention bien sérieuse ou même sans y donner une croyance entière. A part quelques rares savans, personne ne se souciait beaucoup de ce qui se passait dans ce monde lointain. C'est que jusqu'au commencement de ce siècle les intérêts matériels de l'extrême Orient se trouvaient complétement séparés des nôtres; aucun lien ne les unissait, aucun besoin ne les rapprochait encore. Il existait sans doute des relations commerciales entre la Chine et l'Angleterre, et, depuis une époque assez ancienne, entre le Japon et la Hollande; mais elles étaient irrégulières et sans importance. Le grand, l'unique intérêt qui appela jusqu'à nos jours l'attention de l'Europe sur la Chine et le Japon, ce fut l'étude trop souvent stérile de la religion, des mœurs et de la littérature des deux empires.

La navigation à vapeur a changé complétement la situation de l'Europe vis-à-vis des sociétés de l'extrême Orient; elle nous a en quelque sorte placés aux portes de cette grande et mystérieuse ré-

gion. Les affaires qui s'y agitent n'appellent plus désormais la curiosité des savans, mais la sollicitude des hommes d'état. Il n'est plus permis aux générations nouvelles d'ignorer ce qui se passe en Chine et au Japon : l'histoire contemporaine de ces empires commence à faire partie de notre histoire; leurs richesses forment des élémens essentiels de notre commerce. Cette révolution dans la nature de nos relations avec l'extrême Orient n'a pas été fort sensible pour nous : elle s'est faite peu à peu, elle a détruit quelques vieux préjugés, dévoilé quelques faits nouveaux; mais nos mœurs, notre état social, nos constitutions politiques n'en ont subi aucune altération. Il n'en a pas été ainsi en Chine et au Japon. L'arrivée des étrangers y a excité une émotion profonde, elle y a porté de graves atteintes à la vie civile comme à la vie intime, et le trouble général dont elle est la cause y conduira dans des temps peu éloignés à une rénovation complète. Quand deux sociétés hétérogènes viennent à se heurter, c'est la moins civilisée qui doit souffrir le plus de ce rapprochement imprévu.

Les événemens relatifs à l'histoire contemporaine de la Chine, et qui sont étroitement liés au développement de ses progrès, ont été soumis plus d'une fois, et dans la *Revue* même, à un examen sérieux; mais tout reste encore à dire sur l'effet immense qu'a produit au Japon l'intrusion de l'élément européen. Ce pays, presque aussi étendu et aussi peuplé que la France, est le dernier qui en Orient ait été ouvert au commerce étranger; il sort d'un isolement à peu près absolu, et présente à l'observateur un spectacle étrange et souvent incompréhensible. Aussi l'Européen qui veut faire une étude sérieuse de la situation politique du Japon rencontre-t-il des difficultés qui au premier abord lui paraissent insurmontables. L'impossibilité presque absolue de se procurer les documens officiels, l'absence de toute relation intime avec la classe éclairée, le penchant inné des Orientaux à cacher aux profanes ce qui se passe chez eux, sont les principales barrières qui s'opposent à tout projet d'investigation. Quelques faits récens de cette étrange histoire ont eu cependant trop d'éclat pour que l'opinion européenne ne s'en soit pas émue; mais ce qui reste encore plus ou moins hypothétique, c'est la corrélation qui existe entre ces événemens. Des voyageurs, des agens des principales nations occidentales se sont appliqués à découvrir le lien qui les unit les uns aux autres, et à établir sur des bases solides l'histoire contemporaine du Japon. Ainsi s'est produit un ensemble de renseignemens qui, sans être complets, permettent déjà de former un récit logique, et c'est ce récit que j'essaie d'écrire à l'aide de ces documens et de ceux que j'ai pu recueillir moi-même pendant un long séjour dans l'empire japonais.

I.

Il y a environ deux cent soixante-dix ans que le général Faxiba, plus connu dans l'histoire sous le nom de Taïkosama, fut chargé par l'empereur légitime du Japon, le mikado, de faire rentrer dans l'obéissance plusieurs grands vassaux qui s'étaient révoltés. Faxiba, au lieu d'exécuter les ordres de son souverain, profita des pouvoirs dont il était investi pour se mettre lui-même à la tête du gouvernement. Il relégua le mikado dans son sérail, l'entoura de dignitaires auxquels il donna des titres pompeux et de faibles revenus, en fit une sorte de *roi fainéant*, et ne lui laissa que l'apparence de l'autorité. Le fils de Faxiba, Fide-Yori, était trop jeune pour recueillir impunément les fruits de cette audacieuse usurpation : il périt bientôt, assassiné par son propre tuteur, le général Hieas. Celui-ci, laissant le mikado en possession de ses vains titres, alla s'établir à Yédo, dont il fit la seconde capitale de l'empire, et fonda cette dynastie de chefs militaires qui, sous le nom de *chiogouns* ou *taïkouns*, ont régné depuis au Japon. L'organisation féodale du pays s'opposait toutefois à la réalisation immédiate de ses plans; un grand nombre de princes refusèrent de reconnaître le pouvoir du général Hieas : il soumit quelques-uns de ces mécontens, et força les autres à adhérer aux *lois de Gongensama*, espèce de pacte politique qui depuis cette époque forme la base de la constitution (1).

En vertu de ces lois, les princes insoumis, les dix-huit *grands daïmios* ou *gok'chis*, restaient maîtres à peu près absolus dans leurs principautés respectives; seulement ils devaient, à certaines époques, se rendre à la cour de Yédo et y résider pendant un temps déterminé. Hieas voulut, par cette obligation, marquer leur état de dépendance; mais il les abaissa surtout par la création d'une nouvelle et puissante noblesse. Ces nouveaux nobles furent les *jeunes daïmios*, au nombre de trois cent quarante-quatre, et les *hattomotos* (capitaines), au nombre de quatre-vingt mille. Vassaux du taïkoun, les nouveaux nobles devaient lui rendre hommage, lui payer tribut, se soumettre à une conscription militaire, et restituer dans certains cas, si leur suzerain l'exigeait, les fiefs dont ils avaient été investis. Une assemblée de *grands daïmios* était chargée de proposer les mesures d'intérêt général; le taïkoun avait à les exécuter lorsqu'elles avaient reçu la sanction du mikado. Le taïkoun était donc en réalité le chef du pouvoir exécutif, pouvoir représenté par le *gorodjo*, ou conseil des cinq, siégeant en permanence à Yédo.

(1) Gongensama est le nom sous lequel on rend aux mânes de Hieas des honneurs presque divins.

Hieas mourut en 1616, après dix-huit ans de règne. Il avait fait reconnaître un de ses fils pour son successeur; trois autres de ses enfans, les *gosankés* (princes du sang royal), reçurent l'investiture des riches principautés de Kousiou, de Mito et d'Owari. Le mikado avait été forcé de sanctionner une loi en vertu de laquelle le taïkounat devait être maintenu dans la descendance directe de l'héritier choisi par Hieas ou dans les familles *gosankés*.

Le nouveau taïkoun, appuyé par les trois cent quarante-quatre *jeunes daïmios* et par les quatre-vingt mille *hattomotos*, s'établit sans difficulté sur le trône de Yédo. Les *grands daïmios* s'habituèrent peu à peu à un ordre de choses qui leur assurait la jouissance tranquille de priviléges achetés par leurs ancêtres au prix de leur sang et de leurs richesses. Quant au mikado, gardant toujours ses prétentions au pouvoir absolu, mais réduit à l'impuissance, il vécut d'une pension que lui octroyait le taïkoun. Depuis cette révolution, une paix profonde a régné au Japon jusque vers le milieu de notre siècle; le mikado résidait à Kioto (Miako) (1) et n'exerçait qu'une influence morale sur les affaires de l'état; le taïkoun avait sa cour à Yédo; il entretenait une nombreuse armée, possédait d'immenses revenus, et c'était lui qui exerçait en réalité le pouvoir.

Vers l'année 1840, sous le règne du taïkoun Minamoto Yeoschi, le conseil des cinq avait pour chef le ministre Midzouno Etkisenno-Kami, homme fort instruit et supérieur à la plupart de ses compatriotes. Après la conclusion du traité de Nankin, qui termina en 1842 la première guerre des Européens contre la Chine, en ouvrant aux étrangers une partie de l'empire du milieu, ce ministre eut la hardiesse de proposer à ses collègues d'ouvrir le Japon aux hommes de l'Occident. Cette proposition fut accueillie froidement, et il se hâta de la retirer; mais il n'avait pas soulevé en vain cette question : beaucoup de Japonais distingués s'en occupèrent activement. A leur tête se trouvaient le prince de Kanga, le plus riche des *gok'chis*, le prince de Mito, un des trois *gosankés*, et Ikammono-Kami, *daïmio* très influent, qui a joué plus tard, comme régent, un grand rôle dans l'histoire de son pays.

Le prince de Kanga, apportant dans l'appréciation des faits si graves qui tendaient à rapprocher l'Occident de l'Orient le même esprit libéral qui animait le ministre Midzouno, publia un écrit remarquable (2), où il cherchait à prouver combien le Japon avait intérêt à ouvrir ses ports avant que les étrangers vinssent demander d'une manière trop pressante la suppression des anciennes entraves.

(1) L'ancienne capitale du Japon est indiquée sur nos cartes géographiques sous le nom de *Miako*, traduction verbale du mot *capitale*. Le véritable nom propre de cette résidence impériale est Kioto.

(2) C'est à l'obligeance de M. l'abbé Mermet de Cachon, missionnaire apostolique à

L'écrit du prince de Kanga, dirigé contre une des opinions les plus anciennes et les plus enracinées dans l'aristocratie japonaise, causa une sensation profonde. Le *daïmio* Ikammono-Kami, appelé plus tard à devenir régent, approuva le langage et les idées du prince; le vieux *gosanké* de Mito blâma au contraire énergiquement ses conclusions. Descendant d'une famille souveraine, connu par sa bravoure, sa prudence et sa force physique, le prince de Mito était regardé comme le vrai type du noble japonais, et jouissait d'une grande popularité. Ses vassaux lui étaient aveuglément dévoués; à la cour même du mikado, parmi les adversaires naturels de sa famille, il comptait de nombreux amis. Le respect et l'affection dont il se voyait entouré poussaient jusqu'à l'exaltation l'ardeur de son patriotisme. Il n'y avait, selon lui, qu'un pays civilisé, le Japon; en dehors de cet empire vivaient les barbares; si la race affaiblie et dégénérée des Chinois n'avait pu résister à l'agression des hommes de l'Occident, il n'en pouvait être ainsi des Japonais, qui gardaient encore le même courage et la même force qu'à cet âge héroïque où ils avaient repoussé l'invasion des Mongols; ils ne repousseraient pas moins vaillamment les chrétiens, s'ils osaient se présenter, et les chasseraient comme ils les avaient chassés une première fois sous le règne du taïkoun Hieas.

Le prince de Kanga et Ikammono-Kami n'osèrent pas faire une opposition ouverte au prince de Mito; mais celui-ci ayant conseillé à son cousin, le taïkoun Minamoto, d'expulser de sa cour le ministre Midzouno, qui le premier avait eu l'audace de parler de réformes, Ikammono-Kami usa de son influence avec beaucoup d'habileté, et parvint à maintenir à la présidence du conseil des cinq le chef du parti progressiste. A la suite de cet insuccès, Mito quitta Yédo, et son adversaire Ikammono-Kami, profitant de son absence, le perdit dans l'esprit du taïkoun en le représentant comme un homme dangereux, dont la popularité pouvait porter atteinte au pouvoir du souverain. Il y eut dès lors guerre ouverte entre Ikammono-Kami et Mito, c'est-à-dire entre le parti progressiste et le parti conservateur. Qu'on nous permette d'employer ces dénominations, qui peuvent paraître étranges, appliquées à une société si peu connue, et qui n'en sont pas moins exactes.

Malgré ses sympathies avouées pour la cause du progrès, le taïkoun Minamoto-Yeoschi se trouva bientôt dans un extrême embarras. On était en 1853, et on venait d'apprendre l'arrivée de la flotte américaine sous les ordres du commodore Perry. Le taïkoun se voyait

Hakodadé (île de Yesso), que je dois la communication de cet écrit du prince de Kanga. On retrouve dans ce curieux document tous les argumens dont les ambassadeurs européens se servirent, dix ans plus tard, pour engager les Japonais à entrer en relations avec les puissances occidentales.

forcé de prendre ouvertement parti, aux yeux du Japon entier, pour ou contre les amis des réformes. Le prince de Mito, étant accouru en hâte à Yédo, fit tous ses efforts pour renverser Ikammono-Kami; mais le taïkoun resta fidèle au parti qu'il avait d'abord embrassé, et après une courte hésitation reçut avec bienveillance les communications du président des États-Unis. Quelques jours plus tard, il mourut. Le mystère qui entoure sa mort n'est pas encore éclairci. Nous pouvons donner cependant le récit qui courut à ce sujet parmi la population de Yédo (1).

Le prince de Mito, après une dernière audience du taïkoun, était rentré fort agité dans son palais. Plusieurs membres de sa famille et quelques-uns de ses amis les plus intimes s'y étaient réunis et l'y attendaient. Sans prendre garde à la présence des domestiques et des officiers subalternes, il s'était écrié à différentes reprises : « Honte sur Ikammono-Kami, qui a trahi l'empire! » Un de ses fils l'avait entraîné dans un appartement intérieur, et à la suite d'une longue conversation le prince était allé conférer secrètement avec ses amis. Tout semblait indiquer que la mort du taïkoun et d'Ikammono-Kami avait été résolue dans cet entretien, puisque le taïkoun avait été assassiné secrètement par un domestique, proche parent d'un des confidens du prince de Mito; mais, le meurtrier s'étant tué après avoir consommé son crime, on n'avait pu établir sa complicité avec qui que ce fût (2).

Yesada, le fils de Minamoto-Yeoschi, qui lui succéda en qualité de taïkoun, était idiot et incapable de gouverner. Ikammono-Kami, dont la famille garde héréditairement le droit à la régence, fut nommé régent (*gotaïro*). A peine en possession du pouvoir, il força le prince de Mito à sortir de Yédo en le menaçant de le traduire devant la justice comme meurtrier de Minamoto. Le départ de son rival laissa Ikammono-Kami maître suprême, et lui permit, s'il le voulait, de se tourner complétement vers le parti du progrès. Malheureusement ce prince, s'il n'avait rien conservé des préjugés japonais, ce qu'il est bien difficile d'admettre, avait trop de ruse et

(1) Je tiens les détails de ce récit de M. A. Gower, attaché à la légation anglaise de Yédo, un des hommes qui ont avec le plus de fruit étudié la situation actuelle du Japon.

(2) Les Japonais n'ont pas pour la vie le même attachement que les Européens. Dans aucun pays, on ne rencontre aussi facilement des hommes prêts à mourir pour un principe politique. Il n'y a pas un village au Japon où ne se puissent trouver des exaltés qui prennent pour devise : *Je tue et je meurs!* comme les forcenés qui assaillirent M. Alcock. En général, les Japonais semblent attacher aux biens de la terre beaucoup moins de valeur que les chrétiens. La perte de leurs richesses, celle du parent le plus aimé, ne leur causent en apparence qu'une douleur légère. Le lendemain du grand incendie qui détruisit la moitié de Yokohama et condamna des milliers d'habitans à la misère, les étrangers ne purent découvrir aucune figure abattue parmi les nombreuses victimes de ce désastre.

d'ambition pour ne pas modifier, une fois au pouvoir, ses opinions libérales. Afin de lutter avec avantage contre Mito, le chef du parti réactionnaire, il s'était montré ami des réformes; Mito vaincu et éloigné, le régent songeait à revenir au système contraire, qui lui assurait la popularité. La marche rapide des événemens le trompa dans ses desseins. Le commodore Perry reparut au Japon en 1854, et tous les efforts du régent pour le renvoyer sans lui faire de nouvelles concessions furent inutiles. Le commodore, qui se savait invincible à bord de ses navires de guerre, demeura inébranlable dans ses demandes, et les Japonais furent contraints de signer un premier traité de commerce, par suite duquel M. Townsend Harris, nommé consul-général des États-Unis, s'établit dans la petite ville de Simoda. Homme d'une rare intelligence, habile autant que patient, M. Harris, tout en s'appliquant à gagner les bonnes grâces des hauts fonctionnaires, sut tirer adroitement parti des événemens pour arracher à la cour de Yédo de nouvelles concessions. Aussitôt qu'il connut le résultat de la seconde guerre de Chine, il se rendit auprès du gouverneur de Simoda et lui expliqua, dans un sens favorable à ses projets, ce qui venait de se passer. La Chine, lui dit-il, était complétement vaincue; il avait suffi que l'Angleterre et la France envoyassent une faible partie de leur puissante flotte et de leur nombreuse armée pour subjuguer l'empire du milieu, dix fois plus grand et plus peuplé que le Japon. Le gouvernement chinois était avili aux yeux de ses propres sujets et humilié devant le monde entier; il subissait ainsi la conséquence de son mépris pour l'esprit de progrès; un pays riche et civilisé ne pouvait plus, dans les temps modernes, se condamner à un isolement stérile; il était obligé de se rapprocher des autres nations ou devait s'attendre à ce que celles-ci vinssent lui imposer leur présence. On ne pouvait plus, dans l'état où se trouvaient les choses, séparer les intérêts généraux du Japon de ceux de la Chine; la présence des flottes étrangères dans les mers chinoises était à la fois un conseil et une menace pour le gouvernement du Japon. Les Anglais désiraient nouer des relations avec ce gouvernement; entre ce désir et des tentatives pour le satisfaire, il n'y avait qu'une faible distance, et il était impossible de dire si ces tentatives n'allaient pas amener des complications de la nature la plus sérieuse. Les Américains étaient pacifiques, ils n'avaient aucun désir de conquête, et, comme ils étaient riches et puissans, leur amitié devenait une garantie de paix et de prospérité. Il était donc évident que l'intérêt du Japon conseillait à son gouvernement de se rapprocher des États-Unis.

Le régent et le conseil des cinq, fort inquiets des événemens et des paroles de M. Harris, convoquèrent à Yédo les *gok'chis* et les *daïmios*. Les séances de cette assemblée furent très orageuses. Le

régent se prononça pour une alliance intime avec l'Amérique, et ne recula point devant les conséquences qu'elle pouvait amener. Il n'eut d'abord qu'une minorité assez faible; mais l'attitude exaltée de ses adversaires gagna chaque jour des partisans à son opinion. Le prince de Mito, qui parlait sous l'influence de sa haine contre le régent, s'abandonna aux plus violens transports, jurant qu'il chasserait les barbares du sol sacré de l'empire, et qu'il préférait une mort glorieuse à la honte de se soumettre aux étrangers. Les Japonais sont en général fort sensés, et les déclamations ont peu de prise sur leur esprit. On se contenta de répondre au prince qu'il ne s'agissait pas de se soumettre ou de mourir, mais de conclure un traité qui placerait le Japon sur un pied d'égalité parfaite avec les premières nations de l'Occident. Le régent s'exprima avec calme et sagesse. Il fit comprendre la puissance extraordinaire de ces nations de l'Occident; il parla de leurs bateaux à vapeur, qui les rendaient pour ainsi dire maîtresses du temps et de la distance; il raconta ce qu'il savait de la portée redoutable des armes à feu européennes; il rappela la victoire facile et complète que la France et l'Angleterre venaient de remporter sur la Chine. D'après les affirmations des Hollandais de Decima et des Américains de Simoda, il devenait impossible, dit-il, de révoquer en doute le projet des Anglais et des Français de pénétrer au Japon, et il était à craindre de leur voir arracher par la force les concessions qu'ils se croyaient en droit d'exiger. La conscience occidentale était autre que la conscience orientale, et l'on ne pouvait juger de ce que les étrangers se croyaient permis. Après avoir vanté la puissance du Japon, le régent fit ressortir ce qui lui manquait; il regretta que les côtes fussent mal défendues et ne pussent résister à une attaque sérieuse, et que les belles provinces de Satzouma, de Fisen et de Schendei, situées au bord de la mer, fussent en quelque sorte ouvertes à l'ennemi; il déplora les désastres et la misère qui allaient, en cas de guerre, atteindre ces contrées si florissantes; il témoigna de son profond respect pour ces *lois de Gongensama* relatives à l'expulsion des étrangers, mais il n'oubliait pas qu'en vertu de ces mêmes *lois*, les *gok'chis* et les *daïmios* réunis avaient le droit de proposer des réformes. Il termina en rappelant que c'était au mikado seul de sanctionner ces réformes, et au taïkoun de les exécuter.

Après ce discours du régent, le prince de Mito quitta aussitôt la salle du conseil, suivi de quelques amis; mais une grande majorité resta en séance : elle approuvait la politique du régent, et déclara qu'il semblait nécessaire de faire volontairement certaines concessions aux nations de l'Occident. Toutefois, pour empêcher le régent de s'aventurer trop dans ces idées nouvelles et en même temps pour tâcher de ramener le prince de Mito, l'assemblée plaça à la

tête du conseil des cinq le prince Vakisakou-Nakatsou-Kasano-Taïro, ami intime de Mito, ennemi juré des étrangers et défenseur ardent de la politique conservatrice. Ce dernier n'accepta qu'après avoir pris conseil de ses amis, et dans l'espérance, dit-il, de détourner de sa patrie les maux que la conduite du régent menaçait d'attirer sur elle. Par suite des délibérations de l'assemblée des *daïmios* à Yédo, un nouveau traité fut conclu avec l'Amérique au mois de juillet 1858. Au mois d'août ou de septembre suivant mourut Yesada, le taïkoun idiot. On crut généralement qu'il avait été empoisonné par le prince de Mito; cependant des personnes bien renseignées d'ordinaire sont d'avis que sa mort fut naturelle.

Lorsqu'un taïkoun meurt sans descendance directe, l'élection de son successeur est toujours une occasion de troubles. D'une part, les trois familles *gosankés* de Kousiou, d'Owari et de Mito font chacune valoir leurs droits, et divisent les suffrages de ceux qui restent fidèles à la race de Hieas. D'autre part, les dix-huit *gok'chis* ou pairs du Japon s'efforcent, malgré la loi de succession, de se créer des partisans pour arriver au pouvoir, et il est bien certain aujourd'hui que les plus puissans d'entre les *gok'chis*, les princes de Kanga, de Satzouma et de Schendei par exemple, ont tenté plus d'une fois de parvenir au trône depuis deux cent cinquante ans qu'il est occupé par les descendans de Hieas. Pour empêcher autant que possible les troubles qui pourraient résulter de ces mille intrigues, la cour de Yédo a depuis longtemps défendu, sous les peines les plus sévères, aux fonctionnaires du palais de faire connaître à qui que ce soit la mort d'un taïkoun avant la nomination de son successeur. Aussitôt le taïkoun mort, c'est au conseil d'élection de Yédo de choisir un nouveau souverain, et de soumettre son choix à la sanction du mikado, sanction que l'élu n'a jamais manqué d'obtenir en appuyant sa requête de cadeaux considérables. Pour obvier aux conséquences d'une indiscrétion possible, la ville de Kioto, où réside le mikado, est entourée d'un réseau de postes militaires qui en interdit l'approche à tout Japonais de la haute classe, à moins qu'il ne donne de son voyage des motifs qui ne laissent point de doute sur ses projets.

Parmi les prétendans à la succession de Yesada, deux rivaux avaient des chances presque égales : le fils du prince de Kousiou et l'un des fils du prince de Mito. Pour le premier luttaient le régent, pour le second le ministre Vakisakou. Après de longs et violens débats, qui n'ont été divulgués que plus tard, le régent l'emporta, et le fils du prince de Kousiou monta sur le trône de Yédo, vers la fin de l'année 1858, sous le nom de Minamoto-Yemotschi. Ce choix fut approuvé par le mikado, et le vieux prince de Mito ne put que se soumettre aux décisions des deux cours du Japon; mais sa haine

contre le régent grandit en raison de son insuccès. Vers cette époque, les représentans de l'Angleterre, de la France et de la Russie, lord Elgin, le baron Gros et le comte Poutiatine, arrivèrent à Yédo et exigèrent du gouvernement les mêmes concessions qu'avait obtenues l'envoyé des États-Unis (1). Le premier ministre Vakisakou s'étant retiré des affaires à la suite de l'élection du taïkoun, Ikammono-Kami, qui conservait la régence pendant la minorité du jeune prince de Kousiou, fut seul chargé de traiter avec les étrangers. Nous avons fait remarquer combien son libéralisme était subordonné à ses intérêts, comme il inclinait vers les vieilles idées japonaises lorsqu'il n'avait pas à faire des idées de progrès une arme contre Mito, son ennemi; mais les événemens étaient plus forts que son habileté : le traité conclu avec l'Amérique rendait impossible un refus aux autres nations de l'Occident. Le régent se plia d'assez bonne grâce à la nécessité, et les traités entre le taïkoun d'une part, les États-Unis, l'Angleterre, la France, la Hollande et la Russie d'autre part furent signés en 1858 et ratifiés dans les premiers mois de l'année suivante. En vertu de ces traités, les villes de Nagasaki, de Yokohama et de Hakodadé, faisant partie du domaine particulier du taïkoun, furent ouvertes au commerce étranger le 1er juin 1859.

II.

La rivalité du prince de Mito et du régent se réveilla avec une nouvelle violence à l'arrivée des premiers négocians européens au Japon. C'était le régent qui les avait appelés, c'était donc lui qu'on devait rendre responsable des troubles que les nouveau-venus allaient exciter. Les agens de Mito, répandus dans tout le pays, déployèrent un zèle fanatique pour soulever le peuple contre les *tod-jins* (hommes de l'Occident), et ceux-ci, il faut l'avouer, rendirent leur tâche assez facile.

Les premiers étrangers qui s'établirent au Japon étaient pour la plupart des agens des grandes maisons commerciales que les Anglais, les Américains et les Hollandais possèdent en Chine ou dans les Indes néerlandaises. C'étaient des hommes parfaitement sûrs, et non point des aventuriers dangereux, des chevaliers d'industrie, comme on en trouvait, à l'âge d'or de la Californie, dans l'ouest de l'Amérique; mais, s'ils avaient les qualités de la race blanche, ils en avaient aussi les défauts, et surtout cette vanité blessante qui nous rend aussi fiers de notre couleur que peut l'être de sa naissance le gentilhomme le plus infatué. Beaucoup d'entre eux, anciens rési-

(1) Le traité entre la Hollande et le Japon, préparé par M. Dunker Curtius dès 1858, fut ratifié en même temps que les autres traités avec le Japon.

dens des Indes et de la Chine, avaient pris l'habitude de considérer les indigènes comme infiniment au-dessous d'eux; les plus éclairés et les plus tolérans n'auraient jamais consenti à reconnaître pour leurs semblables des Chinois, des Malais ou des Indiens. Il ne put donc leur entrer dans l'esprit que les Japonais eussent des prétentions fondées à se croire leurs égaux, et qu'ils ne voulussent pas être traités comme l'étaient impunément Indiens et Chinois. En supposant même que les étrangers eussent consenti à se conduire envers les Japonais comme envers des égaux, ils n'auraient pourtant pas réussi à s'en faire des amis. Les idées et les mœurs de l'Occident et de l'Orient diffèrent trop entre elles pour que de leur contact il ne résultât pas une collision. On ne doit donc pas s'étonner qu'après avoir satisfait un premier mouvement de curiosité les indigènes et les étrangers s'éloignassent froidement les uns des autres.

Le parti réactionnaire du Japon sut habilement exploiter cet état de choses. Les déclamations de Mito contre les *todjins* et contre le régent, qui les avait introduits, furent bientôt dans le cœur et sur les lèvres d'un grand nombre de Japonais. Le bas peuple, c'est-à-dire les marchands, les artisans, les domestiques, ne prenait pas grand souci de ce qui se passait, ou, s'il se trouvait en relations avec les étrangers, il ne pouvait manquer d'être satisfait de ces nouveaux arrivans qui lui apportaient travail et richesse; mais la nombreuse aristocratie du Japon, les princes et les serviteurs des princes, les fonctionnaires, soldats et prêtres, en un mot la caste des *samouraïs*, qui pendant des siècles avait opprimé le peuple et était habituée à recevoir les marques du plus grand respect, cette caste s'indignait de voir son autorité méconnue par des intrus dont le mauvais exemple menaçait de corrompre tous ceux avec lesquels ils se trouvaient en contact.

« Les étrangers, — disaient-ils, et nous ne faisons ici que résumer plusieurs écrits japonais, — ne sont pas *les chers amis* que MM. Dunker, Elgin, Gros et Harris nous avaient annoncés, ce sont des fonctionnaires orgueilleux et froids, des marchands intéressés et rapaces, des matelots grossiers et débauchés. Il est vrai que tous paraissent forts, hardis, habiles, que beaucoup d'entre eux se montrent d'excellens artistes et artisans; mais à part quelques rares et honorables exceptions ils semblent totalement dépourvus de mansuétude, de bienveillance, de politesse, d'égalité d'humeur, de toutes ces grandes et belles qualités qu'on doit considérer comme les attributs essentiels d'un homme vraiment civilisé. Toujours occupés, agités, passionnés, ils veulent entraîner tous ceux qui les approchent dans ce rapide tourbillon si contraire aux goûts d'un homme bien élevé.

« Malgré leurs beaux navires, leurs machines merveilleuses, leurs armes excellentes, il faut partager l'opinion des Chinois, qui les regardent comme des démons ou des barbares. Depuis le jour néfaste où ils ont foulé le sol

japonais, c'en a été fait du bonheur et de la paix de l'empire. Périls, craintes et souffrances naissent où ils posent le pied; tout ce qui a été cher et sacré aux Japonais risque de périr où règne leur désastreuse influence. Dans leurs propres maisons, les Japonais ne sont plus les maîtres. Les étrangers s'y introduisent selon leur bon plaisir, touchent à tout ce qui excite leur indiscrète curiosité, et ne prennent point garde aux ennuis que cause leur présence. Si on les accueille poliment, ils regardent cette manière de les traiter comme une invitation à revenir, et finissent par changer en établissement public la maison d'un paisible citadin. Si on tente de les éconduire, ils se fâchent. En vérité, un Japonais de la plus basse classe a plus de tact et de délicatesse que n'en montre un étranger.

« Dans les établissemens publics, les mauvaises façons des Européens les rendent encore plus désagréables. Leur présence suffit à rendre le séjour d'une *maison de thé* (lieu de plaisir) insupportable à tout Japonais bien élevé. Il n'y a pas une de ces maisons, soit à Nagasaki, soit à Yokohama, dans laquelle les étrangers ne se soient battus entre eux ou avec les gens du pays. Plusieurs personnes innocentes ont été blessées, quelques-unes tuées au milieu de ces rixes.

« La présence des étrangers n'est pas seulement un défi constant à la dignité des Japonais, elle porte aussi gravement atteinte au bien-être du pays. La paix profonde qui, durant des siècles, a fait le bonheur de l'empire va se rompre. Guerre civile et guerre étrangère deviennent inévitables. Grâce à la politique du régent, le Japon se trouve dans la même situation où s'est, en 1842, trouvée la Chine, situation qui a exposé le Céleste-Empire à tant de désastres. Déjà l'avenir sombre qui se prépare anéantit toute confiance; les bonnes et faciles relations d'autrefois n'existent plus, les créanciers pressent leurs débiteurs, les capitalistes retirent leurs fonds, le commerce languit, et les rares affaires conclues avec les gens d'Europe lui ont plutôt nui que profité. Ceux-ci ont importé de l'argent qui a servi seulement à augmenter la richesse de marchands déjà riches et à corrompre quelques-uns des fonctionnaires en relations avec eux. Ils ont exporté de grandes quantités de soie, de thé, d'étoffes, de meubles, et ont par là rendu deux et trois fois plus chers des articles de première nécessité. Des personnes accoutumées à l'aisance se voient réduites à la gêne, et les officiers subalternes s'imposent les plus dures privations pour soutenir en public le rang qu'ils occupent.

« Un autre danger pour l'empire, c'est que les relations avec les étrangers n'ont lieu que dans les provinces du taïkoun. Celui-ci accroît ainsi ses revenus de telle façon que sa puissance devient dangereuse pour tous les autres princes; il réunit des forces militaires en donnant pour raison la nécessité de s'opposer à une attaque de la part des étrangers, mais il est plus probable qu'il se prépare à achever l'œuvre de son ancêtre Hieas : réduire les *gok'chis* à une impuissance complète après avoir contenu le mikado dans l'inaction. On doit s'attendre à tout de la part du régent, même à le voir mendier l'assistance des étrangers pour subjuguer les meilleurs patriotes. »

Ces plaintes amères de l'aristocratie japonaise retentissaient dans le pays tout entier. Il devint pour ainsi dire de bon goût d'abhorrer

les étrangers; le peuple suivit l'exemple qui lui venait d'en haut. Quant aux étrangers, ils ne tentèrent aucun effort pour ramener à eux les esprits irrités, et, peu de semaines après l'ouverture des ports de Nagasaki et de Yokohama, il fut évident que les Japonais et les Européens étaient séparés par des barrières infranchissables. Le prince de Mito triomphait; il ne songea plus qu'à perdre entièrement de réputation le régent Ikammono-Kami et à expulser les étrangers. De graves événemens allaient être le résultat de ce double dessein.

Le 25 août 1859, deux officiers russes furent assassinés en plein jour dans une des plus grandes rues de Yokohama. Le 6 novembre suivant, on massacra le domestique du consul de France dans la même ville. Le 29 janvier 1860, Den-Kouschki, l'interprète du ministre anglais, fut poignardé à la légation de Yédo, au pied même du mât qui portait le pavillon britannique. Quelques jours plus tard, le 20 février, MM. Vos et Decker, capitaines hollandais, furent hachés en morceaux dans la rue de Yokohama où avaient péri les officiers russes. Tous ces crimes demeurèrent impunis. La voix publique désignait comme les meurtriers des agens du prince de Mito. C'était lui en effet qui pouvait en retirer le plus grand bénéfice, car il espérait que l'Angleterre, la France, la Hollande et la Russie rendraient la cour de Yédo responsable des crimes qui s'étaient commis sur les domaines du taïkoun. Il se trompait : l'Angleterre et la France, comprenant ce qui se passait et ne se souciant pas d'entreprendre une guerre coûteuse tant qu'il restait un prétexte honorable de maintenir la paix, se contentèrent d'ordonner à leurs ministres, MM. Alcock et du Chesne de Bellecourt, de faire entendre d'énergiques protestations. Le prince de Mito résolut alors de prendre la voie la plus courte pour se débarrasser de son antagoniste. Peu de jours après l'assassinat de MM. Vos et Decker, et lorsqu'il parut démontré que ce nouveau crime ne susciterait pas plus que les autres des embarras au gouvernement du taïkoun, le prince de Mito réunit quelques-uns de ses confidens et leur fit comprendre qu'ils mériteraient bien de la patrie, s'ils parvenaient à la délivrer du régent. Ces insinuations furent aisément comprises. Les confidens du prince choisirent parmi ses sujets quelques mécontens auxquels ils transmirent les désirs de leur maître; un certain nombre de fanatiques, entre lesquels se distinguait particulièrement un ancien officier du prince de Satzouma, s'unirent aux premiers conjurés, et bientôt ils se trouvèrent en nombre suffisant pour exécuter leur projet. Ils se rendirent alors à Yédo, où ils arrivèrent le 20 mars 1860, et s'établirent dans une *maison de thé* (1) du faubourg mal

(1) Les étrangers ont pris l'habitude de comprendre sous la dénomination de *maisons*

famé de Sinagava. Ayant appris que le régent irait le 24 mars rendre visite au taïkoun, ils résolurent de l'attaquer au moment où il traverserait la rue qui séparait son palais de celui du souverain. Bien qu'ils ne fussent que dix-sept, ils ne reculèrent pas devant la crainte d'avoir à combattre son escorte, composée de cinq cents hommes bien armés. Le matin du 24, réunis de bonne heure dans la grande salle de la *maison de thé*, ils firent un repas solennel, jurèrent d'aller sans hésitation jusqu'au bout de leur entreprise, et chacun d'eux accepta le rôle qui lui fut assigné; puis ils se donnèrent rendez-vous sous le portail d'un palais devant lequel devait passer le cortége, et s'y rendirent par petits groupes de deux ou trois hommes.

La journée était froide et sombre; la neige et la pluie ne cessaient de tomber, et dans les rues presque désertes qui entourent le château on ne rencontrait que quelques soldats et fonctionnaires marchant à la hâte, enveloppés de leur grand manteau en papier huilé. En s'arrêtant dans le lieu convenu d'avance, les conjurés parurent chercher un abri contre le mauvais temps et n'éveillèrent pas de soupçons. A onze heures, voyant arriver les porteurs de piques et de hallebardes qui précèdent d'ordinaire les cortéges princiers, ils se préparèrent à l'attaque. Le *norimon*, grand palanquin du régent, s'avançait lentement, porté par seize hommes, entouré d'une double file de gardes du corps et suivi par les écuyers ainsi que par les officiers de la maison du prince. A l'instant où il arrivait à la hauteur du portail, le chef des conjurés donna le signal, et les dix-sept se ruèrent sur le *norimon*, enfonçant la ligne des gardes et renversant les porteurs. Le palanquin tomba lourdement à terre, et le régent passa la tête par la portière pour demander son épée; mais au même instant un premier coup de sabre le renversa sur les coussins, d'autres coups achevèrent de lui ôter la vie, et l'officier de Satzouma, lui ayant coupé la tête, s'enfuit avec ce trophée pendant que ses complices protégeaient sa retraite. L'escorte du régent n'avait rien pu pour le défendre; les gardes, embarrassés dans leurs grands manteaux, n'avaient pas encore eu le temps de tirer leurs épées que déjà le crime était consommé. Aussitôt remis de leur surprise, ils attaquèrent les meurtriers avec fureur; un sanglant combat eut lieu, une vingtaine de soldats furent tués, cinq conjurés périrent les armes à la main, deux s'ouvrirent le ventre pour éviter d'être prisonniers, et quatre furent pris vivans; les autres s'échappèrent, et

de thé la plupart des lieux publics où se réunissent les Japonais. Les maisons de thé proprement dites ou *tcha-ïas* sont des établissemens qui ressemblent à nos cafés. Les *djoro-ïas* de Sinagava au contraire sont des lieux de débauche qui servent de rendez-vous à la jeunesse désœuvrée de Yédo. Les rixes y sont très fréquentes, et c'est là que se trament d'ordinaire la plupart des crimes commis dans la capitale.

parmi eux l'officier de Satzouma, qui porta la tête du régent au prince de Mito. Celui-ci la fit exposer pendant tout un jour sur une place publique avec cette inscription : « Ceci est la tête du traître Ikammono-Kami. Il l'envoya ensuite à Kioto, la capitale du mikado, où elle fut également exposée pendant plusieurs heures sans que les officiers de la ville osassent mettre obstacle à cette cruelle bravade. Rapportée ensuite à Yédo, la tête du régent fut lancée dans la cour de son palais pendant une nuit obscure. On l'y ramassa le lendemain matin, décomposée et méconnaissable, entourée d'un linge sur lequel se trouvait reproduite l'inscription : « Ceci est la tête du traître Ikammono-Kami. »

La nouvelle de l'assassinat du régent se répandit promptement dans le pays; beaucoup blâmèrent l'attentat, mais fort peu plaignirent celui qui en avait été la victime. C'était Ikammono-Kami qui avait appelé les étrangers, cause des troubles présens et des dangers à venir; son ambition et sa puissance l'avaient fait en général craindre ou haïr, il était peu estimé, il n'était aimé que de ses proches parens et de ses amis intimes : ceux-ci jurèrent de venger sa mort et ne tardèrent pas à tenir leur serment. Quelques mois plus tard, le prince de Mito fut assassiné par un officier d'Ikammono-Kami qui avait pénétré dans son palais déguisé en ouvrier, et qui l'abattit d'un coup de hache un jour qu'il se promenait seul au jardin. Le meurtrier s'ouvrit immédiatement le ventre, et l'on trouva son cadavre auprès de celui de sa victime.

Ainsi se termina la longue rivalité du dernier régent et du grand *gosanké*, les représentans les plus éminens des partis progressiste et conservateur du Japon contemporain (1).

III.

Après la mort du régent, la politique libérale eut un chaleureux défenseur dans le ministre Ando-Tsousimano-Kami, membre du conseil des cinq; mais le parti opposé, quoique compromis par les

(1) Je dois faire observer que quelques personnes assez bien informées prétendent que le prince de Mito n'est pas mort, et qu'il se cache pour se soustraire à la vengeance des amis du régent. Cette opinion peu vraisemblable ne peut pourtant être tout à fait rejetée. Quoi qu'il en soit, depuis la mort du régent, on n'a plus entendu parler de Mito; ses soldats, débandés et répandus par tout le Japon, y sont connus et redoutés sous le nom de *lonines* de Mito (hommes sans emploi). La plupart des renseignemens relatifs à la rivalité entre le prince de Mito et le régent Ikammono-Kami ont été, avec une rare complaisance, mis à ma disposition par M. du Chesne de Bellecourt, ministre de France au Japon. Ce fonctionnaire, qui habite Yédo et Yokohama depuis quatre ans, a travaillé avec une ardeur infatigable à réunir tous les documens relatifs au système féodal et à l'histoire contemporaine du Japon. Il possède à ce sujet des renseignemens très curieux dont la publication jettera quelque jour une vive lumière sur la situation politique du Japon.

violences du prince de Mito, resta le parti populaire, et conserva une influence assez grande pour faire rentrer au conseil le ministre réactionnaire Vakisakou, un allié intime, comme on le sait, du prince de Mito. Vakisakou justifia la confiance de ses amis en s'opposant à toutes les mesures présentées par son collègue Ando. Afin de fortifier sa situation, il appela auprès de lui un homme d'une rare intelligence, d'une admirable habileté et d'un patriotisme à toute épreuve : c'était l'un des signataires du traité conclu avec le gouvernement britannique, Hori-Oribeno-Kami. Descendant d'une des plus anciennes familles du Japon, attaché aux idées et à la fortune de Mito et de Vakisakou, Hori avait dans plusieurs occasions servi leurs desseins; s'il était entré au comité des négociations, chargé spécialement de préparer les traités avec les puissances étrangères, il n'avait eu d'autre but que de se faire l'instrument de la politique hostile aux Européens, et, grâce surtout à son adresse, les traités conclus renfermaient certaines clauses restrictives qui devaient plus tard causer des embarras sans fin aux représentans des puissances occidentales.

Depuis l'ouverture du port de Yokohama, Hori avait rempli dans cette ville les fonctions de gouverneur, et s'était trouvé en relations constantes avec les ministres et les consuls étrangers. Voyant toujours en eux des adversaires et non des amis, il s'était étudié à lasser leur patience par son calme et par sa froideur dédaigneuse, qui s'alliaient du reste à une exquise politesse. On pouvait le voir passer chaque jour dans les rues de Yokohama, lorsqu'il se rendait à la salle du conseil, monté sur un cheval magnifiquement harnaché ou étendu dans sa grande litière. C'était un homme âgé de quarante ans environ, d'une taille ramassée, mais bien proportionnée; il avait le teint bilieux; ses yeux noirs et perçans brillaient d'un éclat extraordinaire. Il était impossible de le voir sans reconnaître en lui tous les signes d'un caractère inflexible. Il affectait un soin extrême de sa personne, et se faisait remarquer par l'élégante simplicité de son costume et le choix de ses armes (1).

(1) Les Japonais attachent un grand prix à leurs armes. Un noble ruiné vendra tout ce qu'il possède avant de se priver de ses deux sabres, héritage glorieux qui lui vient de ses pères et signe distinctif de sa naissance. Dans beaucoup de maisons, on trouve de vieilles armes qui pendant plusieurs générations ont passé de père en fils, et pour lesquelles chaque membre de la famille professe un culte presque religieux. On montre ces armes enveloppées d'étoffes précieuses, on en raconte avec orgueil la sanglante histoire, et un ami de la famille considère la permission de les toucher comme une marque de haute confiance. En recevant l'arme des mains de son propriétaire, il se mettra à genoux, s'inclinera profondément, et la portera respectueusement à son front avant de l'examiner. C'est une grave insulte que de dire à un noble que ses armes sont mauvaises, et toucher celles qu'il porte d'une manière irrévérencieuse est un outrage qui ne peut être lavé que dans le sang de celui qui l'a commis.

Quelle que fût cependant l'attitude polie et calme du ministre japonais, les rapports des représentans de l'Europe avec lui devinrent de plus en plus difficiles lorsque sa haine contre les étrangers, qui n'avait été en principe que l'effet de son patriotisme, se fut encore accrue de ses griefs particuliers. Après l'assassinat de Den-Kouschki, l'interprète de la légation anglaise, M. Alcock voulut que des funérailles solennelles témoignassent de ses regrets pour la perte de ce fidèle serviteur, et il exigea que Hori assistât au convoi. Den-Kouschki était un Japonais de basse extraction, et l'idée de lui rendre les derniers devoirs blessait au plus vif de son amour-propre le noble Hori (1); mais M. Alcock, dans sa juste irritation, ne tint pas compte de ces susceptibilités. La présence du gouverneur de Yokohama devait témoigner de l'horreur que la cour de Yédo ressentait pour le crime dont la légation anglaise avait été le théâtre. Hori fut

(1) Les différentes classes de la société japonaise, sans être aussi rigoureusement séparées les unes des autres que le sont les castes dans l'Inde, ne se rapprochent cependant pas autant que les diverses classes de la société européenne. Si un homme du peuple parle à un noble, c'est à genoux; il doit le saluer partout où il le rencontre, qu'il le connaisse ou non. Il est interdit sous des peines sévères aux mendians, aux *hettas* et aux *christans* d'entrer dans la maison d'un laboureur ou d'un marchand. La société japonaise comprend plusieurs subdivisions; voici les principales qu'il suffira d'indiquer brièvement :

1° *Les nobles* (*samourais*). — Sous ce nom se rangent : la maison du mikado, — les hauts fonctionnaires de la cour de Kioto, — les dix-huit grands *daïmios*, *gok'chis*, ou pairs du Japon, — le *taïkoun*, — les *gosankés* et les *gosankios*, membres de la famille du taïkoun, — les trois cent quarante-quatre petits *daïmios*, vassaux du taïkoun, — les *o-bounjos* ou hauts fonctionnaires des cours des daïmios et du taïkoun, — les *yakounines*, fonctionnaires et soldats de la maison des princes, — les *lonines*, hommes nobles qui se trouvent sans emploi. — Un o-bounjo est en même temps un yakounine; mais tous les yakounines ne sont pas des o-bounjos. Un o-bounjo de même qu'un yakounine, en perdant sa place, devient un lonine. Tous les nobles, depuis le mikado jusqu'au lonine, portent deux épées.

2° *Les lettrés* (*bo-san*). — Dans ce groupe figurent les prêtres, qui ont le droit de porter deux épées, et les médecins. — On trouve parmi les médecins des hommes nobles de naissance et qui conservent alors le droit de porter deux épées. — Les médecins d'extraction bourgeoise ne portent des armes que lorsqu'ils sont en voyage.

3° *La bourgeoisie*. — On range parmi les bourgeois les agriculteurs et fermiers, les artisans, les marchands, les pêcheurs et matelots.

Ainsi se composent les trois classes qui forment l'ensemble de la société japonaise : les nobles, — les lettrés, — les bourgeois. On en exclut comme des parias les mendians ou *kotsedjikis*, les *hettas* et les *christans*. Il faut dire cependant quel est le sens de ces dénominations.

Les *kotsedjiki* (mendians) sont divisés en quatre classes dont chacune reconnaît un chef qui demeure à Yédo. — Les *hettas*, hommes du peuple qui travaillent le cuir et versent par état le sang des animaux, demeurent en dehors des villes, sont regardés comme impurs et sont gouvernés par un roi, *dan-saï-man*, qui réside à Yédo et paie un fort tribut au taïkoun. — Les *christans*, descendans des anciens chrétiens, sont confinés dans un quartier de Yédo, à peu près comme les Juifs l'étaient dans les villes du moyen âge. — Les mendians, les *hettas* et les *christans* ne peuvent se marier qu'entre eux.

obligé de céder et d'accomplir un acte qui l'abaissait aux yeux de l'aristocratie et du peuple; sa haine contre les hommes de l'Occident grandit de toute l'humiliation qu'il venait de subir. Tel était l'allié que Vakisakou appelait auprès de lui pour l'opposer, en qualité de *gouverneur des affaires étrangères*, à Ando, le ministre du même département.

Les représentans de l'Europe ne traitent directement avec les membres du conseil des cinq que lorsqu'il s'agit d'affaires importantes; pour les transactions ordinaires, ils se mettent en relations avec les *gouverneurs des affaires étrangères*, qui ont rang de sous-secrétaires d'état et qui peuvent être considérés comme les envoyés plénipotentiaires du conseil. Hori voyait donc très fréquemment les fonctionnaires étrangers, et à Yédo, comme à Yokohama, il se conduisit avec eux de façon à empêcher tout rapprochement intime et sérieux. MM. Alcock et du Chesne de Bellecourt, de leur côté, observèrent envers lui, comme il convenait à leur position, la froide politesse dont Hori ne s'écartait pas; mais, parmi les fonctionnaires plus jeunes, il s'en trouva un qui ne fit aucun cas de la réserve que Hori mettait dans ses rapports avec les étrangers, et qui l'accueillit invariablement avec une familiarité blessante pour la raideur du personnage japonais, bien que cette familiarité ne fût jamais poussée jusqu'à l'oubli des convenances. Ce fonctionnaire était Henri-Jean Heusken, secrétaire de la légation américaine à Yédo (1). Dès sa première conférence avec Hori, sa constante bonne humeur déplut au gouverneur des affaires étrangères, qui, comprenant l'impossibilité de pousser à l'irritation ou à l'impatience un homme aussi maître de lui-même, évita autant qu'il le put de se retrouver en sa présence.

Vers la fin de l'année 1860, Heusken reçut une lettre de Hori, ou plutôt un avis impérieux, qui lui enjoignait de cesser ses promenades nocturnes dans Yédo. Les rues de la capitale, prétendait Hori, n'étaient pas parfaitement sûres, et puisqu'on rendait le gouvernement japonais responsable de la sécurité des étrangers, c'était à eux de se soumettre aux mesures de précaution que le gouvernement croyait nécessaires. Cette demande était juste, mais le ton en était si acerbe que Heusken fut entraîné à y faire une vive réponse, disant qu'il sortirait quand bon lui semblerait, et qu'il saurait se défendre seul contre quiconque oserait s'en prendre à lui. Avant d'expédier sa lettre, il la communiqua à son ami M. Polsbroeck, consul de Hollande à Yokohama, qui, la jugeant trop violente, lui conseilla de la supprimer (2). Malheureusement ce sage

(1) La mort tragique de M. Heusken a été racontée dans la *Revue* du 1er décembre 1861.

(2) M. Polsbroeck, le plus ancien résident étranger au Japon, et qui, dans ses rela-

conseil ne fut pas écouté, et peu de jours après, le 19 janvier 1861, M. Heusken était mortellement frappé en sortant le soir de l'ambassade prussienne.

Tout ce qu'on a pu apprendre depuis lors sur cet infâme guet-apens tend à prouver que Hori en fut l'instigateur. Au commencement de janvier, dans une conférence avec son chef, le ministre Ando, à laquelle assistaient, selon l'habitude, un grand nombre d'officiers subalternes, il avait montré une irritation qui contrastait étrangement avec son calme habituel. Ando, mettant à profit cette disposition d'esprit de son antagoniste, s'était appliqué par ses réponses à l'irriter encore davantage. Hori avait parlé avec violence contre les étrangers et surtout contre Heusken, le plus dangereux de tous, parce qu'il savait la langue du pays et qu'il possédait sur la situation actuelle des connaissances qui pouvaient devenir funestes au Japon; il avait regretté que, suivant le conseil du prince de Mito, l'on n'eût pas exterminé les étrangers lorsqu'ils étaient encore en petit nombre, et il avait demandé que le conseil des cinq avisât aux moyens de mettre hors d'état de nuire ceux qui étaient le plus à craindre : le ministre anglais et le secrétaire américain. A ces paroles, Ando s'était levé; il avait vivement blâmé celui qui venait de les prononcer, en ajoutant que ces actes violens dont on osait parler précipiteraient le pays dans une guerre désastreuse, et qu'il fallait être mauvais patriote, mauvais Japonais, pour s'exprimer comme Hori venait de le faire. Hori n'avait rien répliqué, il s'était levé sombre et silencieux, et avait quitté la salle sans avoir demandé la permission de se retirer. Revenu dans son palais, il avait fait connaître à ses amis rassemblés son dessein bien arrêté de mettre fin à une vie déshonorée; puis il s'était revêtu de ses habits de cérémonie, avait fait retourner les nattes de sa maison, dicté ses dernières volontés, et, ces préparatifs de son suicide étant terminés, entouré de ses femmes, de ses enfans et de ses meilleurs amis, il s'était ouvert le ventre (1).

tions si difficiles avec le gouvernement de ce pays, a toujours fait preuve d'un tact parfait, me répéta à plusieurs reprises qu'après avoir lu la lettre de Heusken il lui dit ces propres paroles : « Hori deviendra votre ennemi mortel, si vous lui envoyez une telle lettre. Écrivez-lui tout ce que vous voudrez, mais faites-le d'une manière conforme au code de la politesse japonaise. »

(1) Ce serait une erreur de croire que le suicide est bien fréquent au Japon. Il y est peut-être plus rare qu'en France; mais, loin de se cacher, il s'y entoure d'un éclat solennel. Un Japonais ne se tuera pas par chagrin d'amour, par désespoir, à la suite d'un revers de fortune ou d'un mécompte d'ambition; mais a-t-il été gravement insulté, s'est-il rendu coupable d'une action qui pourrait entraîner son déshonneur ou celui de sa famille, il se décide à mourir, soit pour appeler la vengeance sur la tête de son ennemi, soit pour faire voir que, s'il a été assez faible pour commettre un crime, il lui reste la force d'accepter une expiation héroïque. Souvent le suicide doit être considéré comme une sorte de justification d'un acte que la loi condamne. Ainsi l'assassin

La mort de Hori avait eu lieu le 10 janvier. Quelques jours plus tard, Ando avait été assailli par cinq bandits, et ne leur avait échappé qu'en mettant l'épée à la main et en se défendant vaillamment. Le 19 suivant, M. Heusken avait été tué. La coïncidence de ces événemens fit présumer que Hori avait recommandé aux siens de le venger.

IV.

Le meurtre de M. Heusken marque une nouvelle phase dans l'histoire des relations entre les puissances étrangères et le Japon. La patience de nos représentans était à bout. En quelques mois seulement, plusieurs personnes avaient péri assassinées dans les grandes rues de Yédo ou de Yokohama, et soit complicité, soit impuissance, le gouvernement japonais n'avait pas découvert ni puni les meurtriers. Qu'il fût complice des crimes, ou qu'il n'eût pas la force de les empêcher, il était coupable. « Aux yeux du monde entier, lui écrivait M. Alcock, chaque gouvernement est responsable du maintien des lois qui protégent la vie et la propriété. » La cour de Yédo ne pouvant ou ne voulant pas maintenir ces lois, les représentans de l'Angleterre, de la France et de la Hollande, MM. Alcock, du Chesne de Bellecourt et de Wit, se crurent autorisés à changer la nature de leurs rapports avec le gouvernement japonais : ils quittèrent la capitale, dans laquelle ils avaient résidé jusqu'alors, et se rendirent à Yokohama, où, protégés par les canons de leurs vaisseaux, ils pouvaient vivre dans une sécurité relative. Le ministre américain, M. Townsend Harris, resta à Yédo, protestant ainsi contre les mesures adoptées par ses collègues. Sa conduite amena entre lui et M. Alcock une violente discussion, à la suite de laquelle les représentans des puissances étrangères se partagèrent en deux camps (1).

du prince de Mito se tue non parce qu'il a commis un crime, mais pour montrer qu'au nombre des amis du régent il se trouve des hommes qui ne craignent pas de payer du prix de leur sang la vie de leur ennemi. Un homme qui veut s'ôter la vie rassemble sa famille et ses amis, et leur communique son dessein. Rarement on essaie de l'en dissuader. Puis il fait retourner en signe de deuil les nattes de sa maison, revêt un costume d'apparat, dicte ou écrit ses dernières volontés, prend au milieu des siens un repas solennel, et se rend à la grande salle de sa maison. Là il se met à genoux. Ses femmes et ses enfans se tiennent derrière lui, son fils aîné et son meilleur ami sont à sa droite et à sa gauche. Il tire son sabre, le porte d'un geste lent et réfléchi à son front, et entonne un chant lugubre auquel se joignent ceux qui l'entourent; enfin il saisit l'arme des deux mains, et d'un seul coup il s'ouvre les entrailles. Un tel acte, accompli avec une telle fermeté, n'a rien de commun avec le suicide tel que le connaissent les sociétés occidentales. J'ai vu au grand théâtre de Nagasaki la représentation de la scène que je viens de décrire, et qui, au dire des assistans japonais, donnait une idée exacte des procédés suivis pour cette grande expiation, nommée *harra-kiri* ou *sep-kou*.

(1) Un document anglais, le *Blue Book* de 1861, a donné les détails de cette discussion.

Cette division rendit plus difficile encore notre attitude vis-à-vis du gouvernement japonais. MM. Alcock et du Chesne de Bellecourt accusaient-ils le taïkoun, M. Harris semblait se faire un devoir de le défendre. Cet état de choses eut ses conséquences naturelles : les Japonais ne tardèrent pas à regarder M. Alcock comme leur adversaire le plus acharné, et M. Harris comme un défenseur et un ami. Tandis que le ministre anglais, malgré ses éminentes qualités, malgré les nombreuses preuves qu'il donnait de son impartialité dans le règlement des différends survenus entre les Anglais et les indigènes, voyait de jour en jour s'accroître contre lui l'animadversion générale, son collègue d'Amérique gagnait la popularité, en même temps qu'il faisait de rapides progrès dans la confiance des hauts fonctionnaires.

M. Alcock ne fit rien pour ramener à lui l'opinion. Vivement blessé dans son orgueil national et dans ses sentimens personnels, car il avait eu pour le malheureux Heusken une affection toute particulière, il insista avec une fermeté impérieuse afin que satisfaction fût donnée aux nations occidentales pour les nombreuses offenses qu'elles venaient de subir. MM. du Chesne de Bellecourt et de Wit appuyèrent ses demandes, et le gouvernement japonais fut obligé de s'y soumettre. On convint donc que les temples de To-dengi, Saï-Kaïgi et Chiogi, siéges des légations anglaise, française et hollandaise, auraient à l'avenir une garde nombreuse de soldats japonais, payés et entretenus par la cour de Yédo, afin de protéger la vie de nos ministres. On convint aussi que le taïkoun inviterait les envoyés étrangers à revenir dans la capitale, leur préparerait une entrée solennelle, et leur ferait rendre le salut royal par les canons des forts.

Nos ministres avaient beaucoup insisté sur cette dernière condition. Ils voulaient ainsi, par une démonstration extérieure, prouver à la population que les puissances européennes étaient assez fortes pour contraindre le gouvernement à les traiter avec respect; mais l'astuce de la cour de Yédo rendit illusoire cette partie du programme. La veille du jour où devait avoir lieu l'entrée solennelle, l'exercice du canon commença dans les forts désignés pour rendre le salut à nos ministres; il continua le lendemain, et pendant vingt-quatre heures on entendit les salves répétées de l'artillerie. Les coups de canon tirés au moment où MM. Alcock et du Chesne de Bellecourt entraient dans Yédo se confondaient, pour les habitans de la capitale, avec les feux d'artillerie qui les avaient précédés, tandis que nos représentans y voyaient un honneur, et en supputaient le nombre pour juger si rien ne manquait à l'exécution de la convention arrêtée. Au prix de quelques livres de poudre, le gouvernement japonais leur avait donné satisfaction sans se compromettre

devant ses sujets, et M. Alcock put écrire au cabinet britannique : « Je suis persuadé que les circonstances qui ont accompagné ma rentrée dans Yédo sont très favorables au maintien de relations pacifiquement amicales avec le Japon, et que ma sécurité personnelle ainsi que celle de mes collègues ne courront plus les mêmes risques que par le passé. » Les ministres européens ne connurent que beaucoup plus tard la supercherie dont ils avaient été dupes, et il n'était plus temps alors d'en obtenir réparation.

Cependant la cour de Yédo commençait à comprendre que ses intérêts étaient liés avec ceux des étrangers; elle les avait admis au Japon, et se trouvait obligée de les y maintenir. Le parti réactionnaire, dont elle avait brisé le système politique, était resté son irréconciliable ennemi, et, après avoir hésité quelque temps entre lui et le parti progressiste, le taïkoun reconnut la nécessité de revenir aux idées libérales inaugurées par le *gotaïro*. Dès lors se forma contre lui, et en même temps contre les étrangers, une vaste conspiration qui avait pour chefs le prince de Satzouma et le jeune prince de Kanga. Leur but, ouvertement avoué, fut de renverser le gouvernement en suscitant la guerre civile ou la guerre étrangère. Ils avaient l'espoir de soulever entre les Occidentaux et les Japonais des querelles si graves, qu'un conflit deviendrait inévitable. Ils regardaient comme facile de chasser les étrangers après avoir détruit le gouvernement qui les protégeait. La cour de Yédo fut donc placée dans la position la plus embarrassante deux années après nous avoir ouvert le Japon. Elle agit dans ces circonstances avec sagesse, et si l'orgueil national l'empêcha d'abord de se mettre sous la protection de ses alliés occidentaux et d'arborer franchement le drapeau du progrès, la violence de ses ennemis la força bientôt de renoncer à tout subterfuge et de se déclarer tout haut contre le parti réactionnaire.

Au nombre des mécontens qui fourmillaient alors au Japon se distinguaient, par leur sauvage fanatisme, les anciens serviteurs du prince de Mito et du gouverneur Hori-Oribeno-Kami. Ils parcoururent l'empire dans tous les sens, excitant les populations à la révolte contre le gouvernement du taïkoun, exagérant ses fautes, lui prêtant des intentions hostiles à l'indépendance des princes japonais, et montrant la nécessité de le renverser. Le moyen le plus prompt pour atteindre ce but était, selon eux, de l'engager dans une guerre contre les étrangers. Ceux-ci devenant tous les jours plus exigeans et plus impérieux, il fallait leur porter des coups sensibles, et ils demanderaient alors une satisfaction telle que le taïkoun serait obligé de la refuser; ce refus ferait infailliblement éclater la guerre.

Sans doute la cour de Yédo eut connaissance de ce qui se passait, car elle prit des mesures extraordinaires de précaution pour

protéger la vie et la propriété des étrangers qui, sur la foi des traités, étaient entrés en rapport avec le Japon. Yokohama fut entouré de fossés et de canaux, destinés à isoler du reste de l'empire les établissemens où résidaient les commerçans occidentaux. A chaque entrée de la ville, on vit s'élever des postes occupés par des gardes japonais, et devant lesquels personne ne pouvait passer sans faire connaître l'objet de son voyage à Yokohama. La surveillance s'exerçait avec un soin particulier lorsqu'il s'agissait d'un *samouraï* (1); pour circuler dans la ville étrangère, tout *samouraï* était obligé de se munir d'un *fouddé*, espèce de passeport, qu'il devait attacher à la garde de son épée; celui qui négligeait de prendre ce sauf-conduit s'exposait à être immédiatement arrêté par la police de Yokohama. A Yédo, foyer de la conspiration anti-étrangère, on poussa les mesures de précaution plus loin encore. Le taïkoun ne se contenta pas de mettre pour ainsi dire les légations en état de siége; tous les membres de ces légations devinrent l'objet d'une surveillance incessante. Ils ne pouvaient faire un pas dans la rue, dans les cours même de leurs habitations, sans se trouver entourés d'hommes armés, qui, à pied ou à cheval, les accompagnaient partout et ne les perdaient pas un instant de vue.

Ces dispositions, adoptées par le gouvernement du taïkoun, n'avaient d'autre cause sans doute que d'excellentes intentions à l'égard des Occidentaux; cependant elles offusquèrent ceux-là mêmes qu'elles voulaient protéger. Les commerçans de Yokohama se plaignirent de ce que la surveillance aux portes de la ville s'exerçait moins sur les personnes que sur les marchandises; ils ajoutèrent, à tort ou à raison, que le gouvernement levait des impôts arbitraires et irréguliers sur tous les objets de commerce étranger, et que celui-ci en souffrait considérablement. Les résidens à Yédo ne furent pas satisfaits non plus de se voir traités comme des prisonniers d'état, et ils flétrirent du nom d'espionnage les mesures que le gouvernement appelait moyens de protection. Fatigués à la fin de voir constamment autour d'eux les visages attentifs et inquiets de leurs gardes japonais, ils renoncèrent, autant qu'il était possible, à leurs résidences officielles, et se rendirent pour quelque temps, M. du Chesne de Bellecourt à Yokohama, M. de Wit à Decima, et M. Alcock en Chine, où l'appelaient du reste ses affaires personnelles.

Vers la fin de juin 1861, M. Alcock revint de la Chine au Japon, et dans les premiers jours du mois suivant il partit du port de Nagasaki, situé au sud de l'empire, dans l'intention de se rendre par la voie de terre à Yédo. Son voyage, qui dura trente jours et dont il a

(1) Noble qui a, on le sait, le droit de porter deux épées.

écrit une relation intéressante (1), le conduisit à travers une grande partie du Japon. Il constata que le pays était admirablement cultivé, les villes animées et propres, les grandes routes bien entretenues; partout il lui sembla voir régner l'ordre et l'aisance. Son escorte japonaise suivit sans opposition le chemin qu'il avait tracé, si ce n'est dans deux occasions : on le pria une première fois de faire un détour afin de ne pas traverser Kioto, résidence du mikado, et il céda; on voulut une seconde fois lui faire quitter sa route pour éviter une autre ville : il résista et força l'escorte à lui obéir. Ces faits sans importance apparente précédèrent immédiatement un événement fort grave, dont on cherche encore en vain l'explication complète.

Le 3 juillet, M. Alcock arriva à Yédo, où il reprit possession de son ancienne résidence, le temple de Todengi. Dans la nuit qui suivit le jour de son arrivée, il fut attaqué dans cette demeure par une vingtaine d'hommes qui tuèrent plusieurs de ses gardes, blessèrent deux Anglais attachés à sa suite, et ne renoncèrent à leur projet de le massacrer lui-même qu'après avoir vaillamment soutenu un combat des plus inégaux contre une troupe nombreuse (2). Plusieurs des assaillans furent tués; on trouva sur l'un d'eux un papier portant quatorze signatures, et dans lequel il était dit que quelques bons patriotes japonais avaient résolu de faire le sacrifice de leur vie dans l'intention d'expulser les étrangers, de « rendre le repos à l'empire, à son empereur le mikado, et au lieutenant de celui-ci, le taïkoun. » Il était évident que l'attentat avait été commis par quelques-uns de ces hommes intrépides et redoutés connus sous le nom de *lonines;* mais il est probable qu'ils n'avaient été que les instrumens du parti fanatique. MM. Alcock et du Chesne de Bellecourt se livrèrent à de longues et actives recherches pour découvrir à quelles instigations ils avaient obéi : il n'en résulta rien de précis. Quelques personnes accusaient les anciens serviteurs du prince de Mito et de Hori-Oribeno-Kami; d'autres attribuaient le crime à des émissaires du prince de Kanga ou du prince de Satzouma. Personne n'osa désigner comme complice le gouvernement du taïkoun. Le papier saisi sur l'un des *lonines* insinuait à la vérité que les coupables comptaient parmi eux des partisans de la cour de Yédo; mais on attribua cette insinuation aux ennemis de cette cour, qui s'étaient flattés ainsi de la brouiller avec les nations européennes.

L'attaque de la légation anglaise causa de grands embarras aux

(1) Cette relation, intitulée *the Capital of the Tycoon*, a paru à Londres, cette année même 1863, en 2 vol. gr. in-8°.

(2) Voyez la *Revue* du 1er décembre 1861.

ministres étrangers résidant à Yédo. Après l'assassinat de M. Heusken, MM. Alcock et du Chesne de Bellecourt avaient manifesté leur indignation en termes trop énergiques pour se contenter d'une simple protestation en présence d'une insulte nouvelle et beaucoup plus grave. Ils résolurent donc d'opposer, en cas de besoin, la force à la violence, et s'entourèrent de corps de garde anglais et français. Cette démonstration leur donna une certaine sécurité personnelle, mais fournit en même temps la preuve évidente qu'ils n'avaient point réussi à établir avec le gouvernement japonais des relations vraiment amicales. A qui était la faute, à ce gouvernement ou aux envoyés européens? Tous ceux qui avaient quelque intérêt à résoudre cette question s'en préoccupèrent assez longuement, et leurs investigations finirent par amener un résultat tout à fait imprévu. Elles prouvèrent que le gouvernement avec lequel les étrangers avaient traité jusqu'alors n'était pas le véritable gouvernement du Japon, que la cour de Yédo ne pouvait prendre des engagemens au nom de l'empire, enfin que le taïkoun, en concluant des traités avec les nations occidentales, en usurpant ainsi le pouvoir du maître suprême, s'était placé dans une situation illégale, et qu'il n'avait ni la force ni le droit d'accomplir les promesses faites aux alliés. C'est dans l'erreur où nous étions relativement à la puissance du taïkoun qu'il faut voir le germe de toutes nos difficultés avec le Japon. Il est nécessaire ici de compléter par quelques détails les observations générales que nous avons déjà faites sur le gouvernement japonais, et de donner ainsi à cette étude sa conclusion véritable.

Le mikado est l'empereur légitime du Japon. Le chiogoun ou le taïkoun, comme l'appellent plus communément les étrangers, n'est qu'un de ses grands dignitaires; il occupe la position d'un maire du palais, chargé de l'administration de l'empire, sans avoir en aucune façon le pouvoir législatif. Quoique sa puissance réelle soit plus grande que celle du mikado, il se trouve cependant placé, dans la hiérarchie politique, non-seulement au-dessous de lui, mais encore au-dessous de plusieurs hauts fonctionnaires que le mikado a le droit de nommer, et même au-dessous des dix-huit grands *daïmios* ou pairs du Japon. Si les taïkouns n'en sont pas moins restés, pendant des siècles, tranquilles possesseurs d'un pouvoir qui devait inévitablement susciter contre eux des jalousies et des haines, il faut chercher l'explication de ce curieux état de choses dans les lois par lesquelles Hieas, le fondateur de la dynastie actuelle, avait lié sa cause à celle des divers princes japonais, en subordonnant la position et l'indépendance des daïmios à la position et à l'indépendance du taïkoun. Les dix-huit grands daïmios sont en effet des usurpa-

teurs au même titre que le taïkoun. Originairement les daïmios étaient des gouverneurs ou des préfets que le mikado envoyait dans les différentes provinces pour en être les administrateurs responsables. Leur puissance, dans ces positions, a fini par grandir de telle sorte que leur maître n'a plus eu sur eux une autorité suffisante pour les destituer, et que la dignité préfectorale est devenue héréditaire dans leurs familles. A partir de cette époque, ils ont considéré les provinces qu'ils gouvernaient comme leur propriété, et ont conquis une situation tout à fait indépendante vis-à-vis du mikado. Ils ont guerroyé les uns contre les autres pour étendre leurs principautés; souvent aussi plusieurs d'entre eux se sont unis afin de résister aux tentatives réitérées du mikado pour les réduire à l'obéissance. De longues et sanglantes guerres civiles ont alors désolé le Japon. De ces guerres est née la puissance des chiogouns, généraux que le mikado avait l'habitude d'employer contre ses sujets révoltés. Les chiogouns, abusant à leur tour du pouvoir dont ils étaient investis, manquèrent à cette fidélité qui les caractérisait depuis plusieurs générations, et firent la guerre pour leur propre compte au lieu de la faire au bénéfice de leur maître. C'est ce qu'avait fait Taïkosama, le prédécesseur de Hieas.

Hieas, qui parvint à la dignité du taïkounat en 1598, sortait d'une nouvelle famille de préfets. Son père avait été gouverneur de Mikana, et lui-même administrait cette petite principauté lorsque le chiogoun Taïkosama le nomma tuteur de son fils. A cette occasion, Hieas avait obtenu l'administration de cinq autres provinces, dont Taïkosama venait de chasser les anciens préfets au nom du mikado. Il se trouvait ainsi maître de six provinces, mais il ne tenait du mikado, par son père, que la principauté de Mikana; cette principauté était de fort peu d'importance, et donnait à son gouverneur une position très inférieure à celle des daïmios qui occupaient de grandes provinces comme celles de Kanga, de Satzouma, de Fosokava. Les daïmios refusèrent de voir dans Hieas leur égal; à leurs yeux, la puissance réelle que lui donnaient les cinq provinces reçues de Taïkosama n'ajoutait rien à sa dignité. En effet, malgré leurs fréquentes rébellions contre le mikado, ils prétendaient n'avoir jamais méconnu ses droits légitimes. Au nombre de ces droits, l'un des plus importans, selon eux, était celui de donner l'investiture des fiefs, et, s'ils avaient combattu le mikado, ils l'avaient fait légalement, pour soutenir leurs propres droits à la possession permanente des fiefs dont ils avaient été investis. Or Hieas, qui tenait la plus grande partie de sa puissance, non pas du mikado, mais du chiogoun, n'était à leurs yeux qu'un noble de fraîche date, prince seulement de Mikana, et ils ne pouvaient en aucune manière le regarder comme leur égal,

eux qui descendaient des anciens et puissans préfets, eux qui représentaient la véritable noblesse japonaise!

Hieas leur fit la guerre pendant treize ans et chassa plusieurs d'entre eux de leurs provinces, qu'il partagea entre ses parens, ses officiers et ses soldats. Les princes qu'il n'avait pas soumis, au nombre de dix-huit, se liguèrent pour lui résister, mais avec peu d'espoir de réussir, tant sa puissance et son habileté étaient devenues redoutables. Cependant ils parvinrent à rassembler une armée considérable. C'est en présence de cette armée que Hieas s'arrêta dans sa marche triomphante. Il était alors au déclin de sa vie, et il appréhenda justement de compromettre dans une bataille le prix de sa longue et glorieuse carrière. Assez fort d'ailleurs pour faire quelques concessions, il put, sans que son orgueil eût à en souffrir, inviter les alliés à entrer en pourparlers avec lui. Ceux-ci s'empressèrent d'accueillir ses ouvertures et signèrent le fameux pacte qui porte le nom de *lois de Gongensama*. Le texte complet de cette constitution n'est pas encore connu. Pour expliquer la diversité qui existe dans les relations du taïkoun avec chacun des grands daïmios, il faut admettre que Hieas traita séparément avec chacun d'eux, et que la constitution actuelle du Japon s'appuie sur dix-huit traités particuliers.

Les *lois de Gongensama*, qui réunirent pour la première fois, depuis longues années, l'empire divisé par tant de troubles, furent soumises à la sanction du mikado, qui ne put refuser de se rendre à la volonté unanime de ses redoutables vassaux. Ces lois d'ailleurs ne portaient pas atteinte à sa majesté extérieure; elles le laissaient en possession indiscutée de son titre et lui donnaient tous les dehors de la puissance royale. Il perdait à la vérité le droit de destituer aucun de ses feudataires, mais il gardait celui d'accorder à chaque daïmio l'investiture de son fief, et jamais taïkoun ne pouvait entrer en fonction avant d'avoir obtenu confirmation de son pouvoir. De plus, il fut convenu qu'aucune réforme altérant la constitution ne serait exécutoire, si le mikado ne l'avait sanctionnée. La cour du Japon resta à Kioto. Quant au gouvernement, il fut transféré à Yédo, et le taïkoun en prit les rênes en qualité de chef du pouvoir exécutif. Le mikado y fut représenté par le corps réuni des dix-huit daïmios, gardiens naturels de la constitution japonaise. Ces derniers s'étaient astreints, afin de contre-balancer la puissance du taïkoun, à résider à des époques fixes dans la seconde capitale de l'empire. Sujets du mikado et non du taïkoun, s'ils avaient des obligations à remplir envers celui-ci, il était de son côté responsable envers eux de toute mesure touchant à l'intérêt général. Représentans de l'ancienne noblesse, pairs du Japon, souverains indépendans par la volonté et

la grâce du mikado, ils ne continuaient à voir dans le taïkoun, chef du pouvoir exécutif, qu'un des grands officiers de l'empereur; ils le regardaient comme un parvenu chargé temporairement d'administrer les affaires, et dépourvu de cette dignité personnelle que dans les pays féodaux donne seule une haute et antique lignée. Qu'on s'imagine la dédaigneuse déférence qu'aurait pu témoigner dans la France du XVIIe siècle un Montmorency pour Mazarin! Cette comparaison n'a pas la prétention d'être absolument exacte, mais elle montrera plus clairement que de longues considérations ne pourraient le faire de quelle nature sont les relations qui existent entre le mikado, les daïmios et le taïkoun. Les étrangers ne peuvent d'ailleurs saisir de ces relations que les lignes générales; nous avons montré quelles difficultés insurmontables les arrêtent. Il ressort toutefois des observations qu'on a pu faire deux points importans : c'est d'abord que la puissance du taïkoun est strictement limitée, et en second lieu qu'il en a dépassé les bornes en concluant des traités avec les étrangers sans avoir obtenu l'autorisation du mikado.

L'arrivée des Européens au Japon, les rivalités qui en étaient résultées entre le régent Ikammono-Kami et le prince de Mito, entre le ministre Ando et le gouverneur Hori, avaient divisé l'empire en deux partis prêts à se déclarer la guerre. La nouvelle de ces troubles était naturellement arrivée à Kioto. Le mikado chargé aujourd'hui des affaires du Japon, et que l'on représente comme un homme jeune et énergique, avait suivi avec le plus grand intérêt les phases successives des événemens. Pour la première fois peut-être s'offrait à l'empereur légitime l'occasion de rentrer en possession de sa pleine autorité, d'abaisser la puissance et la richesse du gouvernement de Yédo, de secouer l'injure d'en recevoir une pension, de reprendre l'influence, de cesser enfin d'être un simulacre de roi. Des deux factions qui partageaient le Japon, la plus forte et la plus populaire était la faction hostile aux réformes inaugurées par le taïkoun. Il ne s'agissait pour le mikado que de se mettre à la tête du mouvement réactionnaire et de personnifier en lui-même le principe patriotique dont Mito et Hori avaient été les plus éminens martyrs. Des agens secrets du mikado se rendirent auprès des daïmios que la voix publique désignait comme opposés à la cour de Yédo, et les exhortèrent à s'unir à l'empereur légitime en leur démontrant que leurs intérêts se confondaient avec les siens. En même temps on fit circuler divers pamphlets avec l'intention évidente de pousser les daïmios à la guerre contre le taïkoun.

« Depuis des siècles, écrivait-on, les taïkouns, oubliant l'origine de leur pouvoir, ont porté atteinte à la dignité et à la puissance du mikado, leur

maître, et la conduite du taïkoun actuel prouve qu'il ne faut attendre de lui ni équité ni bonne foi. Les choses en sont venues à ce point que les puissances étrangères considèrent le taïkoun comme le maître du Japon, et traitent l'empereur légitime comme un être sans force et sans influence. C'est au taïkoun que les barbares se sont adressés lorsqu'ils ont voulu conclure des traités avec le Japon; le mikado n'a pas même été consulté, et son approbation, qui est indispensable pour introduire des réformes dans la constitution, n'a pas été sollicitée. Cependant ces traités sont en vigueur comme s'ils avaient une valeur légale. Le taïkoun a donc commis un crime de trahison contre la majesté de son maître et contre la sainteté de la constitution en vertu de laquelle il se trouve placé à la tête du pouvoir exécutif. On ne peut nier que la cour du taïkoun s'efforce de concentrer toute la puissance du Japon à Yédo. Là sont les armes et les navires étrangers, là s'élèvent des écoles où l'on enseigne les arts et les sciences de l'Occident. Le commerce avec les barbares n'a lieu que dans les domaines du taïkoun; les grands daïmios n'ont pas le droit de lui ouvrir leurs ports; il n'enrichit que les sujets du taïkoun, et celui-ci en tire pour lui-même des bénéfices considérables. Le but que poursuit le gouvernement de Yédo n'est-il pas facile à prévoir? Il s'arme, il se prépare à subjuguer tous ceux qui voudront un jour se soustraire à son autorité. Au temps de Hieas, les dix-huit grands daïmios réunis ont pu opposer une résistance formidable; mais alors les armées des princes n'avaient vis-à-vis celle de Hieas qu'une infériorité, celle du nombre. Aujourd'hui les chances ne sont plus aussi égales : les bateaux à vapeur du taïkoun, les armes à feu qu'il a achetées ou qu'il a fait fabriquer d'après les modèles étrangers, la connaissance d'un art tout nouveau de faire la guerre, lui donnent une supériorité dangereuse sur les autres princes japonais. Ceux-ci, pour éviter d'être attaqués isolément, doivent se réunir au plus tôt, et entraver par leur alliance la politique tortueuse du taïkoun. Le mikado est prêt à donner à la bonne cause l'appui de son nom; mais, pour qu'il le fasse, il est nécessaire qu'une requête officielle lui soit adressée. Il n'est pas douteux qu'il ne l'accueille favorablement, et qu'il ne rétablisse l'union de la vieille noblesse avec l'empereur légitime. De cette union, qu'il a toujours ardemment désirée, naîtra le retour à l'antique et vénérable état de choses. »

Les daïmios, que la puissance sans cesse croissante du taïkoun tenait depuis longtemps en jalousie et en défiance, écoutèrent favorablement les paroles des agens du mikado. Plusieurs d'entre eux, et à leur tête Kanga, Satzouma, Schendei et Kforoda, se liguèrent et se rendirent en corps à Kioto, où ils arrivèrent le 26 mai 1862. Ils déposèrent publiquement une plainte contre le taïkoun, serviteur infidèle de l'empereur légitime, l'accusèrent d'avoir violé les *lois de Gongensama* et supplièrent le mikado d'instruire l'affaire, et, le cas échéant, de punir le coupable. Le mikado, qui s'attendait à recevoir cette plainte des principaux daïmios, dépêcha aussitôt un de ses officiers, qui arriva à Yédo le 12 juin 1862, porteur d'une lettre

par laquelle il était enjoint au taïkoun de se rendre dans le plus bref délai à Kioto pour se justifier devant son maître de l'accusation portée contre lui.

Le taïkoun Minamoto-Yemotschi essaya d'abord de décliner cet ordre, et chargea un de ses fonctionnaires, le ministre Kouzé-Yamatono-Kami, membre du conseil des cinq, d'aller à Kioto et de porter au mikado une réponse hautaine; mais Yamatono demanda avec instance de n'être pas choisi pour cette mission, et, le taïkoun ayant insisté, il se suicida. Un autre grand dignitaire, Sakkaï-Vakassano-Kami, fut nommé à sa place et partit sans hésitation; mais, à peine à Kioto, au milieu des fidèles serviteurs du mikado qui lui reprochèrent son obéissance au taïkoun comme une trahison contre l'empereur légitime, il perdit courage. Après une courte conférence avec les plénipotentiaires du mikado, qui le contraignirent à demander pardon pour avoir suivi les ordres du taïkoun, il rentra chez lui et s'ouvrit le ventre, afin d'épargner à sa famille la honte de sa disgrâce. Le suicide de ces deux fonctionnaires fut suivi d'un nouvel attentat contre la vie du ministre Ando, l'un des principaux chefs du parti libéral. La cour de Yédo comprit alors que le parti du mikado était devenu puissant, et que le moment de lui faire une opposition ouverte était passé. Déjà plusieurs daïmios avaient osé écrire une lettre dans laquelle ils déclaraient formellement qu'ils cesseraient à l'avenir d'aller résider à Yédo; on violait ainsi les *lois de Gongen-sama*, on s'affranchissait tout à fait du pouvoir et de la surveillance du taïkoun.

En présence d'une situation si critique, le taïkoun se vit obligé de faire de grandes concessions. Il désigna un nouvel ambassadeur, Mazdaïri-Hokino-Kami, ancien gouverneur d'Osaka, homme fort habile, et l'envoya à Kioto avec un message pacifique. Le taïkoun se déclarait prêt à déférer aux ordres de l'empereur, mais il demandait que ces ordres lui fussent communiqués par un haut fonctionnaire, véritable ambassadeur du mikado, qu'il n'y fût fait aucune allusion à l'accusation portée contre lui par les daïmios, et qu'on donnât à son voyage l'apparence d'une visite de cérémonie. Cette visite avait un prétexte naturel, puisque le taïkoun venait d'épouser une sœur du mikado, et que, d'après l'étiquette japonaise, le nouveau marié va rendre ses devoirs à la famille de sa femme. Le mikado consentit à ces demandes; il considéra sans doute qu'il était dangereux de pousser trop loin ses exigences contre un prince aussi puissant que le taïkoun, et qu'il fallait se contenter pour le moment de l'avoir humilié en le forçant à reconnaître la suprématie de l'empereur légitime. Un très haut fonctionnaire de la cour de Kioto, Oharra-Saïemmono-Kami, partit donc pour Yédo, où il arriva

au commencement de juillet 1862. Il eut de nombreuses conférences avec les membres du conseil d'état, et retourna à Kioto après avoir obtenu la promesse formelle que, dans le délai d'une année, le taïkoun se rendrait auprès du mikado.

Sans attendre le résultat de cette visite, on peut déjà, d'après les faits qui viennent d'être exposés, reconnaître que si l'entrevue du taïkoun et du mikado doit exercer une grande influence sur les affaires du Japon, elle ne tranchera cependant pas toutes les difficultés. Le taïkoun est en effet trop puissant pour abdiquer volontairement un pouvoir que lui et ses ancêtres ont exercé pendant plus de deux siècles; le mikado de son côté ne laissera pas échapper sans une lutte opiniâtre l'occasion qui s'offre à lui de ressaisir la puissance dont sa famille a été dépossédée depuis le temps de Taïkosama. Un fait reste acquis néanmoins : c'est que les difficultés actuelles du Japon tourneront à l'avantage de l'Europe. Quel que soit le maître que les éventualités de cette lutte donneront au Japon, il devra se mettre résolûment à la tête du parti qui veut assurer par une politique nouvelle le progrès de l'empire. L'élément étranger qui a pénétré au Japon ne pourra plus en être expulsé. Qu'il le veuille ou non, le gouvernement japonais devra rester en relations avec les Occidentaux, et de ces relations naîtra inévitablement une situation meilleure. Ce que l'amour des conquêtes a fait dans les temps primitifs des sociétés humaines, ce qu'a su faire aussi l'amour de la foi au moyen âge, c'est le commerce qui le fait aujourd'hui. Principal agent civilisateur des temps modernes, il procède d'une manière différente que n'ont fait à d'autres époques l'orgueil national et la croyance religieuse; mais il tend au même but. Si la dévorante activité de nos marchands n'excite pas toujours les mêmes sympathies que l'héroïsme des guerriers et le dévouement des apôtres, ces hommes n'en servent pas moins avec une ardeur intelligente et féconde la cause de la civilisation occidentale; ils vont répandre au loin la lumière dont leur patrie est le foyer; ils portent l'influence du travail européen dans les contrées les plus éloignées, les plus barbares, et peut-être la meilleure garantie de vitalité qu'offre en ce moment la société japonaise est-elle dans la présence des commerçans européens parmi elle, dans la part de plus en plus grande qu'elle-même sait faire aux idées et aux tentatives venues de l'Occident.

Rodolphe Lindau.

LES

ORIGINES DU CHRISTIANISME

D'APRÈS L'ÉCOLE DE TUBINGUE

LE D[r] BAUR ET SES ŒUVRES.

Das Christenthum und die christliche Kirche der drei ersten Jahrhunderte (*le Christianisme et l'Église chrétienne aux trois premiers siècles*), 2e édition, 1860; — *Vom Anfang des vierten bis zum Ende des sechsten Jahrhunderts* (*Du commencement du quatrième à la fin du sixième siècle*), 1859; — *Die christliche Kirche des Mittelalters* (*l'Église chrétienne au moyen âge*), 1861, par le docteur Ferd. Christ. Baur.

I.

Aujourd'hui que la politique et la philosophie posent, comme à l'envi, les questions religieuses, et en particulier celles qui concernent la nature et la valeur du christianisme, il importe absolument que nous ne restions pas plus longtemps étrangers aux grands travaux accomplis au-delà de nos frontières. Ne nous laissons pas surprendre par des préventions ou des engouemens qui seraient également déplacés, mais sachons du moins ce qui se passe et ce qui se dit autour de nous. Ne craignons plus de porter des regards sympathiques et respectueux, mais fermement investigateurs, sur des sujets que l'indifférence ou la peur enlevait jusqu'à présent à notre examen scientifique. Il existe en Allemagne toute une école, aussi sérieuse que savante, dont l'influence se fait de plus en plus sentir en Hollande, en Angleterre, en Suisse, en Amérique, et qui se prétend en possession d'une théorie complète sur les origines du

christianisme et de l'église. Il serait peu digne de notre esprit philosophique et libéral de ne pas même connaître les tendances et les doctrines de cette école. Et comment les connaître, si on ne les expose pas en toute liberté?

La grande ambition de cette école a été de ramener l'histoire originelle du christianisme aux lois essentielles de l'esprit humain. C'est déjà laisser à entendre qu'elle se place en dehors ou, pour mieux dire, au-dessus de la vieille opposition du naturel et du surnaturel. Le miracle, à ses yeux, est tout le contraire d'une explication, et rien ne serait plus illogique à ce point de vue que de la sommer de revenir sur le terrain qu'elle a dépassé en lui prouvant qu'elle a échoué çà et là dans la réalisation de son programme. Il en résulterait tout simplement pour elle que les points en litige ne sont pas encore résolus, qu'ils sont peut-être insolubles faute de renseignemens suffisans; mais rien de plus. On aurait bien tort d'ailleurs de s'imaginer que ses recherches sont dirigées dans une arrière-pensée hostile au christianisme et à l'église. Pour elle, le christianisme est divin, une religion définitive et vraie dans son essence, mais, pour elle aussi, le divin se révèle précisément dans l'ordre intelligible, rationnel, des événemens et des principes. C'est donc dans un esprit religieux qu'elle élimine le surnaturel de ses explications, et en essayant de montrer à quels résultats ont abouti de si hardies tentatives, nous croyons n'avoir rien à dire dont les convictions chrétiennes les plus sévères aient le droit de se sentir blessées.

I.

A la fin de l'année 1860, la petite ville wurtembergoise de Tubingue voyait mourir un homme dont le nom restera grand dans l'histoire de la pensée religieuse. Le professeur Ferdinand Christian Baur avait été frappé, au milieu des laborieuses études qui absorbaient sa robuste vieillesse, de l'un de ces coups foudroyans que notre pauvre organisme réserve trop souvent à ceux qui l'ont condamné au labeur intellectuel à perpétuité. C'était un noble et beau vieillard, plein de dignité, de l'abord le plus cordial, le dernier représentant de ce grand mouvement de critique religieuse, déjà inauguré en Allemagne au siècle dernier, un moment interrompu par les guerres de la révolution et de l'empire, qui reprit avec une intensité redoublée lorsque la paix fut rendue à l'Europe, et qui compte aujourd'hui parmi les grandes puissances de la seconde moitié du XIXe siècle, car on s'en ressent un peu partout, qu'on le connaisse ou qu'on l'ignore, qu'on l'aime ou qu'on le déteste. Peut-être doit-on assigner à Baur l'honneur d'en avoir dit le

dernier mot, et marqué ainsi le point de départ d'évolutions nouvelles dans le domaine sans limites de la théologie indépendante. Sa vie fut celle d'un professeur allemand de la vieille roche. Sans aucune ambition politique, ne concevant pas de monde supérieur à celui des universités et des bibliothèques, entièrement dévoué à la science depuis sa première jeunesse, il vécut et mourut dans les sereines régions de l'idée pure. Il n'en sortit du moins de temps à autre que pour rompre de formidables lances avec ses adversaires théologiques, après quoi il revenait à ses recherches favorites avec un calme vraiment majestueux. Disons pourtant qu'en véritable *Gelehrte* de son pays, ses habitudes bénédictines ne l'empêchèrent pas d'aimer, d'être aimé, de se marier, d'être un excellent mari et un père vénéré. La tombe prématurément fermée de sa digne femme fut l'un des deux liens qui le retinrent toujours dans la petite université du Neckar; l'autre fut l'association qui s'était peu à peu formée entre son nom, ses idées et le nom de Tubingue. Voilà donc à peu près tout ce que sa biographie nous livre d'intéressant en dehors de ses travaux théologiques, et cependant bien peu d'existences peuvent être comparées à la sienne pour l'activité.

Fondateur de cette école de Tubingue dont nous désirons retracer les tendances et les vues principales, il eut l'avantage de voir son enseignement adopté, continué, critiqué même par de studieux disciples. On formerait presque une bibliothèque avec ses ouvrages et les leurs, sans compter les livres visiblement écrits sous leur influence et ceux qui furent composés dans une pensée directement hostile à l'école. Vers l'année 1850 et lorsque Baur avait atteint la maturité de l'âge et du talent, nous remarquons autour de lui, en communauté plus ou moins complète de sentimens et d'opinions, des hommes tels que M. Zeller, aujourd'hui professeur fort distingué de philosophie à Marbourg, et qui vient d'être appelé à Iéna en la même qualité; M. Schwegler, mort depuis quelques années, esprit critique d'une audace et d'une précision étonnantes, qui contribua, je crois, à modifier sur quelques points la pensée du maître lui-même; MM. Ritschl et Volkmar, aujourd'hui professeurs de théologie, le premier à Bonn, le second à Zurich; M. Kœstlin (Karl), auteur d'études fort savantes sur la composition des trois premiers évangiles; M. Hilgenfeld, actuellement professeur à Iéna, et qui paraît devoir succéder au chef de l'école par le nombre et l'importance de ses travaux. J'en passe beaucoup d'autres pour ne citer que les plus connus dans cette savante légion, et l'on peut s'apercevoir, par cette simple énumération, qu'il ne s'agit pas ici d'une de ces agitations éphémères que provoquent parfois les idées excentriques d'un professeur, mais d'un véritable levain qui, malgré les

réactifs neutralisans de toute espèce que la politique religieuse ou, si l'on veut, la religion politique née des terreurs de 1848 s'ingénie à lui appliquer, remue à l'heure qu'il est l'Allemagne théologique d'un bout à l'autre, sans parler des autres pays. Qu'on laisse souffler un peu ce vent libéral qui recommence à fraîchir, et l'on verra si cette école est morte, comme l'affirmaient naguère ceux qui tâchaient de l'étouffer.

C'est à dessein que je parle de levain, car ce serait faire tort aux savans éminens dont j'ai cité les noms que de les présenter comme des copistes serviles des théories de Baur. De M. Ritschl, qui se rapproche le plus du point de vue traditionnel sur l'histoire de l'église primitive, à M. Zeller par exemple ou à M. Volkmar, les nuances sont fort nombreuses. A mon sens, c'est l'honneur d'une école religieuse, c'est une garantie de son avenir que de ne pas coucher ses adhérens sur un lit de Procuste, et cette variété de vues dans une même tendance est d'autant plus facile à concevoir que Baur lui-même, comme nous l'avons déjà indiqué, revint plus d'une fois sur ses propres allégations pour donner raison à ses critiques.

Parler de quelques-uns de ses plus importans ouvrages, ce sera donner une première idée du genre de recherches auxquelles il a voué sa vie. Il fit paraître en 1831 une étude approfondie du manichéisme (1), qui dénotait une érudition immense, un esprit spéculatif et hardi, trop enclin peut-être à ces combinaisons paradoxales, à ces rapprochemens plus ingénieux que solides dont à cette époque Creuzer, Hegel, Schelling et leurs disciples étaient si prodigues en matière d'histoire religieuse. En 1832, sa manière était déjà plus sévère, plus rigoureusement scientifique : il publia cette année-là un traité sur les rapports entre l'histoire de Jésus et celle de cet Apollonius de Thyane, ce Christ païen dont, au IIIe siècle de notre ère, Philostrate composa la romanesque histoire comme un antidote contre le prestige toujours grandissant du Christ des Évangiles (2). Il entrait en plein par là dans l'un des problèmes capitaux qu'il s'était posés, celui des causes réelles, logiquement déduites au point de vue de la philosophie de l'histoire, de la lutte du paganisme et du christianisme, et de la victoire éclatante du second. En 1835 paraissait son ouvrage sur le gnosticisme des premiers siècles (3), cette étrange et grandiose débauche de la spéculation religieuse, où le burlesque et le sublime se coudoient, et dont il faut pénétrer les hiéroglyphes, si l'on veut avoir le mot de la situation réelle d'une époque où le chaos des esprits enfantait un nouveau monde. A cette étude, il faut

(1) *Das Manichæische Religions-System.*
(2) *Apollonius von Thyana und Christus.*
(3) *Die Christliche Gnosis.*

en rattacher une autre, qui parut en 1837, sur les rapports du platonisme et du christianisme (1). Tous ces travaux n'étaient pourtant que des recherches qui côtoyaient, sans l'aborder encore, le sujet principal. Dans les années qui suivirent, Baur s'attaqua toujours plus au vif de la question, et demanda compte aux institutions, aux traditions, aux écritures chrétiennes de leur valeur historique et de leurs origines. En 1838, il publia son remarquable ouvrage sur l'*Origine de l'Épiscopat* (2), resté fondamental sur cette épineuse matière. En 1845 parut son livre sur l'apôtre Paul, sa carrière et ses épîtres, dans lequel on pouvait déjà voir se dessiner les traits généraux de sa théorie sur la genèse du christianisme (3). Quelques années auparavant, il avait signalé dans un traité spécial les motifs qui lui paraissaient plaider contre l'authenticité des épîtres dites *pastorales*, adressées, selon la tradition, aux disciples de Paul, Timothée et Tite (4). A partir de la publication sur l'apôtre Paul, il concentra ses recherches sur les Évangiles eux-mêmes, et soit dans des ouvrages spéciaux, soit dans des articles de l'*Annuaire théologique de Tubingue*, rédigé par lui, M. Zeller et leurs amis, il les soumit à une critique minutieuse, à une discussion radicale. Nous n'avons rien dit de son travail sur les épîtres d'Ignace, dont l'authenticité, depuis notre Jean Daillé, qui ouvrit le feu contre elles en plein XVII[e] siècle, est devenue toujours plus suspecte, rien non plus de l'ouvrage qu'il opposa à la fameuse *Symbolique* de Mœhler, et où il déploya une étonnante verdeur protestante, ni de son *Histoire du Dogme chrétien*, ni de deux formidables traités sur l'histoire du dogme de la rédemption et celle du dogme de la Trinité, ni enfin des *Gegenschriften*, de ses répliques à ses adversaires. Si nous ajoutons que les règlemens académiques de Tubingue l'appelaient à monter souvent en chaire le dimanche pour prêcher, à s'occuper de l'administration ecclésiastique, et qu'il mettait un zèle exemplaire à s'acquitter de ces fonctions, on verra que nous n'avons rien exagéré en parlant d'une vie on ne peut plus laborieuse.

Pendant que le maître poursuivait sa tâche avec une si remarquable ardeur, ses amis et ses élèves travaillaient de leur côté à réviser ou à étendre son système. Ses théories étaient combattues avec une consciencieuse furie, quelquefois très comique, par les chefs de la réaction théologique, avec une mauvaise humeur évidente par l'excellent Neander, qui lui faisait toujours plus de concessions tout en abhorrant ses expressions hégéliennes, avec une passion

(1) *Das Christliche des Platonismus, oder Sokrates und Christus.*
(2) *Ueber den Ursprung des Episcopats.*
(3) *Paulus, der Apostel Jesu Christi.*
(4) *Die sogen. Pastoralbriefe des A. Paulus.*

des plus acharnées par le plus irascible et le plus rationaliste des théologiens allemands de l'heure actuelle, le savant auteur de l'*Histoire du Peuple d'Israël*, M. Ewald, qui le traitait d'anti-chrétien et ne l'appelait plus que « le Baur de Tubingue » (*der Tübingische Baur*), avec plus de modération par MM. Lücke, Weitzel, Lechler, Ulhorn, enfin par notre éminent compatriote, M. le professeur Reuss de Strasbourg, et par le spirituel M. Karl Hase d'Iéna. Baur lut tout, fit son profit de tout, et, sans abandonner son point de vue, il vécut précisément assez pour élaborer lui-même une exposition définitive de ses idées sur les origines et l'histoire de l'église chrétienne, exposition contenue dans les trois volumes qui vont surtout nous occuper, et qui parurent successivement. Il mourut au moment où il venait de terminer le manuscrit du dernier (1).

C'est à ces trois volumes que nous renverrions les personnes effrayées du catalogue que nous venons de dérouler et qui voudraient sans trop de peine connaître l'homme et ses idées. Le style est d'une beauté sévère. Les expressions hégéliennes, dont nous avons dit un mot, auxquelles au surplus il faut s'habituer, si l'on veut lire des ouvrages de science allemande, ne réussissent pas à l'obscurcir. D'une égalité soutenue, d'une simplicité austère, il est opulent à force de pensée. Toute réserve faite sur les opinions de l'auteur, il faut admirer cette manière ample, magistrale, de traiter l'histoire et d'en fouiller les arcanes pour en faire ressortir les lois immuables et nous initier à la vie intime des générations disparues, ce qui est le grand art. Baur excelle en particulier à reconstituer toute une situation au moyen de documens obscurs, incomplets, échappés au cataclysme du moyen âge, à peu près comme le paléontologiste reconstruit de pied en cap un animal dont il ne reste que quelques os. Les deux premiers siècles de l'église chrétienne, si confus, si obscurs jusqu'à ces derniers temps, nous apparaissent désormais avec tous leurs reliefs, leurs contrastes, avec une physionomie générale à laquelle il n'y a plus guère rien à changer. On en jugera par le résumé que nous essaierons de faire de cette grande théorie historique; disons toutefois d'abord en quel état l'école de Tubingue a trouvé le problème qu'elle a voulu résoudre, et d'après quels principes elle a procédé.

La théologie catholique et l'ancienne théologie protestante ne différaient pas en principe, autant qu'on l'aurait pu croire, quant à la manière de se représenter les origines du christianisme. Pour

(1) Depuis que ces lignes sont écrites, le savant M. Zeller, gendre de Baur, a publié, en se servant des manuscrits laissés par le vieux professeur, une *Histoire de l'Église au dix-neuvième siècle*, des plus remarquables, et nous promet l'apparition prochaine d'un dernier volume consacré à la réforme et aux trois derniers siècles.

toutes deux, l'apparition du Christ était le miracle absolu, le miracle des miracles. Par compassion pour l'humanité déchue, Dieu lui-même avait pris notre nature, s'était incarné dans le sein d'une Vierge-mère, avait souffert, était mort humainement, et, après avoir opéré ce qu'il fallait pour la rédemption du genre humain, il avait laissé à des apôtres spécialement choisis le soin d'annoncer au monde entier la vérité révélée, en leur communiquant le pouvoir surnaturel de la transmettre infailliblement et pour tous les temps.

Jusque-là les deux théologies marchaient assez bien d'accord. La divergence commençait à partir du moment où l'on définissait les moyens mis en œuvre pour réaliser la volonté divine. Comment la personne et la doctrine de l'homme-Dieu devaient-elles être portées à la connaissance de l'humanité? Par l'église, répondaient les théologiens catholiques, par l'église, infaillible dépositaire de la pensée divine, et qui était déjà constituée, quand le Christ quitta la terre, avec saint Pierre pour chef visible et les autres apôtres pour coadjuteurs. Leur caractère sacerdotal, ainsi que leur infaillibilité religieuse, ayant été transmis par une voie régulière à leurs successeurs, c'est le sacerdoce chrétien qui est et a toujours été l'organe de la révélation, le vase unique de l'immuable tradition. — Il n'y a pas de sacerdoce spécial dans la nouvelle alliance, prétendaient les protestans. Sans doute les apôtres ont reçu le Saint-Esprit pour enseigner purement et fidèlement la vérité religieuse; mais leur privilége n'a pas été étendu aux autres chrétiens. En revanche, poussés par de célestes inspirations, ils ont écrit, et les livres, grands et petits, qu'ils ont laissés servent pour tous les temps et tous les lieux de règle à la croyance. C'est donc la Bible, et particulièrement le Nouveau-Testament, qu'il faut considérer comme la source unique et infaillible de la vérité.

La Bible pour les uns, l'église pour les autres, telles étaient donc les deux autorités souveraines, et comme les dogmes ont aussi leur logique, il en résulta que des deux côtés on fut conduit à pousser son principe à sa dernière conséquence. Pour les catholiques, l'infaillibilité de l'église s'identifia toujours plus avec celle du clergé et surtout avec celle de la papauté. Pour les protestans, la Bible revêtit un caractère tellement miraculeux que les points-voyelles eux-mêmes, introduits par les rabbins du moyen âge dans le texte hébreu pour en faciliter la lecture, partagèrent le bénéfice de cette origine céleste. Comme l'école de Tubingue est née en terre protestante, nous n'avons pas à poursuivre plus longtemps ce parallèle. Signalons seulement un dernier point sur lequel les deux grandes fractions de la chrétienté occidentale se rencontraient encore.

Que les apôtres fussent prêtres et en état de transmettre à leurs

successeurs leur infaillibilité doctrinale, ou bien que ce privilége eût été borné à leurs personnes, il était certain, dans tous les cas, que l'unité de la doctrine et du culte avait dû régner dans l'église enseignée et dirigée par eux. L'inspiration miraculeuse ne pouvait avoir dicté à l'un le contraire de ce qu'elle dictait à l'autre, et les erreurs, les schismes, les hérésies étaient nés uniquement du refus de se soumettre aux décisions apostoliques. Rien de plus simple, à première vue, que cette marche des choses, et pourtant, dès que l'on se mettait à étudier scientifiquement l'histoire des trois premiers siècles, on se trouvait en face de ténèbres tellement opaques, il y avait si peu de rapports entre la source et le fleuve, les phénomènes et les principes, les points débattus et les sentimens en vigueur dans cette période présentaient une telle incohérence, qu'il fallait désespérer d'en dessiner le cours avec quelque vraisemblance. L'unité et l'orthodoxie supposées de l'église apostolique déroutaient d'avance les recherches.

Au XVIe siècle, plus d'une remarque fort peu orthodoxe à ce sujet avait été faite dans le camp protestant; mais le siècle suivant, siècle d'autorité s'il en fut, ne poursuivit pas ces premières tentatives, et, malgré quelques essais isolés d'émancipation, il fallut attendre jusqu'à la fin du XVIIIe siècle l'heure de l'application d'une libre critique aux origines du christianisme. Beaucoup d'érudition, une infatigable ardeur, une médiocre philosophie, un manque de goût complet dans l'appréciation des choses religieuses, tels furent les caractères de la critique allemande de la fin du siècle dernier et des premières années de celui-ci. On n'admettait plus le miracle, et pourtant on voulait conserver l'autorité suprême du livre saint. De là des tours de force exégétiques que l'on raconte encore aujourd'hui dans les réunions d'étudians. C'était l'époque par exemple où l'on affirmait gravement que le miracle de l'eau changée en vin à Cana se réduisait à un cadeau inattendu fait par le Christ à des fiancés pauvres, et où l'on expliquait sa résurrection apparente par une mort non moins apparente. Qu'était devenu le Seigneur après cela? On ne savait trop : il paraissait seulement que saint Paul l'avait encore rencontré, quelques années après, sur le chemin de Damas, etc. Schleiermacher et le romantisme naissant rendirent un éclatant service à la science religieuse en éliminant avec le dédain qu'elles méritaient ces ridicules explications. Disons pourtant que le travail prodigieux de recherches patientes et minutieuses qui accompagnait ces puériles hypothèses portait déjà de meilleurs fruits. La critique devenait plus méthodique et plus sévère; le sens de l'antiquité se formait. On comparait avec d'anciens manuscrits récemment découverts, ou plus soigneusement explorés qu'auparavant, le texte

reçu des livres saints, et les variantes, dont quelques-unes avaient une grande importance, se comptaient par milliers. On conçoit le coup porté par une telle expérience à la vieille théorie. Si le texte est miraculeusement inspiré, quelle est la leçon miraculeuse? On s'apercevait des étroites ressemblances, jointes à d'étonnantes différences, que présentaient les trois premiers évangiles, et le quatrième, celui de Jean, commençait à provoquer des doutes sérieux sur son authenticité apostolique. On établissait que la tradition orale des événemens de l'histoire évangélique en avait dû précéder pendant un temps assez long la rédaction canonique et agir fortement sur cette rédaction elle-même. On avait saisi la nature et le mode de formation des mythes antiques, et l'on ne pouvait se dissimuler que la Bible renfermait aussi des élémens mythiques. Les savans étaient d'accord pour affirmer que l'épitre aux Hébreux ne pouvait avoir saint Paul pour auteur, et que la seconde épître de Pierre ne pouvait non plus être attribuée à l'apôtre dont elle portait le nom. On voyait, à n'en pouvoir douter, que la liste des livres saints n'avait été arrêtée définitivement qu'assez tard, au v[e] siècle, et qu'auparavant il y avait eu des fluctuations nombreuses au sujet de livres qui n'y étaient pas alors, ou qui n'y sont plus aujourd'hui. Bien plus, une connaissance croissante de l'antiquité apprenait combien on avait tort d'attacher une grande importance aux témoignages historiques et même aux déclarations des auteurs sur l'authenticité des anciens documens. Il était trop visible que le sentiment de la propriété littéraire était alors à peu près inconnu, que le nombre des pseudépigraphes, c'est-à-dire des ouvrages parus sous un nom d'emprunt, était énorme, qu'un écrivain de ce temps-là, désireux, non pas de se faire une réputation, mais de propager ou de défendre ses idées favorites, inscrivait sans le moindre scrupule le nom d'un auteur faisant autorité en tête de sa propre composition, et s'imposait même rarement la peine de donner de la vraisemblance à sa fraude innocente. Il en résultait qu'une foule de documens perdaient leur date convenue, et ne pouvaient plus servir de base solide à l'histoire.

En un mot, toute la vieille théorie était en désarroi, et malheureusement aucune vue d'ensemble, aucun système historique logiquement coordonné ne lui était substitué. La religion chrétienne, en soi fort indépendante de ces discussions critiques, ne souffrait réellement point de cette dissolution continue de l'ancienne théologie. Schleiermacher avait même tiré des données pures de la conscience chrétienne une doctrine complète d'une élévation et d'un spiritualisme admirables. Néanmoins la science chrétienne était dans une position qu'elle ne pouvait longtemps accepter. A la place d'une

théorie reconnue défectueuse, mais positive et claire, il y avait un chaos de faits constatés et démontrés sans doute, mais un chaos. C'est à quoi l'esprit humain ne se résigne jamais longtemps.

Ce fut la force et ce sera toujours le mérite du docteur Strauss d'avoir le premier tenté une explication systématique des origines du christianisme. Sa faiblesse fut de leur appliquer trop hâtivement, en dehors des conditions de l'histoire réelle, sans tenir compte de toutes les données du problème, une théorie qui pouvait séduire dans un temps où l'hégélianisme passait pour la loi et les prophètes du monde moderne, mais qui devait laisser la raison mécontente aussi bien que froisser le sentiment religieux à partir du moment où le prestige du système aurait baissé. Le malheur de l'hégélianisme absolu, quand on l'applique rigoureusement à l'histoire, c'est de volatiliser les personnes vivantes et les faits concrets pour les ramener à un petit nombre d'êtres abstraits sans os ni chair, qui voltigent en l'air sans jamais toucher le sol du bout des pieds. Le christianisme était donc un mouvement impersonnel des esprits juifs et païens; l'histoire évangélique était, à fort peu d'exceptions près, une série de mythes dont il fallait se borner à dégager l'idée essentielle, mais sans se préoccuper de la réalité même du mythe, et en véritable hégélien, brisant l'une contre l'autre la vieille orthodoxie et le rationalisme, le docteur souabe élevait sur les débris de l'ancienne antithèse sa hautaine et impitoyable négation.

En France, on est assez enclin à croire que M. Strauss représente le point d'arrivée de la critique religieuse allemande. La réalité est pourtant que cette critique, fortement secouée par lui, il est vrai, et ayant eu besoin de quelque temps pour se reconnaître, a continué à se développer dans un sens qu'il n'avait pas prévu, et que son fameux ouvrage sur la *Vie de Jésus* est considéré généralement aujourd'hui comme une tentative manquée. L'histoire réelle a regimbé contre cet effort avec une indomptable puissance. Non-seulement on pouvait avec le docteur Ullmann, en partant du fait pur et simple, incontestable et incontesté, que « l'église chrétienne a été fondée par un Juif crucifié, » affirmer par voie d'induction les traits essentiels de l'histoire évangélique; mais une personnalité concrète et palpable comme celle de l'apôtre Paul, ses principales épîtres tout agitées des luttes et des controverses qui passionnaient l'église apostolique, le conflit des tendances pauliniennes et judaïsantes au premier et au second siècle, toutes ces importantes données du problème, que M. Strauss avait comparativement négligées, supposaient à l'origine de l'église des êtres bien autrement réels que les silhouettes nuageuses de la légende et du mythe. Avant lui, on ne comprenait pas comment l'histoire des trois premiers siècles pouvait être

si vague, si incohérente, quand son point de départ était si ferme, si arrêté. Après lui et à mesure que le jour se faisait dans cette énigmatique période, il n'était pas plus facile de comprendre comment des faits aussi compactes, aussi vivans que ceux que l'on voyait se dessiner de plus en plus nettement sur ce fond obscur, pouvaient reposer sur un terrain aussi fluide, aussi vaporeux que son Christ impersonnel.

Tel était l'état de la question quand les travaux de l'école de Tubingue commencèrent à attirer l'attention des théologiens allemands. Il y avait tout un édifice historique à élever. Quelle méthode suivre pour coordonner les observations et les découvertes que la critique religieuse avait amoncelées? La philosophie hégélienne avait raison de dire que l'histoire aussi a sa logique, l'histoire des idées religieuses comme toutes les autres. Si donc on pouvait trouver par la voie historique ordinaire un ou deux points de repère incontestables, absolument certains, il n'y avait plus qu'à combiner logiquement les matériaux encore disséminés, de telle manière que la pensée pût les relier sans contradiction aux pierres angulaires déjà posées. D'avance on devait présumer que l'esprit humain avait été fidèle à ses lois constitutives dans les premiers siècles de l'église chrétienne. Par conséquent, si l'on parvenait à organiser la masse des faits isolés de manière à en former un tout proportionné, naturel, satisfaisant l'esprit, la réussite même de l'opération devait fournir la preuve qu'on avait retrouvé la vérité historique.

Eh bien! les deux points de repère, les deux faits qui dominent avec évidence le développement religieux des deux premiers siècles sont trouvés. Le premier, c'est qu'à la fin du second siècle, au temps d'Irénée, de Tertullien, de Clément d'Alexandrie, il existe une église catholique organisée, répandue dans toutes les provinces de l'empire et même au-delà, une ou du moins croyant l'être dans sa doctrine et sa discipline, dirigée par des évêques en possession d'une règle de foi assez semblable à celle que nous appelons aujourd'hui le symbole des apôtres, se disant par conséquent attachée à l'enseignement apostolique tel que les apôtres sont censés l'avoir transmis d'un commun accord aux églises locales qu'ils ont fondées. — Le second, c'est que, si nous revenons au milieu du premier siècle, la situation est tout autre. L'église apostolique, la société chrétienne du temps des apôtres, est agitée par de graves dissensions, l'unité de doctrine n'existe nullement, et les partis en lutte s'opposent mutuellement des noms d'apôtres dans leurs violentes controverses. La dispute roule à cette époque sur les rapports du christianisme avec le judaïsme. Les uns, disciples et partisans de l'apôtre Paul, disent qu'il faut rompre complétement avec la loi juive

et ne plus avoir égard à ses institutions vieillies ni à ses prétentions exclusives; les autres veulent au contraire que, pour devenir chrétien, on commence par se faire juif, que l'on se soumette à toutes les conditions légales et rituelles du judaïsme, et abritent leurs exigences sous les noms vénérés de Pierre, de Jean et de Jacques.

Révoquera-t-on en doute, dans l'intérêt de la tradition convenue, cet état de lutte acharnée dans l'église apostolique? L'école de Tubingue répond que les faits sont patens, que les épîtres de Paul en fournissent d'irrécusables preuves, qu'il y eut entre lui et saint Pierre une discussion acerbe, publique, dans la ville d'Antioche, où ils s'étaient rencontrés; qu'en Galatie, à Corinthe, à Éphèse, à Rome, partout l'apôtre des gentils rencontra des adversaires passionnés contre lesquels il fut forcé de défendre la légitimité de sa mission, la vérité de sa doctrine, et qui invoquaient contre lui l'autorité des apôtres de Jérusalem. Le livre des Actes lui-même, dont on serait tenté d'alléguer la tendance conciliante en preuve du contraire, devient un argument de plus, dès qu'on s'aperçoit, et cela n'est pas difficile, du parti-pris de l'auteur, qui cherche à ensevelir dans l'oubli, en les atténuant de son mieux, des divisions aussi pénibles qu'incompréhensibles pour les chrétiens d'une autre génération.

Ces deux faits une fois reconnus, le problème à résoudre est déjà bien simplifié. Il faut suivre, en s'appuyant sur des documens éclairés d'un jour tout nouveau par leur rapport avec cette controverse primitive, la ligne qui mène de cette controverse à l'unité catholique telle qu'elle se réalise à la fin du IIe siècle. Les questions d'authenticité sont éliminées. Il importe peu de savoir quel est l'auteur réel d'un document quelconque : ce qui importe, c'est de savoir ce que ce document contient, les principes dont il part, le but auquel il vise, l'intérêt qui l'a dicté, et de le caser à la place qui lui revient logiquement dans cette dialectique deux fois séculaire, à peu près comme dans un jeu de patience dont les principales figures sont déjà dessinées on fait coïncider les morceaux encore isolés en recherchant leur rapport avec les angles rentrans ou sortans du dessin déjà formé. Cela fait, on aura une connaissance claire et positive du IIe siècle et de la seconde partie du premier. C'est ce qui permettra de s'orienter avec assurance, en prolongeant les lignes : en arrière, du côté des origines proprement dites de l'église, car cette division des premiers chrétiens en deux camps a dû avoir sa raison d'être dans les conditions mêmes de l'apparition du christianisme; — en avant, du côté de la victoire que l'église du commencement du IVe siècle doit remporter sur le monde païen.

C'est par cette voie que l'école de Tubingue se flatte d'avoir reconstitué l'histoire positive du christianisme primitif. Lorsque le

passage de Constantin au christianisme aura consacré le triomphe de l'église, la même méthode philosophique servira à démêler, dans la nature de cette victoire, au fond partielle, les germes d'une nouvelle série d'oppositions dans laquelle le principe chrétien originel déploiera successivement l'inépuisable richesse de son contenu. En un mot, la théorie de Tubingue est le premier grand essai d'une philosophie de l'histoire de l'église.

Nous venons d'indiquer l'idée qui domine les recherches de l'école; il reste maintenant à voir comment les théologiens de Tubingue l'ont appliquée à l'œuvre proprement dite du Christ, aux controverses de la génération apostolique et à la formation de l'unité catholique primitive.

II.

Il s'agit avant tout de préciser nettement le point de départ et le principe essentiel du christianisme.

Son origine est nationale et personnelle : il est né au sein du peuple juif et dans la conscience vraiment divine de celui en qui s'est accompli le meilleur de la loi et des prophètes; mais par son principe il ne tardera pas à rencontrer une opposition aussi violente de la part des Juifs que de la part des païens, et c'est à son caractère foncièrement universaliste qu'il devra cet antagonisme. Non-seulement il est monothéiste, par cela même anti-païen, mais encore il prétend s'élever au-dessus de la nationalité, ce principe suprême de l'ancien monde, qui ne soupçonna jamais ce que nous entendons par l'humanité, et, pour réaliser sa prétention, il viendra se heurter contre son propre berceau, où l'on considère la religion comme identique avec la patrie. Permis au païen d'embrasser la religion des Juifs, mais il ne le peut pas sans se faire en même temps naturaliser Juif.

Le principe essentiel du christianisme doit donc avoir été tel que l'universalisme religieux absolu en soit la conséquence immédiate. Autrement ses luttes des premiers jours seraient incompréhensibles. Et comme dans toute antithèse marchant vers sa solution il y a des moyens termes qui amènent et expliquent la conciliation des principes opposés, comme c'est l'universalisme qui a vaincu, il faut chercher dans l'état général des esprits aux premiers siècles de notre ère les aspirations et les tendances qui, sans supprimer encore les élémens hostiles, favorisaient d'avance l'éclosion d'une religion universaliste au sein de l'humanité.

Depuis longtemps déjà, ceux même qui pensent que la religion chrétienne est une intercalation miraculeuse dans le développement

naturel des choses humaines ont reconnu qu'elle trouva, quand elle naquit, un monde préparé à la recevoir. De vagues attentes, des frémissemens mystérieux, je ne sais quel recueillement succédant aux tempêtes qui avaient précédé l'établissement de l'empire, le coucher mélancolique des vieilles croyances et des divinités de la nature, tout cela a été cent fois constaté, décrit, étudié par les historiens et chanté par les poètes :

. . . . . Dans Virgile parfois,
Le vers porte à sa cime une lueur étrange.

Mais sans contester ces appréciations poétiques de la situation, l'historien sévère, qui cherche des lignes précises dans le mouvement général, discerne certains grands traits qui sont autant de prophéties d'un nouvel ordre de choses qui va naître. D'abord il faut que, sinon l'idée réfléchie, du moins le sentiment de l'humanité se dégage dans la conscience humaine, et c'est à l'action combinée de la Grèce et de Rome que cela sera dû. Ce n'est pas seulement parce que la philosophie grecque a ruiné la foi mythologique (peut-être serait-il tout aussi vrai de dire qu'elle est née elle-même de la décadence déjà bien avancée de cette foi) qu'elle a frayé la voie à l'Évangile, c'est bien plus encore parce que, depuis Platon et Aristote et malgré eux, revenant ainsi au principe même de l'enseignement socratique, cette philosophie a concentré de préférence ses efforts sur l'homme en lui-même, sa nature, ses besoins, sa destinée. Quels sont, au moment de l'apparition du christianisme, les systèmes populaires et puissans? C'est le stoïcisme et l'épicurisme, dont la tendance commune, malgré leurs différences radicales, est la recherche du souverain bien. C'est donc l'élément éthique, c'est l'homme en lui-même qui attire les méditations des penseurs. La philosophie la plus respectable de cette période, celle qui est représentée par Cicéron, Sénèque, Épictète, Marc-Aurèle, est un stoïcisme passablement éclectique, mais avant tout moral. A chaque instant, la morale philosophique et la morale chrétienne se rencontrent sans s'en douter. Sénèque par exemple a déjà des pages de morale toute chrétienne, et c'est ce qui a donné une certaine apparence à la tradition, d'ailleurs insoutenable, de ses rapports avec saint Paul. Baur a fait à ce sujet les rapprochemens les plus curieux. Au premier abord, il y a quelque chose de paradoxal à prétendre que l'épicurisme a aussi préparé les esprits au christianisme. Pourtant, par cela même qu'il ramène l'homme à son être intérieur et le force ainsi de réfléchir sur sa nature essentielle, il ouvre la porte à une religion qui débute par dire, non pas au Juif, au Grec, au Romain, au Gaulois, mais à l'*homme :* Rentre en toi-même!

C'est l'homme en effet, l'homme dans toute la généralité de ce mot, qui se lève aux premiers siècles de notre ère sur les débris des nationalités. Et faut-il donc indiquer ici le terrible marteau qui les a pulvérisées? Rome a tué partout la patrie. Courbés sous le même joug, les peuples ne peuvent plus s'opposer le dédain superbe qui les séparait autrefois en autant de mondes à part. Il n'a pas moins fallu que cette universelle humiliation pour maintenir si longtemps l'empire romain malgré tout ce qui aurait dû le dissoudre. Des nationalités opprimées se révoltent à la longue; mais encore faut-il que le feu de l'esprit national couve sous les cendres de la liberté perdue, et ce feu était éteint partout, excepté chez les Juifs et les Romains proprement dits. C'était encore une grande chose alors que de pouvoir s'écrier : *civis romanus!* Et pourtant, juste punition de la tyrannie romaine, la politique impériale se voyait forcée de répandre de plus en plus ce titre glorieux parmi les peuples vaincus, et l'on voyait déjà poindre le jour où le droit de cité romaine, étant accordé à tous, n'appartiendrait plus à personne. Heureusement l'homme restait, et c'était assez, c'était tout.

Quant au judaïsme, par sa grande idée monothéiste, il pouvait prétendre à l'universalité; mais par son culte, par sa loi, il ne le pouvait pas et n'était qu'une religion nationale comme les autres. Cependant le judaïsme commençait aussi à s'ouvrir à l'esprit du temps nouveau. Déjà le judaïsme alexandrin, sous le manteau complaisant de l'allégorie, avait éprouvé le besoin de concilier Moïse et Platon. Les thérapeutes avaient leurs analogues et peut-être leurs imitateurs chez les esséniens de Palestine, et bien qu'il faille rejeter au nombre des hypothèses les plus creuses celle qui voit dans le christianisme un enfant de l'essénisme, bien qu'il n'y ait rien de commun entre l'esprit monacal, formaliste, ésotérique des cénobites de la Mer-Morte et le spiritualisme plein d'initiative et de largeur, ouvert à tous, démocratique dans le meilleur sens du mot, de l'Évangile primitif, il faut reconnaître que, par la pureté de sa morale, l'essénisme, dont l'influence était alors répandue dans les diverses classes de la société juive, faisait en Judée ce que la philosophie faisait en Europe : il ramenait l'homme à lui-même et élevait la question morale au premier rang.

Le christianisme naissant se montre donc à nous comme l'unité naturelle vers laquelle convergent les lignes supérieures du monde contemporain de son origine. Ses amis et ses adversaires se sont donné bien de la peine, ceux-ci pour fouiller dans les annales des religions et des philosophies antiques, afin de prouver qu'il n'a rien appris de nouveau à l'humanité, et que ses plus beaux préceptes, ses enseignemens les plus élevés étaient déjà formulés dans les

sanctuaires de la Grèce, dans les hypogées de l'Égypte, dans les soutras du bouddhisme et même dans les leçons d'un Confucius; ceux-là pour nier ou pour atténuer autant que possible la valeur de ces rapprochemens souvent un peu forcés. Peines inutiles! la gloire du christianisme, c'est d'avoir fait une gerbe éblouissante des lueurs disséminées, inaperçues, qui serpentaient au fond des traditions antiques, c'est d'être la religion des religions, et toute sa défense contre le judaïsme et le paganisme devrait se réduire à ceci, que ce qui est divin dans ces deux grandes formes religieuses est précisément ce qui s'y trouve de chrétien.

Quel sera en lui-même ce principe du christianisme, universaliste, contenant en germe ou pouvant attirer à lui les élémens religieux les plus purs de la conscience humaine? Déjà nous pouvons poser en fait qu'il doit se trouver dans l'homme lui-même, par cela seul qu'il est homme, abstraction faite de la race, de la nationalité, du rite, de la tradition ambiante; mais c'est ici qu'il faut consulter les documens historiques où l'on peut étudier l'œuvre et la personne de son fondateur, c'est ici que se présente la question des Évangiles.

C'est aussi le point où la critique de Tubingue tranche, si j'ose ainsi parler, en pleine chair. Elle commence par éliminer, en tant que source historique, le quatrième évangile, celui qui est attribué à l'apôtre Jean et qui débute par la fameuse théorie du Verbe divin devenant homme en Jésus-Christ, après avoir pénétré la nature et la conscience. Elle prétend que la notion métaphysique du Verbe n'a pu être appliquée à la personne humaine du Christ qu'après un long temps de réflexion philosophique et religieuse, qu'une pareille théorie est inimaginable dans la pensée de l'humble pêcheur de Bethsaïda, qui avait senti battre le cœur humain du maître lors du souper funèbre, et que la transfiguration de l'histoire du Christ sous l'influence de ce dogme théologique est trop visible pour qu'on cherche, dans l'évangile qui en provient, une image authentique et réelle du Christ historique. De plus cet évangile, par sa manière de parler du judaïsme et de la loi, est d'un siècle en avant des controverses contemporaines des apôtres. Restent donc les trois premiers, respectivement attribués à Matthieu, Marc et Luc. Ceux-ci portent à un bien plus haut degré la marque de la réalité. Lors même que la légende pieuse vient souvent s'y mêler à l'histoire, c'est bien là le Christ populaire, tel qu'il apparut aux Juifs de Galilée, doux et vaillant, mélancolique et ardent, semblable à nous en toute chose, sauf qu'il ne péchait pas; mais toutes les parties de ces évangiles ne présentent pas le même degré d'originalité. En les comparant, on peut arriver au tuf primitif, au-dessous duquel il n'y a plus à descendre. L'évangile de Luc a une couleur paulinienne très pro-

noncée, c'est-à-dire que son auteur a écrit sous l'influence des idées particulières à l'apôtre Paul. Celui de Marc doit être un abrégé du premier et du troisième. Reste donc celui de Matthieu, dans lequel on peut distinguer une collection, originairement indépendante du reste du livre, d'enseignemens du Christ en personne rédigés par un de ses apôtres. Ainsi se confirmerait la très vieille tradition transmise par un écrivain d'Asie-Mineure du commencement du IIe siècle, et qui disait, sans qu'on ait su pendant bien longtemps ce que cela signifiait, que « l'apôtre Matthieu avait écrit en hébreu une collection de paroles sentencieuses (λόγια) du Seigneur. » Voilà le terrain solide sur lequel on peut s'orienter pour redescendre le cours de l'histoire évangélique.

Du reste, même en se bornant à cette collection primordiale, on obtient déjà une idée très claire et très complète de l'enseignement personnel du Christ. Le sermon sur la montagne, qui en fait partie, le contient tout entier en germe, et dans quelques-unes de ses applications les plus importantes. C'est là que l'on voit combien était strictement spiritualiste et intérieure la religion telle que Jésus la comprenait et la réalisait lui-même. Avant tout, la disposition pieuse, la sincérité de l'intention religieuse, l'élan désintéressé vers Dieu, voilà la religion qui sauve. La faim et la soif de la justice ou de la perfection, par conséquent l'humilité devant Dieu et la compassion tendre, miséricordieuse pour les hommes, voilà la porte du royaume des cieux. C'est par cette dernière expression que Jésus désignait habituellement l'état de perfection idéale vers lequel il faut que l'humanité et l'individu se dirigent. Rien donc de métaphysique, ni de rituel, ni de sacerdotal dans cette religion si simple dans son expression, si riche dans sa simplicité. Jésus n'enseigne pas une conception philosophique de Dieu, il en donne plutôt un sentiment, celui de la confiance filiale dans le père céleste, car c'est le père, et non pas le Dieu terrible, que le cœur pur contemple, que le cœur repentant retrouve au fond de la conscience comme au fond des cieux. Quelque bas et infirme que l'homme s'estime quand il s'examine sans complaisance, il doit donc obéir à l'impulsion qui lui ordonne de devenir parfait comme Dieu, et l'amour infini, l'amour de Dieu avec son inséparable corollaire, l'amour des hommes, telle est l'expression complète et définitive de la religion du Fils de l'homme.

Comme on le voit, tout ici est purement intérieur, strictement humain. Juif et païen, savant ou ignorant, avec ou sans rites, quiconque est homme est en état de réaliser cette religion humaine. On ne peut même pas dire qu'il y ait encore de dogme arrêté. Sauf l'unité de Dieu et sa spiritualité, il règne dans cette doctrine une

indétermination dogmatique, qui, bien loin d'être une cause de faiblesse, est plutôt un gage d'avenir et dans laquelle se complaît le sentiment religieux qui, aimant l'infini, se trouve tôt ou tard mal à l'aise dans des cadres trop nettement dessinés. Que de théologies, que de doctrines, que d'églises différentes pourront se combattre, se succéder, naître et disparaître en laissant intacte cette moelle du christianisme! Cependant, au point de vue pratique, d'innombrables conséquences découlent immédiatement de ces admirables principes. Il est clair que le Samaritain hérétique, secourant l'inconnu qu'il rencontre blessé sur un chemin dangereux, est bien plus agréable à Dieu que le sacrificateur orthodoxe qui, ne pensant qu'à sa propre sûreté, a passé outre sans s'arrêter. Il est visible que la miséricorde est préférable au sacrifice, que la prière courte et solitaire vaut mieux que les longues redites prononcées avec ostentation, que la Madeleine qui pleure est bien supérieure à l'orgueilleux et sec pharisien, que l'obole de la pauvre veuve vaut infiniment plus que les splendides offrandes des riches... Nous nous arrêtons, il faudrait rappeler ici les uns après les autres tous les enseignemens évangéliques. C'est toujours l'opposition de l'intérieur à l'extérieur, de ce qui est à ce qui paraît, du sentiment pur à la forme matérielle, de l'esprit à la lettre, et la constante supériorité du premier des deux termes.

Jésus parcourait son pays à la manière d'un ancien prophète et répandait, chemin faisant, ces précieuses vérités sous des formes populaires, en particulier dans des paraboles empruntées aux plus simples phénomènes de la nature et de la vie sociale. Il se comparait volontiers lui-même à un semeur qui, tout en sachant bien qu'une partie notable de la semence est perdue, n'en sème pas moins à droite et à gauche, confiant dans la bonté du grain et dans la fertilité naturelle du sol. Cette image est admirablement appropriée à sa méthode et à l'idée qu'il se faisait lui-même de son œuvre. Il avait bien la conscience de déposer, en prêchant ainsi, dans les vieilles outres du judaïsme, un vin nouveau qui les ferait éclater quelque jour en mille pièces. Cependant il ne rompait pas lui-même et ne faisait pas rompre ses disciples avec les formes vénérables de la piété nationale. Il y avait, dans ses espérances fondées sur la force intrinsèque de la vérité, dans ses sentimens sur le peu d'importance des cérémonies et des rites, dans ses intuitions de l'avenir inspirées par une invincible foi dans le triomphe du bien, une assurance que nous serions tout près d'appeler de la candeur, si ce mot ne supposait pas une certaine ignorance des hommes, ou plutôt si les candeurs de ce genre-là ne dépassaient pas toutes nos habiletés de mille milliers de coudées. Quelles étaient au juste ses prévisions sur l'avenir de son peuple? Il semble qu'il eût désiré qu'a-

bandonnant ses rêves de grandeur temporelle, il se fût renfermé dans sa mission religieuse et eût fait de la sorte une conquête spirituelle qui lui eût valu l'empire du monde moral. C'était là une splendide perspective, et qui, adoptée, eût épargné bien des malheurs à sa nation. Ce fut là aussi qu'il rencontra l'obstacle contre lequel devait si tôt se briser sa courte et belle vie.

Jésus a eu certainement la conviction d'être le Messie que son peuple attendait, bien qu'il soit difficile de se représenter comment cette conviction s'est formée en lui. Il paraît que ce furent ses disciples qui, spontanément et sans qu'il le leur eût intimé directement, le saluèrent du titre messianique. Cela prouve l'impression merveilleuse qu'avait faite sur leur âme le prédicateur de Nazareth. C'est aussi ce qui nous explique pourquoi les principes religieux et moraux émis par lui, au lieu de se figer, comme tant d'autres, en un code abstrait et inerte, ont transformé le monde et le travaillent continuellement comme un levain régénérateur. La vie naît de la vie. La puissance d'expansion du christianisme, la salutaire contagion morale qu'il n'a cessé d'exercer sous tant de formes différentes, proviennent originairement de ce que son fondateur a brûlé lui-même du feu qu'il voulait allumer chez les autres. Nous vivons encore aujourd'hui de la chair et du sang de Jésus. La foi en lui comme au Messie attendu, en *personnalisant* pour ainsi dire ses principes religieux, a donc été le point de départ de toute l'histoire de l'église; elle fut aussi la cause de sa mort. Dès qu'il fut regardé comme le Messie attendu, Jésus heurtait de front les rêves les plus ardens de ses compatriotes. Les ennemis qu'il s'était attirés par sa franchise et sa hardiesse dans les hautes classes bigotes de la société juive n'eurent pas de peine à le dénoncer au peuple comme un blasphémateur, et ce fut aux applaudissemens du même peuple qui avait un instant jonché son chemin de palmes et d'hosanna que le sanhédrin, habilement dirigé par Caïphe, rendit contre lui un arrêt de mort parfaitement légal, quoi qu'on en ait dit, pas plus juste pour cela, et auquel le gouverneur romain n'hésita pas trop à donner sa sanction. Ce magistrat romain, assez peu au courant des questions qui agitaient Jérusalem, crut faire merveille en achetant de la mort d'un rêveur la tranquillité de la capitale juive.

La mort ignominieuse de celui qu'ils considéraient comme le Messie frappa ses disciples de stupeur; mais cet étourdissement douloureux ne dura pas longtemps. Trois jours ne s'étaient pas écoulés que de pieuses femmes d'abord, des apôtres ensuite, déclaraient qu'ils avaient vu Jésus ressuscité des morts. Est-ce une résurrection réelle qui réveilla leur foi? Ou bien leur foi, réveillée avec une ardeur centuplée après la crise qu'elle venait de subir, leur valut-elle ces apparitions merveilleuses, ces extases où s'exprimait, ob-

jectivement pour eux et conformément aux idées alors reçues de la vie d'outre-tombe, leur conviction que Jésus était vivant, vainqueur de la mort? C'est un point délicat sur lequel Baur, dans l'ouvrage que nous avons pris pour guide, ne s'exprime pas avec toute la clarté désirable. Quoi qu'il en soit, il rappelle que pour l'historien la réalité du fait lui-même de la résurrection n'est pas l'essentiel : l'important, c'est que cette croyance fut pleine et entière dans la conscience des disciples. Dans tous les cas, la mort du Christ, bien loin de tuer sa cause, lui communiqua une irrésistible puissance.

III.

Nous nous sommes étendu sur ces toutes premières origines du christianisme un peu plus peut-être que le livre du professeur de Tubingue ne nous y eût autorisé, s'il nous avait fallu le résumer également dans toutes ses parties; mais cela était indispensable à la grande majorité des lecteurs pour bien comprendre la pensée de Baur, ainsi que les évolutions du christianisme primitif telles qu'il les a racontées.

Nous savons donc que le christianisme originel est tout intérieur, tout spirituel, sans qu'aucune rupture avec le judaïsme ait été proclamée par son fondateur, et qu'il a trouvé sa forme dogmatique et populaire dans cette déclaration : Jésus de Nazareth est le Messie. Il faut maintenant assister à l'éclosion d'un pareil germe.

Sans rompre encore en quoi que ce soit les liens qui rattachaient tous ses membres au judaïsme, la première communauté chrétienne de Jérusalem vit augmenter rapidement le nombre de ses prosélytes. Il leur était venu des langues de feu. L'enthousiasme pour le Messie mort et ressuscité se communiquait comme une flamme. La même hostilité qui avait écrasé le maître aurait dû s'étendre aux disciples. Et pourtant, si le christianisme en fût resté purement et simplement à sa formule primitive, des rapports relativement pacifiques auraient pu s'établir. Les *Nazaréens*, comme on les appelait, eussent formé un parti juif comme un autre, se distinguant seulement en ceci que, selon lui, le Messie désiré était déjà venu, qu'il s'appelait Jésus de Nazareth, et que, repoussé de son peuple par un déplorable malentendu, il reviendrait sous peu revêtu de gloire et de toute-puissance. Du reste, il fût resté sur le même terrain dogmatique et rituel que l'ensemble de la nation. En fait, et si l'on excepte quelques mauvais jours, les chrétiens de Jérusalem jouirent d'une certaine tolérance jusqu'au moment de la guerre contre les Romains, surtout lorsqu'à la suite d'une épuration dont nous allons parler, leur attachement fervent à toutes les formes de la loi eut été constaté par le peuple et les autorités.

La graine semée soulève, s'il le faut, les pierres qui s'opposent à sa croissance. Il était impossible que parmi ces Nazaréens il n'y en eût pas qui comprissent combien la religion intérieure et purement spirituelle dont Jésus avait été l'initiateur était opposée en principe aux exigences de la loi traditionnelle. Le fait est que les hommes qui surveillaient d'un œil jaloux les progrès de la communauté nazaréenne n'avaient pas tardé à voir dans ce parti le foyer d'une tendance anti-légale fort dangereuse. Un surtout, nommé Saul de Tarse, jeune rabbin passionné pour les questions religieuses et plein de foi dans la mission divine de son peuple, avait senti, avec la pénétration du génie, qu'un messie crucifié n'était pas seulement une absurdité innocente, que c'était le renversement radical de tout l'édifice du judaïsme. Ou bien la loi, ou bien la croix avait tort; il n'y avait pas de milieu. De là son animosité contre l'hérésie naissante, et Étienne, le premier martyr, périt bien moins parce qu'il se disait disciple de Jésus de Nazareth que parce qu'il « avait proféré, disaient ses accusateurs, des paroles blasphématoires contre le temple et contre la loi. » Saul de Tarse ne se trompait donc pas. Il y avait bien évidemment parmi les chrétiens de Jérusalem un esprit de critique dissolvante dirigé contre le principe même du judaïsme. La persécution signalée par le martyre d'Étienne eut pour résultat de disséminer dans les pays voisins ceux d'entre eux surtout qui participaient à cet esprit d'innovation. Un nombre assez considérable de ces adversaires de la loi juive se réfugièrent dans Antioche, capitale de la province, et là, dans cette grande ville, grecque de langue et de mœurs, plus libres dans leurs mouvemens, n'observant plus les formes particulières du judaïsme, ils formèrent la première église admettant directement les païens dans son sein, et c'est là aussi que naquit le nom *chrétien*, inconnu jusqu'alors.

Peu de temps après, les disciples de Jérusalem et d'Antioche apprenaient avec une joie mêlée de stupeur que leur plus terrible ennemi, ce Saul qui les persécutait avec tant d'acharnement, était devenu subitement un des leurs. Une brusque révolution s'était opérée en lui : non pas toutefois qu'il eût précisément abjuré le point de vue sous lequel, dès le premier jour, il avait envisagé le christianisme. Ou la loi, ou la croix! disait-il, et, fanatique de la loi, il avait juré haine à mort à la croix. Le dilemme était resté, mais le choix était tout autre. C'était maintenant la croix qu'il aimait de toute la force de son âme ardente. L'un des traits les plus merveilleux de cette merveilleuse histoire du christianisme primitif, c'est que ses plus grands adversaires ont mieux discerné sa portée réelle que ses tout premiers disciples.

Saul, qui désormais s'appelle Paul, peut être considéré comme le second fondateur du christianisme. C'est lui qui dégagea le fruit

mûr de son enveloppe printanière, et qui donna à la religion nouvelle le caractère qu'elle devait avoir pour se répandre dans le monde païen. Tandis que les premiers apôtres croyaient devoir renfermer leur mission dans les limites de la Palestine, c'est l'empire tout entier que Saul prit pour champ d'évangélisation, et rien ne saurait donner l'idée de l'activité et des succès de cet homme vraiment prodigieux. La brusque antithèse dans laquelle il s'était trouvé placé par ses rapports successifs avec le judaïsme et le christianisme se refléta dans son enseignement si original et d'un si profond mysticisme. Sa première abomination, le Messie crucifié, était devenue le principe même de sa foi. Aussi déclarait-il que la loi juive avait décidément fait son temps. C'était un vêtement usé, une institution qui avait pu avoir son utilité comme préparation de l'avenir, mais qui désormais nuisait plus qu'elle ne servait à la religion définitive dans laquelle Juifs et païens devaient indistinctement se réunir. La mort du Christ, fin de l'ancien ordre de choses, commencement du nouveau, était donc la rançon de la délivrance universelle. Au salut par les œuvres de la loi devait se substituer la *justification par la foi*, expression paulinienne qui, dans la mystique théorie de l'apôtre des gentils, signifiait que le principe de la vie religieuse et morale devait être désormais l'union d'esprit et de cœur avec le Rédempteur. Les conséquences pratiques d'une telle foi, c'étaient des œuvres de charité, une conduite pure, le dévouement au bien général; mais de circoncision, de rites nécessaires, de viandes défendues, de sacrifices au temple, de pèlerinages à Jérusalem, en un mot d'œuvres légales, il ne pouvait plus être question.

Nous avons déjà parlé des controverses violentes que suscita au sein de l'église apostolique cette déclaration de la déchéance irrévocable de la vieille loi d'Israël. Comme de coutume, ce progrès dans le sens du spiritualisme et de la liberté fit l'effet d'une destruction impie de tout ce qu'il y avait de plus sacré au monde. Paul passa pour un apostat, sa doctrine pour une légitimation de l'immoralité. Les chrétiens juifs de la Palestine, qui avaient d'abord appris avec plaisir les rapides conquêtes du monothéisme et de la foi en Jésus-Christ, dues à l'initiative de leur ancien adversaire, changèrent complétement d'avis quand ils surent ce qu'il en était. Des émissaires se disant autorisés par les apôtres de Jérusalem se rendirent dans les communautés fondées par Paul, et sommèrent leurs membres de se soumettre à toutes les prescriptions de la loi juive en dénigrant autant que possible celui qui les avait convertis. Jusqu'à quel point les *douze*, comme on appelait les premiers apôtres, approuvaient-ils cette conduite à l'égard d'un compagnon d'œuvre dont ils avaient d'abord toléré, faute peut-être de les bien comprendre, les vues particulières? C'est une question épineuse. Baur

croit, pour sa part, que la rupture fut complète, et qu'après la discussion acerbe qui s'ouvrit à Antioche entre Pierre et Paul, ces deux héros du christianisme primitif se séparèrent pour ne plus se rencontrer.

Ce qui est certain, c'est que la personne de Paul fut pendant longtemps fort suspecte aux yeux de la majorité des chrétiens. Des écrits où son influence se fait sentir, comme l'évangile de Luc et l'épître aux Hébreux, d'autres qui paraissent sous son nom, conformément au goût du temps pour la pseudépigraphie, tels que les épîtres aux Éphésiens, aux Colossiens, à Timothée, à Tite, d'autres encore, comme la première attribuée à Pierre, celle qu'adresse à la communauté de Corinthe l'ancien de Rome, Clément, tâchent de se faire accepter des adversaires de l'apôtre en mitigeant la rigueur de ses formules. En revanche, l'opposition à ses vues et à sa personne s'affiche au grand jour. L'épître de Jacques polémise directement contre sa doctrine de la justification par la foi qu'elle comprend mal. L'Apocalypse, dont le sens n'est plus aujourd'hui un mystère, le compare à Balaam, qui enseignait aux Israélites à manger des viandes défendues, lui dénie son titre apostolique, et exclut son nom des douze murs symboliques de la Jérusalem céleste, dont chacun portait un nom d'apôtre. Les plus anciens auteurs chrétiens dont le souvenir ait été transmis à la postérité avec un renom d'orthodoxie, Papias, Hégésippe, sont des judéo-chrétiens. Le premier ne compte pas saint Paul parmi les apôtres, et dans le peu de fragmens que l'on connaisse du second, ne faut-il pas qu'il y ait un démenti infligé à une parole textuelle de Paul? Un silence étrange, circonspect, méfiant, se fait autour de son nom. Cela ressemble à un parti-pris. Au milieu du second siècle, un homme que l'on peut regarder comme représentant l'opinion la plus répandue, Justin martyr, dont nous possédons d'importans ouvrages, en particulier un traité contre le judaïsme, affecte dans toute la force de ce mot, et quand à chaque instant le nom de Paul aurait dû se trouver sous sa plume, de ne pas l'écrire une seule fois! Pour trouver au second siècle un partisan déclaré du grand apôtre, il faut s'adresser à un hérétique tel que Marcion, qui l'admire et le dépasse dans son antipathie contre le judaïsme. L'auteur des épîtres d'Ignace, paulinien aussi, mais surtout épiscopal, appartient à la seconde moitié du siècle, quand la mémoire de Paul redevient chère à la chrétienté. Il n'est pas possible d'être payé de plus d'ingratitude.

Et pourtant on alla encore plus loin. Une légende extrêmement curieuse, celle de Simon le Magicien, qui préoccupa beaucoup l'église des premiers siècles, se forme de toutes pièces dans un esprit profondément hostile à la personne de saint Paul. Dès l'origine, ce Simon est sa caricature. Visionnaire, voulant devenir apô-

tre, enchantant les Samaritains, autrement dit les païens, prêchant l'hérésie, père de la simonie et de toutes les fausses doctrines qu'on lui attribue l'une après l'autre, tâchant de séduire Pierre et Jean l'argent à la main, Simon le Magicien semble créé tout exprès pour rendre odieux aux chrétiens ce Paul qui parlait parfois de ses extases, qui prétendait avoir aussi sa mission apostolique en se fondant sur ses étonnans succès parmi les païens, qui enseignait des nouveautés, et qui, dans un élan de son cœur, pour rétablir par des procédés fraternels l'union rompue par le dogme, avait décidé les églises grecques à envoyer des secours pécuniaires à celle de Jérusalem, que la communauté des biens avait rendue fort misérable. Et qu'on ne croie pas qu'il s'agit là d'une manœuvre isolée. Il est toute une lourde littérature, mi-romanesque, mi-théologique, échafaudée sur le nom de Clément. Un très ancien livre apocryphe, intitulé *Prédication de Pierre*, se trouve encadré au second siècle dans un roman plusieurs fois remanié qui s'appelle tantôt les *Reconnaissances*, tantôt les *Homélies Clémentines*. Le thème fondamental est toujours une série de victoires remportées par l'apôtre Pierre sur Simon, le faux docteur, qu'il suit de lieux en lieux, et qu'il terrasse constamment par son argumentation judéo-chrétienne. Au second siècle, Simon sert à caricaturer Marcion; mais Paul est encore parfaitement reconnaissable sous les traits odieux qu'on lui prête. Dans les *Homélies* surtout, on appelle Paul *l'ennemi*, et on retourne *totidem verbis* la fameuse scène d'Antioche, mais cette fois de manière à lui donner tous les torts. Cette littérature fut très populaire. Les auteurs de ces livres croyaient certainement appartenir à la tendance la plus répandue de leur temps.

Il est donc avéré que l'apôtre Paul a été extérieurement vaincu dans sa tentative hardie d'émanciper le christianisme naissant de toute entrave judaïque. Cependant une telle défaite était plus apparente que réelle. Il avait devancé son temps, comme tous les grands initiateurs, et cent ans après lui la chrétienté devait arriver d'elle-même sur les terres où il eût voulu la mener dès les premiers jours. On n'échappe pas à la longue à la logique du principe dont on est porteur. Le monde marchait vers une religion universelle, et le christianisme avait en lui-même ce qu'il fallait pour être cette religion. Il n'avait, pour remplir sa mission, qu'à se conformer, sur sa base essentielle, aux exigences de la situation. Les deux universalismes, celui du principe chrétien et celui des esprits en général, se réunirent pour supprimer l'une après l'autre les formes juives les plus antipathiques au monde gréco-romain. A la circoncision, par exemple, se substitua le baptême; la première fut encore pendant quelque temps une marque de supériorité, et finit par disparaître. La multitude des observances fut ramenée peu à peu à quatre ou

cinq préceptes assez simples, dits *noachiques*, parce qu'ils avaient été, disait-on, imposés aux pères du genre humain sortis de l'arche avec Noé. Pierre, dans la tradition ecclésiastique, avait pris la place de Paul comme apôtre des gentils; mais cette substitution même, facilitée par l'habitude si commune alors de désigner les partis et les tendances par le nom propre de celui qu'on reconnaissait pour leur chef ou leur type, prouvait l'importance qu'avait acquise l'universalisme aux yeux de ceux-là mêmes qui avaient d'abord agi comme s'ils eussent voulu s'opposer à son essor, ainsi que l'existence de notions plus saines sur les conditions impérieuses de sa réalisation. On parlait de plus en plus d'une *nouvelle loi* succédant à l'ancienne. Le point de vue légal subsistait donc, c'est-à-dire qu'on ne se convertissait pas à la vraie doctrine paulinienne de la justification par la foi; mais il s'accommodait si bien à la situation du monde païen, que la différence pratique entre les deux théories, à force de s'amincir, avait fini par devenir imperceptible.

La mémoire de Paul devait donc remonter peu à peu sur l'horizon. Après tout, son souvenir avait dû se conserver dans quelques cœurs d'élite. On ne pouvait lui ravir entièrement la gloire d'avoir fondé le christianisme parmi les païens, et ses épîtres, bien que médiocrement comprises, n'offraient plus les mêmes sujets de scandale que dans les premiers temps. On vit enfin surgir un troisième parti, et celui-là devait rester le dernier sur l'arène : c'était un parti universaliste par excellence, positif, organisateur, pratique, dont la conciliation était le mot d'ordre, et qui trouva un livre fait tout exprès pour lui dans les *Actes des Apôtres*. Cet ouvrage en effet est presque tout entier consacré à un parallèle entre Pierre et Paul, rédigé de telle façon que les deux apôtres soient d'accord sur toutes les questions qui les divisaient de leur vivant. L'intention irénique, pacifiante, de ce livre, sur la valeur historique duquel la critique de Tubingue est peut-être trop négative, est un des élémens les mieux démontrés de la théorie tout entière. Comme pendant à cet écrit, émané d'une plume au fond paulinienne, on peut citer l'épître bien moins ancienne que l'on a longtemps regardée comme la seconde de Pierre. Là, c'est un partisan de ce dernier qui accorde pour ainsi dire à Paul un brevet d'orthodoxie, l'appelant frère et recommandant la lecture de ses lettres. Ce mouvement fut général et à peu près simultané. En Syrie seulement, dans la région de Pella, où beaucoup de Juifs chrétiens avaient cherché un refuge lors de l'invasion de la Palestine par les Romains, la vieille orthodoxie parvint à se maintenir dans un certain nombre de communautés *nazaréennes* ou *ébionites* (pauvres). Dépassée par l'élan qui emportait l'église universelle dans le sens de l'avenir et du progrès, elle fut alors regardée comme une hérésie. Au IVe siècle, Épiphane et Jérôme trou-

vèrent ces chrétiens des premiers jours obstinément attachés à leur dogme vieilli, très fiers de leur antiquité, persévérant toujours dans l'observation de la loi juive et dans leur antipathie contre Paul, du reste s'éteignant paisiblement au milieu d'un monde qui ne les comprenait plus, et qui pourtant respecta leur lente agonie, comme s'il n'eût pu se défendre d'un mystérieux respect pour ce débris d'un âge à jamais disparu.

Chose extrêmement remarquable et de la plus haute importance pour l'avenir, si l'on se demande en quel endroit de l'église du second siècle cette tendance conciliante se manifesta le plus tôt, toutes les présomptions nous dirigent du côté de Rome. C'est là en effet, c'est dans cette capitale des nations, où se trouve déjà comme le panthéon de l'univers, que toutes ces idées solidaires de monothéisme, d'humanité, d'universalisme, de religion commune à tous, se dégagent avec le plus de puissance. Dans un tel milieu, le judéo-christianisme primitif est trop étroit, le paulinisme pur est trop mystique. C'est là aussi qu'on connaît le mieux l'art de diriger et d'organiser les grands mouvemens, de faire aux nécessités pratiques de prudentes concessions; en un mot, c'est là que naît la politique religieuse. Quelque chose de l'habileté du sénat romain a passé dans les délibérations du presbytère de la ville impériale. Déjà la lettre adressée aux Corinthiens par l'*ancien* de Rome, Clément, respire un étonnant esprit gouvernemental, et puis l'atroce persécution de Néron avait appris aux chrétiens de Rome que tous les partis étaient égaux devant la hache et le bûcher. Souffrir ensemble et mêler son sang, il n'est rien de tel pour se réconcilier. Au milieu du second siècle, déjà l'église de Rome préludait à sa suprématie future en attirant à elle les chrétiens les plus éminens qui s'y rencontraient et y échangeaient leurs idées, et comme à cette époque les faits concrets prennent aisément une tournure mythique, comme les persécutions brisent fréquemment la chaîne des souvenirs directs dans les communautés souvent renouvelées, comme on résume volontiers dans quelques noms propres de grands mouvemens religieux et moraux, comme de nouvelles questions aussi, de nouvelles tendances éclipsaient dans l'attention générale l'intérêt que les anciens débats avaient longtemps absorbé, la controverse qui avait si fortement agité la chrétienté du Ier siècle prit fin pour toujours à partir du moment où il fut généralement admis que saint Pierre et saint Paul avaient tous les deux coopéré à la fondation des églises recrutées parmi les païens, en particulier à Rome, et que, travaillant dans l'unité de la foi, ils avaient légué à la postérité un ensemble de croyances qui pouvait passer pour la doctrine apostolique commune à tous. Ce fut ainsi que se forma notre *credo*, du moins dans

ses principaux articles. Un recueil apocryphe, aujourd'hui perdu, intitulé *la Prédication de Paul,* contenait ce curieux fragment qui nous a été conservé dans les œuvres de Cyprien : « Après avoir confronté leur évangile à Jérusalem, s'être exposé leurs idées, avoir contesté vivement et avoir dressé leurs plans séparés, Pierre et Paul se rencontrèrent enfin dans Rome, comme s'ils se fussent connus pour la première fois (1). » La formule solennelle usitée encore aujourd'hui dans les déclarations du saint-siége qui se font au nom des « bienheureux saint Pierre et saint Paul » est le monument traditionnel de cette conciliation des contraires, en même temps que la primauté constamment déférée au premier atteste la victoire antérieure du point de vue et du parti judéo-chrétien. C'est dans le dernier tiers du second siècle que la fusion parvint à l'état de fait accompli. Irénée, Tertullien, Clément d'Alexandrie témoignent encore indirectement de la division antérieure, mais sans s'en douter eux-mêmes. L'ancienne église catholique est formée.

IV.

On le voit, c'est l'intérêt universaliste qui finit par dominer tous les autres; c'est lui aussi, c'est la tendance inhérente à l'église chrétienne de devenir ce qu'elle doit être pour accomplir sa mission, qui suscite les nouveaux conflits et les nouveaux phénomènes neutralisant les oppositions antérieures. Monothéiste et en possession d'une morale universaliste, le christianisme attirait à lui l'homme dans toute la généralité du mot; mais enfin l'homme réel du temps n'était pas indéterminé au point qu'il fût inutile de compter avec ses besoins spéciaux et son état d'esprit. Deux grandes puissances, nous le savons, se partageaient le monde, la Grèce et Rome. La Grèce régnait sur les intelligences, Rome gouvernait. Pour conquérir le monde grec, il fallait au christianisme une métaphysique; pour attirer le monde romain, il lui fallait une organisation stable et de l'unité. L'évangile de Jean répondit à la première de ces exigences, l'épiscopat aux deux autres.

L'évangile johannique appartient au mouvement général du second siècle, qui poussait l'église primitive au-delà de ses premières controverses. Ce qui caractérise, entre autres traits fort marquans, ce livre admirable, c'est qu'il ne connaît plus rien des passions qui ont agité la génération précédente. Les Juifs, leur loi, leur sort, comme peuple, sont, pour l'auteur, des choses parfaitement indiffé-

(1) Ce fragment se trouve dans le traité *de Rebaptismate,* ordinairement annexé aux œuvres de Cyprien.

rentes. La vieille antithèse est complétement dépassée. Jésus n'est pas seulement un messie juif : il est l'incarnation du Verbe divin, en qui la vérité relative du paganisme et du judaïsme, ainsi que leur opposition, disparaît dans une unité supérieure. L'apparition du Verbe fait chair est le moment suprême du devenir universel, et si la personne humaine du Christ s'évanouit presque entièrement dans le nimbe éblouissant du *logos* éternel, son rapport avec Dieu, avec la création et les plus grands faits de l'ordre intellectuel et moral, s'élève à la hauteur de l'absolu. Une métaphysique tout entière, se servant du platonisme pour dresser la théorie du fait concret du christianisme, sortira de cette tendance, qui répond au désir de la chrétienté de glorifier toujours plus celui dont elle porte le nom, et de sommer avec une autorité croissante les masses encore indifférentes ou hostiles de se ranger avec elle à l'obéissance due au Verbe personnel de Dieu.

Il ne faudrait pas croire cependant que cette identité du Verbe et de la personne historique de Jésus soit sortie inopinément, sans préparation, du sein de l'église du second siècle. L'ascension du Christ vers la divinité absolue commence dès les premiers jours, et on peut la suivre en quelque sorte pas à pas. Dans les trois premiers évangiles, Jésus est homme, et même le récit de sa naissance miraculeuse, annexé par deux d'entre eux, d'une manière peu déguisée, à des traditions qui auraient dû l'exclure, ne change rien au point de vue général sous lequel sa personne et son œuvre sont présentées. Ce qui est divin en lui, c'est le saint esprit dont il est pleinement inspiré, soit depuis son baptême, soit depuis sa naissance. Dans l'Apocalypse, la même notion se retrouve, mais en même temps l'idée que, dans le ciel, des attributs et des titres divins lui sont communiqués par Dieu en récompense de son œuvre accomplie : il est homme divinisé. Dans les épîtres authentiques de Paul, il est encore essentiellement homme, mais *homme du ciel*, ayant une nature transcendante à l'humanité actuelle, bien qu'aucun abîme ne l'en sépare et que celle-ci doive s'élever à la même perfection. Ce cours d'idées devait mener promptement à la doctrine de sa préexistence antérieurement à son apparition terrestre, et nous la voyons formellement enseignée dans l'épître aux Hébreux à côté de passages où sa nature humaine, semblable à la nôtre, est encore très fortement accusée. Dans les épîtres plus récentes publiées sous le nom de Paul, il est déjà le fondement même de la création, et notamment de la création spirituelle. Tout part de lui et doit revenir à lui : c'est le Verbe, moins le nom.

Les autres auteurs chrétiens des premiers temps, Clément Romain, Barnabas, Hermas, Justin martyr, s'expriment dans un sens analogue, mais d'une manière très flottante et indécise. Hermas se

rapproche le plus du point de vue apocalyptique. Justin ne voit pas de différence spécifique entre les anges et le Verbe. Tous subordonnent fortement le Fils au Père. Les *Homélies Clémentines* professent un dogme très semblable à ce qui s'appellera plus tard l'arianisme; mais cette marche ascendante ne s'arrête pas, et la théorie du quatrième évangile lui donne enfin une expression définitive,... définitive du moins en ce sens qu'on ne reviendra pas sur elle; mais on la dépassera. En fait, le Verbe de l'évangile johannique est encore et très nettement inférieur à Dieu. Cela d'ailleurs était conforme à la spéculation philosophique, qui n'avait stipulé la nécessité du Verbe que parce qu'elle ne pouvait concevoir comment la perfection absolue était en rapport immanent, immédiat, avec le monde imparfait et matériel. Il lui fallait donc un être intermédiaire qui fût dieu sans être Dieu, ou, comme disait Philon, un dieu de second ordre. Telle est encore l'opinion de Tatien, de Théophile d'Antioche, de Tertullien, qui fixent le moment de la projection du Verbe hors de l'essence divine à celui qui précède immédiatement la création. Athénagore, Irénée, Clément d'Alexandrie, aiment mieux ne pas déterminer ce moment. Origène, le plus grand nom de la théologie dans cette période, le premier auteur d'un vaste système de philosophie chrétienne, tâche, au moyen de la préexistence des âmes, dont il est grand partisan, de concilier avec l'humanité réelle du Christ son union essentielle avec Dieu et son activité dans l'histoire antérieure au christianisme.

Alors cependant un autre grand intérêt chrétien, celui du monothéisme, commençait à se sentir menacé. De là ces protestations continuelles de l'unitarisme des IIe et IIIe siècles, qui s'appelle *monarchique*, et s'efforce de plusieurs manières de maintenir l'unité rigoureuse de Dieu, soit qu'avec Praxéas, Noët, Sabellius, il efface la distinction réelle du Père et du Fils pour ne plus voir dans ce dernier qu'une manifestation directe de Dieu sous forme humaine, soit qu'avec Théodote de Byzance et Artémon il oppose au Christ johannique l'homme miraculeusement né des trois premiers évangiles, soit enfin qu'avec Bérylle de Bostra et Paul de Samosate il préfère une théorie qui se rapproche beaucoup de l'unitarisme moderne. Toutes ces oppositions, qui se perpétuèrent pendant le IIIe siècle, devaient se concentrer, dès le commencement du IVe, dans la grande querelle de l'arianisme. On peut prédire, en voyant dans quel sens le dogme va se prononçant toujours plus, la défaite longtemps balancée de l'arianisme, qui voulait maintenir l'infériorité du Fils relativement au Père. Une fois le paganisme vaincu, les préoccupations inquiètes du monothéisme ne devaient plus trouver le même écho. L'orthodoxie des grands conciles, en définissant l'égalité absolue du Père et du Fils en même temps que leur distinction personnelle, sans re-

culer devant les contradictions de ses propres formules, que dis-je? en formulant la contradiction même, posa la dernière pierre d'un édifice dont les fondemens étaient jetés de longue date.

C'est la description des premières destinées du christianisme et de sa constitution graduelle à l'état de catholicité que nous tenions surtout à donner. Peut-être devrions-nous encore parler de son organisation extérieure et raconter la rude secousse que lui imprima le gnosticisme du second siècle ainsi que la formation parallèle de l'épiscopat. Ce sont là deux élémens essentiels de la théorie de Tubingue. Il faudrait suivre aussi dans ses progrès continus cette aristocratie épiscopale qui supplante peu à peu la démocratie presbytérienne primitive, et qui, déjà oligarchique à la fin de la période qui nous occupe, tendait visiblement, comme l'empire, à se scinder en deux monarchies : l'une d'Orient, l'autre d'Occident; mais il nous suffira d'indiquer la place logique de ces deux élémens dans l'ensemble du système, et nous nous bornerons à résumer les traits essentiels de la lutte du christianisme avec le paganisme, les causes et la nature de sa victoire finale. L'exposition raisonnée de ce duel de trois siècles et de ses dramatiques péripéties constitue certainement l'une des parties les plus remarquables des travaux de Baur. Ce qu'elle a d'original, c'est qu'elle montre dans le conflit des deux puissances une imposante application de cette loi de l'histoire qui veut que de deux termes opposés le terme vainqueur ne le soit jamais que relativement, la cause vaincue ne disparaissant qu'à la condition de passer dans l'autre, et par conséquent ne cessant pas d'exercer une action plus ou moins latente dans son nouvel entourage.

A première vue, il semblerait au contraire, quand on assiste à l'éclatante victoire du principe chrétien, montant avec Constantin sur le trône du monde, et quand on pense que dix ans auparavant sévissait la plus terrible persécution, il semblerait, disons-nous, que jamais duel à mort n'a démenti plus catégoriquement ce point de vue hégélien. Cependant les faits parlent trop clairement, dès qu'on les interroge d'un peu près, pour qu'on en reste à cette impression de la surface. La réalité est que l'antithèse abrupte, sans moyen terme, la répulsion absolue, violente, des premiers temps fait place tout doucement à des sentimens réciproques assez différens, et si le christianisme triomphe en définitive, c'est à la condition de s'être ouvert à ce qu'il eût d'abord repoussé avec horreur.

Que se passe-t-il au premier siècle? L'apôtre Paul, par le libéralisme avancé de ses vues religieuses, eût peut-être, s'il eût réussi à faire prédominer son point de vue dans l'église, accéléré le mouvement conciliateur; mais nous avons vu qu'il n'y parvint pas de son vivant. La chrétienté primitive hérita de toute l'antipathie du ju-

daïsme contre tout ce qui était païen : tout, disons-nous, car pour le Juif zélé, ce n'était pas seulement la religion des païens qui était abominable, c'était la société païenne tout entière, ses arts, ses institutions, ses fêtes, ses magistrats, son empereur. La distinction du spirituel et du temporel n'existait pas dans son esprit. L'empire romain dans son ensemble, cette puissance idolâtre qui opprimait le peuple des justes et marchait vers une ruine éclatante, était à ses yeux une création du diable. Et si les premiers chrétiens, mal vus de la majorité juive, eussent peut-être incliné à juger moins sévèrement la civilisation gréco-romaine, leur tendance judaïsante et surtout la persécution néronienne ne tardèrent pas à leur inspirer contre elle une horreur qui ne le cédait en rien au fanatisme de leurs aînés de Palestine. Nous en avons un témoin bien éloquent dans l'Apocalypse.

L'école de Tubingue a largement contribué, de concert avec d'autres critiques allemands, à élucider l'interprétation de ce livre étrange, dont les énigmatiques symboles se sont accommodés à tant d'explications intéressées. Elle a montré que ce livre fut un des plus populaires de la primitive église. Elle pouvait s'appuyer sur le fait, mis en lumière croissante depuis une cinquantaine d'années, que l'Apocalypse n'est pas un livre exceptionnel, mais un brillant spécimen de tout un genre littéraire dont les productions abondent avant et après elle, depuis le livre de Daniel, qui ouvre la série dans le IIe siècle avant notre ère, jusqu'au IVe siècle et même au-delà. Toutes ces apocalypses ou *révélations*, soit juives, soit chrétiennes, présentent entre elles de nombreuses analogies et s'expliquent l'une par l'autre. Leur but est toujours de montrer dans les événemens contemporains la symétrie interne qui les rattache à un plan divin qui gouverne l'histoire et permet de prévoir ce qui va bientôt arriver. Elles sont sous ce rapport autant d'essais primitifs de ce que nous entendons par l'histoire philosophique. Ordinairement elles prévoient la fin prochaine du monde, la punition terrible des impies, le triomphe éclatant des justes, la venue ou le retour glorieux du Messie. L'œuvre singulière qui porte le nom d'*Apocalypse* fixe la fin de l'ordre de choses dans lequel vivent l'auteur et les lecteurs à trois ans et demi après le moment où elle est écrite. Alors Jésus reviendra pour mettre fin à la sanglante domination de l'Antechrist et faire régner les siens avec lui sur le monde renouvelé. L'Antechrist a déjà paru : c'est Néron en personne, dont le nom est mystérieusement désigné (XIII, 18) par le chiffre 666, que l'on obtient en additionnant selon leur valeur numérique les lettres qui forment en hébreu les mots *César Néron*, et que d'autres indices font évidemment découvrir sous les traits de la bête monstrueuse qui veut se faire adorer à la place de Dieu. La prophétie de Pathmos porte donc sa date avec

elle. Elle a dû être écrite dans les mois qui ont suivi la mort de Néron et précédé l'avénement de Vespasien. Comme un grand nombre de ses contemporains, à Rome, en Grèce, en Orient, l'auteur croit que Néron n'a disparu que pour un temps, et que, caché quelque part au fond de l'Asie, il va revenir avec une armée orientale pour saccager Rome et persécuter de nouveau les chrétiens; mais cela ne durera pas longtemps. Déjà dans les cieux l'ange du jugement apprête sa retentissante trompette. Le règne de mille ans va venir.

Dans ce livre donc, le diable, l'empire, l'empereur, les lois, les coutumes, la religion païenne, tout cela ne forme qu'un bloc de personnes et de choses également détestables, également maudites. Jamais haine plus vigoureuse n'a trouvé pour s'exhaler d'accens plus formidables. Il ne faut pas s'étonner de cette croyance des premiers chrétiens dans la fin prochaine du monde. Ils l'avaient héritée du judaïsme, dont elle était une des grandes espérances. Si l'on dégage cette croyance de ses revêtemens mythiques, il s'y trouve le pressentiment fort juste de la transformation radicale vers laquelle marchait la société tout entière. On voit régulièrement reparaître des attentes du même genre aux époques de grands changemens. C'est de plus le propre des initiateurs, des hommes de progrès, en politique et en religion, d'oublier les nombreux moyens termes qui les séparent de la pleine réalisation de leurs vœux pour ne contempler que le radieux avenir qui illumine de ses splendeurs les horizons lointains. De là leurs impatiences, leurs essais prématurés, leur intolérance du présent. Il faut convenir seulement que, si les païens eurent tort d'accuser les chrétiens de menées subversives et de complots contre la constitution de l'empire, il leur était facile de se tromper en voyant avec quelle hâte, qu'on eût dite provoquée par la haine du genre humain, les Juifs et les chrétiens soupiraient après un avenir qu'ils prétendaient prochain, et où la vieille société s'effondrerait tout entière dans un épouvantable cataclysme.

Il y a donc aux premiers jours, entre l'esprit chrétien et le monde, un abîme qui paraît sans fond. Il en est de même du côté païen. Au premier abord, nous n'apercevons que du dédain en haut, que de la haine stupide en bas. On reste confondu en voyant l'ignorance d'un Suétone et d'un Tacite quand ils parlent de la secte nouvelle. Malheureusement l'historien juif Josèphe, qui paraît avoir été très lu au Ier et au IIe siècle, s'était tu de la manière la plus complète sur le Christ et l'apparition du christianisme. Ce silence, qu'on tâcha plus tard de corriger assez maladroitement et qui a donné lieu à tant de conjectures inutiles, s'explique très simplement, comme M. Kœstlin l'a fort bien démontré dans son livre sur les Évangiles, par la tendance systématique de Josèphe à déguiser autant que pos-

sible, souvent même de la manière la plus effrontée, tout ce qui pouvait confirmer ses lecteurs dans l'idée que le peuple juif était réellement imbu d'idées messianiques. C'est dans l'intérêt de ses compatriotes opprimés qu'il agit ainsi, sans même craindre d'appliquer à Vespasien, au grand scandale de la synagogue, qui l'excommunia, les oracles messianiques où les prophètes parlaient d'un grand dominateur qui devait venir d'Orient. Cela joint à bien d'autres causes fit que pendant longtemps les deux sociétés, païenne et chrétienne, vécurent côte à côte dans une attitude de répulsion invincible, entretenue par l'ignorance. Le bas peuple, toujours enclin à supposer des horreurs dans ce qui est nouveau et mystérieux en religion, s'imagina que les chrétiens commettaient dans leurs réunions des crimes inénarrables. On peut juger par la lettre de Pline à Trajan et par la réponse de cet empereur de l'étrange embarras dans lequel deux hommes fort distingués, humains d'inclination, mais foncièrement attachés aux institutions romaines, étaient plongés par la vue de cette société nouvelle, qu'il fallait évidemment supprimer et à qui pourtant on ne savait reprocher que son nom.

Cependant cette même correspondance prouve aussi que le christianisme était déjà puissant par le nombre de ses adhérens. Il paraît s'être propagé au Ier et au IIe siècle, entre les mépris d'en haut et les haines fanatiques d'en bas, parmi les classes moyennes, les artisans, les petits propriétaires, les négocians, les gens à vie sédentaire et retirée. Ce furent surtout sa beauté morale, ses consolations sublimes, son esprit de dignité et de liberté intérieure qui attirèrent cette partie la plus honnête de l'immense population païenne de l'empire. Au milieu de toutes les tristesses qui remplissaient le vieux monde, l'église fut un paradis terrestre où il y eut de nouveau du bonheur à vivre. Lorsque les platoniciens commencèrent à venir, elle gagna en eux des défenseurs capables, qui tâchèrent, dans leurs apologies, de calmer la fureur populaire et de changer en estime le dédain des classes supérieures. La théorie du Verbe leur fut surtout d'un grand secours en ce qu'elle leur permit de relever et d'expliquer à la fois ce que le paganisme renfermait lui-même de parcelles de la vérité divine. Par une conséquence immédiate, la philosophie païenne en vint à se relever de la condamnation absolue dont elle avait d'abord été frappée avec tout le reste. L'antagonisme n'était encore diminué en rien, et pourtant c'était un pas en avant de l'antithèse radicale des premiers temps : on cherchait à se comprendre, on commençait presque à s'apprécier.

Il y en a une preuve éclatante : les classes supérieures à leur tour se mettent à détester le christianisme avec furie. Elles le croient désormais digne d'être sérieusement discuté et combattu. Le fameux

adversaire des chrétiens du IIe siècle, Celse, dirige contre eux une attaque en règle, qui n'a peut-être pas été dépassée en habileté, respirant une passion violente, une colère acharnée contre cette peste religieuse qui infeste le monde. Quelques années se passent, et voici qu'un autre écrivain fort distingué de l'époque, Lucien, se met à railler l'enthousiasme chrétien et à décocher contre la jeune église les traits les plus acérés de son mordant esprit. Si ce n'est déjà plus la haine colossale de Celse, c'est encore moins l'aristocratique dédain d'un Tacite. On ne raille avec une verve aussi persévérante que les choses dont on reconnaît la puissance.

Il y a mieux encore. Dans le premier tiers du IIIe siècle, le païen Philostrate forme le projet de neutraliser le prestige du christianisme en opposant au Christ des Évangiles un Christ païen, Apollonius de Tyane. Son livre est donc une démonstration continue de l'ascendant que le christianisme acquérait de plus en plus sur les esprits mêmes qui lui étaient hostiles. La société romaine se sent attaquée au cœur, et au fond elle n'a pas tort, car c'est bien un monde nouveau que l'église tend à substituer à l'ancien. Voilà ce qui nous explique pourquoi les meilleurs empereurs, un Antonin, un Marc-Aurèle, sont plus mal disposés à son égard que tel monstre ou tel imbécile qui les précède ou leur succède. C'est aussi pourquoi, à partir de Septime-Sévère (193), la politique impériale n'est plus aussi dure contre les chrétiens. L'empire en effet, pendant une assez longue période, est gouverné par des non-Romains. Un vaste syncrétisme religieux, favorisé par des empereurs orientaux tels que Caracalla, Héliogabale, Alexandre-Sévère, élaboré scientifiquement par le néo-platonisme, associe le Christ, en tant qu'hiérophante, à Pythagore, Apollonius, Orphée. Désormais les écrivains les plus opposés au christianisme, un Porphyre et un Hiéroclès eux-mêmes, s'attaqueront moins au principe chrétien qu'aux traditions ecclésiastiques et respecteront en général la personne elle-même de Jésus. Dans la période dont nous parlons, on ne peut guère citer, en fait de persécution notable, que celle de Maximin le Thrace, et le nombre des chrétiens augmente à vue d'œil.

Bientôt cependant, avec le règne de Décius, le vieil esprit romain se réveille; il a vu qu'il lui faut vaincre ou mourir. Ce qui est caractéristique, c'est que maintenant la persécution n'est plus, comme autrefois, arrachée tumultueusement par le vœu des populations païennes aux indécisions des proconsuls : elle est devenue le fait des politiques, des hauts conseillers, des magistrats supérieurs de l'empire. Jusqu'alors, si nous en croyons Origène, le nombre des condamnés à mort pour cause de religion avait été comparativement restreint. A présent c'est l'époque des grands martyres, des exécutions et des

apostasies en masse. La tolérance reprit toutefois un moment le dessus, et même il paraîtrait que Dioclétien, esprit fort sensé, ne se décida qu'avec peine, entraîné par Galérius, à lancer les fameux édits qui ont si tristement illustré son règne. Quand il s'y fut enfin résolu, il ne voulut pas faire les choses à demi, et tout un système fort savant de vexations et de supplices fut appliqué par tout l'empire à l'extirpation du christianisme. Le plan avorta. La chrétienté était déjà trop nombreuse. Signe visible d'une situation totalement changée! les païens eux-mêmes ne persécutaient plus que mollement. Les reniemens étaient régulièrement suivis de réintégrations moyennant pénitence. Les martyres avaient fait plus de bien que de mal à l'église. En 311, Constantin, Licinius, Galérius lui-même, avec des sentimens fort opposés, tombèrent d'accord sur la nécessité politique de tolérer le christianisme. Les considérans de l'édit promulgué à cette occasion sont des plus curieux. Ils partent du fait que les chrétiens, forcés par la terreur de renoncer à leur foi, n'étaient pas devenus meilleurs païens pour cela. Il fallait donc les laisser retourner en paix à leurs rites. Il leur était ordonné, dans toute la force du terme, de redevenir chrétiens. Leur religion, vieille déjà de trois siècles, était passée à son tour à l'état d'*institutio veterum*. La politique romaine à la fin s'inclinait donc devant un fait accompli. Constantin n'eut pas besoin du miracle du labarum pour passer lui-même au christianisme. Sa conversion fut-elle sincère? Il est permis d'en douter. Ce qui est certain et ce qui donne à sa résolution une sorte de reflet religieux, quelque chose de solennel, c'est qu'il se soumit à la révélation de l'histoire et reconnut le doigt de Dieu dans les signes des temps.

Du côté chrétien, depuis que les apologistes platoniciens avaient reconnu les élémens divins disséminés dans le vieux paganisme, n'avait-on pas fait aussi des pas significatifs dans le sens du rapprochement? Évidemment oui. D'abord la défaite du montanisme, tendance réactionnaire de la seconde moitié du II[e] siècle, amie du rigorisme et opposée à l'épiscopat, avait en quelque sorte consacré un relâchement moral, regrettable à beaucoup d'égards, mais absolument nécessaire, si l'on voulait que la multitude entrât dans la société chrétienne. Certainement la moralité générale gagnait aux progrès du christianisme, mais il y avait désormais avec le ciel beaucoup d'accommodemens dont l'épiscopat avait le secret. Le culte abandonnait peu à peu son austérité primitive, se faisait cérémoniel, pompeux, sacerdotal. Le baptême et la cène se rapprochaient visiblement des mystères et s'en appropriaient en grande partie le vocabulaire. En même temps les sombres doctrines de la fin prochaine de l'empire et du monde faisaient place à des vues beau-

coup plus optimistes sur les rapports qui pourraient s'établir entre eux et l'église. Dès la fin du IIe siècle, l'évêque Méliton de Sardes parlait un merveilleux langage de courtisan dans une supplique adressée au souverain. On remarquait avec une certaine complaisance que l'église et l'empire étaient nés à peu près en même temps, comme si Auguste et le Christ eussent été jumeaux. Qu'était devenu le temps où le premier empereur n'était que la première tête du monstre aux sept têtes suscité par le diable pour tourmenter les saints? L'Antechrist n'était plus assis sur le trône des césars, et qu'arriverait-il si l'un de ses successeurs devenait chrétien lui-même? L'épiscopat séduisit Constantin, mais on peut ajouter qu'il fut lui-même fasciné par le prestige impérial. Rien de plus curieux que la promptitude avec laquelle, au lendemain des terribles persécutions de Décius et de Dioclétien, les évêques se firent les intrépides flatteurs du pouvoir qu'ils abhorraient la veille. Ils ne semblent pas avoir soupçonné dans quelles complications ils engageaient l'église de l'avenir.

En résumé, le christianisme fut vainqueur, mais le paganisme ne se rendit pas à discrétion. La réaction momentanée de Julien prouva tout à la fois qu'il était bien mort, et que pourtant il fallait accepter ses conditions, si l'on voulait l'enterrer. L'église au fond ne le détruisit pas, elle l'absorba.

Il faut clore ici cette esquisse d'une vaste théorie dont nous n'avons voulu reproduire que les élémens principaux. Si l'on a bien suivi cet enchaînement continu de causes et d'effets qui relie les événemens isolés et leur donne à chacun sa valeur proportionnelle, on a dû saisir ce qui, selon l'école de Tubingue, forme le grand ressort de l'histoire. C'est la contradiction. Un principe ne dévoile ce qu'il contient qu'en se heurtant contre une puissance contraire. La contradiction, à son tour, marche vers une synthèse dans laquelle le terme vainqueur fait droit jusqu'à un certain point au terme opposé, et qui sert de nouveau point de départ à de nouvelles évolutions. La tâche de la philosophie de l'histoire est donc de rechercher comment les contraires se rapprochent, en indiquant les moyens termes qui résolvent peu à peu la contradiction première, c'est d'exposer *die Vermittelung der Gegensätze*, ce qui concilie les antithèses. On reconnaît ici la loi du devenir hégélien appliquée à l'histoire, trouvant sa confirmation dans les faits lorsqu'ils sont connus, aidant à les reconstituer quand ils ne le sont pas. En même temps il faut avouer que les réalités concrètes ne sont plus supprimées, comme c'était le cas dans les théories historiques de l'hégélianisme pur. L'idée se déroule, mais ses porteurs, ses organes, vivent, sentent, agissent bien réellement.

En fait, et bien que le temps où l'on s'emprisonnait dans le système hégélien soit passé sans retour, on ne peut contester que, vue de haut, l'histoire n'avance que par le choc et la conciliation des contraires. C'est bien là l'une de ces idées simples et fécondes que ce système, en se brisant, a léguées à la philosophie, qui ne s'en défera pas. Pour discuter la valeur de la théorie que nous venons d'exposer, il faudrait donc ou bien contester la vérité du principe qui en est l'âme, ou bien révoquer en doute la justesse de ses applications. Je crois qu'il faut renoncer à la première alternative. Quant à la seconde, si quelques études spéciales m'autorisaient à énoncer une opinion motivée, voici comment je résumerais mon jugement.

Prise dans son ensemble, la théorie me paraît juste, à moins que l'on ne se place d'emblée sur le terrain du miracle, ce qui sans doute est très permis, et qu'on ne se résigne à accepter des faits qu'aucun lien de causalité ne rattache à leurs antécédens. Si l'on s'y refuse, on devra convenir que nous avons là une genèse logique des origines de l'église chrétienne; mais c'est ici qu'un scrupule m'arrête. Ne serait-elle pas trop logique? Quand on descend au-dessous des grandes lignes de l'histoire, retrouve-t-on nécessairement dans les détails cette symétrie continue qui fait que les plus petits événemens sont géométriquement semblables aux plus grands? L'école de Tubingue, à force de régulariser les commencemens du christianisme, n'a-t-elle pas méconnu ce qu'il y a de chaotique, de simultané, en quelque sorte de torrentueux, dans les premières manifestations d'un esprit nouveau qui souffle sur le monde? Ce qui fait qu'on se pose une telle question, c'est la différence qui existe entre la clarté, l'aisance de la théorie, lorsqu'elle s'applique aux périodes où les événemens se déroulent par grandes masses, sur de vastes espaces, et ses allures souvent tendues, forcées, quand elle doit se borner à des faits restreints dans un cercle resserré. Il lui est plus aisé d'énumérer par exemple les moyens termes qui amènent la victoire relative du christianisme que d'expliquer par quelle voie la première antithèse sortie de l'apparition du paulinisme est venue aboutir à la neutralité du catholicisme primitif. Pourquoi, lorsque nous voyons l'apôtre Paul devancer de cent ans, et même, si l'on y regarde de près, de bien plus encore, le développement de la pensée chrétienne, serait-il inadmissible qu'un autre grand génie eût pris l'avance sur ses contemporains en écrivant ce quatrième évangile, à qui les exigences de la théorie n'accordent le droit à l'existence qu'à partir du milieu du second siècle? Si au point de vue d'une critique sévère l'authenticité apostolique de ce livre est bien difficile, sinon impossible à défendre, on gagnerait, à le rap-

procher de la première génération chrétienne, de pouvoir expliquer des indices fort remarquables de précision historique, dont une origine aussi tardive ne permet pas de rendre compte. Lorsque M. Schwegler, poussant à ses dernières limites la théorie du maître, exagéra la défaite du paulinisme dans la première église, et ne voulut voir dans les deux premiers siècles qu'un judéo-christianisme absolu, il trouva dans M. Ritschl un adversaire qui prétendit au contraire, avec moins de vraisemblance encore, que c'était le paulinisme qui, dès l'abord maître de la situation, s'était insensiblement modifié au point de perdre son premier caractère. Je ne saurais admettre que l'évangile de Marc, parce qu'il est neutre entre Paul et les douze, soit un abrégé sans originalité des évangiles de Matthieu et de Luc. A chaque instant, c'est lui au contraire qui, dans les passages analogues, se montre le plus ancien, et l'on peut dire qu'à l'heure qu'il est cette opinion est celle des autorités critiques les plus compétentes. Il n'est pas réel non plus que l'évangile de Luc soit aussi paulinien, ni l'évangile de Matthieu aussi judéo-chrétien qu'on l'a dit à Tubingue, où l'on avait besoin, pour la plus grande régularité de la théorie, de montrer deux évangiles en état d'opposition tranchée avant d'arriver à un troisième représentant la neutralité. Il faut même rappeler ici qu'un des élèves les plus distingués de Baur, M. Volkmar, a forcé son savant professeur à revenir sur l'opinion qu'il avait d'abord émise concernant les rapports de notre évangile de Luc avec celui de l'ultra-paulinien Marcion, qu'il considérait comme le plus ancien des deux. M. Volkmar a montré que c'était le contraire qui était vrai.

Que conclure de ces vacillations qui se sont produites au sein de l'école elle-même? C'est que dans les époques créatrices, comme celle qui enfanta le christianisme, les oppositions peuvent rouler côte à côte sans qu'on ait toujours conscience de leur antagonisme, et que dès lors il est dangereux de confondre à tout prix et sur tous les points l'ordre logique des idées avec la succession historique des événemens. C'est ce que paraissent sentir les hommes éminens qui représentent aujourd'hui les vues de l'école dans les universités et le mouvement théologique de l'Allemagne. Ainsi l'école ira, nous l'espérons, se fortifiant, se développant, corrigeant et complétant son œuvre. On peut dire de la théorie de Tubingue quelque chose d'analogue à ce qu'on a dit ici même, et avec raison, de l'hégélianisme : comme système absolu, elle ne pourrait longtemps se maintenir dans sa rigueur; mais, comme perspective générale des origines de l'église, elle restera debout.

ALBERT RÉVILLE.

ÉTUDES FORESTIÈRES

LA FORÊT DE FONTAINEBLEAU.

Après la configuration du sol, ce qui caractérise le mieux la physionomie d'une contrée (*features,* comme disent les Anglais), ce sont les forêts. Qu'elles s'étendent dans les plaines en déroulant le long des fleuves un océan de feuillage, ou qu'elles parent d'une éternelle verdure les flancs abrupts des montagnes, le paysage qu'elles animent prend un caractère particulier. Ces massifs d'arbres qui se succèdent à perte de vue sont plus qu'un simple ornement, ils sont pour le savant comme pour l'économiste un inépuisable champ d'études.

Nulle part on n'étudie mieux les lois qui régissent la nutrition des plantes. Les essences forestières, qui végètent pendant de longues années abandonnées à elles-mêmes, sont en effet particulièrement exposées à l'action incessante des phénomènes météorologiques. Plus directement soumises à l'influence du climat, elles ne peuvent jamais prospérer que dans la zone botanique qui leur a été assignée. La région du sapin n'est pas celle du chêne, et le hêtre végète là où le châtaignier ne pourrait supporter les rigueurs de l'hiver. Les conditions indispensables pour qu'un végétal puisse vivre et se perpétuer quelque part, c'est d'abord que les températures extrêmes ne dépassent jamais certaines limites au-delà desquelles il périt infailliblement, ensuite qu'entre la floraison et la maturité du fruit la somme de chaleur nécessaire à la fructification complète se soit produite. Que la première de ces conditions soit remplie, et la végétation de la plante est possible; mais la seconde peut ne pas l'être,

et alors la reproduction ne pourra se faire spontanément par la graine; on ne l'obtiendra que par des moyens artificiels, — boutures ou plantations. C'est ce qui arrive pour quelques arbres d'ornement de nos jardins, qui ne portent des fruits que dans les années exceptionnelles. On voit ce que la géographie botanique peut gagner à l'étude bien comprise des arbres forestiers.

C'est à un autre point de vue que l'économiste envisage les forêts. Sans s'occuper des essences qui les composent et des conditions particulières qu'elles réclament, son attention se porte tout entière sur les produits qu'on en retire et les besoins qu'elles peuvent satisfaire. Par les rapports qu'elles ont avec les autres branches de l'agriculture, par les travaux qu'elles exigent, par les industries qu'elles alimentent, les forêts exercent sur la prospérité d'une contrée, comme sur les mœurs des habitans, une action dont il est facile d'apprécier l'importance. Tandis que dans les Alpes elles disparaissent peu à peu, détruites par la dent impitoyable des troupeaux, dans les Vosges et le Jura elles sont au contraire considérées par tous comme une source de richesses, et donnent naissance à une foule d'industries fort productives; tandis que dans les Landes et sur les dunes de Gascogne elles sont le seul moyen de mettre le sol en rapport, en Normandie elles font souvent obstacle aux progrès agricoles, quand elles usurpent une place qui conviendrait mieux aux céréales ou aux herbages.

C'est en se plaçant à ce double point de vue de l'histoire naturelle et de l'économie politique que l'on voudrait ici donner une idée de la forêt de Fontainebleau, une des plus célèbres que nous ayons en France. La beauté de ses massifs, l'imposante physionomie de son paysage, la diversité d'aspects qu'elle présente, en font comme un des types les plus complets d'une *monographie forestière* et les plus intéressans à étudier.

I.

Autrefois réunie à celle de Sénart, la forêt de Fontainebleau couvrait sur la rive gauche de la Seine une immense étendue, et s'avançait jusqu'à Charenton, à la porte de Paris; mais, les parties cultivables ayant été peu à peu défrichées, elle n'offre plus aujourd'hui qu'une contenance de 17,000 hectares environ. C'est encore un des massifs les plus considérables que nous possédions. Entourant de toutes parts la ville de Fontainebleau, sauf du côté de la Seine où vient déboucher une large vallée, elle présente à peu près la forme d'un cercle incomplet dont la ville serait le centre, et dont

le rayon moyen est à peu près de 12 kilomètres. Elle s'appelait jadis *Forêt de Bierre*, nom que portait également le pays voisin, qui était un canton du Gâtinais. Il vient, dit-on, de Bierra, guerrier danois surnommé *Côte de Fer*, qui en 845 campa dans les environs avec son armée et y commit d'affreux ravages. Ce n'est que vers le milieu du XIe siècle qu'on voit apparaître le nom de *Fontainebleau*, dû à une fort belle source qui existe encore dans le parc anglais du château, mais qui a été bien amoindrie à la suite de travaux exécutés sous le premier empire (1).

Dans l'étude d'une forêt, comme dans celle d'une contrée quelconque, la première chose à examiner, c'est la nature du sol. De là dépendent en effet la configuration et la fertilité des terrains, la présence ou l'absence des cours d'eau, les différens systèmes de culture à appliquer, et jusqu'à un certain point les habitudes des populations. Le sol sur lequel repose la forêt de Fontainebleau appartient aux terrains tertiaires parisiens, et doit sa formation au même cataclysme qui fit émerger ceux-ci du sein des mers.

En remontant le cours sans fin des âges géologiques, à une époque éloignée de nous d'un nombre incalculable de siècles, les eaux recouvraient tout ce que nous appelons aujourd'hui le bassin de Paris, qui correspond à peu près à l'ancienne Neustrie. Les terrains servant de fond à cette mer étaient les terrains crétacés, qui eux-mêmes s'appuyaient sur la formation jurassique, émergée sur d'autres points par des révolutions antérieures, mais qui formait ici une dépression occupée par les eaux. Celles-ci, tantôt lacustres, tantôt marines, déposèrent sous forme de couches parallèles les diverses substances terreuses que les fleuves d'alors entraînaient avec eux et qu'ils déversaient dans l'Océan. Ces couches, dont la nature varie suivant l'époque de la formation, sont au nombre de neuf principales, superposées les unes aux autres; ce sont, à partir des plus anciennes : l'argile plastique, les sables inférieurs, le calcaire grossier, les sables moyens, le calcaire lacustre inférieur, les marnes gypsifères, les sables supérieurs, le calcaire lacustre supérieur, enfin les argiles et meulières supérieures. Déposées en dernier lieu,

(1) Quant à la dernière syllabe du mot, on en raconte l'origine de trois manières : le président De Thou dit que les eaux de la fontaine parurent si belles au premier chasseur qui la découvrit, qu'il l'appela *Fontaine de Belle Eau* (*Fons Bellaqueus*). C'est la version et le nom adoptés au XVIIe siècle. André Fauvin raconte qu'un chien nommé *Bleaud* conduisit son maître mourant de soif auprès de cette fontaine, d'où le nom de *Fons Bleaudi* ou *Blaaldi*, ainsi qu'on écrivait dans le latin du XIIIe siècle. Enfin une autre version prétend qu'il existait très anciennement, au lieu où s'élève aujourd'hui le château, un domaine seigneurial appelé *le Bréau*, d'où serait venu le nom de *Fontaine Bréau*. Une des pièces d'eau du parterre s'appelle encore aujourd'hui *le Bréau*.

celles-ci précèdent les terrains diluviens qui appartiennent à une formation subséquente.

A la suite d'un mouvement intérieur de l'écorce terrestre, la mer parisienne paraît avoir été chassée violemment de son lit dans la direction du sud-est au nord-ouest, et par son déplacement subit a mis à jour les terrains qu'elle recouvrait et qu'elle avait contribué à former. La disposition de ces diverses assises présente une constance remarquable; affleurant à tour de rôle dans l'ordre de leur formation, on les voit, en s'avançant vers le sud-sud-est, s'enfoncer et disparaître, amincies, sous celles qui les recouvrent, tandis que vers le nord-nord-ouest elles viennent finir en biseau très aigu sur celles qui leur sont inférieures et qui les débordent pour se terminer à leur tour de la même manière. Elles se succèdent à peu près comme les tuiles d'un toit dans l'ordre qui résulte de leur superposition relative (1). Ce mouvement de translation de la mer parisienne donna en même temps naissance à de violens courans qui, partout où ils ne trouvaient pas un sol suffisamment résistant, l'entamèrent profondément. Tantôt emportant les couches tout entières, tantôt y creusant seulement d'énormes sillons, ces courans laissèrent comme traces de leur passage des collines plus ou moins élevées, toutes parallèles entre elles. Nulle part on ne comprend mieux cette formation que dans la forêt de Fontainebleau.

Le relief du sol présente trois aspects principaux : des plateaux, des plaines réunies aux premiers par des pentes assez rapides disposées en forme de cirque, des collines de sable et de rochers, longues, étroites, disposées parallèlement les unes aux autres et laissant entre elles des vallées horizontales ouvertes aux deux bouts. Les plateaux, dont l'élévation au-dessus des plaines varie entre 40 et 60 mètres, appartiennent aux étages supérieurs de la formation parisienne, qui n'ont pas été emportés dans la débâcle dont je viens de parler, et qui ont pu présenter une résistance suffisante à l'action des eaux. Sur quelques-uns, l'étage du calcaire lacustre supérieur subsiste tout entier, tandis que sur d'autres tout cet étage a disparu et a laissé à découvert de grands bancs de roches de grès, connus dans le pays sous le nom de *plattières*, qui forment le revêtement supérieur de l'étage des sables. Partout où ces bancs de grès eux-mêmes ont cédé à la pression des eaux, la masse des sables a été profondément déchirée. Sans cohésion, incapable de résister à des agens de dégradation aussi puissans, elle a été entraînée vers la mer et répandue dans les plaines. Les blocs de grès qu'elle ren-

(1) Voyez l'*Essai d'une description géologique du département de Seine-et-Marne*, par M. de Sénarmont.

fermait ont été roulés et amoncelés par les courans en collines allongées. Sur les points où l'effondrement s'est opéré, ces blocs sont restés à la place qu'ils occupaient, et se montrent aujourd'hui, mis à jour, sur les pentes disposées en hémicycle qui unissent les plaines aux plateaux. Cette forme semi-circulaire est en effet bien celle que devait prendre le terrain cédant tout à coup à la violente pression d'une mer chassée de son lit. Le calcaire lacustre inférieur, sur lequel repose l'étage des sables, ayant présenté plus de résistance que celui-ci, n'a pas été entamé, et il forme, avec les terres transportées des parties élevées, le sol des plaines basses. Les marnes calcaires, les argiles et les sables y sont mélangés dans des proportions variables. Sur quelques points aussi, dans le voisinage de la Seine, apparaissent des terrains de transport de formation plus récente.

Rien de plus facile donc que de se faire une idée de la configuration géologique de la forêt de Fontainebleau, au premier abord si irrégulière et si compliquée, et pas n'est besoin d'être géologue pour se figurer une couche de 60 à 80 mètres d'épaisseur de sable siliceux et de blocs de grès mélangés, comprise entre deux couches de calcaire marneux et argileux. Tel était l'état des terrains où s'étend aujourd'hui la forêt lorsqu'ils étaient recouverts par la mer parisienne. Celle-ci, violemment chassée vers le nord-ouest, effondrant sur plusieurs points la couche protectrice, entraînant dans son mouvement les sables et les blocs, les amoncelant en lignes parallèles, et arrêtant son action destructive à la couche inférieure, laissa après son départ le relief que nous voyons aujourd'hui.

Une pareille formation explique le fait, assez étrange au premier coup d'œil, de l'absence presque absolue d'eau dans toute la forêt. Tous ceux qui ont parcouru, je ne dirai pas les pays de montagnes, mais seulement des contrées un peu accidentées, s'attendent à trouver un ruisseau à chaque dépression de terrain. Il n'en est rien. Les plaines succèdent aux plateaux, sans que les pentes laissent filtrer la moindre source, et du fond de ces vallées ouvertes, serrées entre deux collines de roches entassées, ne s'échappe le murmure d'aucun cours d'eau. Parfois seulement se montrent çà et là quelques mares isolées, dues à l'accumulation des pluies dans le creux des rochers, mares qui le plus souvent s'évaporent aux premiers soleils. Les ruisseaux, comme les sources qui leur donnent naissance, sont produits par la pluie, qui pénètre dans le sol jusqu'à ce qu'elle vienne à rencontrer une couche imperméable qui la ramène à la surface. Dans cette forêt, l'eau passe à travers les masses sablonneuses comme à travers un filtre, et arrive sans obstacle jusqu'à la couche des glaises vertes, la première qui, dans les terrains parisiens,

puisse la retenir; mais cette couche n'affleure pas dans l'intérieur de la forêt, et ne se montre que dans la vallée occupée par la ville de Fontainebleau. C'est à cette circonstance que celle-ci doit les belles eaux qui y jaillissent de tous côtés.

C'est de sa constitution géologique que la forêt de Fontainebleau tire cette physionomie tout à fait particulière qui ne permet pas de la confondre avec aucune autre. Bien des forêts renferment des massifs plus grandioses, des futaies plus étendues, des paysages plus accidentés, mais aucune n'a un caractère aussi prononcé et ne laisse dans l'esprit une impression aussi profonde. Celles de Compiègne, de Villers-Cotterets, de Lyons, etc., qui appartiennent au même bassin, sont plus belles peut-être à certains égards, mais elles ne lui ressemblent pas même de loin, car, reposant sur des étages différens de la formation parisienne, elles ont une tout autre configuration. La forêt d'Ermenonville s'en rapproche davantage, car elle est assise comme elle sur les sables; mais on n'y rencontre ni ces masses de rochers disposés en forme de cirques, ni ces longues collines sablonneuses semées de roches arrondies entassées les unes sur les autres. Ces espèces de parapets naturels, tous parallèles entre eux et souvent coupés par des vallées perpendiculaires à la direction générale, disparaissent aux environs de Rambouillet.

La nature géologique des terrains que nous venons de décrire a donné lieu à une industrie assez importante, et qui vaut la peine qu'on s'y arrête : c'est l'exploitation du grès. Disposée soit en bancs horizontaux et continus, soit amoncelée en blocs de diverses grosseurs, cette roche fournit une pierre d'excellente qualité, qui de tout temps a été très recherchée pour le pavage des rues comme pour la construction des maisons. Aussi ces exploitations sont-elles plus anciennes que la ville elle-même, car la première pierre du palais, qui fut construit bien avant la ville, inaugura l'ouverture de la première carrière dans les gorges d'Apremont. Tant qu'on n'eut à faire face qu'aux besoins locaux, les exploitations ne prirent pas une grande extension; mais quand on commença de paver Paris et les routes qui y aboutissent, on se mit à l'œuvre de tous côtés, et des carrières s'ouvrirent sur tous les points. Cette industrie s'exerçait d'abord sans contrôle, chacun s'établissant à son gré et n'obéissant qu'à son caprice; mais les dommages causés à la forêt furent bientôt tels qu'on fut obligé de réglementer les concessions pour empêcher la ruine des peuplemens. Ce n'est pas toutefois sans protester que les carriers se plient aux restrictions qu'on leur impose. En 1848 notamment, ils s'insurgèrent et se portèrent jusqu'à menacer de mort les agens qui avaient cherché à les contenir.

Chaque maître carrier travaille pour son compte. Après avoir ob-

tenu de l'administration l'autorisation toute gratuite d'ouvrir une carrière, il s'assure du concours d'un ou deux ouvriers qui sont payés à la journée. Comme il ne faut pour être maître que posséder l'outillage nécessaire, masses, marteaux tranchans, marteaux à piquer, coins, pinces, etc. (outillage dont le prix est de 150 fr. environ), il arrive souvent que des ouvriers, associant leurs épargnes, travaillent en commun sur le pied de l'égalité. Avant d'entamer la roche, ils commencent par creuser une tranchée, qu'ils appellent *forme*, devant le banc de grès à attaquer, de façon à le mettre à nu sur une largeur d'une dizaine de mètres, et sur toute sa hauteur. Cela fait, ils ouvrent un chemin qui, partant du fond de la *forme*, aboutit à la route la plus voisine, et qui doit servir au transport des pierres. Ils se mettent alors à découper la roche en blocs plus ou moins volumineux, en y creusant avec un outil spécial des trous cylindriques dans lesquels ils enfoncent à grands coups de masse des coins de fer que chaque choc fait avancer à peine de quelques millimètres. Quand la pierre est de bonne qualité, elle se fend d'elle-même en ligne droite, et le morceau se détache naturellement du banc principal; mais parfois aussi, quand elle est trop dure ou peu homogène, il faut employer la poudre pour la faire sauter. Les morceaux ainsi obtenus sont découpés à leur tour, dépouillés de leurs aspérités, et débités, toujours par le même procédé, en pavés réguliers de différentes dimensions. Quant aux *écales* résultant de la taille, elles sont rejetées en arrière, et forment parfois des amas considérables qui frappent désagréablement les regards et gâtent le paysage; mais, sous l'influence des agens atmosphériques, ces débris de roches finissent le plus souvent par se déliter, tomber en poussière, et former un sol sur lequel la végétation ne tarde pas à reprendre son empire. Au bout de peu de temps, les carrières abandonnées se couvrent de bruyères, puis d'arbrisseaux, en attendant que les arbres eux-mêmes trouvent une nourriture suffisante pour s'y installer et pour faire disparaître sous l'étreinte de leurs racines les dernières traces de ces exploitations.

Une fois débités, les pavés sont achetés sur place au maître carrier par des marchands qui les expédient dans les villes voisines, mais surtout à Paris, où il s'en fait une prodigieuse consommation depuis l'annexion de la banlieue. Il y a quelques années cependant que les pavés de la Belgique font sur le marché de la capitale une concurrence assez sérieuse à ceux de Fontainebleau pour en avoir fait tomber le prix de 250 francs le mille à 180 francs (1). C'est

(1) Les produits qu'on tire des carrières se divisent en *pavés d'échantillon*, de $0^{m}22$ à $0^{m}23$ sur toutes les faces; *pavés bâtards*, de dimensions irrégulières; *pavés*

donc de Paris que dépend le plus ou moins d'activité des carrières de Fontainebleau, de même que le nombre des ouvriers qui y travaillent. Quand le macadamisage a pendant quelque temps ralenti la demande, la plupart de ceux-ci ont abandonné leurs chantiers et se sont faits terrassiers; plus tard ils ont repris leur ancien métier, et aujourd'hui on n'en évalue pas le nombre à moins de 400. Ce chiffre toutefois est très variable, car beaucoup d'entre eux, maçons par état, ne se font carriers qu'accidentellement, quand la mauvaise saison les empêche de se livrer à leurs occupations habituelles.

Le bénéfice que fait un maître carrier peut être évalué à 7 fr. par jour. C'est un beau denier, qui serait plus élevé encore, si toutes les pierres étaient de bonne qualité; mais il arrive souvent qu'après avoir ouvert une carrière et fait des avances considérables, il faut pourtant l'abandonner, parce que la roche est trop dure ou peu homogène. Quant aux ouvriers, leur salaire se monte à 4 ou 5 francs par jour. Malheureusement il y a une morte-saison, et dès que le thermomètre est tombé au-dessous de zéro, il faut abandonner le travail, car la pierre ne se fend plus régulièrement. Malgré ce chômage, dont la durée moyenne est d'environ deux mois par année, et qui produit une réduction d'un sixième sur le chiffre indiqué plus haut, on voit que les journées des carriers atteignent encore un taux exceptionnel, puisque celles des terrassiers ne s'élèvent pas à plus de 2 francs 75 centimes. La raison de cette différence est dans l'insalubrité du métier qu'exercent les premiers; ils se font payer les chances qu'ils ont d'être emportés par ce qu'ils appellent eux-mêmes la *maladie des carriers*. Cette maladie, qui leur permet rarement d'atteindre l'âge de quarante ans, n'est autre chose qu'une phthisie pulmonaire provoquée non-seulement par la poussière qu'ils respirent, mais encore par les fatigues auxquelles ils sont exposés et les efforts musculaires qu'ils sont obligés de faire. Quittant en été leur domicile à quatre heures du matin, ils n'y rentrent le soir qu'à huit heures, après s'être reposés seulement pendant les deux heures les plus chaudes du jour. A les voir en plein soleil frapper à coups redoublés de leurs masses de fer, qui ne pèsent pas moins de 20 kilogrammes, les coins qu'ils enfoncent dans la roche réfractaire, s'exposer en sueur à tous les vents perfides qui soufflent à travers

panneaux ou de fantaisie; *pavés de deux*, moitié du pavé d'échantillon. On fait aussi des *bordures de trottoirs*, des *boutisses d'échantillon* formant un pavé et demi d'échantillon, des *coins*, des *tablettes* pour caves, des *marches d'escalier*, etc.; mais ces derniers articles ne s'adressent qu'à la consommation locale. Les pavés seuls font l'objet d'un commerce considérable. Mis en place dans les rues de Paris, chaque pavé revient à peu près à 1 franc, soit 1,000 francs le mille. On voit, en comparant ce chiffre avec le prix en forêt, tout ce qui est absorbé par les intermédiaires.

les arbres, on conçoit qu'ils ne puissent résister longtemps à ce dur métier. Moins meurtrière que la poussière d'acier, celle du grès n'en occasionne pas moins dans les poumons une irritation dangereuse : de plus elle dessèche le gosier, et c'est là peut-être son effet le plus funeste, car elle provoque ainsi l'ouvrier à boire d'une manière immodérée. Il est à croire cependant qu'avec des précautions suffisantes, des soins hygiéniques convenables et des habitudes de tempérance rigoureuses, les carriers pourraient se soustraire au danger dont ils sont menacés, et prolonger leur vie bien au-delà du terme fatal; mais il semble que ce soit là trop exiger d'eux, car si quelques-uns s'imaginent de bonne foi que l'usage des spiritueux doit les préserver de cette terrible maladie, le plus grand nombre au contraire n'embrassent leur métier que pour satisfaire leur goût pour l'ivrognerie. Ceux-là savent ce qui les attend, et, célibataires pour la plupart, ils redoutent peu la mort, n'ayant rien qui les attache à la vie. Les maîtres sont en général plus sobres; aussi trouve-t-on parmi eux quelques vieillards, ce qui est rare chez les ouvriers. Ce n'est pas sans un serrement de cœur qu'on voit ces jeunes gens, aujourd'hui forts et bien portans, procéder avec autant d'insouciance et de sang-froid à leur long suicide. Où trouver le remède à cette situation? A coup sûr, ce n'est pas dans la réglementation. On ne peut guère l'attendre que de la moralisation de ces malheureux, auxquels le sentiment des devoirs personnels fait encore trop souvent défaut. L'emploi des machines, s'il était possible, serait cependant un remède radical, car celles-ci, affranchissant l'homme de la partie la plus pénible de sa tâche, chasseraient des carrières un grand nombre d'ouvriers, et les forceraient à demander leurs moyens de subsistance à des occupations moins meurtrières.

Indépendamment de ses pierres, la forêt de Fontainebleau a pendant fort longtemps fourni une assez grande quantité de sable pour la fabrication des glaces et des porcelaines (1). On en expédiait jusqu'en Belgique et en Angleterre; mais depuis quelques années ces carrières ont été abandonnées, le sable des environs de Nemours, à 4 ou 5 kilomètres au sud de la forêt, étant de meilleure qualité et d'une extraction plus facile.

(1) On obtient les verres et glaces en fondant ensemble dans un creuset du sable, du sulfate de soude, de la chaux et du charbon; la pâte obtenue est ensuite coulée ou soufflée. Le cristal se compose de sable, de minium et de carbonate de potasse. La qualité des produits dépend surtout de la pureté du sable.

II.

On ignore, à proprement parler, la date précise de la fondation du château de Fontainebleau. On sait seulement que la forêt fut réunie au domaine de la couronne vers le XIe siècle, et il est probable que la construction en fut commencée dès cette époque. D'abord simple rendez-vous de chasse, le château se transforma, s'agrandit et s'embellit jusqu'à devenir une résidence que les rois de France habitèrent régulièrement, pendant une partie de l'année, avec toute leur cour. L'histoire raconte qu'en 1264, Louis IX, étant à courre le cerf dans ses chers déserts, y fut attaqué par une bande de brigands, et que, tout en se défendant, il sonna de la trompe pour appeler ses gens, qui vinrent le délivrer. Une chapelle fut construite à cette occasion, et la montagne qui avait été le théâtre de l'événement reçut le nom de *Butte Saint-Louis*. Dépourvue de routes et entrecoupée de rochers, la forêt fut pendant longtemps un repaire de malfaiteurs, et les noms de *Cave aux brigands*, *Caverne des voleurs*, que portent encore aujourd'hui certains cantons, donnent une triste idée de la sécurité dont les promeneurs devaient y jouir. L'ermitage de la Madeleine, qu'on avait bâti en 1617, pour y établir un ordre de chevalerie destiné à poursuivre les duellistes, fut enlevé par une troupe de brigands qui, malgré tous les efforts de la maréchaussée, parvint à s'y maintenir jusqu'en 1677. L'ermitage de Franchard eut le même sort. Habité d'abord par un cénobite du nom de Guillaume, puis concédé par Philippe-Auguste à des religieux de l'abbaye de Saint-Euverte, il fut plusieurs fois envahi par des bandits qui en massacrèrent les religieux. Il fut détruit en 1712 par ordre de Louis XIV, « afin qu'il ne soit plus, dit l'ordonnance, ni un asile de débauche ni une retraite de voleurs. » On en voit encore les ruines auprès de la *Roche qui pleure*, excavation dans laquelle tombe goutte à goutte l'eau provenant des infiltrations supérieures. Quoique, suivant Guillaume, évêque de Tournai, cette eau ne soit ni bonne à boire, ni belle à voir, on ne lui en attribuait pas moins des vertus curatives.

Au nord de la forêt, sur la route de Melun, se trouve la *Table du Roi*. C'est une table en pierre sur laquelle tous les ans, au 1er mai, les officiers des eaux et forêts venaient recevoir les redevances dues au roi pour certains usages exercés dans la forêt. L'abbesse du Lys apportait un jambon et deux bouteilles de vin, et chaque nouveau marié de la paroisse Saint-Ambroise de Melun déposait un gâteau et 5 deniers. Henri IV commença le système de routes qui sillonnent

aujourd'hui la forêt; il ouvrit notamment la *route ronde* qui décrit une espèce de circonférence dont la ville de Fontainebleau est le centre et dont le rayon moyen est d'environ 5 kilomètres. Il fit aussi élever aux principaux rendez-vous de chasse des croix, dont quelques-unes ont subsisté jusqu'à nos jours. Louis XV compléta le système commencé. Ouvertes plutôt pour faciliter les chasses que pour assurer la vidange des bois, ces routes percent en ligne droite les massifs, escaladent les collines malgré la raideur des pentes, sans jamais dévier, et se coupent à des carrefours d'où la vue s'étend dans toutes les directions. Cette disposition permet aux veneurs de rallier la chasse quand ils se sont égarés. On retrouve ici quelques-unes de ces légendes qui rappellent la *fameuse chasse de saint Hubert* ou celle du *roi Arthur*. De vieux bûcherons vous diront à l'oreille, si votre figure leur inspire assez de confiance, que souvent pendant la nuit ils sont réveillés dans leurs cabanes par les hurlemens d'une meute furieuse et les sons retentissans des trompes. Ils voient alors à travers les arbres, au milieu des flambeaux, s'enfoncer dans les profondeurs des massifs la *chasse du grand-veneur*, lancée à la poursuite d'un cerf imaginaire qu'elle ne peut atteindre. Ce pauvre grand-veneur, coupable sans doute de quelque méfait envers saint Hubert, est, paraît-il, condamné à errer ainsi dans la forêt jusqu'au jugement dernier. Ces vieilles légendes, qui sont la poésie du peuple, n'ont plus guère de prise sur les générations nouvelles, dont le respect pour le surnaturel commence à s'affaiblir beaucoup. Quoi qu'en puissent penser ceux qui s'obstinent à regretter le passé, il n'y a pas à se plaindre de ce changement, car la raison et par conséquent la dignité humaine gagnent tout le terrain que perd la superstition.

Pour avoir de tout temps été consacrée à la chasse, la forêt de Fontainebleau n'en a pas moins toujours été soumise à des exploitations annuelles. Ces exploitations, à vrai dire, laissaient autrefois beaucoup à désirer et donnaient lieu à bien des abus, ainsi que le constate en 1664 M. Barillon d'Amoncourt, conseiller du roi en ses conseils, député par sa majesté pour la réformation générale des eaux et forêts au département de l'Ile-de-France, de Brie et de Perche. « Il est d'autant plus nécessaire, dit-il dans son procès-verbal, de pourvoir au rétablissement de cette forêt par un bon règlement de coupes, qu'on la pourrait dire réduite au point de sa dernière ruine. » Pour donner une idée de ce triste état, il suffira de dire que sur près de 17,000 hectares il n'y en avait alors que 6,740 de boisés, dont 5,000 environ en vieille futaie et arbres épars, et 1,740 en taillis de vingt-cinq ans et au-dessus; le reste était couvert de bruyères et de rochers stériles. Les prescriptions du réfor-

mateur Barillon d'Amoncourt n'ayant pas été rigoureusement suivies, un nouveau règlement fut présenté en 1716 par le grand-maître de La Faluère, qui constata en même temps la nécessité de repeupler les vides et de remplacer les futaies dépérissantes. Ce n'était pas une petite affaire, puisqu'il s'agissait de plus de la moitié de la contenance totale; on se mit cependant à l'œuvre, et l'on fit des plantations de chêne sur une très grande étendue; plus tard, on introduisit le pin sylvestre et le pin maritime, qui prospèrent mieux que le chêne sur les sols secs, et l'on finit peu à peu par repeupler la forêt tout entière, moins les roches absolument improductives. Une des plus grandes difficultés qu'on eût à vaincre, c'est l'action, particulièrement désastreuse ici, des gelées printanières, qui s'exerce sur les jeunes bois dans une zone comprise entre 1 mètre et 2 mètres 50 cent. au-dessus du sol. Ces gelées, très fréquentes, font noircir et tomber les jeunes pousses; mais, dès qu'ils ont pu élever leur cime au-dessus de la zone fatale, les arbres sont à l'abri de toute nouvelle atteinte.

Les essences qu'on rencontre aujourd'hui sont le chêne, le hêtre, le charme, le bouleau, le pin sylvestre, le pin maritime et un grand nombre d'essences secondaires, telles que l'érable, le tilleul, l'alizier, le merisier, etc. Parmi les arbustes et arbrisseaux, il faut mentionner le genévrier, dont le bois odorant sert à fabriquer une foule de menus objets de bimbeloterie, la bourdaine, qu'on emploie à faire de la poudre à canon, les genêts aux fleurs jaunes, et surtout les bruyères, qui affectionnent les terrains sablonneux, poussent dans les interstices des rochers, et couvrent parfois des étendues considérables. Toutes ces essences sont mélangées dans des proportions variables; en général elles végètent bien quand le sol reste toujours couvert, mais elles s'étiolent de bonne heure quand il est plus ou moins exposé aux rayons du soleil. Lorsqu'ils sont mélangés avec des hêtres en proportion suffisante, les chênes peuvent arriver jusqu'à l'âge de cinq ou six cents ans encore en pleine vigueur et atteindre des dimensions telles que, pour mon compte, je n'en ai pas vu de plus beaux; quand ils se trouvent à l'état pur au contraire, ils se mettent à dépérir et meurent en cime dès l'âge de quarante ou cinquante ans, comme des hommes vieux avant l'heure, fatigués du monde, qui n'aspirent qu'à le quitter. Il en a été ainsi de la plupart des plantations de chênes dont je viens de parler, et qui ne purent jamais être conduites jusqu'à l'état de futaie. On les coupa dès qu'on vit la végétation languir dans l'espoir que cette opération leur rendrait la vigueur perdue, et que les rejets obtenus réussiraient mieux que les arbres primitifs. Il en fut ainsi pendant les premières années; mais bientôt, le dépérissement atteignant ces

rejets eux-mêmes, il fallut les couper à leur tour. On dut recommencer la même opération à des intervalles de plus en plus rapprochés, et l'on fut conduit, par la force des choses, à exploiter en taillis, à l'âge de vingt-cinq ans, des parties qui étaient dans l'origine destinées à devenir des futaies pleines. Le mal ne se borna pas là; car le sol, périodiquement découvert par ces coupes, se stérilisa peu à peu, devint de moins en moins propre à la végétation du chêne; des vides se formèrent de plus en plus grands à chaque révolution, et la forêt fut sur le point d'être ramenée à l'état d'où on l'avait tirée au prix de grands sacrifices. C'est alors qu'on eut l'idée d'y introduire du pin et d'en repeupler tous les vides et clairières. Des semis de cette essence furent faits sur la plus grande échelle par MM. de Larminat et de Bois-d'Hyver, inspecteurs de la forêt sous le roi Louis-Philippe. Grâce à eux, elle fut préservée de la ruine qui la menaçait, et aujourd'hui plus de 4,000 hectares de pins, âgés de quinze à trente ans, sont disséminés sur tous les points, tantôt mélangés avec des bois feuillus, tantôt formant des massifs homogènes qui couvrent de vastes superficies.

Le pin est en effet l'essence qui convient le mieux aux terrains dénudés qu'il s'agit de remettre en état. Aucune n'est moins exigeante; aucune ne pousse avec plus de vigueur ses rameaux toujours verts là où toute autre succomberait par excès de sécheresse ou défaut de nourriture. Elle a la précieuse faculté d'amender le sol, et, par la décomposition de ses aiguilles, de lui restituer des élémens de fertilité qui permettront plus tard la culture d'essences plus précieuses. Avant qu'on ne songeât à s'en servir pour repeupler les vides, le pin existait déjà dans la forêt, et l'on en attribue l'introduction à Lemonnier, médecin de la reine, qui sema au pied du mail Henri IV des graines qu'il avait rapportées de Riga en 1784. M. de Bois-d'Hyver ne s'est pas borné à semer des pins sylvestres, il a greffé sur un grand nombre de ceux-ci des pins laricios, qui ont parfaitement repris et qui donnent déjà aujourd'hui des graines en abondance. Les pins maritimes n'ont pas répondu à ce qu'on attendait d'eux. Végétant bien sur les bords de la mer, dont ils aiment les sables humectés par les vagues, ils ne prospèrent pas dans les forêts de l'intérieur. Pendant quelques années, il est vrai, ils poussent rapidement, et prennent même de l'avance sur leurs congénères; mais vers quarante ans, pris de la nostalgie des rivages, ils commencent à dépérir; leurs feuilles se mettent à jaunir; des légions d'insectes se logent dans leur écorce et ne tardent pas à les achever. Les massifs s'éclaircissent d'année en année jusqu'à ce qu'il ne reste plus que quelques individus isolés qui dominent le rocher comme des palmiers au milieu du désert. On aurait tort d'en

attendre la mort naturelle, et il vaudrait mieux en finir une fois pour toutes, les couper sans regret, et les remplacer par des pins sylvestres qui prospèrent jusqu'à cent ans et au-delà.

Dans son ensemble, la forêt présente donc les aspects les plus variés et des peuplemens d'une bigarrure exceptionnelle. Sur 1,000 hectares environ, répartis dans les cantons de La Tillaie, du Gros-Fouteau, du Bas-Bréau, des Grands-Feuillards et des Monts-de-Fays, se rencontrent de vieilles futaies de chênes, de hêtres et de charmes : ce sont les restes des anciens massifs laissés sur pied. Un grand nombre de ces arbres ont cinq ou six siècles et peut-être plus encore; quoique parfois morts en cime et creusés dans l'intérieur, ils n'en poussent pas moins chaque année de nouveaux bourgeons qui suffisent à entretenir ce qui leur reste de vie. Autour de ces vétérans se pressent de nouvelles générations. Quelques-unes de ces grandes futaies, spécialement réservées pour les promeneurs, ont tout à fait l'aspect d'une forêt vierge où la végétation est livrée à elle-même. Les vieux chênes ont les formes les plus variées et parfois les plus bizarres. Quand ils ont été isolés dans leur jeunesse, ils ont développé dans toutes les directions des branches latérales qui sont elles-mêmes devenues de véritables arbres; ils sont peu élevés, mais leur cime étalée projette au loin son ombre. Ceux qui ont crû en massif serré au contraire sont droits et élancés, et leurs troncs, unis et sans branches jusqu'à une hauteur de 25 ou 30 mètres, ressemblent de loin à des colonnes gigantesques qui supportent un faîte de verdure.

Après ces futaies viennent 2,000 hectares environ de perchis de quarante à quatre-vingts ans de chêne pur, provenant des plantations faites à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci. Disséminés dans toute la forêt, ils offrent en général une végétation languissante. 13,000 hectares, c'est-à-dire la masse principale, sont couverts de massifs de pins et de taillis de chênes, charmes et bouleaux, âgés de un à quarante ans, tantôt purs, tantôt mélangés dans diverses proportions. Ils sont souvent entrecoupés de vides, couverts seulement de bruyères et de genévriers épars. Enfin viennent les rochers, qui se montrent tantôt sous forme de *plattières*, c'est-à-dire de bancs horizontaux dépourvus de toute végétation, tantôt sous l'aspect de blocs de grès entassés les uns sur les autres en longues collines parallèles. Des interstices de ces barricades naturelles s'échappent des bouleaux à l'écorce argentée, des genévriers au feuillage sombre, ou des pins maritimes à la cime écrasée. Qui ne s'est promené dans les gorges d'Apremont, où pour la première fois, dit-on, Louis XIV daigna jeter les yeux sur la pauvre La Vallière? Qui n'a visité les gorges de Franchard, qui rappellent

à un si haut degré les paysages bibliques? Quand le soleil vient dorer les sables et illuminer la roche aride de ses chauds rayons, ne se croirait-on pas dans une de ces solitudes de la Palestine qui ont vu s'accomplir de si étranges mystères?

Tous les peuplemens forestiers de Fontainebleau sont enchevêtrés les uns dans les autres avec une telle irrégularité, qu'à chaque pas le paysage prend une physionomie différente. Si vous longez par exemple les hauteurs de la Solle, vous avez à votre droite la vieille futaie du Gros-Fouteau, si grandiose à côté des maigres taillis du Mont-Ussy; à votre gauche se déroule un vaste amphithéâtre de roches grisâtres au milieu desquelles s'élèvent des hêtres branchus et de noirs genévriers; une plaine immense s'étend à vos pieds, déroulant sous vos yeux, aussi loin que la vue peut porter, une mer de verdure. C'est en automne surtout qu'il faut parcourir cette forêt, quand déjà de pâles brouillards ont panaché le feuillage de mille couleurs, quand la rosée de la nuit a mouillé le sable altéré des chemins, quand la bruyère en fleur répand dans l'air son parfum pénétrant. Ce n'est pas cependant un sentiment de plaisir qu'on éprouve alors, c'est plutôt celui d'une certaine tristesse, car, malgré la variété de ses aspects, la forêt de Fontainebleau a une physionomie monotone; mais cette monotonie a un tel charme qu'on ne peut s'en arracher, cette tristesse a une telle douceur qu'on peut la comparer au souvenir lointain des personnes qu'on a aimées.

Ce sentiment de tristesse que nous fait éprouver l'aspect de la forêt, il faut l'attribuer, en partie du moins, à l'absence de cours d'eau, dont on a expliqué plus haut les causes géologiques. Le murmure d'aucun ruisseau ne se fait entendre dans le silence des solitudes, et vers le milieu du jour, quand déjà le lapin a regagné son terrier et le chevreuil son fourré, il semble que toute vie se soit éteinte sous ces voûtes inanimées. Le chant d'aucun oiseau ne retentit dans le feuillage muet des grands arbres, aucun insecte ne fait entendre son bourdonnement monotone, aucun papillon ne vient d'une aile indécise se poser sur le calice des fleurs absentes. Tout se tait, tout est calme, rien que la fourmi travaillant sans relâche à son palais de sable, ou la vipère endormie, roulée sur elle-même, dans l'ornière du chemin. Solitaire sans être sauvage, cette forêt n'a rien d'abrupt ni de heurté; on n'y trouve pas l'exubérance d'une nature vierge, mais la douce harmonie des ruines sur lesquelles les siècles ont passé. Quelques-uns s'en plaignent, et bien à tort peut-être. N'a-t-on pas projeté sous le premier empire, pour lui donner un peu plus d'animation, d'y creuser un canal et de joindre le Loing à la Seine par une rivière artificielle qui devait traverser la forêt d'un bout à l'autre? Un pareil embellissement lui eût enlevé tout son

caractère. Grâce à Dieu, on a reculé devant cette profanation, et il faut espérer qu'on ne reprendra plus ce projet abandonné.

III.

Spécialement affectée aux plaisirs de nos souverains, dont la chasse a toujours été une des passions favorites, la forêt de Fontainebleau a de tout temps été peuplée d'une grande quantité de gibier. Cerfs, daims, chevreuils, faisans, perdrix et lapins y abondent. Le manque d'eau en éloigne le sanglier; quant au loup et au renard, on leur fait une guerre si acharnée qu'on en a extirpé jusqu'au dernier. Au premier abord, cette abondance de gibier ne paraît présenter aucun inconvénient, et, loin de s'en plaindre, le promeneur qui s'aventure le matin dans les profondeurs des massifs aime à surprendre de temps à autre un cerf entouré de trois ou quatre biches, broutant dans les clairières, et à le voir à son approche s'enfoncer dans le taillis, suivi de ses compagnes; il ne lui déplaît pas de faire lever sous ses pas le lapin, que lui cachait une touffe de bruyère, et d'en suivre la course en zigzag jusqu'au terrier voisin. Cependant, lorsqu'on y regarde de plus près, et qu'au lieu de s'en tenir au côté pittoresque on va au fond des choses, on ne tarde pas à se convaincre du mal que fait à la forêt cette multitude d'animaux qui vivent à ses dépens. Essayons d'en donner une idée. Au dire des gardes les plus habiles, elle ne renfermait, il y a quelques années, pas moins de deux mille cerfs et biches de tout âge. Ces deux mille animaux sont obligés d'y chercher leur nourriture, et comme ils n'y trouvent que fort peu d'herbe, c'est au bois qu'ils s'en prennent, et ils ne s'en font pas faute (1). Ils ravagent périodiquement les plantations qu'on n'a pas pris le soin d'entreillager, et broutent les rejets de taillis au fur et à mesure qu'ils repoussent. On a calculé que, par le fait seul de ces abroutissemens et du retard qui en résulte dans la végétation, la production ligneuse annuelle se trouve diminuée de six mille stères, qui, à 10 fr. l'un, représenteraient une somme de 60,000 fr. Encore ce chiffre ne comprend-t-il pas les frais de repeuplement qu'il faudrait faire pour maintenir les massifs à l'état complet; car, sous ces atteintes répétées, les souches s'épuisent rapidement, et dépérissent en laissant des vides au bout de quelques révolutions. Ce n'est pas seulement aux bois feuillus que s'attaquent les cerfs; ils sont également très nuisibles aux pins, dont ils arrachent, pour aiguiser leurs dents, l'écorce en longues lanières, ou qu'ils blessent

(1) Dans les forêts ouvertes, ces animaux vont au gagnage dans la plaine; mais alors il faut payer les dégâts qu'ils occasionnent aux cultures.

en frottant leur tête pour faire tomber leurs bois. Sur des massifs de plus de cent hectares, il arrive parfois de ne pas rencontrer un seul pin qui ne soit plus ou moins endommagé.

Voilà pour le gros gibier; mais pour le lapin c'est bien autre chose encore, car celui-ci, non content de brouter les jeunes pousses, attaque tous les arbres, quelles que soient leurs dimensions, en ronge l'écorce au collet de la racine, et leur fait une incision annulaire qui en occasionne souvent la mort. Dans ces dernières années, les lapins avaient commis de tels dégâts, que la destruction absolue en a été ordonnée dans toutes les forêts de la liste civile. De tout temps du reste, les dégâts de ces animaux ont fait le désespoir des forestiers. En 1664, le réformateur général Barillon d'Amoncourt avait pris une décision semblable non-seulement pour la forêt de Fontainebleau, mais pour les forêts particulières voisines sur lesquelles s'étendait également sa juridiction. « Et parce que les lapins sont préjudiciables aux forêts, dit-il dans son rapport, et nuisibles au public, il sera ordonné, s'il plaît à sa majesté, de remettre en vigueur les anciennes ordonnances, d'interdire au dehors l'établissement de nouvelles garennes et de détruire celles qui existent dans la forêt. »

Un personnel nombreux, composé d'un grand-veneur, d'un premier veneur, d'officiers de divers grades, de piqueurs et de valets de chiens, est affecté spécialement au service de la vénerie impériale, qui comprend les chasses à tir et les chasses à courre. Les premières se font dans des parcs spéciaux appelés *tirés;* les chasses à courre seules ont lieu en forêt. La vénerie impériale n'est pas soumise aux prescriptions des lois sur la chasse destinées à prévenir la destruction du gibier. Un tel abus en effet n'est pas à craindre dans les domaines de la liste civile, où l'on veille avec le plus grand soin à la conservation des animaux de chasse; mais, puisque le but de la loi est ainsi atteint sans que la loi même soit appliquée, on peut se demander s'il est réellement indispensable, pour avoir du gibier, d'imposer à la jouissance de la propriété privée les restrictions que l'on connaît. Qu'on veuille bien le remarquer, le droit commun, c'est la liberté pour le propriétaire de faire chez lui ce que bon lui semble, tant qu'il ne lèse pas autrui. L'exception, c'est la loi sur la chasse, qui subordonne ce droit à certaines conditions et le limite à certaines époques. L'exception est-elle suffisamment motivée? Voilà ce qu'il est peut-être utile d'examiner en quelques lignes, puisqu'il est question de remanier la loi de 1844. Ce n'est pas, après tout, s'écarter du sujet : c'est montrer un des côtés économiques des questions que soulève l'entretien d'une forêt appropriée à la chasse, comme celle de Fontainebleau.

Quel peut être l'objet d'une loi sur la chasse? C'est, on vient de le dire, la protection du gibier; mais pourquoi cette protection? En quoi le gibier mérite-t-il d'attirer sur lui l'attention du législateur et de mettre en mouvement la force publique? On ne peut voir à une semblable exception que deux motifs, quelque peu plausibles, car la question fiscale du permis de chasse est trop insignifiante pour entrer en ligne de compte (1). Ces deux motifs sont l'agrément des chasseurs et l'approvisionnement de nos marchés en gibier. Quant au premier, on avouera que c'est de la part du gouvernement prendre un bien grand souci pour un bien petit résultat, surtout si l'on songe à ce que l'exécution de cette loi provoque d'arrêtés et de circulaires pour ouvrir ou fermer la chasse, pour la permettre ou la défendre en temps de neige, pour distinguer les animaux nuisibles de ceux qui ne le sont pas. C'est tout un monde de gendarmes, de maires et de gardes champêtres qu'elle met en mouvement. Que l'on réfléchisse encore aux haines qu'accumule cette loi, aux amendes qu'elle fait encourir, aux crimes dont elle est l'occasion; qu'on remarque aussi combien elle est vexatoire dans ses mesures contre le colportage, en défendant même la vente du gibier provenant des propriétés closes, et l'on sera bien en droit de se demander si le plaisir de deux cent mille ou trois cent mille individus est en réalité une question d'ordre public d'une si grande importance. Y a-t-il là en effet quelque chose qui mérite d'être encouragé? Si la chasse a pour beaucoup de personnes, je dirai presque pour tout le monde, un si grand attrait, ce n'est pas, comme on l'a prétendu, à cause de l'imprévu qu'elle présente, et de l'occasion, trop rare, hélas! qu'elle nous donne d'exercer notre volonté et notre activité : c'est tout simplement parce qu'elle réveille en nous l'instinct de la vie sauvage et aventureuse qu'ont menée nos pères. Il se produit dans ce cas en nous quelque chose d'analogue aux phénomènes de réversion en histoire naturelle, où l'on voit pendant de longues générations les individus issus d'une souche commune tendre toujours à reprendre les caractères principaux de leurs ancêtres. Est-il bien utile d'entretenir chez nous des habitudes de violence qui rappellent l'enfance de l'humanité?

Un intérêt plus sérieux s'attacherait, à en croire quelques personnes, au maintien de la législation actuelle sur la chasse : c'est, nous l'avons dit, l'intérêt de l'alimentation publique. Assurément le

(1) Le permis de chasse ne constitue pas d'ailleurs une restriction réelle du droit de chasse; c'est un impôt plus ou moins bien assis, mais qu'on pourrait à la rigueur conserver. La restriction véritable consiste dans la défense faite au propriétaire de chasser *chez lui* à certaines époques et avec les engins qui lui conviennent, et de transporter le gibier qui lui appartient.

gibier sert, dans une certaine mesure, à l'alimentation, moins cependant qu'on ne le croit, car si l'on pouvait compter ce qu'il nous mange de blé, d'avoine, de trèfle, de pommes de terre ou de bois, peut-être serait-on étonné du résultat; mais, en admettant même qu'il ne coûte pas plus cher qu'il ne vaut, ce qui est pure concession, on se demande en quoi ce genre d'alimentation est plus digne de la protection de la loi que tout autre. L'élève du bétail par exemple n'a pas besoin de l'intervention du gouvernement pour faire face aux exigences de la consommation, et il en sera de même de la production du gibier le jour où celui-ci se vendra assez cher pour que certains individus trouvent un intérêt à s'y livrer.

La suppression de la loi ne détruirait pas d'ailleurs le plaisir de la chasse, car les propriétaires resteraient toujours maîtres d'agir dans leurs domaines comme ils l'entendraient et de faire poursuivre comme voleurs ceux qui viendraient y chasser sans leur autorisation (1). L'état et les communes continueraient à louer leurs forêts aux conditions qu'il leur plairait d'imposer, de manière à les garantir contre les dégâts des animaux. Quant aux particuliers, ils ne seraient plus dans cette singulière position de pouvoir, à une certaine époque de l'année, détruire jusqu'à la dernière tête le gibier que contiennent leurs bois, et de ne pouvoir à tout autre moment y tuer même un chevreuil, s'ils en ont envie.

Un autre fait qui prouve l'inutilité des lois sur la chasse, c'est qu'elles ne nous ont pas délivrés des braconniers, qui tuent vingt fois plus de gibier que les vrais chasseurs. Dans la forêt de Fontainebleau, comme dans toutes celles de la liste civile, le braconnage est un délit très commun en même temps que très productif. Les gardes ont beau être sur pied nuit et jour, ils ne peuvent l'empêcher. Ceux qui en font leur métier commencent par étudier avec soin les mœurs et les habitudes du gibier. Couchés, immobiles, le long des routes ou au milieu des fourrés, ils restent pendant des journées entières à observer les passages les plus fréquentés. Une fois ceux-ci reconnus, ils tendent leurs lacets, qui sont des fils de laiton formant un nœud coulant. Ils les fixent à un jeune arbre dont ils inclinent la cime vers la terre, et qu'ils assujettissent dans cette position comme un arc tendu. Un cerf ou un chevreuil vient-il à passer, il se prend dans le nœud coulant; l'arbre aussitôt, se détendant comme un ressort, se redresse, enlevant avec lui le pauvre animal suspendu, qui périt étranglé sans pouvoir se débarrasser de cette

(1) En laissant chacun libre de chasser chez lui, il faudrait faire une exception pour les oiseaux insectivores, dont la destruction devrait être défendue d'une manière absolue. Il s'agit en effet ici d'une question d'intérêt général qui motive parfaitement l'intervention de la loi.

étreinte. Tous les trois ou quatre jours, les braconniers viennent visiter leurs lacets et emporter le gibier qui s'y trouve pris. Les gardes les connaissent bien, mais le difficile est de les prendre sur le fait. Il en est d'autres qui ne braconnent que par occasion, et qui se bornent, quand ils savent les gardes occupés ailleurs, à venir tirer un faisan ou un chevreuil. Il s'en est même trouvé qui chassaient en voiture. Circulant dans toute la forêt comme de simples promeneurs, ils n'inspiraient aucune défiance; mais dès qu'ils apercevaient une pièce quelconque, ils l'abattaient d'un coup de fusil, la cachaient dans leur voiture et continuaient tranquillement leur promenade. Quant aux propriétaires riverains, ils considèrent comme de bonne guerre de semer sur leur terrain du sarrasin pour y attirer les faisans, qui en sont très friands, ou de faire battre les cantons voisins pour en chasser le gibier qu'ils attendent sur les limites. Il faut aux gardes plus que de l'habileté pour déjouer toutes ces ruses, il leur faut un grand courage, et plus d'un déjà est tombé victime de son devoir. On a créé pour les aider un corps spécial de gendarmes à cheval qui n'ont d'autre fonction que la police et la surveillance de la forêt, et qui les accompagnent dans leurs patrouilles nocturnes.

Les gardes ont l'ordre de détruire tous les animaux nuisibles qu'ils rencontrent, et l'on considère comme tels tous ceux qui vivent aux dépens du gibier, en mangent les petits ou dévorent les œufs. Les renards, fouines, belettes, putois, taupes, mulots, etc., sont poursuivis par eux avec acharnement, et une prime leur est allouée pour chaque tête d'ennemi qu'ils apportent. Pour s'en emparer, ils tracent des *sentiers d'assommoir*, c'est-à-dire de petits sentiers de 30 centimètres de large, qui traversent les massifs dans toutes les directions. De distance en distance sont placées de petites caisses en bois masquées par des broussailles, et dont le couvercle, soulevé par une baguette posée sur une espèce de bascule, est chargé d'une pierre. Le matin, quand les animaux se mettent en campagne pour chercher leur nourriture, ils suivent de préférence ces sentiers plutôt que de passer à travers l'herbe humide de rosée. Arrivés à ces caisses, ils mettent par leur poids la baguette en mouvement et font tomber le couvercle, qui les écrase. On prend aussi par ce moyen une quantité considérable de lapins, car les gardes, ayant le droit d'en consommer un certain nombre pour leur compte, et tenus d'en livrer également aux agens, cherchent autant que possible à ménager leur peine, leur poudre et leur plomb. Cependant le procédé le plus en usage pour le lapin est l'emploi du furet. Il suffit de l'introduire dans un terrier pour que les habitans éperdus s'enfuient de tous côtés, et si l'on a pris la précaution de placer des filets à l'ouverture, on s'en empare facilement. Quand on veut au contraire pro-

céder à la destruction des lapins dans un canton, on suit une autre marche; on ferme les terriers pendant la nuit, alors qu'ils sont dehors, et on fait des battues enceinte par enceinte.

IV.

Quel est, dans la condition particulière où elle se trouve, le traitement applicable à la forêt de Fontainebleau? Comment concilier les exigences cynégétiques auxquelles elle répond avec les considérations économiques et culturales qui règlent l'exploitation des forêts? Sous ce rapport, le doute n'est pas possible. Le régime de la futaie, avec une révolution de cent vingt ou cent cinquante ans, peut seul lui convenir. J'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion d'exposer les raisons qui font à un propriétaire impérissable comme l'état une obligation d'adopter de longues révolutions, comme étant celles qui donnent les produits à la fois les plus considérables et les plus précieux. Toutes choses égales d'ailleurs, une forêt exploitée une seule fois à l'âge de cent vingt ans fournit plus de matière et une matière plus utile que si, pendant le même laps de temps, on l'avait exploitée quatre fois à l'âge de trente ans. Il en résulte qu'un propriétaire qui peut attendre a tout intérêt à préférer la première exploitation. C'est le cas de la forêt de Fontainebleau, qui, appartenant à l'état, a été cédée en usufruit à la couronne, qui n'est guère moins immuable que lui. A cette première considération s'en joint une autre, qui fait de l'adoption du régime de la futaie une question d'être ou de ne pas être pour cette forêt; c'est la nature du sol. Un terrain aussi peu consistant, qui contient 98 pour 100 de sable pur et laisse l'eau s'infiltrer jusque dans les couches inférieures ou s'évaporer aux premiers rayons du soleil, demande, pour ne pas se stériliser complétement, à être constamment couvert. L'eau est l'agent indispensable de toute végétation, et dans un sol naturellement sec le traitement appliqué doit avoir pour effet d'y conserver une certaine fraîcheur. La futaie seule remplit ces conditions, puisque les arbres, constamment maintenus en massif, protégent le sol contre l'irradiation solaire, et lui restituent, par la décomposition annuelle de leurs feuilles, les élémens minéralogiques qu'ils y ont puisés. Avec le taillis au contraire, le sol, découvert tous les vingt-cinq ou trente ans, se dessèche peu à peu, perd ses élémens fertilisans, et finit par devenir impropre à toute végétation. Nulle part les résultats produits par ces différens modes de traitement ne sont plus frappans que dans la forêt de Fontainebleau. À côté de massifs magnifiques, peuplés d'arbres plusieurs fois séculaires, d'une végétation luxuriante, on rencontre souvent des par-

ties presque vides, couvertes de bruyères, entrecoupées çà et là de cépées de chênes rabougris ou de bouleaux isolés que des exploitations successives de taillis ont amenées à cet état. On serait tenté tout d'abord, en voyant ce sable ridé par le vent, de croire que le sol est incapable d'entretenir une végétation plus active, et l'on s'étonne même qu'il ait pu produire les maigres végétaux qui le couvrent; mais, en y regardant de plus près et en le comparant à celui de la futaie voisine, on s'aperçoit bientôt que, minéralogiquement parlant, il n'y a pas de différence entre eux, et les analyses qui ont été faites ont donné en effet, dans la futaie comme dans le taillis, une proportion de 98 pour 100 de sable contre 2 pour 100 d'argile. On peut donc conclure de là que la vigueur de l'une et le mauvais état de l'autre ne doivent être attribués qu'à la différence des traitemens, et non à une autre cause. Cette conclusion d'ailleurs est confirmée par des descriptions de la forêt que contiennent d'anciens rapports, et qui constatent que des parties aujourd'hui absolument désertes étaient autrefois couvertes de magnifiques futaies.

S'il fallait d'autres motifs encore pour faire adopter ce traitement, on en trouverait dans la destination même de cette forêt. Le gibier, s'attaquant surtout aux jeunes bois, fait d'autant plus de mal que ceux-ci sont plus étendus; si par exemple les dégâts se font sentir jusqu'à l'âge de dix ans dans une forêt exploitée à la révolution de trente ans, ils porteront sur le tiers de la contenance, tandis qu'ils ne porteront que sur le quinzième, si la révolution est de cent cinquante ans. Enfin, au point de vue pittoresque, la futaie, avec ses grands arbres qui se balancent au vent, a une bien autre majesté que les taillis, dont la hauteur ne dépasse pas 10 mètres, à peine de quoi ombrager les routes. Dans une forêt si fréquemment visitée, cette considération a une telle importance que, pour ne pas la dépouiller de sa plus grande beauté, on a dû, sur la demande même des habitans, s'abstenir de faire aucune coupe dans quelques-uns des cantons couverts de vieux massifs, afin de les conserver comme un but habituel de promenades.

On a vu plus haut comment, malgré tant de raisons péremptoires, on avait été conduit à en exploiter en taillis la plus grande partie. Aujourd'hui que les fâcheux effets de ce régime ont été constatés, on en revient à une application plus saine des règles de la sylviculture, car les opérations qu'on y fait ont pour objet de la ramener tout entière, ou à peu près, à l'état de futaie pleine. Pour opérer cette transformation, il a fallu en effectuer l'aménagement, c'est-à-dire fixer à l'avance la nature et l'importance des coupes à asseoir pendant toute la période transitoire, de telle manière qu'à l'expiration

de celle-ci toute l'étendue présente une série de bois d'âges uniformément gradués depuis un jusqu'à cent vingt ans. Je n'insisterai pas sur les détails techniques que comporte une opération aussi compliquée, et je me bornerai à faire remarquer qu'un pareil résultat ne peut être obtenu qu'à deux conditions : une réduction dans l'importance des coupes faites précédemment et l'exécution, sur une grande échelle, de travaux de repeuplement. La réduction des coupes est une conséquence nécessaire du changement de régime. Pour passer du taillis à la futaie, c'est-à-dire d'une forêt exploitée normalement à l'âge de vingt-cinq ans à une forêt qui le sera à cent vingt, il est évident que pendant les premières années il faut s'imposer une privation. Plus tard on retrouvera son compte, et au-delà, car lorsque la forêt aura atteint son âge normal, le cent-vingtième portant sur des bois âgés de cent vingt ans représentera un revenu plus considérable que le vingt-cinquième ne portant que sur des bois de vingt-cinq ans; mais pour le moment il s'agit de reconstituer un capital, ce qui ne peut se faire sans une économie sur le revenu. Il n'est pas douteux qu'une fois en futaie pleine, elle ne puisse produire 100,000 mètres cubes, dont 1/3 au moins sera propre à l'industrie, et qui vaudront 1,500,000 francs et au-delà.

Ce n'est pas une petite question que de déterminer à l'avance dans une forêt l'importance des coupes à faire et les points sur lesquels il faut les asseoir; mais la difficulté devient bien plus grande encore quand il s'agit de massifs aussi fréquentés que ceux de Compiègne et de Fontainebleau, où les moindres exploitations sautent aux yeux, et prennent presque les proportions d'un événement. Il est singulier de voir avec quelle légèreté les personnes les plus étrangères à la sylviculture s'expriment sur certaines opérations forestières, sans même se donner la peine d'examiner si elles ne sont pas l'application d'un plan général arrêté à l'avance en vue d'un but spécial. Avec une superbe assurance, elles tranchent à première vue et sur un simple coup d'œil des questions que les praticiens les plus habiles ne peuvent décider sans de longues et patientes études, sans une reconnaissance détaillée de tous les massifs, sans un inventaire complet de tous les arbres exploitables. On conçoit que l'abatage d'une vieille futaie, dont les arbres plusieurs fois centenaires ont prêté leur ombrage à de nombreuses générations, cause une certaine peine, et qu'en voyant ces vétérans tomber sous la cognée, le premier mouvement soit de crier au vandalisme. Cependant peut-il en être autrement? Si ces massifs sont arrivés à maturité, il faut bien les abattre, à moins qu'on ne veuille renoncer à tirer de sa forêt un revenu quelconque. Traitez-la alors comme un parc, bornez-vous à y couper les arbres morts et à les remplacer par d'autres; mais du moment

qu'il s'agit d'exploitations régulières, il n'y a pas à hésiter. Qu'importe après tout que tel vieux massif disparaisse, si, les coupes se succédant avec ordre, des peuplemens nouveaux prennent la place des anciens, et si, grâce au roulement qui s'établit, la forêt se maintient toujours dans le même état? Il n'y a dans tout cela aucune espèce de vandalisme, et, tant qu'on reste dans les limites normales de la production annuelle, une forêt ne périclite pas. S'étaient-ils bien rendu compte de ces circonstances ceux qui ont jadis accusé l'administration du roi Louis-Philippe d'avoir pratiqué des coupes abusives dans les forêts de la liste civile? Les avaient-ils parcourues pied à pied? en avaient-ils compté tous les arbres et reconnu l'étendue des repeuplemens artificiels? C'est douteux, car ils ne se fussent pas faits les organes d'accusations qui ont été reconnues mal fondées (1).

Mais la fixation des coupes annuelles ne suffit pas pour assurer la perpétuation d'une forêt, il faut encore que chaque coupe laisse derrière elle de jeunes peuplemens qui doivent remplacer les massifs disparus. Quand l'ensemencement ne se fait pas naturellement par les graines tombées des arbres, il faut avoir recours à des procédés artificiels, et alors, suivant les circonstances, on se décide soit pour la plantation, soit pour le semis. Dans le premier cas, on emploie de jeunes plants âgés de quatre ou cinq ans, élevés en pépinière, qu'on place dans des trous creusés à un mètre de distance les uns des autres. Cette opération, qui se fait à l'automne ou au printemps, doit être suivie pendant deux années de binages destinés à empêcher les plants d'être étouffés par les herbes; tout compte fait, elle ne revient à guère moins de 500 ou 700 francs par hectare, ce qui, comme on voit, est assez cher. Autrefois il existait à Compiègne et à Fontainebleau, pour les travaux de cette nature, des entrepreneurs qui les exécutaient à forfait et qui étaient responsables de la réussite. Certains d'avoir dans chaque forêt pour 15 ou 20,000 francs de plantations à faire chaque année, ils s'étaient outillés en conséquence et avaient dressé des ouvriers spéciaux. Ils employaient d'habitude des femmes et des enfans, qui, outre l'économie du salaire, leur offraient l'avantage d'une plus grande dextérité. Pour manier de jeunes plants, pour les placer dans les trous préparés à l'avance, pour étaler convenablement le chevelu des ra-

(1) On se rappelle qu'une commission présidée par M. Troplong a été chargée en 1850 de faire une enquête sur la gestion de ces forêts pendant le dernier règne. Cette commission a constaté non-seulement que la possibilité en matière de coupes n'avait pas été outre-passée, mais que des travaux d'amélioration avaient été terminés pour une somme de 4,150,000 francs. Aussi décida-t-elle à l'unanimité qu'il n'y avait pas lieu de donner suite aux réclamations soulevées contre la gestion de la liste civile.

cines, pour les recouvrir de terre, il faut moins de force que d'adresse; à cet égard, qui en doute? la supériorité des femmes est incontestable. Grâce à ce système, on a créé dans ces forêts, sur une très grande échelle, des plantations qui ont perpétué jusqu'à nos jours les noms de MM. Pannelier et Marsault, qui les ont exécutées. Depuis quelques années, on a préféré se passer d'entrepreneur et mettre ces travaux en régie; mais jusqu'ici il est douteux que les résultats obtenus soient beaucoup plus favorables.

Les semis coûtent moins cher que les plantations, mais ils sont d'une réussite moins certaine, car les graines sont exposées à être mangées par les oiseaux ou les mulots, ennemis que les entreillagemens les plus serrés ne peuvent éloigner. Les frais de cette opération, qui comprennent la préparation du terrain, le répandage et le prix de la graine, s'élevaient jusque dans ces derniers temps à 300 francs par hectare environ. Une invention récente, celle de la charrue forestière, due à M. Dubois, inspecteur des forêts à Blois, les a réduits de près des deux tiers. L'instrument auquel il a donné ce nom, et qu'il a eu l'idée d'appliquer à la culture des forêts, n'est autre chose que le scarificateur de Roville, légèrement modifié. Il se compose d'un bâti porté sur trois roues, armé de cinq socs à versoir, dont deux sont placés en avant et trois en arrière, et assez solides pour retourner un sol compacte et sillonné de racines. Un levier qu'on fixe au moyen d'une cheville détermine le degré d'entrure de ces socs, et deux mancherons placés à l'arrière servent à guider la charrue et à la soulever quand elle vient à rencontrer des obstacles. Attelée de deux chevaux en arbalète, guidés par un enfant, elle peut passer entre les arbres, et, en évitant les rochers ou les trop grosses racines, retourner le sol d'une forêt pour en préparer l'ensemencement. Elle enterre les feuilles, arrache les herbes et les bruyères, facilite l'action des influences atmosphériques, et réussit souvent à raviver la végétation de peuplemens affectés déjà, faute d'air et d'humidité, d'un dépérissement anticipé. Avec ce procédé, le labour d'un hectare ne revient qu'à 20 francs, et en évaluant à 5 francs l'hectolitre de glands et à 12 francs l'hectolitre de faînes, le prix d'un semis mélangé de chênes et hêtres ne s'élève pas à plus de 120 francs par hectare. C'est, on le voit, une économie sensible sur le prix précédent. La charrue forestière sera d'un emploi très utile à Fontainebleau, où l'on rencontre de nombreux perchis de chêne pur, de quarante ans et au-dessus, qui commencent à dépérir faute d'une humidité suffisante (1). Il sera

(1) Des travaux de cette nature opérés récemment dans la forêt de Saint-Germain sur une très grande étendue ont donné d'excellens résultats.

facile par ce moyen de créer un sous-étage de hêtres qui, recouvrant complétement le sol et y entretenant une fraîcheur salutaire, auront bientôt rendu sa vigueur au peuplement primitif. Cet instrument servira également à effectuer des semis de pins partout où il serait impossible de faire venir des essences plus précieuses. Du reste, les procédés employés pour ceux-ci sont déjà très économiques. Ainsi M. de Bois-d'Hyver se bornait, dans les parties couvertes de bruyères, à faire répandre les graines à la volée, sans aucune préparation préalable du terrain; puis, cela fait, il autorisait les indigens des villages voisins à venir extraire ces bruyères, qu'ils employaient comme litière pour leurs bestiaux. Cette extraction remuait le sol comme un labour, et faisait tomber ces graines sur un terrain dont la préparation n'avait ainsi rien coûté.

A l'époque où l'on a commencé à opérer les semis de pins sur une grande échelle, afin d'avoir toujours une quantité de graines suffisante, on a fait construire une sécherie spéciale. On sait que les semences de pins, comme celles des autres résineux, sont renfermées dans des cônes écailleux. Au moment de la dissémination, les écailles s'ouvrent spontanément, et les semences, qui sont munies d'une aile, sont emportées au loin par les vents. La sécherie a pour objet de provoquer artificiellement par la chaleur l'ouverture des cônes, de manière qu'on puisse récolter les graines qui s'en échappent. C'est un bâtiment en maçonnerie ayant deux étages superposés et chauffé par un four d'où sortent des tuyaux de calorifère. Les cônes, recueillis en forêt par des femmes et des enfans, sont étalés à l'étage supérieur sur des claies, d'où, après avoir laissé échapper une partie de leurs graines, ils sont transportés successivement aux étages inférieurs; la chaleur devenant de plus en plus forte, ils finissent par abandonner complétement toutes les graines qu'ils contiennent. Le chargement se fait toutes les vingt-quatre heures, et les semences obtenues dans les différens étages sont recueillies séparément, celles des étages supérieurs valant mieux que les autres. Une sécherie de cette nature ne coûte pas d'autres frais que la récolte des cônes, car ce sont ceux-ci qui, une fois vidés, servent au chauffage du four.

Dans la forêt de Fontainebleau, comme dans toutes celles de l'état, les coupes sont annuellement vendues sur pied à des adjudicataires qui les font exploiter pour leur compte. Le produit qu'elle fournit actuellement, et qu'on peut évaluer à 40,000 mètres cubes environ, ne consiste guère qu'en bois d'industrie et en bois de feu. Les chênes y sont peu propres à la charpente, et la marine vient rarement y chercher des pièces pour la construction des vaisseaux. Cela s'explique par ce fait, que, le sol étant naturellement aride, les couches concentriques annuelles sont très rapprochées les unes des autres, et forment ce qu'on appelle un *bois gras*, qui

n'a pas la ténacité et l'élasticité de celui qui provient de terrains plus fertiles. En revanche, ces chênes sont excellens pour la fente : on en fabrique des lattes, des douves, des merrains, etc., objets d'un très grand débit et d'une valeur considérable dans les environs de Paris. Le hêtre et le charme ne se rencontrent encore qu'accidentellement dans les futaies, et il s'en trouve trop peu de grandes dimensions pour qu'on puisse en tirer parti dans l'industrie. Quand la forêt tout entière sera en futaie, et que ces essences, mélangées au chêne, constitueront une partie importante des peuplemens, il y aura sans doute alors avantage à y installer, comme à Compiègne, un chantier d'injection d'après le système Boucherie, afin de pouvoir les utiliser comme traverses de chemins de fer. Jusqu'ici on se borne à les débiter en chauffage, ainsi qu'on fait également de tous les brins de taillis (1). Les pins encore trop jeunes pour donner de la charpente sont recherchés par les boulangers, et les bourrées par les chaufourniers du pays. Tous les autres bois sont expédiés sur Paris, qui est le centre de consommation de toute cette région, et qui étend jusque dans la Bourgogne son rayon d'approvisionnement. C'est par la Seine, qui contourne la forêt sur quelques points, que les bois se dirigent vers la capitale, soit par bateaux, soit en immenses radeaux. La consommation locale est en général desservie par des bois particuliers, assez nombreux dans le voisinage.

La forêt de Fontainebleau emploie chaque année un nombre considérable d'ouvriers et de bûcherons, tant pour les travaux d'amélioration et d'entretien que pour l'exploitation des coupes. La plupart des bûcherons sont du pays, c'est-à-dire de Fontainebleau même et des villages voisins, et beaucoup, exerçant ce métier de père en fils depuis un très grand nombre de générations, y ont acquis une habileté prodigieuse. L'habileté en effet est chose héréditaire, et l'on peut affirmer que celui dont les ancêtres ont pendant de longues années exercé une certaine profession y est naturellement plus apte que tout autre dont l'éducation est complétement à faire. J'ai vu des bûcherons tellement habiles à manier la hache, tellement sûrs de leur coup d'œil, qu'ils fendaient d'un seul coup une noisette placée entre leurs doigts de pied. Ils sont payés à la tâche, et peuvent gagner de 2 francs 50 cent. à 3 francs par jour; ils ont en outre les copeaux et les bouts de bûches qui n'ont pas les dimensions requises pour le commerce. Il leur arrive quelquefois de s'entendre entre eux pour faire la loi aux marchands de bois et leur imposer des conditions plus onéreuses, mais le cas est rare; la

(1) On distingue les bois de feu suivant leurs dimensions et qualités en bois de corde ou grands bois, charbonnette, bois caliu, bois brigot, cotrets, bois de rebut et bourrées.

quantité de travail disponible étant toujours à peu près la même, le nombre d'ouvriers qu'on peut occuper ne varie pas sensiblement, et au besoin les adjudicataires font venir des Belges ou des Bourguignons. Ces hommes passent une grande partie de l'année dans la forêt, ne la quittant que le dimanche pour aller renouveler leurs provisions; ils couchent dans des baraques en bois recouvertes de terre, et le plus souvent ont avec eux leur femme et leurs enfans qui les aident dans la mesure de leurs forces. Pendant l'été, quand le travail chôme en forêt, ils cultivent le lopin de terre qu'ils possèdent, ou louent leurs services comme journaliers. Avec de l'ordre et de l'économie, ils arrivent presque tous à une petite aisance qui les met à l'abri du besoin; ils ne sont pas d'ailleurs, par la nature de leurs occupations, exposés à des crises semblables à celle qui sévit si malheureusement sur nos ouvriers cotonniers. Tant qu'ils sont bien portans, ils n'ont pas de chômage à craindre, et quand vient la maladie, ils trouvent, s'ils ont été prévoyans, la société de secours mutuels qui pourvoit à leurs besoins.

Les ouvriers bûcherons ne sont pas les seuls qui vivent de la forêt; il y a encore les fendeurs, qui débitent le bois en lattes et en merrain, les voituriers, qui le transportent de la coupe au port d'embarquement sur la Seine, les flotteurs et les bateliers, qui l'amènent par eau jusqu'à Paris, les menuisiers et les charpentiers, qui le travaillent de mille manières, tous ceux enfin qui contribuent d'une façon quelconque à le mettre à la portée du consommateur. Les 40,000 mètres cubes que produit aujourd'hui la forêt, qui sur pied se vendent peut-être 400,000 francs, représentent au moins 1 million sur le marché parisien. C'est donc une somme de 600,000 francs qui reste entre les mains de tout ce monde de marchands et d'ouvriers. La conversion en futaie de la forêt de Fontainebleau, en doublant la production en matière, fera donc plus que doubler ou tripler le revenu du propriétaire; elle augmentera dans la même proportion les bénéfices et les salaires de toute cette population laborieuse et accroîtra son bien-être.

Pour avoir du reste une idée de ce que peuvent faire l'intelligence et le travail, il suffit de parcourir le village de Thomery, dont le territoire est resserré entre la Seine et la forêt. Peuplé autrefois de bûcherons, comme tous les autres, il est devenu peu à peu l'un des plus prospères et des plus coquets qui se puissent voir. Les maisons, entourées de jardins qui s'étagent dans ses rues en pente et qui viennent déboucher sur les bords de la Seine, paraissent, tant elles sont d'un élégant aspect, plutôt des maisons de campagne que des habitations de simples cultivateurs. C'est la culture des fruits qui a fait leur richesse; mais il faut voir à quel degré de perfectionnement ils l'ont portée! Ils ne se contentent pas de couvrir d'espaliers

les murs blanchis à la chaux de leurs maisons et de leurs jardins, ils en construisent au milieu des champs. Hauts de 3 mètres, distans de 10 ou 12, ces murs sillonnent la colline qui domine la Seine, présentant aux brûlans rayons du soleil leurs arbres étalés en éventail, taillés, échenillés, cultivés avec soin, abrités contre les gelées printanières et choisis parmi les meilleures espèces. Ce sont eux qui donnent ces beaux fruits que tout le monde connaît et qui ont fait à Fontainebleau la réputation que méritait Thomery. A défaut de célébrité, les habitans ont l'aisance, et je doute qu'ils consentent à changer leur lot. Quand on voit de pareils résultats, combien ne déplore-t-on pas l'ignorance et l'incurie de nos paysans, qui ne savent pas ce que c'est que tailler un arbre, et s'en rapportent à la Providence pour faire pousser ceux qu'il lui plaira? L'on s'étonne, devant les immenses marchés que présentent la Russie et l'Angleterre, que la France ne soit pas tout entière transformée en verger. Il y a là pour elle une source incalculable de richesses, car nul pays au monde n'est plus propre à ce genre de culture.

Enfin ce n'est pas seulement par les produits qu'elle fournit et le travail qu'elle procure que s'explique l'intérêt général qui s'attache à la forêt de Fontainebleau. On sait qu'elle attire chaque année quantité d'artistes et de visiteurs. Il n'y a pas de forêt au monde qui soit plus parcourue, plus dessinée que celle-ci; il n'y en a pas qui ait inspiré plus de paysagistes. Elle doit ce privilége à l'incroyable variété de sites qu'on y rencontre, elle peut fournir des modèles de tout genre : études d'arbres, rochers, mares, déserts, paysages orientaux, couchers ou levers de soleil, effets de neige, on y trouve tout ce qu'on veut. C'est à elle que bien des artistes justement populaires vont demander des inspirations. Rousseau lui prend ses vieux chênes, Diaz ses dessous de bois, Decamps ses paysages historiques. Il y a tels arbres de la forêt qui ont été dessinés par tous nos peintres, tels rochers qu'en cherchant bien on retrouverait dans nombre de tableaux. Chaque année, les villages voisins sont envahis par des légions d'artistes. C'est une vraie bonne fortune pour l'école française que de posséder près de Paris un champ d'étude aussi vaste et aussi varié que la forêt de Fontainebleau.

On voit quel intérêt complexe s'attache à une grande forêt; on voit aussi quelles salutaires influences en émanent. Dans le cadre d'une simple étude forestière, ce n'est pas seulement l'action de l'homme sur la nature que nous avons pu observer, c'est l'action de la nature sur l'homme sous une de ses formes les plus saisissantes et s'exerçant dans l'ordre matériel comme dans l'ordre moral.

J. Clavé

L'ADMINISTRATION LOCALE

EN

FRANCE ET EN ANGLETERRE

V.

CENTRALISATION ET GOUVERNEMENT DE L'OPINION.

I.

Une nation ne peut être libre, au dire de certains publicistes, que par l'entremise et dans la personne de localités indépendantes ou de classes privilégiées. — Nous croyons, nous, qu'elle peut être libre directement et en son propre nom. Nous avons essayé de montrer (1) que parmi nous le droit national trouve sa garantie comme son origine dans cette force toute morale qui s'appelle *opinion*, que ce droit n'a pas besoin, pour vivre ou pour naître, d'une garantie faite et montée comme une arme, de quelque chose comme les *places de sûreté* à l'usage du XVI[e] siècle, ou comme le *chômage* dont disposaient les castes. On voudrait achever cette preuve en l'appuyant sur quelque histoire, sur la nôtre principalement, ce qui n'est pas le côté le plus difficile de cette étude.

En effet, cette puissance de l'opinion, puissance naturelle et régulière, qui a charge du progrès humain, qui a ses racines au plus profond de nous-mêmes, dans une certaine communion de l'homme

(1) Voyez la *Revue* du 15 mars, 15 août et 1[er] décembre 1862, et du 1[er] février 1863.

avec la vérité, est en outre un organe particulier au pays et aux temps où nous vivons. S'il y a au monde un domaine qui lui soit départi, où elle ait toute son action et toutes ses prises, c'est la France. Ajoutons que s'il y a une œuvre, un fruit naturel de l'opinion en France, c'est la liberté.

Où prenez-vous, nous dira-t-on, que la France ait ce privilége inoui de se gouverner par l'opinion, c'est-à-dire d'ignorer ou de borner l'empire de la force, l'empire du hasard, et de vivre d'esprit en quelque sorte? Je prends ceci où je le trouve, c'est-à-dire dans le plus grand trait de notre histoire et de notre naturel, dans ces facultés de l'esprit que nous eûmes toujours prédominantes, accusées entre toutes, au point même d'exercer au dehors cette magistrature déplorée par M. de Maistre. Quand un peuple a certains dons assez riches pour l'expansion et le débordement, il y paraît d'abord chez lui, à son propre fait. De là parmi nous deux grandes choses, — sociabilité, prépondérance d'une capitale, — qui tiennent d'une manière directe à notre tempérament d'esprit.

Il n'est rien comme la séve des intelligences pour déterminer le contact, la rencontre des personnes. Que faire d'idées vives et abondantes, si ce n'est de les échanger? Or cet effet d'esprit dont le nom est sociabilité devient cause à son tour, la cause qui attire les hommes, qui les groupe dans certains *rendez-vous*, et finalement qui forme une capitale. Comme c'est là qu'aboutissent les intelligences, c'est là aussi qu'elles ont leur centre d'action, leur foyer de propagande, élaborant et mûrissant les idées de toute sorte, les idées politiques surtout : c'est de là qu'on voit partir ces grands courans de l'opinion, ces grandes projections de l'intelligence, qui maîtrisent tout, qui contiennent l'avenir, qui préparent les faits dans les âmes et les événemens par la culture assidue des causes morales.

Que la France soit le pays des idées, il y en a certaines traces notables qui ne sont pas d'hier. Un savant écrivain a raconté cette renaissance intellectuelle qui, dès le XIe siècle, éclata en France et charma l'Europe. Tel autre esprit, du point de vue de l'Espagne, arrive aux mêmes aperçus que M. Littré, et, contrairement à l'opinion commune, reconnaît la France dans les drames, dans les chants qui retentissent au-delà des Pyrénées, par exemple dans le *Romancero du Cid*. L'idée française n'est précoce que parce qu'elle est puissante, et cette puissance est celle de son propre fonds. « Où donc est écrite votre loi salique? disait un étranger narquois à Jérôme Bignon. — Ès cœurs des Français, » répondit Bignon. On sait que la coutume de Paris régna longtemps, je crois même qu'elle passa les mers (c'était le droit commun des colonies), avant d'être rédigée.

De même qu'on voit en ce pays des lois obéies qui ne sont pas lois écrites, on y voit des personnes et des classes exercer une grande action sur la marche du gouvernement sans être des pouvoirs publics. Au XVIII[e] siècle, la noblesse n'était plus un ordre dans l'état, un ordre du moins convoqué et écouté; toutefois son influence fut considérable comme élément de l'opinion, comme patronage des idées nouvelles, et de l'inquiétude, de la curiosité d'esprit qui aboutirent à 89. — Nous tenons là un cas étrange entre tous, et qui vaut la peine qu'on s'y arrête.

Jamais la noblesse n'avait fait parmi nous le même personnage qu'en Angleterre, où elle s'appuyait sur le peuple et stipulait pour lui. Ce n'est pas elle qui revendiqua, c'est Colbert qui institua parmi nous une protection du laboureur et de ses instrumens de travail analogue à ce qu'on trouve dans la grande charte. Comme pouvoir public, elle ne pourvut, elle ne veilla qu'à ses intérêts de caste, à ses prérogatives et à ses profits. On sait que ce pouvoir parut pour la dernière fois aux états-généraux de 1614, et ce fut pour répudier par la voix de son président certaine comparaison des deux ordres à deux frères qui avait échappé à l'orateur du tiers-état. M[me] de Motteville a rapporté les propres termes de cette objurgation, et l'on ne saurait en imaginer de plus hautains, de plus absolus en doctrine et en orgueil... Or à un siècle de là environ florissait le marquis de Mirabeau, *l'ami des hommes*, et tant d'autres, pleins du même langage, qui dirent leur dernier mot, qui abdiquèrent, comme on sait, à la nuit du 4 août.

Cela est merveilleux. Qui pourrait dire par où passent les âmes pour virer de la sorte? D'où descendent-elles sur les esprits, ces langues de feu qui vont brûler l'erreur jusque dans son gîte immémorial, l'erreur même des intérêts? D'où vient qu'à certains momens les fils ne continuent pas leurs pères? La tradition, qui est une loi tout aussi certaine que le progrès, comment s'interrompt-elle? Pourquoi y a-t-il dans tel cas l'attraction et dans tel autre la répulsion des exemples?

On peut soupçonner deux choses dans le cas particulier qui nous arrête : l'action de la vérité sur les intelligences, et la sécurité parfaite dont jouissaient les abus. Ils ne croyaient pas s'ébranler en s'avouant, en s'accusant; si ancienne était leur possession, et si indestructible d'apparence! Ils cédaient naïvement à l'attrait d'une vérité qui leur semblait sans péril. Sans insister sur cette considération un peu superficielle peut-être, sans chercher des raisons plus profondes qui feraient digression, supposé qu'on les trouvât, je veux seulement remarquer ici l'aptitude particulière des esprits français à bondir par-delà les grossièretés visibles et officielles, à

subir ou à constituer des pouvoirs d'opinion. Cette qualité est partout; mais elle éclate dans le rôle de la noblesse française au dernier siècle, dans ce personnage qui, sans être public, fut tout-puissant. N'est-ce pas le fait d'un peuple tout intellectuel, vivant d'esprit, étrangement sensible aux idées, et qui doit appliquer cette force partout, jusque dans la manière d'acquérir et de défendre le droit politique?

Ainsi la France est faite de telle façon qu'elle comporte l'opinion comme puissance dominante, l'opinion ayant prise partout sur une race à base intellectuelle. La liberté politique en France ne saurait tenir à telle caste, à tel privilége, à telle force particulière et physique pour ainsi dire, mais à l'opinion, à une force générale et morale. Ou la liberté a cette base parmi nous, ou elle n'en a aucune. Chez un peuple d'esprit, la liberté est un progrès intellectuel, l'acquisition d'une idée entre autres, et la victoire de cette idée, sa consécration par les lois, sera une victoire d'opinion. Remarquez bien l'incomparable puissance de cette idée. Si l'on néglige les accidens et les apparences, on s'aperçoit qu'elle est la seule où le peuple et les grands se soient entendus. En 89, les cahiers de tous les ordres concluaient au gouvernement représentatif, et le peuple, avec ses intérêts, avec ses appétits, n'a jamais dérogé à cette passion des intelligences. Les masses peuvent trouver leur compte au pouvoir absolu, c'était du moins le sentiment de la plèbe romaine; il n'est pas clair qu'elles le trouvent au gouvernement du pays par lui-même, s'il y a un pays légal à certaines conditions étroites de propriété. Quoi qu'il en soit, jamais en France elles ne prirent parti pour le pouvoir absolu; toujours elles ont prêté leur force aux grands coups qui le détruisaient.

Quand tels sont les origines, les précédens et les œuvres de l'opinion en tout pays et principalement en France, on peut bien croire que cette puissance n'est pas près d'abdiquer ou de déchoir aujourd'hui. Le fait est qu'elle a grandi : son règne a profité de tous les accès que lui offrent la culture et l'ouverture supérieure des esprits, ce qu'on pourrait appeler le spiritualisme croissant des sociétés modernes. Il n'y a que l'opinion désormais pour gouverner le monde. Comme elle a su l'améliorer, il lui appartient de le maintenir en l'état où elle l'a mis, par où elle est la garantie suffisante, en tout cas la garantie unique des droits qu'elle a créés, droits des hommes, droits des peuples. Il ne faut pas s'y tromper, l'opinion fait toute la liberté des peuples libres, là même où vous croyez apercevoir pour leur défense des forces disséminées, des organes spéciaux. C'est l'illusion que vous fait la Grande-Bretagne; mais en y regardant mieux, vous ne verrez là d'autre fonds que l'opinion

pour supporter ce majestueux ensemble de droits privés, locaux et publics. Tel est le véritable rempart des citoyens et du parlement, des libertés individuelles et de la liberté politique. S'il plaisait par hasard à la reine d'Angleterre de licencier le parlement et de gouverner comme Catherine la Grande, elle échouerait, je suppose; mais il faut voir comment, ou plutôt devant quel obstacle : il faut se rappeler que la reine d'Angleterre dispose absolument de la force armée, tout comme un tsar, et que le parlement est sans action sur cette force. Vous me direz qu'il y a dans ce pays des communes, des localités souveraines! Peut-être; en tout cas, ces communes n'ont ni murailles ni garnisons. Vous songez sans doute aux comtés où se trouvent une police, une milice aux ordres des juges de paix et des lords-lieutenans; mais la couronne peut révoquer ces magistrats et en chercher d'autres qui soient à sa dévotion.

Il ne se rencontre donc nulle part une force régulière, un organe attitré pour avoir raison d'une fantaisie despotique, comme celle que nous avons supposée. Bien entendu que cette fantaisie périrait misérablement. Les chefs de l'armée n'obéiraient pas; l'aristocratie, dépossédée de ses fonctions locales, les garderait; en tout cas, ces fonctions ne trouveraient pas de preneurs. Finalement la souveraine perdrait la couronne, convaincue d'avoir perdu la tête; mais dans toute cette aventure je vous défie bien de voir autre chose que la puissance de l'opinion. Le fait est que ce pays, d'une liberté fameuse, ne s'est pas réservé de force expresse, de garde ni de citadelle pour défendre ses droits : il n'a pas dispersé la souveraineté, toutes les forces de l'état sont à leur place, c'est-à-dire dans une seule main; mais l'opinion est à son poste, le sentiment du droit national est partout comme le sol, comme l'atmosphère, une condition de vie. C'est là-dessus qu'il faudrait passer pour atteindre les droits du pays, et cet obstacle est invincible.

Ainsi les forces particulières qui composaient l'ancienne société ou plutôt qui gardaient les priviléges d'autrefois ont péri partout; elles ont péri en France plus expressément, plus visiblement que partout ailleurs : voilà toute la différence; les débris même en ont disparu parmi nous. A la place de ces forces et pour l'œuvre qu'elles faisaient a paru l'opinion publique, remplaçant l'esprit de corps au même titre que le droit commun remplaçait le privilége, et que les services publics succédaient aux castes. Un seul droit, un seul peuple, un seul état sous le gouvernement de la nation souveraine, voilà où nous en sommes. Et tout cela doit durer par la force des idées qui l'ont créé, ou rien ne le fera durer.

De nos jours, quand l'opinion ne suffit pas à défendre un droit, rien n'y suffit. Cette force vous paraît-elle insuffisante? Vous plai-

rait-il de retourner de quelques siècles en arrière, aux *places de sûreté*, aux *chambres mi-parties*, aux apanages et aux gouvernemens de province? Alors prenez votre parti de refaire tout l'ancien régime, dont vous ne pouvez restaurer les forces sans les abus; brisez l'unité des lois françaises; abdiquez le droit commun; ressuscitez les forces qui divisaient l'ancienne France. Cela fait, il ne vous manquera plus que les droits individuels et le droit national, pour le salut desquels vous faites cela : quand vous aurez les garanties, les choses à garantir vous auront quitté par cela même, car vous ne songez pas sûrement à une telle contradiction que de retenir l'égalité devant la loi, et de ranimer en même temps les forces qui n'existaient qu'à la condition du privilége, de l'inégalité.

Il faut opter entre les forces d'autrefois et les biens d'aujourd'hui. A ce propos, je vous prie instamment de remarquer que ces forces d'autrefois étaient médiocres, qu'elles ont découvert et trahi tous les droits qui s'y appuyaient, ecclésiastiques, nobiliaires ou parlementaires : nulle histoire n'est plus authentique. L'église elle-même y a son rôle de victime : Louis XIV la viola dans ses biens quand il lui plut de s'attribuer les revenus des abbayes, prieurés, évêchés, qui se trouvaient vacans, et qu'il ne tenait qu'à lui de laisser vaquer; c'était ce qu'on appelait le droit de régale. Il y eut même à ce sujet tel évêque poursuivi, exilé, condamné à la peine capitale par le parlement de Toulouse (1). Les protestans ne purent tenir derrière les murailles de La Rochelle et de Montauban, qui leur appartenaient, ni la fronde à Bordeaux, où elle s'était réfugiée dans la personne d'une héroïne.

A propos de murailles, il y eut un temps, qui durait encore au commencement du XVII[e] siècle, où la France était couverte de forteresses féodales et municipales. Noblesse et communes avaient leurs remparts, leurs garnisons, et se gardaient militairement, ainsi qu'il appartient à des personnages qui se piquent de souveraineté; mais Richelieu en eut bientôt fait des ruines. Il leur déclara tout d'abord une guerre d'édits, de voies de fait, et même d'opinion. *Guerre aux châteaux!* c'est à peu près ce que criait « la déclaration du 31 juillet 1626 pour le rasement des villes, châteaux et forteresses non situés sur la frontière. » Voilà qui est étrange, et le premier mouvement est de n'y rien comprendre ou même de n'y pas croire. Ne serait-ce pas là une de ces vaines ordonnances, comme il n'en manque pas sous l'ancien régime, où le roi n'était obéi que quand il le voulait et le témoignait absolument, ce qui ne lui arrivait pas toujours, — et qui restaient lettre morte devant l'inertie des parlemens, du clergé,

(1) Voyez les mémoires de l'intendant Foucault.

des gouverneurs de province ? Il y en a un exemple frappant à cette époque même, le *code Michaud*, avec ses règles démocratiques sur l'avancement militaire, tombé en désuétude dès sa naissance. Ici pourtant le cas est tout autre. La chose dite est chose faite, et même avec acclamation : les coups suivent la menace et pleuvent de toutes mains. Quand Richelieu envoya l'intendant Machault dans le Languedoc exécuter ses édits et raser les donjons, celui-ci trouva des auxiliaires partout. « Chacun courut à sa haine, dit un de nos historiens, les campagnes aux châteaux, les villes aux citadelles. »

Peu après, la noblesse vit tomber sous le coup des mesures ou sous la concurrence des créatures royales ses deux priviléges constitutifs, celui de commander les armées et celui de ne pas payer l'impôt. Sa dernière réclamation se fit entendre aux états-généraux de 1614 : une plainte amère contre la création des offices, parce que c'était vendre la puissance publique, laquelle appartenait de droit à la noblesse, et parce que certains offices conféraient l'ennoblissement. On n'en vit pas moins, pendant toute cette époque, un avénement d'hommes nouveaux, une ascension du tiers-état qui ne le cède guère à ce que nous avons vu de nos jours. La seule nuance à noter, c'est que l'ennoblissement était toujours la condition, quelquefois préalable, plus souvent ultérieure de ce progrès. L'état faisait alors moins de façon avec les priviléges authentiques et séculaires de la noblesse qu'il n'en fait aujourd'hui avec les priviléges de telle compagnie de notaires ou d'agens de change qui est d'hier, qui aurait besoin d'être accrue dans son personnel pour les nécessités du public, mais à laquelle il n'a garde de toucher. Quant à l'immunité fiscale, on sait que les *vingtièmes*, vers la fin du XVIIe siècle, furent imposés à tous, nobles ou roturiers.

Ainsi procédaient les derniers Bourbons, niveleurs s'il en fut, fondateurs de droit commun et d'égalité, précurseurs de 89 ; il ne leur restait plus qu'à tomber.

Dans cette grande destruction de l'ancienne société, où ils s'employèrent avec tant de zèle, un seul pouvoir nous apparaît, se conservant mieux que les autres : c'est le parlement, soit par la nécessité de sa fonction, soit que l'on vît dans la magistrature une dernière image de ces états-généraux qui n'étaient plus convoqués, soit plutôt parce que cette caste, la dernière en date, était au XVIIIe siècle en voie de formation et dans sa force ascendante. Ceci mérite en effet quelque considération. Au XVIIe siècle encore, un fils de marchand pouvait acheter une charge au parlement, comme fit le père de Fouquet ; mais cent ans plus tard le parlement ne se recrutait que parmi les parlementaires. Il avait la séve de tout ce qui grandit : la croyance en soi-même, l'ardeur aux conflits, la fermeté des res-

sentimens, avec cela une probité pécuniaire qu'on n'a jamais contestée, une certaine austérité de mœurs, et les plus beaux restes de christianisme, celui de Port-Royal. La lutte où il vivait, contesté et contredit de tous côtés, par la cour, par l'église, par la noblesse, maintenait le parlement à cette hauteur, en cette vitalité. Peut-être faut-il dire d'une manière générale que, parmi nous, ce qui s'élève vaut mieux que ce qui est élevé. Paysans et bourgeois, chacun dans son effort pour monter à l'échelon supérieur, déploient de rares qualités; mais, une fois guindés et classés au plus haut, cet effort s'arrête, et rien ne ressemble parmi nous à ce sentiment de la chose publique, à ce patronage local, à ces œuvres de philanthropie et de charité qui distinguent l'aristocratie anglaise. Si ce soupçon était fondé, ce serait la marque d'une infériorité morale, très visible à ce signe d'une ambition qui se repose dans les familles dès qu'elle n'a plus pour objet quelque avancement direct et personnel.

A l'exception près du parlement, — et encore qui lutta plutôt qu'il ne triompha, pour ses prérogatives plutôt que pour le bien public, avec plus d'entêtement que de lumières, ainsi qu'il le fit bien voir à Turgot; — sauf cette exception, dis-je, les anciennes forces étaient venues à rien aux approches de 89, ou plutôt depuis Louis XIV et Richelieu. Au regard du monarque, elles avaient le droit pour elles, un droit fondé sur des titres qui valaient bien ceux de la royauté, et que néanmoins elles furent impuissantes à défendre. Après un long déclin, elles s'écroulèrent tout à coup, et la société moderne perdit là peu de chose. Elle a mieux aujourd'hui pour défendre les bases où elle s'est assise, elle a cette force que nous avons vue à l'œuvre, détruisant tout en fait d'abus, créant tout en fait de droit : l'opinion.

Il faut songer aux objections, à celle-ci d'abord : « cette force est dangereuse; justement parce qu'elle est sans limites prévues et sans armes consacrées par la loi, elle peut éclater en violences, en révolutions! » Je conviens que cette appréhension n'est pas absolument sans cause. Que voulez-vous? On n'a pas encore imaginé de tribunaux pour les démêlés qui s'élèvent soit entre les peuples, soit entre peuples et rois. Ces grandes disputes ont une dernière raison qui ne sera jamais de l'ordre juridique. L'humanité n'est pas parfaite, ou du moins ne se perfectionne pas d'un coup. Il n'est pas clair que nous ayons trouvé la fin de tout mal politique en plaçant le pouvoir sur ses véritables bases et sous la garde de l'opinion. Il aura de la peine à s'y asseoir, à s'y tenir. Rien ne se dispute comme le pouvoir, d'où dépend une infinité de choses brillantes ou profitables. Il y aura là une phase d'épreuve, un labeur de transition et d'installation où abondera la pierre d'achoppement. Notez cepen-

dant que, si l'opinion a des voix légales et sonores comme la tribune, comme la presse, elle fera moins de révolutions avec ce bruit et cet éclat qui la révèlent que si elle est réduite à se laisser entrevoir et deviner comme au siècle dernier.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs, en nous apitoyant sur nous-mêmes et sur les révolutions qui nous visitent aujourd'hui, que l'ancien régime avait ses guerres civiles. Cela durait encore au milieu du XVII[e] siècle, que dis-je? à la fin même du grand siècle, dans les Cévennes, où Villars ne fut pas de trop pour terminer dix-neuf ans de guerre civile. On peut discuter sur la valeur respective des deux fléaux; un esprit impartial les tiendrait peut-être pour équivalens, ce qui est reconnaître la supériorité de la société moderne, dès que, sur un fond meilleur, celui du droit commun et du droit national, elle n'offre pas de pires accidens que la société d'autrefois.

Vous n'êtes pas convaincu, vous songez peut-être à ce qui s'est passé en 1848, après trente-trois ans d'un régime qui avait toutes les apparences de vie et d'acclimatation, alors que la période d'épreuve dont nous parlions tout à l'heure semblait heureusement franchie. Peine perdue, direz-vous : cet appareil parlementaire qui semblait défier et désintéresser les révolutions s'écroula en un jour sous les coups d'une révolution... La vérité est qu'il périt par hasard, et le hasard ne se prévoit pas, ne se calcule pas, il fait irruption partout. Il ne faut pas dire pour cela que ce régime commence et continue par les révolutions, qu'il en est vicié dans son essence, harcelé dans sa marche comme à ses débuts : il faut voir seulement qu'il y a des choses fortuites dans l'histoire. La chute dont nous parlons en est un insigne exemple. Ce n'est pas que le gouvernement tombé fût sans reproche. Il avait une manière à lui d'entendre la politique extérieure. Cependant on ne peut pas dire qu'il prît le chemin de l'abîme où il s'est perdu : il avait sa grandeur, vivant comme il faisait avec le pays, à l'épreuve et au feu de toutes les attaques, sans pour cela le dégrader ni le violenter d'arbitraire, admettant d'ailleurs et portant toujours en lui de quoi se redresser un jour à la voix du pays. Je ne vais pas énumérer et détailler tout le hasard qui s'est accumulé à cette prodigieuse époque : je veux seulement dire que le hasard a ses droits, qui sont ceux de la liberté humaine. Il peut bien y avoir du hasard dans les événemens, puisqu'il y a de la fantaisie en nous, et, remarquons-le bien, une fantaisie qui doit être efficace jusqu'à un certain point : il y va de la dignité humaine; l'homme ne serait plus un être moral, sujet à mérite et démérite, s'il n'était donné qu'à sa sagesse de fructifier, s'il était puni de sa déraison et de ses caprices par une impuissance

immédiate. « Il n'y aurait plus alors de sa part que prudence ou folie, » comme dit très bien M. de Maistre.

Je ne nie pas pour cela la philosophie de l'histoire, un si beau thème! ni la Providence, c'est-à-dire les regards et les décrets d'en haut sur le monde moral. Je suppose seulement que les lois divines sont compatibles avec cette autre loi de la liberté humaine, par un procédé qui est une certaine somme d'effet permise à nos bévues et à nos scélératesses. Il ne faut pas médire d'une institution parce qu'elle s'est mal comportée à cette épreuve du hasard, et surtout il ne faut pas y renoncer. La passion et le hasard ont leurs jeux, qui dérangent tout. La banque la mieux conçue et la mieux conduite fera banqueroute un jour de panique où tous les porteurs de ses billets en voudront le remboursement. Si toute la population d'une ville affluait à son chemin de fer pour fuir un fléau ou pour courir à la fête voisine, le chemin de fer n'y suffirait pas avec le matériel le plus complet. Je le demande : serait-il spirituel de répudier pour cela les banques et les chemins de fer?

Ici je veux prévoir une objection ou plutôt un sarcasme, une réduction à l'absurde des idées qu'on vient de voir sur la puissance de l'opinion. Puisque l'opinion exerce par elle-même un tel empire, puisque la pensée commune a des effets si éclatans et si infaillibles pour détruire ou pour créer, à quoi bon l'organiser? Pourquoi compliquer et embarrasser la vie sociale, la paix publique, de ressorts bruyans et explosibles? Pourquoi instituer un système de disputes officielles là où suffirait, tantôt insinuante, tantôt impérieuse, la séve critique qui circule dans les esprits? Cette objection perd de vue que l'appareil parlementaire, que des conseils souverains et représentatifs de la nation ne sont pas seulement la garantie, mais la forme du droit national, l'expression de l'opinion publique. C'est chose nécessaire aujourd'hui moins peut-être pour défendre ce droit que pour manifester cette opinion, — un organe plutôt qu'un bouclier.

Parmi les êtres en général, il n'est pas de faculté qui n'ait son organe. Qui est-ce qui respire par les pattes? Qui est-ce qui marche par la bouche? Cela revient à dire que la nature approprie toujours les moyens à la fin, quelle que soit la sobriété classique de ses ressorts. Pourquoi en serait-il autrement parmi ces êtres appelés nations, quand elles en sont venues à vivre sciemment et à se gouverner elles-mêmes, quand la raison qui est dans chacun sert à la chose publique sous le nom d'opinion publique? Pourquoi l'intelligence collective qui vient aux peuples n'aurait-elle pas son organe? La plupart des constitutions, quand elles reconnaissent une force quelque part, l'érigent en pouvoir. Tel pays ayant des classes supérieures douées de tradition et d'autorité morale en a fait un élé-

ment politique qu'il a mis partout, dont il use dans les localités comme au timon de l'état. Rien n'est mieux avisé. Il est mauvais d'abandonner des forces à elles-mêmes, sous prétexte qu'elles sauront bien trouver leur issue, leur aliment. A procéder ainsi envers l'opinion, on court le risque d'une privation ou d'une explosion, l'une et l'autre au grand dommage de la chose publique, tandis qu'en organisant l'opinion, on a quelque chance d'en profiter et de la discipliner. Politique à part, dans tout ordre de faits, quand une faculté a inventé ou perfectionné un organe, vous ne pouvez la retenir dans l'usage limitatif ou plutôt dans la sujétion de l'organe ancien et imparfait. Aujourd'hui que la locomotion, la destruction, l'échange des idées et des produits, ont découvert des voies nouvelles, on ne peut pas dire au monde : Vous guerroierez sans poudre, vous commercerez sans monnaie de papier, vous circulerez sans vapeur et sans électricité, vous penserez sans journaux.

Or de nos jours la liberté politique est partout autour de nous avec cet appareil de garanties et de discussions parlementaires qui vous paraît superflu. Étant donné que la liberté politique est un degré de vie qui est venu aux sociétés modernes, un article de civilisation en quelque sorte, comme les banques, les armées permanentes, les chemins de fer, les hôpitaux, l'organe en est tout trouvé : c'est le régime représentatif, et même cet organe s'impose absolument à cette fonction, à ce besoin. La liberté ne peut avoir d'autre procédé parmi les hommes qui veulent se gouverner eux-mêmes et qui ne peuvent tenir sur une place publique. Il faut que toute liberté en passe par là, ce qui ne veut pas dire qu'elle se ressemblera partout; mais partout elle offrira ce même trait du mandat électif, tout comme une banque, une armée, qu'on trouve d'un bout à l'autre de l'Europe, présentent çà et là des conditions de régime fort diverses, sauf cette condition capitale et universelle de la monnaie de papier, de la permanence sous le drapeau.

Quand la liberté politique a pris cette forme, quand l'opinion est organisée de la sorte, elle produit un effet précieux, qui est l'accélération du progrès : elle a des ailes pour suivre l'essor des esprits, pour apporter la récompense aux générations qui ont eu la peine et l'effort, ce qui est inestimable. Autrement l'opinion triomphe sans doute à la longue, et l'humanité recueille tôt ou tard son héritage de progrès, mais à cette condition du temps qui est terrible pour les hommes. Or laissez-moi penser non-seulement à l'humanité, mais aux hommes, qui n'ont guère eu jusqu'à présent que le temps de souffrir et de mourir. Dans le peu de durée départi à ces pauvres êtres, tout dépend pour eux de l'allure du progrès : vive et rapide, elle vaudra à des générations entières le triomphe de Lafayette ou tout au moins la vision suprême de Moïse.

Ainsi nulle combinaison n'est supérieure au hasard, nul régime n'a l'assurance d'y échapper, pas même celui de l'opinion organisée et représentée. Encore moins peut-on dire que ce régime de l'opinion s'établira sans la violence et l'angoisse des épreuves. Cependant il n'est qu'un tel régime pour faire droit au genre humain, pour lui apporter sa destinée avec les égards dont il est digne, et du train dont il a besoin. Mais ici reparaissent les partisans de la liberté locale avec des espérances et des raisons prises dans l'ordre d'idées même où nous raisonnons.

II.

« L'opinion, disent-ils, c'est le concert des idées d'un peuple, c'est le poids de ce que nous pensons chacun sur la chose publique, accru et multiplié sans doute à certaines conditions de contact et de groupement; mais enfin la base de l'opinion publique, c'est l'idée individuelle : or tant vaudra l'esprit de chacun, tant pèsera l'opinion. Si vous voulez mettre la force dans l'opinion, mettez-la d'abord dans les hommes. Ce principe admis, qui est évident, peut-on nier qu'un certain exercice des droits locaux ne soit une culture désirable des esprits, un moyen d'entretenir et de féconder la pensée politique d'un pays, de fortifier enfin l'opinion en fortifiant l'individu, et justement à cet endroit du gouvernement de la nation par elle-même, qui s'illuminera d'une singulière évidence dans un pays pratiquant le gouvernement de la commune par elle-même? La liberté n'y saurait périr, étant partout. N'est-ce pas là, n'est-ce pas ainsi qu'on créera des obstacles invincibles à tout attentat sur la liberté du pays, à toute invasion d'un despotisme quelconque, populaire ou monarchique? »

Voilà une objection posée contrairement à toutes les règles de l'art. On prête là aux idées que l'on se propose de combattre la force de l'ensemble, le poids de l'accumulation, au lieu d'isoler et d'aborder séparément chacune d'elles, ainsi que l'enseignent les tacticiens de la chose. Peu m'importe : je ne fais pas œuvre d'art ou de secte, mais une étude sur un sujet où quelques esprits éminens croient apercevoir la liberté. Or telle est la grandeur de cette idée, ou même simplement de ce qui en fait l'illusion, qu'il convient de faire beau jeu aux doctrines portant cette étiquette, et de les déployer dans toute leur apparence. On est bien obligé néanmoins, comme on ne peut tout dire à la fois, de détailler, d'analyser cette objection pour y répondre.

Pour commencer par la fin, qui ne vous arrêtera guère, il me semble que vous comptez sur des communes libres pour fonder dans le pays une liberté impérissable, supérieure à tout attentat, d'où

qu'il vienne. C'est à quoi il est fort naturel de penser; mais encore y faut-il pourvoir par un juste remède et non par un expédient mal avisé, où l'on oublierait et le mal réel et le seul traitement qui s'y applique. Or je réponds que ces grands coups se portent ou se parent dans une capitale et non ailleurs, c'est-à-dire là seulement où se trouve la tête des partis et du gouvernement. Une révolution, un coup d'état, une insurrection, qui ne frappe pas là, frappe et expire dans le vide; la province ne sait qu'avorter; c'est ce qui parut bien en 1848. J'ai vu certaines villes aller jusqu'à expulser les commissaires du gouvernement provisoire sans pousser plus loin. Ce n'était pas que la colère leur manquât, une colère unanime; seulement, après quelques efforts pour rattacher à elles les villes et les campagnes voisines, elles sentaient bien vite leur isolement, leur inanité, le peu qu'elles pesaient à côté de Paris. Mais je prends mal mes exemples. Le plus grand souvenir, la preuve sans réplique à cet égard, c'est ce qui se passa en Algérie à la même époque, où se trouvait une armée de cent mille hommes sous un fils de roi digne de cette armée, laquelle néanmoins estima l'aventure au-dessus de ses forces.

Cette soumission absolue, implicite, que rencontre toute chose accomplie à Paris, n'est que de nos jours. Autrefois on tenta la résistance; mais il faut voir comme on échoua! en 93 par exemple, où se passèrent des choses peu connues dans leur détail et qui valent la peine d'être expliquées. Il faut savoir qu'à cette époque les localités étaient souveraines dans toute la force du terme, et cela en vertu de la loi du 14 décembre 89, laquelle, instituant partout des administrations électives, et pour la commune, et pour le département, n'avait mis nulle part des agens du pouvoir central pour en imposer les lois et les mesures. Les intendans n'existaient plus, les préfets n'existaient pas encore, et, pour le dire en passant, c'est aux mauvais souvenirs laissés par les intendans qu'il faut attribuer cette prodigieuse omission de la grande assemblée. Elle entendait bien du reste que l'administration eût le roi pour chef, et descendît de là jusqu'à la dernière localité. Elle s'en est expliquée d'une manière formelle dans les instructions annexées à la loi du 14 décembre 89 : seulement elle oublia d'armer le principe qu'elle posait. En fait, nul lien n'existait alors pour rattacher et soumettre les extrémités au centre. Il me semble que cette incohérence était une parfaite souveraineté répandue dans les départemens. Or, tandis qu'ils étaient ainsi livrés à eux-mêmes, il se passait au centre tout ce qui pouvait les en aliéner, les en arracher avec horreur : la commune de Paris, le club des jacobins, avaient subjugué la convention et régnaient par la terreur; le sang coulait à flots, un sang innocent, car rien ne

prouvait le crime des condamnés dans cette violation qu'ils souffraient des saintes formalités de la justice. Là-dessus on vit l'insurrection de soixante-dix départemens : M. Thiers les a comptés. Quinze départemens tout au plus restèrent fidèles à Paris,... qui n'en triompha pas moins.

Telle était la situation : à Paris les crimes les plus provoquans, en province la souveraineté la plus complète, laquelle toutefois, avec cette faveur inouie des circonstances et des consciences, ne put prévaloir sur la capitale. Ne comptez donc pas sur les départemens pour retrouver et pour relever ce que Paris a perdu, pas plus la liberté qu'autre chose; à Paris seulement se font et se défont les gouvernemens, bons ou mauvais. Tel est l'enseignement qui ressort de notre passé : quant à l'histoire d'Angleterre, nous l'avons interrogée déjà sur ce sujet, et nous avons vu que la révolution de 1640 ou plutôt que nulle révolution anglaise n'eut jamais rien de local dans ses origines et dans sa fortune.

Ainsi vous ne pouvez présumer que la liberté, compromise à Paris, renaîtrait dans les communes, si elles étaient libres; mais cette liberté communale n'aurait-elle pas d'autres avantages considérables? Ici est la plus vive insistance de l'objection que nous avons posée plus haut, ici on nous parle des communes, non plus comme refuge et citadelles de la liberté dans le cas d'un attentat monarchique, mais comme prêtant un concours permanent et régulier au gouvernement du pays par lui-même, au franc jeu d'institutions libres, et cela sous un double rapport.

D'abord des communes indépendantes nommeront, selon toute apparence, des députés indépendans, ou du moins l'élection de ces mandataires ne subira plus l'influence du gouvernement, ce qui est un résultat désirable, un obstacle de moins dans l'expression de la pensée publique, un pas sensible vers la vérité, vers l'idéal électoral; il ne restera plus pour vicier les élections que les intérêts privés, les menées particulières, les intrigues de coterie, les marchés de places et de voix. Puis des localités se gouvernant elles-mêmes seront une école politique; les communes, n'étant plus traitées en mineures, s'estimeront adultes et viriles, ce qui est une manière de le devenir.

Le moment est venu de faire droit à cette objection, de rechercher au moins ce qu'elle a de fondé, ayant montré tant de fois ce qu'elle a d'inadmissible. Il y a peut-être moyen de déplacer la discipline des communes, soit par un retour aux principes de la chose tels qu'il étaient entendus par la loi du 14 décembre 89, tels qu'ils sant pratiqués de nos jours en Belgique et en Hollande, c'est-à-dire en attribuant aux conseils-généraux toute cette surveillance,

cette juridiction des affaires locales qui appartient aujourd'hui aux divers agens du pouvoir exécutif, soit par une imitation des lois anglaises, où ce règlement est une besogne parlementaire. L'éternel grief de la tutelle administrative disparaîtrait ainsi, et la dispute relative aux communes serait purgée d'une certaine monotonie. Quant à diminuer leur dépendance, on le pourrait aussi. Quelques libertés qu'on leur accorderait sur la gestion de leurs biens, sur le règlement de leurs budgets, etc., n'auraient rien assurément de bien hasardeux. Les conseils municipaux auraient le droit de s'assembler, de se taxer, de régler l'emploi de leurs revenus ordinaires. Mais, si vous comptiez pousser plus loin cette réforme et mettre dans les communes de quoi y créer soit le caractère, soit l'intelligence politique, vous compteriez sans les limites nécessaires qui bornent ces êtres, ces pouvoirs. Les communes ne peuvent ni créer, ni même appliquer les règles de leur gouvernement. Il y aurait là sans doute un de ces exercices où la trempe des volontés se prononce et se fortifie; mais qui oserait aller jusqu'à les faire souveraines comme le législateur ou même simplement indépendantes comme un individu? La nature des choses y résiste énergiquement; de quelque façon que l'on envisage les communes, comme des pouvoirs ou comme des personnes, la limite se dresse de toutes parts devant elles, et l'obstacle est enraciné sous leurs pas. Vous n'arriverez par aucun biais, quelque service que vous en attendiez, à les laisser maîtresses de leurs affaires.

Si la commune est un pouvoir, expliquez-moi de grâce à quel titre et par quelle prodigieuse exception ce pouvoir serait unique et irresponsable! Quand il n'est pas de pouvoir au monde, même le royal, le parlementaire, le judiciaire, qui n'ait à compter avec quelque pouvoir parallèle, supérieur ou même inférieur, pourquoi donc un conseil municipal serait-il seul à ignorer tout contrôle, tout contre-poids? Le moindre intérêt privé aussi bien que les plus grands intérêts publics ont pour eux la garantie d'un recours ou tout au moins la pluralité des balances. Et l'on irait déroger à cet élément de toute société, à ce lieu-commun de civilisation, pour livrer les intérêts qui peuplent, c'est-à-dire qui divisent une localité, au jugement brutal du nombre, au droit grossier du plus fort! unité de pouvoir, droit absolu de la majorité, c'est ainsi que seraient constituées les communes! Cela n'est pas soutenable. L'immolation des minorités ne peut être la base d'un organisme ou d'une éducation politique parmi les communes. Peut-être ne faut-il pas protéger les minorités par la main de l'état; mais elles ne peuvent demeurer sans une protection qu'il faut demander, soit au pouvoir législatif, soit aux pouvoirs locaux supérieurs, soit à une certaine pluralité de pouvoirs dans la même localité. Il n'est tel en effet que

l'équilibre ou la hiérarchie des pouvoirs pour mettre dans les affaires humaines, autant que le comportent les limites humaines, cette souveraineté de la raison qui est la seule légitime, comme disent les doctrinaires, dont cette doctrine est le plus beau titre. C'est là le fond de tout gouvernement, l'organisme vital dont ne peuvent se passer les corps politiques. Vous ne sauriez y déroger pour les communes, parce qu'elles ont des immeubles à elles, un certain isolement, des besoins et des charges qui leur sont propres, lesquels figurent une individualité, quelque chose d'existant par soi-même.

Il nous reste à considérer la commune sous ce point de vue. C'est un individu, soit : ce n'est pas à dire qu'elle puisse traiter ses affaires et régler ses intérêts avec l'indépendance qui caractérise chacun de nous, avec ces façons directes et absolues dont nous gouvernons nos ventes, nos procès, nos constructions, nos emprunts, tout ce qui regarde notre métier, notre industrie, notre foi, nos droits paternels en fait d'éducation. C'est qu'au fond la commune n'est pas un individu, mais un groupe, un multiple, un composé de membres et de parties qui ont chacun des intérêts distincts, avec cette particularité que chaque intérêt constitue un droit. Ici éclate la différence qui sépare l'individu communal de l'individu en chair et en os. Celui-ci a des droits naturels et inviolables qu'il exerce comme bon lui semble, sous l'unique réserve du droit d'autrui à respecter. J'ai dit du *droit* et non de *l'intérêt;* il n'est pas défendu à l'homme de blesser l'intérêt des autres hommes en exerçant son droit, en manifestant sa supériorité, ce qui est le fait de la concurrence industrielle, et plus généralement de la compétition qui est ouverte un peu partout. Il est très permis, je suppose, d'élever boutique contre boutique, et ce cas, où le dommage est sensible, ne laisse pas que d'être légitime. Or à cet égard la commune n'a rien d'un individu, sa puissance est inférieure à la puissance privée, car en toutes mesures communales blesser un intérêt, c'est blesser un droit, le droit que tire chacun de son concours financier et obligatoire à ces mesures, le droit du contribuable.

Une commune ne peut donc prétendre à l'irresponsabilité, parce que nul pouvoir n'y peut prétendre. Il ne lui est pas plus permis de se comporter en individu maître absolu de ses affaires, parce qu'elle n'est pas un individu, parce qu'elle se compose d'intérêts divers, respectables chacun comme un droit. Il s'ensuit que la commune est au plus bas dans l'échelle des êtres, — sujette comme chacun de nous aux lois civiles, criminelles et fiscales de la communauté, qu'elle ne peut enfreindre ni déserter, — sujette en outre à une discipline toute particulière, qui est pour empêcher le sacrifice, l'oppression d'aucun intérêt parmi tous ces intérêts qui la composent et

qui se valent, qui constituent autant de droits. On se fait une assez juste idée des conflits qui peuvent diviser une commune, quand on se représente la division des localités elles-mêmes, leur incohérence topographique. On ne compte pas moins de trente mille sections de communes, ce qui contient le germe d'autant de disputes sur l'emplacement de l'école, du cimetière, du lavoir, de l'hôpital, etc. (1).

De ce chef, les communes portent en elles un litige permanent, un contentieux organique pour ainsi dire, qui veut au-dessus d'elles des juges, des arbitres. Autrement vous créez une anomalie inconcevable, celle d'un juge et partie, sous prétexte que la partie en question est une majorité. Vous instituez une agrégation de personnes, sous le nom de commune, parmi lesquelles tout différend se juge à la majorité, c'est-à-dire par le droit du plus fort : un déni de justice ou plutôt de civilisation, car cette force du nombre n'a pas plus de droit et de raison que la force physique constatée par le poids des muscles. Au lieu de se battre, on se compte, et ce dernier procédé, pour être moins violent, n'est pas plus raisonnable que l'autre.

Ainsi le degré de puissance et d'autonomie où se forment les caractères politiques, où les volontés s'exercent et s'aguerrissent, ne peut être attribué aux communes. Quant à l'intelligence politique, jamais elle ne naîtra dans la gestion des affaires communales. Cette gestion fera des hommes plus habiles dans leurs affaires privées, dans leur industrie, dans leur métier : du conseil municipal, ils retomberont chez eux avec un esprit plus ouvert et plus étendu, pour s'être appliqués à des choses plus complexes, plus considérables que leur besogne quotidienne, pour s'être mêlés peut-être à des esprits plus vifs et plus élevés. Cet avantage n'est pas mince; mais il est le seul qu'on puisse attendre d'un maniement d'affaires communales. Qui peut plus peut moins, cela se conçoit parfaitement; mais ne croyez pas qu'on s'achemine par cette voie bornée, par ce manége monotone des choses locales, à comprendre soit des questions de politique étrangère ou religieuse, soit même simplement des questions de libre échange, de banque, de chemins de fer, d'associations commerciales, encore moins à en faire le texte et la condition d'un mandat électoral. Ce qu'on acquiert dans l'habitude des petites choses, c'est l'incapacité des grandes, un point que nous avons déjà touché ailleurs.

(1) Voyez le *Traité des Sections de Communes*, deuxième édition, par M. Aucoc, maître des requêtes.

III.

Ailleurs ou ici, sommes-nous sûr d'avoir tout dit sur un sujet qui recule et se dilate à mesure qu'on y avance? Avons-nous reconnu comme il faut, soit la part d'indépendance qui pourrait être faite aux communes, soit le bien qui naîtrait de cette indépendance?

Quant au premier point, nous avons revendiqué pour les conseils municipaux le droit de s'assembler, de se taxer, d'employer leurs revenus ordinaires, et d'exécuter tous travaux de construction ou de route comme bon leur semble, sauf le recours de tout intérêt lésé aux conseils-généraux. Il serait difficile d'aller plus loin.

Quant au second point, on va peut-être me reprocher de mettre en oubli la valeur que prendront les conseils-généraux pourvus de cette attribution, faisant à l'égard des communes l'office dont s'acquitte aujourd'hui le pouvoir exécutif. Je conviens qu'il naîtra ainsi, dans un pouvoir local au moins, quelque expérience, quelque notion d'affaires. Cela est précieux, mais cela n'est pas politique, vu que les conseils-généraux feraient là œuvre d'arbitres, œuvre judiciaire, et rien de plus. Qu'y a-t-il de politique à prononcer entre des intérêts qui se disputent le tracé d'un chemin ou qui se renvoient l'incommode voisinage d'un abattoir?

La politique! voilà ce qui ne se trouve à aucun degré des gouvernemens locaux. Ils n'en dégageront jamais parce qu'ils n'en contiennent pas. S'il y a une antithèse au monde, c'est celle de *local* et de *politique*. Tout comme il n'y a pas de logique pour tirer légitimement le général du particulier, de même il n'y a ni lois ni combinaisons qui puissent extraire d'une localité ce qui en est absent et même exclu, c'est-à-dire la politique, une science ou un sentiment dont l'objet est la patrie tout entière.

Il y a peut-être moyen de savoir au juste ce que c'est que la politique, et l'on verrait bien alors si elle peut tenir dans les localités. Cherchons un peu en quoi elle consiste, à quels signes elle se reconnaît.

Est-ce à l'étendue et à la complexité des intérêts, alors qu'ils embrassent les nombres, l'espace, la tradition, l'avenir? Mais évidemment le point de vue d'un clocher ne porte pas si loin. Est-ce à la hauteur des principes engagés dans une question? Ceci est un cas tout différent : la dimension d'une affaire ne préjuge rien sur celle des principes qui peuvent la résoudre, la plus humble question de procédure dépend quelquefois des axiomes les plus élevés; mais une commune n'a rien à démêler dans sa conduite avec des principes de cette nature, qu'elle trouve tout tracés, tout déter-

minés, au-dessus d'elle par les mœurs et par les institutions du pays. L'assiette de l'impôt, la création de ressources extraordinaires, tel article de son budget relatif à l'église, à l'école, à la route, l'aliénation ou le partage de ses immeubles, la forme de ses adjudications, les matières d'octroi ou de police locale, tout cela est et doit être strictement déterminé par les lois générales ou par la loi organique des communes. Ces lois expriment, comme il leur appartient, un état de civilisation définitif à respecter, à maintenir partout, dont nul ne peut répudier le bénéfice. Une localité ne peut ni déroger à l'impôt proportionnel, ni établir un impôt proportionnel dont l'emploi profiterait seulement à certaines classes, ni laisser tomber l'église, l'école, la route, ni avec ses règlemens d'octroi mettre un impôt sur les grains, ni avec ses règlemens de police établir une corporation, ni traiter de gré à gré pour ses travaux... Tout cela serait considérable à débattre et à faire; mais tout cela lui est étranger, supérieur, hermétiquement fermé, ou sujet du moins à des révisions et à des contrôles.

Ainsi des maximes transcendantes ont déterminé la constitution de la commune, mais n'entrent pas dans sa conduite. Pas plus qu'elle ne les a décrétées, elle ne les applique : ce qui est fort heureux, car si elle avait le pouvoir de les appliquer, elle prendrait celui de les violer, de les frauder, et nous aurions, au lieu de la France, trente-sept mille gouvernemens entre le Rhin et les Pyrénées.

De ce côté encore, nulle politique parmi les localités. Il n'y en a pas davantage, si la politique se reconnaît à la pluralité des pouvoirs qui traitent une affaire, qui composent un gouvernement, c'est-à-dire à un certain art de conciliation des personnes, de savoir-vivre entre les classes, de ménagemens et de compromis pour tous les intérêts..... Autant de choses dont on ne se doute pas dans une commune, gouvernée par un seul pouvoir, par une assemblée de mandataires sans royauté au-dessus d'elle, sans opinion, sans aristocratie constituées à côté d'elle. Ces mandataires, n'ayant à compter avec personne, auront tout l'égoïsme de la majorité qu'ils représentent, toute l'étroitesse des intérêts qui composent cet égoïsme. Le vice de leur pouvoir, qui devient celui de leur caractère, est de ne statuer sur rien où ils n'aient un intérêt actuel et personnel : par où ils sont inférieurs et deviennent inhabiles à la pensée politique, qui est apparemment une aptitude aux vues d'ensemble et d'avenir. Ainsi, loin que cet exercice des affaires locales soit une préparation à comprendre et à représenter la communauté tout entière, il crée à cet égard une impuissance, je dirais presque une indignité.

Un homme d'esprit, nullement publiciste, entend par politique

une *manière d'agir qui n'est ni la force ni l'argent.* — Soit, cette définition de Stendhal en vaut bien une autre. Est chose politique à ce titre le traité de Westphalie par exemple, c'est-à-dire une négociation de cinq ans pour terminer les fortunes de guerre les plus longues et les plus diverses, ou bien encore la réforme des lois céréales en Angleterre, laborieusement conquise sans que personne ait été corrompu ni violenté. Quoi qu'il en soit de ces *illustrations*, vous n'y ajouterez pas, bien sûr, le cas des communes où le nombre est souverain, où l'on se compte, puis où l'on s'opprime en toute légalité, en toute conscience. Remarquez en effet qu'à procéder ainsi, une commune croit faire œuvre pie et sensée : elle n'imagine pas d'autre légitimité que celle du nombre, et prend pour le droit ce qui est de la force toute pure, de telle façon que ce gouvernement ne formera pas même un roué, un de ces personnages selon le cœur de Machiavel, qui ont visiblement un bout de rôle dans les affaires de l'humanité.

Il y a quelque oubli de la logique la plus élémentaire à supposer que la science des intérêts publics s'acquiert dans la pratique avouée d'intérêts bornés et tout personnels. Pesez bien les termes de cette hypothèse, ôtez-en quelques circonstances superficielles, et vous avez pour résidu une conclusion prohibée, s'il en fut, depuis que le monde raisonne, celle qui procède du particulier au général. Cet aspect, ce trait de généralité, est en effet ce qui constitue la politique considérée dans les esprits ou dans les choses.

Il ne faut pas pour cela traiter de sophistes les grands et généreux esprits qui opinent si fortement pour la liberté des communes, parce qu'ils y voient le nom d'une chose qui a tous leurs regrets et leurs respects. J'ai l'honneur de partager ce sentiment; mais à quoi bon l'égarer? Vous obtiendrez quelque jour cette liberté des communes : nous y marchons, nous avons fait quelques pas dans cette voie, sous un gouvernement qui lâche volontiers l'ombre du pouvoir; une fois là, vous serez libres, comme vous l'êtes depuis le libre échange. N'allez pas, dans vos déceptions, vous décevoir encore et vous-mêmes. C'est de liberté politique qu'il s'agit : or il n'y a pas de politique parmi ces communes qui ne sont pas souveraines, pas de liberté dans ce gouvernement absolu des majorités.

Vous soupçonnez quelque chose de politique parmi les communes, voyant là des conseils qui se réunissent, qui délibèrent, qui ouvrent des scrutins, qui procèdent à des votes et à des choix, tout comme on fait dans les conseils du pays; mais que tout cet appareil de représentation, de scrutin, de mise aux voix, ne vous fasse pas illusion : tout cela est le signe d'un mandat, et rien de plus. Or ce qui peut arriver de pis à une affaire, c'est d'être conduite par voie de

mandat, c'est-à-dire en dehors des aiguillons de l'intérêt personnel aussi bien que des lumières de la raison théorique et désintéressée. Dans un certain ordre de transactions, cela s'appelle *commandite*, et on a vu de nos jours les meilleures, les plus saines affaires, tantôt ruinées pour s'être mises à ce régime, tantôt compromises dans leurs fruits et perverties affreusement dans leur personnel. Il a fallu que la loi vînt discipliner et moraliser la commandite; il a fallu surtout que le public préférât la société anonyme, où la loi stipule toutes choses pour le public actionnaire ou consommateur.

Le mandataire est volontiers négligent d'une chose qui n'est pas la sienne propre. C'est là son moindre vice. Il a devant lui deux tentations : l'une de tourner à son profit les pouvoirs dont il est nanti pour le bien de l'association, l'autre de tourner contre le public la force de l'association dont il est le gérant, et d'en faire un engin de monopole, d'exaction, de rançonnement. La première est de beaucoup la plus séduisante et la plus écoutée. Aussi la France, où est née la commandite, fut-elle longtemps sans s'y adonner, et même très longtemps, puisque la chose date de Colbert.

Ce qui distingue l'esprit et la fortune de ce pays, c'est de répugner à cette fausse allure des choses, et de préférer à tout, soit la propriété, l'exploitation foncière, qui est le type le plus parfait de l'affaire privée, soit la fonction publique, où peut se glisser quelque élévation de vues et de sentimens. Sur ce dernier point, je ne veux rien outrer : chacun sait les motifs cupides ou vaniteux qui poussent chacun de nous à convoiter l'importance officielle. Cependant la puissance publique a quelque chose en soi à la rigueur pour élever l'âme de ses dépositaires, tandis qu'on n'aperçoit guère dans une affaire collective l'exaltation possible du gérant. Comme le fonctionnaire invoque sans cesse les plus hauts prétextes, les alléguant partout, soit aux inférieurs, soit au public, quelque chose de loin en loin pourrait bien en rester, en passer dans sa conduite. On peut accomplir avec une certaine conscience ce qu'on a désiré par de purs calculs. On prend, on porte l'épée par les motifs les plus divers; mais il n'y a qu'une manière de la tirer : le métier des armes n'en empêche pas l'héroïsme. Cet exemple est pris un peu haut : il ne faudrait pas en abuser; mais peut-être en est-il de la puissance publique comme d'une religion dont l'effet n'est pas infaillible ni continu, laquelle toutefois attend son homme à certaines heures lucides et périodiques pour le secouer, pour l'apostropher parmi les vils intérêts qui usurpent et courbent sa pensée.

Vous allez peut-être supposer que je révoque en doute les mérites de l'association, ou que je perds de vue les œuvres prodigieuses dont elle s'est montrée capable en Angleterre... Cela demande quel-

que explication. Otons d'abord de cette histoire d'outre-Manche les ligues et les associations qui sont à fins politiques et non lucratives. Il y a là un esprit qui sauve tout. Quant aux sociétés d'industrie et de commerce, il faut se rappeler que jusqu'à ces derniers temps elles comptaient parmi nos voisins autant de gérans que d'associés : elles ignoraient le mandat, qui est le fond de nos commandites, elles emportaient la responsabilité indéfinie de chaque associé. Naturellement chaque associé portait tous ses soins et toute sa vigilance où il engageait toute sa fortune, et les vices du mandat ne pouvaient naître dans une association entendue de la sorte.

Où les Anglais ont durement éprouvé ce que valent des affaires conduites par voie de mandat, c'est dans leurs chemins de fer. Rien ne les étonne aujourd'hui, tout compte fait, comme les 7 milliards qu'ils ont dépensés là avec tant d'inintelligence et de profusion, avec un tel oubli des fins publiques et privées de la chose, avec de tels bénéfices pour les intermédiaires de toute sorte, gérans, entrepreneurs, gens de loi, ingénieurs, propriétaires, pour tout le monde enfin, excepté pour les actionnaires.

Il y a quelques années déjà, un de leurs publicistes les plus écoutés racontait tout au long ce prodigieux, ce mémorable mécompte (1). « C'est à n'y pas croire! s'écriait-il. Qui l'eût jamais prévu? Nous avions pourtant mis là ces procédés qui gouvernent avec tant de succès la chose publique : élections, votes, assemblées générales, compte-rendu, contrôle... Rien ne ressemble plus aux mandans, aux représentans et aux gouvernans qui habitent la sphère politique. A qui se fier désormais? » Il paraît, au dire des mieux entendus, que les Anglais auraient pu épargner là soixante-dix millions sterling, près de deux milliards.

Il ne faut pas s'étonner pour si peu. Que voulez-vous? Le mandat est vicieux en soi, d'un vice incorrigible partout ailleurs que dans la sphère politique. Là seulement il a quelque chance de s'améliorer : l'étendue et la gravité des intérêts qui touchent tout le monde à quelque endroit sensible, la passion et la vigilance universelle suspendues sur le mandataire, ont pour effet de le mettre à la raison. Bon gré, mal gré, il fera quelque chose de ce qu'il a promis, de ce qu'il a déclamé. Dans un pays surtout comme l'Angleterre, où la tradition est de se gouverner soi-même, où abondent les personnes et mêmes les classes consulaires, le mandat politique, couru et scruté comme il l'est, devient une vérité, une conscience qui s'impose : tout le redresse et le maintient dans un certain rap-

(1) Voyez la *Revue d'Édimbourg* d'octobre 1854, à l'article intitulé *Railway morals and railway policy*.

port avec ses fins avouées, avec son étiquette. Que si le mandat ne monte pas à cette hauteur où l'attendent les saines influences, il tombe au plus bas de sa nature et de ses misères, surtout chez le peuple dont nous parlons, commercial, hasardeux, spéculateur, actionnaire comme on ne l'est pas, où tel placement est un coup de dé, qui prêta des millions, il y a quarante ans, aux caciques du Poyais et de l'Orénoque, dont le propre est de jouer sans tenir les cartes. Comparez donc l'intérêt passionné du citoyen anglais dans la chose publique au degré d'intérêt que l'actionnaire anglais peut apporter dans une société de chemin de fer! cette chose brûlante et capitale à cette chose accessoire! Vous aurez beau mettre dans celle-ci les formes politiques, vous n'y mettrez jamais l'âme politique, la seule qui transfigure un mandataire.

Ainsi le mandat ne s'élève qu'avec son objet, et encore faut-il que ce soit le plus grand des objets, pas moins que la chose publique. Rien ne prouve qu'il s'acquitte à son honneur d'une gestion locale : le passé ne nous dit rien qui vaille à cet égard. Nous avons aujourd'hui les mémoires de tel intendant qui s'employa sous Colbert à la liquidation des dettes des communautés, et l'on y voit d'étranges précautions pour mener à bien cette grande affaire, qui ne dura pas moins de vingt ans. Il fallut interdire aux échevins, capitouls, consuls ou jurats de toucher au prix des immeubles que les communes vendraient pour se libérer, étant d'expérience que si ces deniers passaient par les mains municipales, ils n'en sortiraient pas. Une autre inadvertance familière à ces échevins était de s'approprier ce que l'état remboursait aux communes pour logemens militaires. Après cela, c'est à peine si l'on peut parler de leurs voyages d'agrément dans la capitale, aux frais de leur commune, sous prétexte de *solliciter* ses affaires (1).

Quand telles sont parmi nous les traditions du pouvoir municipal, il ne faut pas s'étonner qu'on l'ait reconstitué en toute occasion, même en 89, même en 1830, même en 1848, sur la base d'une précaution et d'une méfiance incurable. Estimez et admirez, si bon vous semble, les hommes, les femmes, les départemens, les clochers. La confiance est un sentiment doux au cœur; mais il n'en faut pas moins agir comme si l'on se méfiait : cette règle est sans exception. La loi surtout n'est que méfiance, et la loi politique plus qu'aucune autre, présumant toujours l'abus, la violation de ce dépôt mis entre les mains des gouvernans sous le nom de fortune et de puissance publique, plaçant partout le contrôle au-dessus de la fonction publique, la garantie à côté du droit privé. Pourquoi donc le légis-

(1) Voyez les mémoires de l'intendant Foucault, avec *introduction* de M. Baudry.

lateur, en ce qui touche les gouvernemens communaux, dérogerait-il à ces principes? C'est une question que l'on s'est adressée maintes fois à certaines époques qui remettaient tout en question : la réponse n'a jamais varié.

Il n'y a pas de révolutions, pas de progrès de l'ordre ou de la liberté, qui n'aient laissé les communes depuis quatre-vingts ans dans la dépendance où nous les voyons, et cela toute réflexion faite, soit qu'il s'agît d'organiser ou de réorganiser les communes (ce dont il y a eu quatre occasions depuis 89), soit qu'il s'agît de quelque attribution nouvelle à leur conférer en fait de chemins, d'école, de cadastre, de garde nationale, etc. Aujourd'hui il n'en est plus de même : il n'y a qu'une voix, du moins parmi les voix que j'écoute, pour instituer en France la liberté locale comme garantie ou comme apprentissage de la liberté publique. Cette aspiration est opportune et généreuse; mais c'est demander aux communes l'enseignement d'une chose dont elles ne savent pas le premier mot, d'une chose qu'elles ne sauraient qu'au prix de la France dispersée et défaite.

Voici en effet le dilemme qu'il ne faut pas perdre de vue.

Ou les communes auront le droit de s'imposer, d'emprunter, de plaider, d'aliéner comme bon leur semble, affranchies de toute dépense obligatoire, maîtresses de leurs travaux, de leur police, de leurs octrois, — auquel cas leur gestion sera, j'en conviens, une image du gouvernement, une dilatation des esprits et des virilités, — mais avec l'inconvénient de créer en France trente-six-mille petites républiques pétries d'omissions et d'injustices envers les minorités, envers le progrès, envers la raison et la force nationale.

Ou bien les communes auront les droits tempérés dont nous avons esquissé le détail avec un juste ménagement de ces grands intérêts, mais sans exercice des volontés et des discernemens, sans apprentissage et sans fécondité politique.

Il faut opter entre ces deux alternatives. Y a-t-il une troisième combinaison où se rencontre une indépendance des communes capable de les tremper politiquement, sans endommager les grandes fins de toute politique? Je ne l'aperçois pas, et je demande qu'on me la signale.

IV.

En résumé, on accuse la révolution d'avoir dépouillé la société de ses institutions et de ses magistratures, d'avoir concentré tous les droits et tous les pouvoirs entre les mains de l'état, avec cette conclusion implicite que l'ancienne société était sous quelques rapports supérieure à la moderne. Notre réponse, c'est que la révolution a

créé plus de droits qu'elle n'en a détruit, c'est qu'elle a créé tout le droit possible et concevable en constituant sur la ruine des castes l'individu et la nation. Oui sans doute, on a parlé, on a promis en 89 plus qu'on n'a agi, plus qu'on n'a tenu, et tout l'effort des temps qui ont suivi n'a pu monter à la hauteur de cet évangile. Cependant, si certaines choses ont été simplement déclarées, promises, ou du moins n'ont pas encore tous les organes d'une vie imperturbable, d'autres ont été possédées aussitôt qu'énoncées; les castes sont bien mortes; conquis est le droit commun, ce qui est précieux, car cela ne veut pas dire simplement l'unité de la loi, mais l'équité de la loi en fait d'impôts, de peines, de garanties judiciaires, de successions, de libre concurrence, de libre admission aux emplois publics. Prenez bien garde que ceci est déjà une force de plus dans le monde moderne, une force à conséquences politiques. Ce qui se crée par là de richesse et d'indépendance, de lumière et de volonté, est un titre et pour ainsi dire une candidature impérieuse de la nation à se gouverner elle-même. Quand une pyramide a de telles bases, elle peut bien être le tombeau des dynasties, mais non leur chose, leur propriété. On a difficilement raison d'hommes reconnus qui veulent être des citoyens; on empêcherait plutôt des esclaves d'arriver à la qualité d'hommes.

Mais pourquoi donc cette insuffisance, cette défaillance des faits comparés au droit tel qu'il a été reconnu et arboré? La raison en est simple, c'est que ce droit était immense, un type suprême et transcendant : *liberté, égalité, fraternité!* Concevez donc quelque chose par-delà ces dogmes! Ce qui borne l'imagination doit rencontrer de furieux obstacles dans la pratique. C'est pourquoi, nantis de l'égalité, nous sommes en échec, en travail devant la liberté. Quant au troisième article de ce programme sans pareil, c'est le socialisme, pour l'appeler par son nom, dont les sectes parlent beaucoup et dont les gouvernemens, sans en rien dire, sans le savoir peut-être, font œuvre incessante... Tout cela est ténébreux, hésitant, mal étreint, parce qu'encore une fois tout cela est immense. Jamais peuple n'embrassa de tels espoirs et ne les détermina en même temps d'un trait si vigoureux. Rien ne peut se comparer à un tel programme, si ce n'est peut-être ce plan d'études que Goethe a tracé de la main d'un étudiant allemand, *Dieu, l'homme, la nature,* et qu'il admire avec Méphistophélès pour sa précision et son étendue!

Ainsi soyons justes envers nous-mêmes : ce n'est pas notre effort qui est en défaut, c'est notre but, notre aspiration qui est peut-être en excès. On ne peut pas dire qu'il y ait de temps perdu, quand le christianisme lui-même a proclamé, il y a dix-huit cents ans, la fraternité humaine avec les fruits que vous voyez. C'est déjà une

insigne grandeur dans une société de s'attaquer à pareille œuvre. Certaines questions, encore qu'elles demeurent pendantes et irrésolues, témoignent plus en faveur d'un peuple que certaines solutions. Tout dépend des sujets.

Tout comme il est glorieux pour l'esprit humain de philosopher, sans conclusion possible, sur l'origine et la fin des êtres, de même c'est l'honneur d'une nation de marcher vers l'idéal du droit, qui est une des faces voilées de l'infini. La certitude, la sécurité, n'appartiennent qu'aux questions et aux biens secondaires. Si c'est là ce qui vous touche, il faut mettre un traité de procédure ou d'arithmétique au-dessus des *Méditations* de Descartes, au-dessus des *Élévations sur les Mystères* de Bossuet, ou bien encore il faut préférer le jury, qui est une partie secondaire et acquise de la souveraineté nationale, à cette souveraineté tout entière exprimée par le droit de la nation et de ses représentans.

D'une grande visée, d'une grande poursuite, il reste toujours quelque chose, un aperçu, un premier pas, et surtout un engagement pris par les consciences, pris à la face du monde, d'aller tôt ou tard jusqu'au bout. On peut préférer cette aventure, avec ses délais et ses chances, à telle possession moindre, mais actuelle. Comme c'est là, bien sûr, le sentiment français, et que le sort en est jeté, il serait bien inutile de s'appesantir sur cette apologie. En attendant, quelques biens nous sont acquis. Dans notre appétit de l'idéal, nous avons mis la main sur certaines réalités précieuses et touché à certaines autres dont la trace est restée dans nos âmes et dans nos mœurs.

Certes on ne peut pas dire que les ambitions de 89 aient passé tout entières dans nos lois, et ces lois imparfaites ne sont pas elles-mêmes à l'abri de toute éclipse. Cependant l'homme a été retrouvé, restauré dans ses droits, tandis qu'il ne valait auparavant que par la caste et dans la caste. En même temps, si le droit politique n'a pas pris racine parmi nous d'une manière aussi profonde que cette collection de droits individuels appelés le droit commun, s'il n'a pas fourni une carrière aussi sûre et aussi continue, cependant il n'a pas été la lettre morte des constitutions. Il a vécu, d'une manière convulsive, il est vrai, mais enfin il a vécu depuis 89 jusqu'au 18 brumaire. Il en reparut de grandes lueurs sous la restauration : à ce moment, le citoyen et la nation reprirent leur droit, s'élevèrent à vue d'œil, et l'on ne voit pas que la tutelle administrative ait été cette fatalité, cette malédiction inexorable alléguée par M. Royer-Collard. Sous ce régime furent élues et la chambre qui fit les lois de 1819, où la presse relevait du jury, et celle qui renversa le ministère Villèle, et celle qui prévalut contre une dynastie. Rien ne montre à cette époque

dans les communes et dans leurs choix politiques un tel désir de plaire au tuteur qui octroie les garnisons, les lycées, les routes, les ponts. Ce que pensait, ce que voulait le pays, il trouva moyen de le dire et de le faire, on le sait de reste, et le régime des communes n'y fut pas un obstacle. Il faut croire que cette sujétion n'est pas si lourde à porter ou si facile à exploiter qu'on la représente.

Ce qui vous inquiète pour le droit national, c'est la dépendance où vous voyez les communes, et d'une manière plus générale c'est la centralisation, où l'état vous apparaît avec une étendue et une plénitude de pouvoirs à tout pénétrer, à tout écraser... Votre souci est mal placé : j'incline à croire que le mal n'est pas où vous le voyez, tandis qu'il pourrait bien être où vous ne le voyez pas : deux choses qu'on voudrait expliquer clairement.

Et d'abord qu'est-ce donc que la centralisation pour en concevoir un tel ombrage? C'est le gouvernement accommodé selon ce goût français d'unité qui paraît en toutes choses, religion, philosophie, théâtre, etc. Est-ce un goût dépravé, parce qu'il crée la tutelle administrative? Non, puisqu'il crée en même temps l'unité du droit national, l'unité des droits privés, l'unité de l'opinion publique, et cela est on ne peut plus significatif. Cela veut dire règne de la nation, unique souveraine, — déploiement des individus par l'exercice des droits reconnus à chacun, — armement de l'opinion, exaltée et concentrée dans une capitale.

Qu'importent après cela l'unité du pouvoir, qui est simplement le pouvoir exécutif, et la force qu'il tire de cette conformation? Rien n'est compromis par là, si ce pouvoir rencontre au-dessus de lui et à côté de lui, pour le maîtriser dès son origine et pour le surveiller à chaque pas, cette même circonstance, cette même puissance d'unité. Vous me montrez avec ennui cette tutelle des localités qu'exerce le pouvoir central en vertu de son unité constitutive : il vous semble qu'au jour de l'élection politique elles en seront toutes subjuguées; mais ne voyez-vous pas cette puissance parallèle de l'opinion dans une capitale, le poids des impulsions qui en descendent parmi les électeurs assemblés, le rayonnement des propagandes qui partent de si haut? Vous déplorez la chute de ces grands corps, de ces grandes existences qui bornaient la royauté d'autrefois... Et moi, je vous montre sur ces ruines, au lieu de quelques privilégiés, le Français et la France restaurés chacun dans sa souveraineté respective, et s'appuyant pour vivre ainsi (aux accidens près) sur la force qui les a créés.

Non, le mal français n'est pas l'unité du pouvoir; cette unité croissante n'est pas moins que la civilisation même et le plus grand trait de la raison politique qui se développe parmi les sociétés

adultes. Aucune nation, à aucun âge, n'est dépourvue des instincts d'ordre, de liberté, de sécurité : dès ses premiers pas, elle en crée ce qu'elle peut et comme elle peut, soit dans la personne du père, soit dans l'enceinte des castes et des localités; mais elle rejette ensuite, c'est par là qu'elle est grande, elle rejette ou réforme ces ébauches, ces campemens, dont je n'excepte pas la famille, qu'il a fallu refaire, encore bien moins les communes, où avorte la nation, où l'individu lui-même, gouverné de trop près, n'a pas tout son développement. Ainsi s'élève une société, faisant ses lois avec des idées, dès qu'elle a des idées, détruisant au nom du droit et de la nation qu'elle a conçus dans toute leur ampleur les brins de pouvoir et de garanties dont elle s'était contentée jusque-là. Telle est au surplus la voie naturelle du progrès. Par une destinée toute pareille, les patois et les dialectes locaux font place à une langue nationale. Et ceci est plus qu'un exemple : on voit là toute la puissance de fusion qui appartient aux similitudes morales parmi les hommes. Quand il existe quelque part des rapports d'esprit et de goût capables de créer l'unité de langage, on peut bien attendre du même fond l'unité de lois et de pouvoir politique. Or comment traiterez-vous ici de dépravation ce que vous tenez là pour un progrès évident? Maintenant, si l'unité politique, au lieu d'être œuvre de raison, est œuvre d'instinct tout comme l'unité de langage, elle n'en est que plus grande; si elle se fait en nous et sans nous, c'est qu'elle n'est pas humaine.

Ainsi l'unité du pouvoir, dont vous vous plaignez, n'est pas le mal dont nous souffrons; ce mal est ailleurs. Il consiste dans l'intensité du pouvoir, — et cette intensité a tort non à l'égard des localités, mais à l'égard des individus, — et à l'égard de ceux-ci, non dans leurs relations civiles, mais dans leurs relations avec la puissance publique. Ici notre tradition est mauvaise, ou plutôt la race elle-même est en faute, et nous apercevons dans toute sa laideur le revers de l'esprit français. Jusqu'à présent, nous n'avions vu que les côtés lumineux de la race, — ce qu'elle a de philosophique, par où elle comprend la justice comme la base des rapports humains et la loi comme l'organe de la justice, professant ainsi l'empire de la règle et de l'ordre plutôt que le développement des individus, — ce qu'elle a de sociable, par où elle multiplie ces rapports qui sont la matière du *juste* et l'occasion des lois. Mais voici comment se déprave un esprit ainsi doué : dans son besoin de justice et de sanctions réglementaires, il prend l'alarme, il s'abaisse quelquefois à considérer le pouvoir exécutif comme l'unique gardien de l'ordre, et on le voit alors, cédant tous ses droits, prodiguer au pouvoir les lois d'exception, l'état de siége, les dictatures, la suspension de tous

droits individuels. Comme si le pouvoir exécutif, avec l'arbitraire dont on le revêt, n'était pas aussi capable de troubler quelque jour la société que l'émeute, avec son bruit et ses licences! Comme si un pays libre n'avait pas dans ses lois ordinaires une arme suffisante contre le désordre des rues, un pays surtout qui a passé par le premier empire et qui en a gardé les codes, où respire la plus haute, la plus abondante police!

Un peuple ainsi gardé pourrait s'en tenir là; mais que penser de la force et de l'habileté des gouvernans alors qu'ils crient misère dans ce luxe oriental? *Le premier venu*, disait M. de Cavour, *gouvernerait avec l'état de siége*. Robert Peel aima mieux émanciper l'Irlande catholique que de la retenir par ce moyen sous la loi des anciennes incapacités. Je demande la permission de rappeler et même d'étaler cet épisode d'histoire contemporaine, avec les mœurs étranges qu'on y verra. C'est à n'y pas croire; mais aussi bien c'est d'un peuple libre, libre et ordonné tout à la fois, et qui ne l'est peut-être que par là. Voici le fait :

Vers 1828, les catholiques faisaient rage en Irlande avec leur association obéie comme un gouvernement, et surtout avec le nombre, l'armement et la terreur des *meetings* dont ils couvraient le pays. Les réprimer était le droit du gouvernement : à cet égard, les légistes de la couronne, dûment consultés, faisaient une réponse unanime et affirmative. Seulement la répression n'aurait pas lieu sans coup férir; il y aurait bataille et mort d'hommes. « Or, ajoutaient ces estimables légistes, les individus ayant souffert quelque dommage, ou leurs amis en cas de mort, auront le droit, qu'on ne peut leur contester, d'attaquer le gouvernement devant une cour de justice pour savoir si le rassemblement était, oui ou non, dans le cas particulier, une réunion illégale. Et comme la question pourrait être soumise à des jurys d'Irlande, ainsi que cela est arrivé en Angleterre dans l'affaire de Manchester et d'autres cas analogues, nous croyons bien faire en appelant l'attention du gouvernement sur ce point spécial, et sur la marche qu'un procès surgissant dans un cas semblable pourrait suivre en Irlande (1). » L'avis parut bon et le gouvernement britannique émancipa l'Irlande, un gouvernement, notez bien ceci, qui était un cabinet anglican et tory, c'est-à-dire fait contre l'Irlande. Cela est grand. Voyez un peu tout ce que bravaient ces hommes d'état : l'église, la couronne, leur caste, leurs électeurs... Quel fonds de mépris! Quel don et quel droit de gouverner!

(1) Voyez les mémoires de sir Robert Peel, tome Ier, page 210, dans l'excellente traduction qui porte le nom d'un publiciste éminent de la Belgique, M. Émile de Laveleye.

Elle n'est pas claire de tout point cette consultation que l'on citait tout à l'heure : il est vrai qu'elle n'était pas faite pour nous; mais enfin vous y voyez nettement ce fait capital, ce prodige dont le continent n'a pas la moindre idée : un gouvernement qui répond de ses actes et qui en répond devant des juges, — même quand il s'agit d'actes qui intéressent la paix publique, — même devant les juges ordinaires, devant le jury, devant le pays enfin exerçant la souveraineté des jugemens!

Il est bien entendu aujourd'hui d'un bout à l'autre de l'Europe que les gouvernemens sont responsables, et cette responsabilité a lieu en effet. Seulement, quand elle n'est pas organisée par les lois avec détermination expresse des personnes et des cas où elle s'applique, elle est nulle ou violente, et voici ce qui arrive : les gouvernemens demeurent longtemps impunis, quinze ou vingt ans, malgré maint écart; puis ils sont punis un beau jour et une bonne fois, on les brise comme verre, on les culbute, on les proscrit : c'est le cas des révolutions, qu'il ne faut pas détailler avec trop de complaisance, vu leur injustice, qui est de mettre à mal tout le monde, les innocens comme les coupables, et parce que le plaisir qu'on y prend est sujet à de fortes expiations. Un pays civilisé pourrait adopter d'autres façons.

Les Anglais nous donnent à ce propos un grand exemple, mais qui n'est peut-être pas pour plaire à tout le monde, ni même pour être compris de tout le monde. Aussi veux-je l'analyser et le proposer dans tous ses détails à notre étonnement, à notre scandale. Oui, sachons-le bien, il y a un pays où les chefs militaires ayant fait acte de répression peuvent être traduits en justice comme homicides, — où ils appellent en garantie à côté d'eux le gouvernement dont ils ont reçu les ordres, — où celui-ci vient expliquer au juge qu'il a entendu exécuter les lois, — où le juge peut décider que la loi n'a pas été exécutée, mais violée, qu'un crime a été commis sous couleur de répression légale, un crime dont le gouvernement ou ses agens doivent porter la peine. Il ne faut pas vous voiler la face : une société peut vivre avec ces mœurs, et même prospérer de la manière la plus enviable. Vous savez bien que le pays où se passent ces choses énormes n'en est pas moins très ordonné, très policé, très réputé pour tous les articles de civilisation; mais ce qu'on y voit le plus, c'est le sentiment de la légalité, c'est l'ordre existant par lui-même en quelque sorte et debout dans les consciences. Je ne puis me défendre de soupçonner dans ces mœurs l'action du gouvernement et de ses exemples. Qui sait? Le droit ainsi observé au faîte de l'état est peut-être ce qui donne le ton à cette société où l'on ne voit ni révolutions, ni assassinats politiques,

et ceci est à considérer pour tout le monde. — Tel gouvernement, tel peuple!

Les peuples et les gouvernemens ont sans doute une action réciproque par où ils se déterminent les uns les autres, et ne peuvent différer sensiblement; mais la plus grande somme d'action est avec les gouvernemens, parce qu'ils ont pour eux la force et le prestige, l'autorité de toute sorte. Or cette influence officielle est la corruption même, et la plus profonde qui puisse pénétrer un peuple, quand les gouvernemens, ces organes du droit, qui manient au nom du droit la troupe, les juges, l'échafaud, abusent de tout cela pour leur bien propre, érigé en salut public et en loi suprême. Un peuple mis à ce régime aura peut-être encore la vertu de se révolter; c'est tout ce qu'on peut en attendre : il n'aura pas celle de modérer sa révolte. Et la faute en est aux gouvernemens : ils ont les aventures qu'ils méritent et des rebelles à leur image. C'est pourquoi telles révolutions ont eu lieu de nos jours, aussi différentes de l'an de terreur 93 que le gouvernement de juillet et même que le gouvernement de la restauration différaient de l'ancien régime.

Le droit fait le droit, tout comme il y a les entraînemens de l'abîme; mais cette leçon vient surtout des gouvernemens, instituteurs des peuples, qui doivent enseigner la justice en la pratiquant aussi bien qu'en l'imposant. Parmi nous, ils sont les premiers coupables, avec leurs exemples et leurs déclamations, du travers national qui est de demander l'ordre à tout prix et d'abdiquer les droits du pays à tout propos, à la moindre alarme, entre les mains du pouvoir exécutif. Ceci, je le répète, est la dépravation que comporte l'esprit français. Maintenant croyez-vous que l'on y remédierait en dispersant le pouvoir, en brisant son unité, c'est-à-dire en abolissant la centralisation? Est-ce que le même préjugé ne ferait pas le même abus de chaque fragment de souveraineté? La centralisation du pouvoir n'a rien de commun avec ses excès, et la dissémination du pouvoir dans les localités ne serait nullement une garantie de sa modération. En France, le pouvoir n'a pas besoin d'être central pour se permettre ou pour qu'on lui permette une infinité d'usurpations. La preuve en est dans tous ces arrêtés de police municipale, dans tous ces règlemens d'octroi municipal qui essaient si volontiers la tyrannie et l'exaction. Le gouvernement et les tribunaux ont fort à faire pour réprimer ces entreprises malfaisantes, pour les annuler ou les traiter comme nulles. Parmi des gens où telle est la notion et la tendance du pouvoir, vous le couperiez en mille morceaux qu'il reparaîtrait sur tous les points avec les mêmes instincts, rencontrant chez les gouvernés le même concours d'obéissance. C'est de ce côté que nos mœurs et nos lois sont à déraciner, à transfigurer.

Onze gouvernemens, tout compte fait, se sont succédé en France depuis soixante-quinze ans, chacun apportant sa pierre à cet échafaudage qui encombre nos libertés, chacun créant sa mesure de défense et de vengeance, née d'un accident ou d'un besoin particulier, aucun n'abolissant l'œuvre mauvaise de ses devanciers, à telles enseignes que je me demande si la loi des suspects a été expressément abrogée, ou bien encore certaine loi sur les prisons d'état qui date de 1809. — Peu importe, direz-vous; nous n'en sommes plus là. — Soit, c'était une hyperbole; mais nous avons encore dans toute leur vigueur et cette loi de l'an VIII qui fait le fonctionnaire inviolable ou du moins irresponsable, et la loi sur la détention des armes de guerre, et la loi dite de *sûreté publique*, et tant d'autres lois qui se dressent devant nous dès qu'il s'agit de se réunir, de discuter, de colporter, de correspondre, d'imprimer, d'enseigner et même de prier... Nous regorgeons, nous crevons de règlemens dès qu'il s'agit de choses qui touchent ou seulement qui effleurent les intérêts du pouvoir.

Voilà les scandales, les énormités! Je sais bien que les gouvernemens revendiquent plus de droits qu'ils n'en exercent; ainsi les lois de septembre ont été à peine appliquées. Quoi qu'il en soit, c'est trop qu'ils aient entre les mains un fonds de dictature légale, et qu'en un jour de colère ils puissent aller prendre dans une loi oubliée de quoi sévir à tort et à travers.

Si la France pouvait être ridicule, elle le serait par là, mais seulement par là. Qu'importe ensuite que le pouvoir central, quand vient à lui quelque affaire de commune pour un besoin d'emprunt ou d'impôt, y regarde autre chose que l'emprunt ou l'impôt, qu'ayant près de lui pour ses propres travaux des corps savans, il consulte ces corps sur la route ou la construction projetée par la commune? Le mal n'est pas grand, ou du moins il n'est pas peut-être sans compensation. Qu'importe encore que l'état intervienne pour réglementer les rapports infinis et nouveaux qui s'élèvent chaque jour entre les citoyens, à propos d'industrie surtout, entre maîtres et ouvriers, entre gérans et associés, entre public et transporteurs? Ici l'état ne fait autre chose que son office élémentaire d'arbitre et de justicier; mais il empoisonne tout quand il détourne à son profit, quand il emploie et pervertit à se couvrir d'inviolabilité, lui et ses agens, les pouvoirs qu'il tient de la société pour elle-même et pour des œuvres de providence publique.

Parmi les anciens partis, il n'en est aucun qui n'ait été gouvernement à son tour, et l'on peut regretter que nul n'ait usé de son passage aux affaires pour réformer ces excès de pouvoir, ces lois malfaisantes qui infestent notre passé. L'occasion perdue reviendra-

t-elle à ces personnages? les trouvera-t-elle plus prévoyans, plus soucieux de la liberté quand ils n'en auront plus besoin? Je le crois de tout mon cœur. A tout hasard, j'ose leur suggérer que, le cas échéant, leur premier devoir sera de mettre en pièces le *Bulletin des Lois*, d'en exterminer au moins certaines pages, et non pas de faire une loi nouvelle sur les communes.

L'étrange idée que de rêver communes sur un sujet tel que le gouvernement de la France par elle-même! Je me demande si l'on a bien pesé tout ce qu'il y a sous ce peu de mots. Voici le problème dans la complication et pour ainsi dire dans la contradiction de ses termes : il ne s'agit pas de moins que d'impulsions et de disciplines pour trente-six millions d'hommes, inégaux, divers et même furieusement hostiles les uns aux autres. Ce n'est pas tout. Cette impulsion et cette discipline, il s'agit de les puiser dans ces hommes eux-mêmes et non plus, comme autrefois, dans quelque pouvoir extérieur à la société : race conquérante, dynastie, église. Fut-il jamais pareille énigme? C'est pourtant là que nous attend la civilisation! A ces replis où s'enveloppe la chose, ajoutez certaines épines toutes françaises : — un pays où nobles et prêtres, ces guides naturels des peuples, sont frappés de défaveur; — une nation monarchique, dit-on, mais où telles dynasties contestent le droit national, tandis qu'elles sont contestées elles-mêmes par la nation; — un peuple couronné de droits qui lui laissent toute sa misère; — à chaque pas, des intérêts délicats et sensitifs, tout matériels qu'ils sont, dont la vile utopie est le pouvoir absolu... Une nation voisine n'a pas pris moins de deux cents ans pour résoudre ce problème, en mettant de côté pour cela roi et peuple (faites-moi la grâce de remarquer ces deux éliminations, je n'en rabats rien), en y employant ses hautes classes constamment recrutées et fortifiées, instruites par une expérience patrimoniale, des classes d'état en quelque sorte, nées et élevées pour gouverner comme pour vivre. Espérons que cette manière d'être libre n'est pas la seule, puisqu'elle n'est pas à notre usage; mais ne croyons pas non plus ouvrir une école de gouvernement, une gymnastique de liberté, en faisant décider sur place les questions de chemins et d'écoles : rien ne peut tenir lieu d'un cheval pour apprendre l'équitation.

DUPONT-WHITE.

L'HOMME PRIMITIF

D'APRÈS LES TRAVAUX DE MM. LYELL ET HUXLEY.

I. *The Geological Evidences of the Antiquity of Man*, by sir Charles Lyell, Londres 1863.
II. *Evidence as to Man's Place in nature*, by Thomas Henry Huxley, Londres 1863.

Depuis que l'homme a ouvert les yeux sur le monde, il se demande avec anxiété quelle est son origine et quelle doit être sa fin. Il a fouillé jusqu'aux plus lointaines distances et jusqu'aux plus minutieux détails la nature au sein de laquelle il est jeté, il en a découvert les plus mystérieux ressorts, les plus magnifiques lois; mais il ne sait encore quel est son rôle dans ce drame, dont seul pourtant il semble appelé à deviner le sens. Il se connaît et connaît l'univers, mais le spectateur et le spectacle demeurent en face l'un de l'autre comme les deux termes d'une insoluble antinomie. D'où partons-nous? Où allons-nous? Quel degré occupons-nous dans cette échelle d'existences innombrables que le temps élève et abaisse sans cesse? L'homme est-il le dernier terme d'une longue série, ou reste-t-il seul, sans points de comparaison, ignorant si sa petitesse est grandeur ou sa grandeur petitesse?

Les réponses n'ont jamais manqué à ces questions, que l'esprit se pose aussitôt qu'il est traversé par les premières lueurs de la raison; mais que ces réponses sont confuses et contradictoires! Frappés du caractère tragique de la vie humaine, effrayés de la responsabilité qui pèse sur nos consciences, la plupart des penseurs ont en quelque sorte mis l'homme aux pieds mêmes de Dieu; ils l'ont proclamé roi de la création, mais en traçant entre ses sujets et lui, comme

dans certaines cours d'Orient, des barrières infranchissables. Ils l'ont porté sur les hauteurs de la pensée, et lui ont appris à dédaigner tout ce qui n'était pas lui-même. L'analyse scientifique a de tout temps réagi contre ces nobles entraînemens de la philosophie : il s'est toujours trouvé des hommes qui, bornant leur horizon et leurs espérances, ont étudié notre espèce dans ce qu'elle a d'humble, de matériel, de tangible. Les observateurs ont patiemment démoli la base fragile de tant de grands édifices qui montaient jusqu'aux cieux. Ils ont étudié l'homme ailleurs que dans son âme : ils ont scruté ses besoins physiques, ses fonctions, sa chair, ses maladies; ils ont découvert ainsi des similitudes, des affinités de plus en plus nombreuses par où notre espèce se rattache au reste de la création animée. La plus grande découverte des sciences modernes, celle en qui se résument presque toutes les autres, c'est l'unité du plan organique de la nature. Dans ce vaste tableau, on ne peut refuser une place à l'homme : il la prend de plein droit, et ce serait faire violence aux faits les mieux constatés que de l'en exclure. « Il est dangereux, écrivait Pascal dans ses *Pensées*, de trop faire voir à l'homme combien il est égal aux bêtes sans lui montrer sa grandeur. Il est encore dangereux de lui trop faire voir sa grandeur sans sa bassesse. Il est encore plus dangereux de lui laisser ignorer l'un et l'autre, mais il est très avantageux de lui représenter l'un et l'autre. »

La question des origines de l'espèce humaine telle que la science la pose et la discute aujourd'hui est une de celles qui font le mieux ressortir la justesse du mot de Pascal. C'est ici que notre grandeur et notre faiblesse se montrent avec le plus d'évidence. Dans le domaine un peu confus des recherches entreprises sur cette question se rencontrent plusieurs sciences particulières, la géologie, la physiologie, la zoologie, la philologie elle-même. Elles s'y donnent la main pour faire alliance contre des doctrines demeurées longtemps à l'abri de toute contradiction, ou pour mieux dire reléguées en dehors de toute discussion. La science moderne ne se contente pas de renverser les bases, bien fragiles, il faut l'avouer, des chronologies classiques et de faire remonter la naissance de l'homme à un terme si éloigné que notre histoire écrite apparaît comme un moment fugitif dans une incalculable série de siècles; elle va plus loin, elle prétend nous arracher nos titres de noblesse, et nous représente comme les successeurs, les descendans d'une famille de grands singes anthropoïdes. Elle relègue parmi les mythes, les chimères, la tradition d'un homme primitif, brillant de jeunesse et de beauté, errant dans les jardins de l'Éden, avec son innocente compagne, au milieu d'une cour familière d'animaux, pour nous montrer sur des rivages glacés je ne sais quel être abject, plus hideux que l'Austra-

lien, plus sauvage que le Patagon, une brute féroce luttant avec de simples pierres taillées en biseau contre les animaux auxquels il dispute sa misérable existence.

La vérité est souveraine, elle est divine, et jamais il ne nous est permis de voiler son image. Il y a pourtant, qui ne le sait? des âmes délicates que certaines vérités épouvantent ou révoltent, comme il y a des hommes incapables de demeurer dans le cabinet d'un anatomiste, au milieu des irritantes fumées de l'esprit-de-vin, alourdies par les fétides vapeurs du sang. Qui songerait pourtant aujourd'hui, comme on le faisait jadis, à interdire aux savans la dissection des cadavres? Quelle colère puérile irait briser dans les collections tous ces bocaux où, dans un liquide jauni, se balancent les gluans embryons, les monstres étranges, les fœtus livides, les organes de tout genre, mis à nu par un scalpel habile? Qui n'est prêt à profiter des importantes leçons qu'on a su tirer de ces études longtemps regardées comme une impiété et une profanation? Il faut bien qu'on permette aussi à la géologie de rechercher dans les restes du passé les traces de l'homme primitif, à la zoologie de ressaisir tous les fils qui rattachent notre espèce à la faune terrestre. Sans doute on n'entreprend pas, même aujourd'hui, de telles études sans éveiller des susceptibilités ombrageuses. Il faut respecter le sentiment dont elles sont l'expression; mais on doit reconnaître aussi qu'il s'alarme peut-être inutilement. Quelle que soit notre origine, nos devoirs restent les mêmes : si notre berceau, comme celui du Christ, est dans une étable, notre royaume actuel n'en est pas moins assez vaste, assez beau; nous rachetons par la grandeur de notre pensée, par la faculté de concevoir l'infini, toutes les misères de notre existence matérielle. Les comparaisons entre l'homme et les bêtes n'inspiraient point au ferme esprit de Bossuet ces craintes efféminées : « Dieu, s'écriait-il dans son traité *de la Connaissance de Dieu et de soi-même*, sous les mêmes apparences a pu cacher divers trésors, » pour faire comprendre que, si les organes sont communs à l'homme et à la brute, on en peut conclure que l'intelligence n'est pas seulement attachée aux organes.

L'Angleterre est le pays où le respect traditionnel pour les livres sacrés du christianisme est entré le plus profondément dans les âmes et où depuis soixante ans l'esprit philosophique a le moins montré de hardiesse; c'est là pourtant qu'on a écrit les livres récens où l'on cherche à démontrer l'origine extrêmement ancienne de l'homme, en même temps qu'à le rattacher par la doctrine de la transformation des espèces aux animaux supérieurs de la création. Jusqu'ici, l'esprit théologique n'est pas encore entré en lutte contre les nouvelles doctrines, soit qu'ayant renoncé, à la suite des premières découvertes de la géologie, à l'interprétation littérale des

versets de la Genèse relatifs à la formation de la terre, il soit prêt à faire d'aussi larges concessions en ce qui concerne la création de l'espèce humaine, soit plutôt qu'on croie pouvoir abandonner à la critique scientifique elle-même le soin de combattre des théories anthropologiques fondées sur l'hypothèse, encore peu en faveur, de la transformation des espèces.

L'ouvrage de M. Ch. Darwin sur l'origine des espèces (1) a été le point de départ du mouvement scientifique dont nous voudrions aujourd'hui exposer les résultats principaux. On nous permettra de rappeler en peu de mots les théories de M. Darwin. Ce savant observateur a relevé avec beaucoup d'habileté ce qu'il y a de factice et d'artificiel dans les caractères de nos espèces et de nos variétés animales ou végétales, pour affaiblir en quelque sorte la définition de l'espèce. Il a pris pour base de son système le fait incontesté de la reproduction des caractères organiques par voie d'hérédité. Si une variété jouit de caractères spéciaux, transmissibles de génération en génération et capables de lui donner quelque avantage dans la lutte incessante que se livrent tous les êtres à la surface de la planète, les variétés moins favorisées doivent disparaître forcément devant elle. Lamarck avait déjà reconnu l'influence du milieu ambiant sur les êtres animés; mais M. Darwin a bien fait ressortir, et c'est son principal mérite, que dans le milieu ambiant il faut comprendre non-seulement les actions physiques, mais encore la réaction de toute la nature vivante sur chacun des êtres qui s'y trouvent embrassés. A la faveur de ces solidarités multiples, de ces conflits perpétuels, s'opère ce que M. Darwin a heureusement appelé la *sélection naturelle*. Continuée pendant une série d'âges qui ne se mesure ni par des siècles, ni par des milliers, ni même par des millions d'années, cette sélection amena la transformation continuelle des espèces en variétés et des variétés en espèces.

Sir Charles Lyell, l'un des géologues anglais les plus éminens, était tout préparé à accepter les doctrines de M. Ch. Darwin, car dans ses ouvrages, devenus presque classiques en Angleterre, il avait toujours invoqué ce qu'il nomme les *causes actuelles*, c'est-à-dire les forces que nous voyons agissantes autour de nous, pour expliquer tous les phénomènes du passé aussi bien que ceux du présent. Pour lui, la terre n'a jamais été, comme l'ont pensé Cuvier, Léopold de Buch, Humboldt, M. Élie de Beaumont, le théâtre de révolutions violentes et subites. Les formes extérieures de notre globe se sont graduellement modelées, en même temps que la faune et la flore s'y transformaient insensiblement. Une série de changemens infiniment petits continués pendant un temps infini : en ces

(1) Voyez la *Revue* du 1er avril 1860.

quelques mots peuvent se résumer toutes les leçons de l'école géologique dont sir Charles Lyell est le chef reconnu. L'histoire de l'homme devant prendre sa place dans cette succession indéfinie d'événemens, sir Charles Lyell a été conduit à attribuer à notre espèce une très haute antiquité, et a cherché à en fournir la démonstration géologique.

La zoologie, pendant le même temps, abordait le problème de nos origines par un autre côté. Les argumens anatomiques qu'elle emploie de préférence se trouvent condensés dans un petit volume de M. Huxley, écrit d'une plume vive et acérée. Le titre de l'ouvrage, *la Place de l'homme dans la nature*, est illustré en quelque sorte par la gravure qui sert de frontispice. On y voit debout, l'un derrière l'autre, les squelettes du gibbon aux longs bras, de l'orang, du chimpanzé, du massif gorille, enfin de l'homme. Ce dessin résume du moins la partie anatomique du livre, car les conclusions de M. Huxley ne sont point celles d'un matérialisme grossier; suivant lui, ce n'est point par quelques détails anatomiques que nous nous distinguons des grands singes anthropoïdes; c'est par quelque chose qui est encore et qui nous restera peut-être toujours inconnu.

Avant d'entrer dans l'examen détaillé des preuves géologiques et zoologiques qu'on invoque pour prouver l'ancienneté de l'espèce humaine, il n'est peut-être pas inutile de prévenir le lecteur qu'on ne le conduira point sur un champ de bataille, au lendemain d'une grande victoire, mais au milieu même de la mêlée où s'agitent les passions scientifiques les plus ardentes. D'un côté, j'ai déjà nommé Darwin, Lyell, Huxley; de l'autre, on peut citer Richard Owen, le savant directeur du *British Museum*, et le célèbre naturaliste Agassiz. La lutte actuelle n'est point de celles dont on puisse attendre l'issue avant d'en raconter les premières péripéties.

I.

Le problème de l'antiquité de l'espèce humaine ne se définit pas de la même manière pour l'archéologue et pour le géologue. Le premier a une chronologie rigoureuse, mais bornée par nos connaissances historiques : tout ce qui recule au-delà des premières civilisations ouvertes à ses recherches se confond pour lui dans la plus haute antiquité. Le géologue mesure le temps autrement que par les années : qu'on lui montre un débris de l'industrie humaine, il lui importe assez peu que ce fragment ait dix mille, vingt mille ou cent mille ans de date; il veut savoir si on l'a extrait d'un terrain antérieur à ceux que déposent actuellement nos mers, nos lacs et nos fleuves, et renfermant les débris d'espèces animales aujourd'hui éteintes. L'archéologue, en un mot, cherche l'homme ancien, le

géologue l'homme fossile. On peut donc démontrer l'antiquité absolue, chronologique de notre espèce, sans prouver son antiquité géologique.

Les dépôts les plus superficiels que nous rencontrons à la surface de nos continens se divisent en dépôts *modernes* et en dépôts *diluviens*. Les premiers comprennent toutes les alluvions des rivières inférieures au niveau des plus hautes inondations : tout ce qui dépasse ce niveau est diluvien; de vastes terrasses s'étendent dans toutes les vallées à des hauteurs que les eaux ne peuvent plus atteindre. La vallée du Rhin, entre Bâle et Strasbourg, peut être citée comme un exemple de la différence qui sépare le terrain diluvien des alluvions actuelles. Ces dernières forment une lisière plus ou moins étroite sur les bords du fleuve; mais la grande vallée creusée par les eaux diluviennes s'étend jusqu'aux falaises parallèles des Vosges et de la Forêt-Noire. Que des restes humains se rencontrent dans les alluvions actuelles du Rhin, qui s'en étonnerait? Mais qu'on en trouve dans les fertiles limons de la plaine, et l'on aura mis la main sur l'homme fossile.

Le problème dans ces termes est, nous l'espérons, assez nettement défini, bien que sur l'origine même du terrain que j'ai nommé diluvien les géologues soient bien loin d'être d'accord. Suivant les uns, les dépôts diluviens ont été charriés par les eaux au moment même où nos vallées ont été creusées; des masses d'eau boueuse, entraînant des blocs de toute grandeur, ont été déversées dans les grands sillons terrestres, en abandonnant des sédimens de plus en plus fins à mesure qu'ils se rapprochaient des embouchures. Les partisans des *causes actuelles*, refusant d'admettre que la terre ait subi de semblables cataclysmes, sont obligés d'avoir recours à d'autres hypothèses pour expliquer la présence dans les vallées de tant de matériaux erratiques, venus quelquefois de montagnes très éloignées. Ils supposent toutes les montagnes, même les moins élevées, couvertes de vastes glaciers, font descendre ceux-ci jusque dans les rameaux inférieurs de nos vallées ou promènent sur les terres submergées des radeaux de glaces flottantes chargés de pierres de toute grandeur. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner la valeur relative de ces théories. Si l'origine et la classification du terrain diluvien demeurent incertaines, il se définit au moins assez nettement par ses caractères extérieurs en même temps que par les débris fossiles qu'il renferme.

Il importe d'ajouter que l'on rattache aussi au terrain diluvien les dépôts qui ont rempli certaines cavernes élevées, actuellement placées hors de l'accès des eaux fluviatiles ou marines. C'est dans ces grottes ossifères qu'on a cru d'abord découvrir l'homme fossile; de-

puis bien longtemps, on a recueilli sur divers points de l'Europe des ossemens ou des ouvrages humains associés dans le rouge limon des cavernes à des restes d'hyènes, d'ours, d'éléphans, de rhinocéros, appartenant à des espèces aujourd'hui disparues; mais les observations faites dans les cavernes ont toujours été mises en suspicion. L'homme y a souvent cherché un lieu de retraite et de sépulture : les grottes sont traversées par des eaux sorties des fissures qui communiquent avec le sommet des plateaux, et pendant les grandes pluies des débris de toute sorte peuvent y être entraînés. Les inductions tirées de la présence simultanée des restes humains et des espèces d'animaux éteintes dans le sol des cavernes ont toutefois repris une grande importance depuis la découverte des silex taillés de main d'homme dans les graviers de la vallée de la Somme, en France, et de nouvelles recherches ont ramené l'attention sur les grottes ossifères.

Ces préliminaires posés, il faut chercher les traces les plus effacées de l'homme en sortant des temps historiques et en s'enfonçant dans un passé de plus en plus lointain. Pour retrouver l'homme primitif, la science ne nous conduit pas sur les plateaux de l'Asie centrale, dans cette région que la philologie a quelquefois nommée l'ombilic du monde, et dont elle ne parle qu'avec une sorte de religieuse vénération, car elle en fait descendre les deux grandes races iranienne et sémitique qui ont marché en tête de la civilisation et ont fourni à la pensée humaine les idées qui sont ses vrais titres de noblesse. Il y a lieu de croire qu'une exploration des hautes vallées de l'Iran, entreprise non pas au point de vue archéologique, mais au point de vue géologique, fournirait des résultats précieux et peut-être très inattendus; mais jusqu'à présent l'homme antéhistorique n'a été trouvé que dans le Danemark, en Suisse, en Angleterre, dans les plaines du nord de l'Allemagne, en France, dans une zone en résumé plutôt septentrionale que méridionale.

Avant la domination romaine, les vastes plaines du nord de l'Europe, encore recouvertes par d'épaisses forêts, nourrissaient déjà une population à laquelle l'usage du bronze n'était pas inconnu, et qui était en conséquence arrivée à un état de civilisation relativement assez avancé, car le bronze est un alliage de cuivre et d'étain, et ces métaux ne sont extraits de leurs minerais qu'avec quelque difficulté. Cette civilisation grossière était assez uniformément répandue depuis la Scandinavie jusqu'aux Alpes et même dans le vaste bassin du Danube. On en a trouvé les monumens dans les tourbes du Danemark; ils s'y rencontrent au-dessous des couches superficielles qui contiennent les débris de l'âge de fer. Des épées et des boucliers de bronze ont été retirés des couches plus profondes et sont

conservés aujourd'hui au musée de Copenhague. On a recueilli même les moules qui servaient à couler ce métal, avec des poteries où se révèle déjà quelque recherche du style et de l'ornementation.

Pour trouver d'autres vestiges nombreux de l'âge de bronze, il faut explorer ce qu'on a nommé les *habitations lacustres* des lacs de la Suisse. C'est en 1854 qu'on signala pour la première fois, à Meilen, sur le lac de Zurich, d'anciens pilotis autour desquels gisaient des ustensiles divers de bronze et de pierre. Pendant les hivers de 1858 et de 1859, les eaux de ce lac étant restées très basses, on rechercha avec beaucoup de soin les objets disséminés autour des vieux pilotis. Ces découvertes se multiplièrent tellement qu'on fut forcé d'en conclure que des peuplades ou des familles amphibies s'étaient jadis bâti des cabanes sur des pieux, à une petite distance du rivage, soit pour s'isoler et se défendre contre leurs ennemis, soit pour éviter l'attaque des bêtes sauvages répandues en grand nombre au pied des Alpes.

Comme les lacs du versant suisse des Alpes, ceux du versant italien ont conservé des traces de ces habitations anciennes. M. Gastaldi a publié récemment à Turin un beau travail sur les stations lacustres du nord de l'Italie. C'est sans doute des Étrusques que les habitans des lacs alpins avaient appris l'art de fondre le bronze et de faire de la poterie non vernissée; c'est en effet à la période dite de bronze que se rapportent la plupart de ces établissemens. Il en est très peu où l'on ait retrouvé des armes ou des ornemens en fer, et les habitudes amphibies des populations anciennes des Alpes ne paraissent pas avoir survécu longtemps à l'introduction de ce métal.

Pendant l'âge de bronze, de petits villages étaient semés à fleur d'eau sur tous les lacs : on en a retrouvé douze sur le lac de Neufchâtel, vingt sur le lac de Genève, dix sur le lac de Bienne. Les ornemens découverts dans ces stations depuis si longtemps abandonnées ne diffèrent pas de ceux qui ont été enfouis dans les tourbes du Danemark; ce sont les monumens d'une civilisation très grossière et très uniforme répandue dans presque toute l'Europe.

Si nous faisons un pas de plus dans le passé, nous arrivons à la période dite *de pierre*, pendant laquelle les hommes ne connaissaient pas encore l'usage des métaux. Tout donne à penser que l'enfance de notre espèce a été d'une extrême longueur : on a dédoublé la période de pierre en deux âges, le plus récent ou celui de la *pierre polie*, le plus ancien ou celui de la *pierre ébauchée* ou simplement taillée. Durant la dernière de ces deux époques, les peuplades de la Suisse construisaient déjà des cabanes sur les lacs alpins; près de Berne, les habitans du petit lac de Moosseedorf avaient des instrumens en pierre, en corne et en os. Ils polissaient

des haches et des coins en silex et en jade, et possédaient de l'ambre, qui sans doute leur était apporté des bords de la mer Baltique. A Wangen, sur le lac de Constance, était un village d'au moins mille habitans, bâti sur plus de quarante mille pilotis; on y employait des armes et des ustensiles en serpentine, en diorite et en quartz; on savait feutrer grossièrement le chanvre, on cultivait jusqu'à trois céréales, et l'on avait déjà réduit à la domesticité le chien, le bœuf, le mouton et la chèvre.

Autour des pilotis de l'âge de pierre reste une innombrable quantité d'ossemens qui ont servi à en reconstituer la faune. Le professeur Rütimeyer de Bâle s'est acquitté en 1862 de cette tâche avec un soin digne des plus grands éloges. Il a montré que la faune de l'âge de pierre ne différait pas de celle que plus tard Jules César trouva dans la Gaule; avec vingt-huit espèces de mammifères aujourd'hui encore répandus dans nos latitudes, elle comprenait le bœuf sauvage (*bos primigenius*), cet animal que César dépeint comme si agile, si farouche et d'une taille si colossale, l'aurochs, qu'un caprice des empereurs de Russie conserve encore dans les vastes forêts lithuaniennes, et l'élan, qui a émigré vers des latitudes polaires. Le peuple qui habitait la Suisse pendant l'âge de pierre avait déjà, je l'ai dit, plusieurs animaux domestiques, le bœuf, la chèvre, le mouton et le chien; bien qu'adonné à certaines occupations agricoles, il vivait principalement de chasse, et le renard paraît avoir été un de ses gibiers favoris. En revanche, on trouve peu de restes de lièvres autour de ses habitations; cet animal était peut-être dès lors protégé par une superstition que César trouva encore vivante parmi les habitans de la Grande-Bretagne. Les os des ours, des cerfs, du bœuf sauvage, du chevreuil, du chamois, recueillis autour des anciens pilotis, sont tous brisés; les chasseurs en suçaient sans doute la moelle, et l'on se demande avec surprise comment seuls ou avec des chiens de petite taille, à pied, car le cheval ne fut apprivoisé que pendant la période de bronze, armés de simples pierres, ils pouvaient venir à bout d'animaux aussi redoutables ou aussi agiles.

L'âge de la pierre polie a également laissé une trace dans les tourbes du Danemark. Des tribus de pêcheurs vivaient sur les côtes de la Baltique, et rejetaient les coquilles des mollusques qui leur servaient de nourriture sur des tas que le temps a respectés (*kjökken-mödding*) (1). Dans quelques-unes de ces accumulations, qui ont de trois à dix pieds de hauteur et qui couvrent parfois des espaces immenses, on a trouvé des couteaux et des coins de silex. Le bœuf sauvage parcourait les plaines danoises comme les régions al-

(1) Voyez sur les fouilles entreprises en Danemark la *Revue* du 1er novembre 1862.

pines; le castor y vivait encore avec le pingouin, maintenant disparu de l'Europe et relégué au Groënland; le phoque venait aussi s'ébattre sur ces côtes, qu'il a depuis longtemps abandonnées. Les naturels de cette triste région étaient plus barbares que ceux des latitudes plus méridionales, car ils n'avaient d'autre animal domestique qu'un petit chien. A en juger par la forme des crânes humains trouvés dans les tourbes et près des tas de coquilles, la race qui habitait alors les rivages de la Baltique était petite; par la rondeur de la tête, les arcades sourcilières proéminentes, elle rappelle tout à fait les Lapons d'aujourd'hui.

La nuit des âges barbares régnait d'un bout à l'autre de l'Europe pendant l'époque de la pierre polie; mais cette nuit devient bien plus épaisse quand on pénètre dans l'âge antérieur durant lequel l'homme ne donnait encore à aucun de ses ouvrages une forme achevée, et n'avait d'autres instrumens que des silex grossièrement taillés, des esquilles tranchantes et ébréchées. Il faut se séparer ici de l'archéologie et prendre la géologie pour guide. Elle nous amène au milieu d'une faune bien différente de celle des âges qui ont suivi; elle nous montre deux espèces de rhinocéros se baignant dans les fleuves de la France et de l'Angleterre, des troupeaux d'éléphans errant dans nos latitudes avec le bœuf sauvage, avec des cerfs et des chevaux d'espèce aujourd'hui inconnue; elle pénètre dans les cavernes, et y découvre des tigres, des hyènes, des ours différens de ceux qui vivent aujourd'hui : nous entrons dans le monde qu'on est convenu de nommer antédiluvien.

Dans cette période, si obscure et si éloignée qu'elle soit, la paléontologie a pourtant cherché à tracer quelques limites chronologiques. Un savant français, M. Lartet, considéré aujourd'hui à bon droit dans notre pays comme la première autorité en matière d'anatomie comparée, y distingue quatre ères différentes. Pendant celle qui se rapproche le plus de nous, l'aurochs lithuanien vivait encore en France; M. Lartet en a signalé des restes trouvés dans la caverne de Massat (département de l'Ariége), avec des flèches, une sorte d'épingle grossière faite d'un os d'oiseau, une corne de cerf sur laquelle une main inhabile a gravé une tête d'ours. Au pied des Pyrénées, M. Lartet a trouvé récemment à Aurignac (département de la Haute-Garonne) une sépulture d'hommes primitifs : une dalle de pierre, cachée par des éboulis, servait de porte à une chambre ouverte dans le roc, où l'on trouva entassés dix-sept squelettes humains. Malheureusement ces restes précieux ont été perdus pour la science : on les a déposés au cimetière d'Aurignac, et M. Lartet n'a pas été assez heureux pour les retrouver. Il a fait des fouilles dans la grotte, et devant la porte il a trouvé une couche assez épaisse de cendre et de charbon avec beaucoup d'ossemens et une centaine

d'objets en silex. Parmi les ossemens, le savant anatomiste a reconnu ceux de neuf animaux carnivores et de dix herbivores, chiens, hyènes, éléphans, rhinocéros, cheval, cerf, aurochs, etc. On peut croire, avec M. Lartet, que les dix-sept morts avaient été déposés au fond de l'étroite caverne dans la posture d'hommes assis, qu'un repas funéraire avait eu lieu en leur honneur devant la porte, et que plus tard des hyènes étaient venues ronger les restes du repas.

A une époque antérieure à l'ère de l'aurochs, le renne habitait encore nos latitudes; ses ossemens ont été retrouvés en abondance dans la grotte de Savigné, près Civray (département de la Vienne). Mille bois de cet animal ont été recueillis par le colonel Wood dans une caverne nommée Bosco's Den (la retraite de Bosco), dans le sud du pays de Galles (Glamorganshire). Près de Torquay, dans le Devonshire, un géologue anglais, le docteur Falconer, a également trouvé le renne dans la célèbre grotte de Brixham, très riche en silex taillés de main d'homme.

Les deux ères de l'aurochs et du renne forment en quelque sorte une transition entre les deux âges de pierre : c'est dans les graviers stratifiés de la vallée de la Somme qu'on a trouvé les restes les plus nombreux de la période de la pierre ébauchée. Cette découverte est due à M. Boucher de Perthes. Dès 1847, dans un ouvrage intitulé *Antiquités antédiluviennes*, M. de Perthes avait décrit de nombreux silex recueillis aux environs d'Amiens et d'Abbeville, et différant des haches celtiques en ce qu'ils n'ont reçu qu'une taille grossière et ne sont point polis. La découverte de M. Boucher de Perthes fut accueillie au début par l'indifférence ou l'incrédulité. Les silex dégrossis avaient-ils été recueillis en place par M. Boucher de Perthes? Se trouvaient-ils vraiment mélangés au terrain diluvien proprement dit, au milieu des ossemens d'éléphans et de rhinocéros fossiles? Le diluvium, sur les points qu'on avait fouillés, n'avait-il pas subi un remaniement par suite de quelques inondations modernes? Comment n'avait-on trouvé aucun ossement humain parmi tant de débris d'industrie humaine? Pourquoi les silex taillés se trouvaient-ils accumulés en quelques points seulement? Toutes ces questions devaient naturellement se poser.

Sir Charles Lyell, toujours en quête de toutes les nouveautés géologiques, se rendit lui-même en Picardie, accompagné d'un autre géologue anglais, M. Prestwich, afin de constater la position précise des pierres taillées. Il fut converti à l'opinion de M. Boucher de Perthes, ainsi que son compagnon de voyage. M. Albert Gaudry, dont la *Revue* connaît les travaux, fit aussi des fouilles à Saint-Acheul, et détacha lui-même, à une profondeur de 4 mètres environ, plusieurs haches dans le voisinage desquelles il recueillit des dents de cheval et de bœuf. Depuis cette époque, M. Prestwich a cherché à

démontrer que la France n'a pas le privilége des haches antédiluviennes. Les explorateurs se sont mis partout en campagne. Citerai-je tous les endroits où l'on a trouvé des armes primitives : la vallée de la Lark dans le Suffolk, la vallée de l'Ouse dans le Bedfordshire, le Kent, le Surrey, le Middlesex? Il ne faudrait point décourager le zèle qui s'attache à la recherche de ces précieux débris; toutefois un grand nombre n'ont été recueillis que dans des dépôts tout à fait superficiels. Pour établir la contemporanéité de l'homme avec les mammifères éteints, il faut que les restes de son art primitif puissent être trouvés *in situ*, mêlés aux ossemens de ces animaux, dans un terrain vierge. La multiplicité des silex taillés trouvés en dehors de semblables gisemens serait bien plus propre à infirmer qu'à fortifier les inductions fondées sur la première découverte de ces instrumens.

Les plus sceptiques admettent aujourd'hui que les silex recueillis en si grand nombre par M. Boucher de Perthes doivent leur forme et leur tranchant à une main humaine : les ouvriers ont fait eux-mêmes un grand nombre de ces *langues de chat* pour les vendre aux géologues; mais les silex authentiques ont, comme les vieilles médailles, la patine du temps, et beaucoup sont couverts de dendrites ferrugineuses, ramifications délicates que les infiltrations lentes peuvent seules produire. Néanmoins, tout en reconnaissant la vraie nature de ces silex, que ne reste-t-il pas à dire pour en contester l'ancienneté géologique? Comment expliquer que tant de silex, on les compte par milliers, aient été trouvés au même point dans la vallée de la Somme? Voici ce que sir Charles Lyell hasarde à ce sujet : « supposons qu'à l'époque où les haches furent enfouies en si grand nombre dans les graviers qui forment maintenant la terrasse de Saint-Acheul, la rivière principale et ses tributaires fussent gelés pendant plusieurs mois de l'hiver. Dans ce cas, le peuple primitif a pu, comme l'insinue M. Prestwich, ressembler dans ses habitudes aux Indiens d'Amérique qui habitent maintenant la contrée située entre la baie d'Hudson et la mer polaire. Quand le renne et le gibier deviennent rares, ils pêchent dans les rivières, et dans cette intention comme aussi pour obtenir de l'eau potable, ils font toujours des trous circulaires dans la glace, par où ils jettent leurs hameçons ou leurs filets. Souvent ils mettent leur tente sur la glace et y pratiquent des ouvertures avec des ciseaux de métal, quand ils peuvent obtenir du cuivre ou du fer, et à défaut de ciseaux avec des instrumens en silex. » Les amas actuels de silex indiqueraient ainsi d'anciennes stations de pêche.

M. Scipion Gras, ingénieur des mines, qui ne croit pas à l'origine antédiluvienne des haches taillées, a fait une autre hypothèse pour expliquer l'accumulation des haches taillées. « Plaçons, dit-il, à

l'origine des temps historiques la fabrication des haches que tout annonce avoir eu lieu autrefois dans la vallée de la Somme. Il est certain que les hommes occupés à ce travail n'ont pas été obligés d'aller bien loin pour se procurer la matière première qui leur était nécessaire. En creusant dans le sol à une médiocre profondeur, ils ont trouvé un grand choix de silex tout prêts à être taillés. L'exploitation pouvait se faire de deux manières : par puits et par galeries. L'exploitation par galeries horizontales, ouvertes sur le flanc de la vallée, en profitant des escarpemens, était évidemment préférable. Le creusement de ces anciennes galeries est si peu invraisemblable, qu'aujourd'hui encore on le pratique pour l'extraction du gravier. Les silex fraîchement extraits et non privés de leur eau de carrière sont bien plus faciles à travailler que ceux dont la dessiccation est avancée. Il est probable par conséquent que les anciens exploitans ébauchaient, dans l'intérieur même de leurs galeries, les haches destinées à être polies. Après ce premier travail, on faisait sans doute un triage; les pièces les plus informes étaient rejetées et laissées sur place. Lorsqu'à la longue les galeries qui avaient servi à la fois d'ateliers d'exploitation et d'ébauchage se sont éboulées, les silex dégrossis, abandonnés sur le sol, ont été enveloppés de tous côtés par le terrain d'où ils avaient été extraits (1). »

D'autres géologues vont jusqu'à nier que les silex taillés se trouvent dans un terrain diluvien vierge, et considèrent ces dépôts superficiels d'où on les extrait comme remaniés par les eaux; je citerai dans le nombre M. Élie de Beaumont, M. Eugène Robert, M. de Benigsen-Forder. Après le phénomène qui a ouvert les grands sillons de nos vallées, le régime des fleuves n'a pas été immédiatement régularisé. Les eaux n'ont pas été tout de suite resserrées entre des berges étroites; elles ont rempli sans doute une série de grands lacs étagés les uns au-dessus des autres; ces lacs ont plus tard été drainés, tantôt graduellement, tantôt subitement, et l'on peut imaginer ainsi que les premiers dépôts diluviens aient subi des remaniemens nombreux et considérables. Je n'étonnerai d'ailleurs aucun géologue en disant que de tous les terrains, c'est le plus récent, le plus rapproché de nous dont l'histoire demeure cependant la plus obscure.

Le peuple primitif qui vivait dans le nord de la France et en Angleterre a laissé ailleurs des traces de son séjour dans un grand nombre de cavernes. Tandis qu'on n'a jamais vu d'ossemens humains dans les graviers des vallées, on a été assez heureux pour en découvrir dans les profondeurs qui ont servi d'ossuaire à tant d'animaux. Dès 1828, M. Tournal avait trouvé des os humains, mêlés

(1) *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, t. LIV, p. 1126.

à ceux d'espèces éteintes, dans la grotte de Bize (département de l'Aude); l'année suivante, M. Christol fit une découverte semblable à Gondres, près de Nîmes. Ces explorateurs en conclurent que l'homme avait été le contemporain du rhinocéros, de l'hyène, de l'ours, et d'autres animaux antédiluviens, aussi bien que du renne et de l'aurochs. Cette opinion, qui pouvait alors passer pour très hardie, fut combattue par M. Desnoyers, le savant bibliothécaire du Muséum. Suivant lui, les haches et les flèches en silex, les os épointés, les grossières poteries des cavernes françaises ou anglaises, ressemblent tout à fait à ceux qu'on trouve sous les tumuli et sous les dolmens des habitans primitifs de la Gaule, de la Grande-Bretagne et de la Germanie. Les ossemens humains, dans les cavernes où ils sont réunis à ces objets, ne peuvent donc appartenir à des périodes antédiluviennes, mais à un peuple qui était au même état de civilisation que celui qui construisait les tumuli et les autels de pierre. A cette époque, la distinction n'avait, on le voit, pas encore été établie entre les silex polis et les haches simplement ébauchées.

En 1833, le docteur Schmerling, de Liége, fouilla avec une patience assidue toutes les cavernes des environs de Liége. A Engis, il eut la bonne fortune de découvrir plusieurs crânes humains, dont l'un est entier et a pu être conservé dans le musée de l'université; ce spécimen précieux, qui ne diffère pas beaucoup des crânes européns modernes, fut ramassé dans une brèche stalagmiteuse contenant des dents de rhinocéros, de cheval, de renne et des débris de ruminans fossiles. Dans toutes les cavernes de la vallée de la Meuse, M. Schmerling trouva des armes, des ustensiles en silex et en os. Il n'hésita pas à admettre la contemporanéité de l'homme et de la faune antédiluvienne; mais il ne put faire partager à personne son ardente conviction.

Depuis cette époque, on a fait dans les ossuaires des cavernes la découverte d'un squelette humain entier; il a été trouvé en 1857 dans le Neanderthal, près Dusseldorf, par le professeur Fuhlrott. La forme du crâne est si extraordinaire que les savans allemands réunis à Bonn en 1857 doutèrent d'abord qu'il pût appartenir à un homme, et furent disposés à l'attribuer à un singe. Cependant le professeur Schaffhausen a levé à cet égard toutes les incertitudes; il a déclaré que le squelette était celui d'un homme dont le développement cérébral était très faible, et qui était doué d'une force musculaire très remarquable. Ces affirmations sont d'accord avec celles de M. Huxley, qui a étudié avec beaucoup de soin le crâne du Neanderthal. On trouverait facilement en Europe aujourd'hui des crânes à peu près semblables à celui d'Engis; mais celui des environs de Dusseldorf se rapproche beaucoup des crânes du gorille et du chimpanzé par ses énormes arcades sourcilières, par sa faible hauteur

verticale et par la forme de la région occipitale. Certains anatomistes seraient disposés à y voir la preuve de l'existence d'une race intermédiaire entre les hommes actuels et les grands singes anthropoïdes; mais l'examen d'une tête unique ne peut, ce semble, servir de base à une théorie de ce genre : il faudrait posséder des séries nombreuses de têtes, suivre les dégradations de forme depuis les belles lignes du type caucasique jusqu'aux contours où s'imprime la trace d'une complète bestialité. Les crânes ont leurs monstruosités individuelles; souvent la maladie les altère, et certains sauvages les déforment eux-mêmes chez leurs enfans. Il ne faudrait donc point tirer d'un cas isolé des conclusions trop absolues; néanmoins on ne peut se refuser à considérer le crâne du Neanderthal comme un des monumens les plus précieux des âges passés. Il n'est pas étonnant que le crâne d'Engis se rapproche de la forme caucasique, puisqu'on a trouvé avec lui des ossemens de renne, et que l'ère du renne se rattache d'assez près à la période de la pierre polie. Quant au crâne du Neanderthal, il y a lieu de croire qu'il lui est bien antérieur; mais, comme on ne l'a trouvé associé à aucun reste fossile, son âge demeure encore incertain.

L'étude de la faune des cavernes peut-elle nous donner l'assurance que l'homme a vraiment été le contemporain des grands animaux parmi les os desquels se retrouvent, avec ses propres ossemens, les débris de sa primitive industrie? Peut-on croire que l'homme ait choisi pour sa demeure les fétides repaires des hyènes, des tigres et des ours? Les dépôts des cavernes n'ont-ils jamais été remaniés par les eaux sorties des fissures de leur toit? Ces remaniemens n'ont-ils pu avoir lieu à de très grandes profondeurs avant le dépôt des stalagmites, qui servent en quelque sorte de linceul aux ossemens semés dans les limons? La découverte de l'homme fossile ne repose en résumé que sur des preuves qui ne sont pas encore universellement admises; les seuls monumens de l'âge lointain auquel on fait remonter l'origine de notre espèce sont jusqu'ici les crânes d'Engis et du Neanderthal, quelques ossemens humains, ces milliers de silex retrouvés dans les vallées et les cavernes, quelques ossemens d'animaux façonnés par la main humaine. Le gisement de ces objets est malheureusement tel qu'on n'en peut fixer l'âge géologique avec une sécurité et une précision absolues. L'avenir dissipera sans doute ces incertitudes : qui sait si l'on n'extraira pas quelque jour des restes humains d'un terrain antérieur même au terrain diluvien? Du temps de Cuvier, on n'avait pas encore rencontré de singes fossiles; on en connaît aujourd'hui onze espèces : deux dans l'Amérique du Sud, trois en Asie, six en Europe. M. Albert Gaudry, dans les fouilles qu'il a fait exécuter à Pikermi, en Grèce, a trouvé jusqu'à vingt têtes de singes. Il a pu reconstituer

entièrement le squelette du mésopithèque du Pentélique, et lui donner une place dans cette curieuse faune de l'Attique qu'il a fait connaître au monde savant.

Si l'antiquité géologique de l'homme rencontre encore des incrédules, l'ancienneté absolue de notre espèce devient de moins en moins contestable. Sir Charles Lyell s'est appliqué, dans son intéressant ouvrage, à en accumuler les preuves. On ne peut, ce me semble, que partager son avis quand il fait comprendre combien a dû être longue la période de pierre. Les monumens de cet âge lointain nous semblent presque uniformes; « mais, dit-il avec raison, il a pu y avoir divers degrés dans l'art de fabriquer les instrumens en silex pendant la première période de pierre, sans que nous puissions facilement en découvrir les traces, et des tribus contemporaines ont pu être à cet égard en avance les unes sur les autres. Les chasseurs par exemple qui mangeaient du rhinocéros et qui enterraient leurs morts avec des rites funéraires à Aurignac ont pu être moins barbares que les sauvages de Saint-Acheul, comme l'indiqueraient quelques-unes de leurs armes et certains de leurs ustensiles. Pour l'Européen qui regarde du haut de sa grandeur les produits de l'humble art des aborigènes de tous les temps et de tous les pays, les couteaux et les flèches de l'Indien peau rouge de l'Amérique du Nord, les haches du natif australien, les instrumens trouvés dans les anciennes habitations des lacs suisses, ceux des tas coquilliers du Danemark ou de Saint-Acheul, tous ces objets semblent également grossiers, et le caractère général en paraît uniforme. La lenteur du progrès des arts de la vie sauvage est prouvée par ce fait, que les premiers instrumens de bronze furent fondus sur le modèle des instrumens de pierre de l'âge précédent, bien que de semblables formes n'eussent pas été choisies naturellement, si l'on avait connu les métaux avant la pierre. La résistance des tribus sauvages aux nouvelles inventions, leur incapacité à se les assimiler se montrent bien dans l'Orient, où elles continuent à employer les instrumens en pierre de leurs ancêtres, quoique de puissans empires, où l'usage des métaux était connu, aient flori pendant trois mille ans dans leur voisinage. »

L'espèce humaine nous montre dans son état actuel quelque chose de semblable à ce qu'observe la paléontologie dans le spectacle général de la nature : à côté des formes les plus parfaites se sont conservées les formes les plus rudimentaires, les plus humbles, déjà en existence dès que la vie essaya ses forces à la surface de notre planète. De même, à côté de tant de grandes civilisations, nous retrouvons éparses des agrégations humaines, retardées dans l'ignorance et la grossièreté des premiers âges. Les tribus les plus dégradées ne nous rendent pourtant pas, on peut l'affirmer, l'image

de l'homme primitif luttant avec des pierres contre les monstres qui lui disputaient l'empire de la terre : l'imagination seule peut nous ramener à cet âge herculéen dont les premières phases ont sans doute précédé la création du langage, et nous montrent l'humanité à peine dégagée encore des puissantes étreintes de l'animalité.

II.

Si, par la doctrine de la transformation des espèces, il était possible d'établir une parenté, une filiation certaine entre tous les êtres de la création, la question de l'ancienneté de l'homme recevrait ainsi une solution indirecte, et la zoologie suppléerait, sur ce point capital, à l'impuissance de la géologie. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que sir Charles Lyell, bien qu'à ses yeux les preuves invoquées dans la première partie de cette étude aient toute la rigueur d'une démonstration, ait cherché à corroborer sa thèse en appuyant, par des argumens très ingénieux, la théorie de M. Charles Darwin. Au premier abord, il semble que son ouvrage, *l'Antiquité de l'Homme*, manque d'unité : toute la seconde moitié est consacrée à la botanique, à la zoologie générales; mais ce défaut d'unité n'est qu'apparent : il est encore question de l'homme, quand même on ne prononce plus son nom. La loi qui relie les plus humbles termes de la série animale ou végétale en rattache aussi les termes les plus élevés. Si le temps seul a été nécessaire pour que les plantes des anciens continens devinssent, par une série de métamorphoses, les plantes de nos jardins et de nos forêts, le temps a aussi été pour quelque chose dans la formation de l'homme. Si l'on admet une intervention spéciale et particulière de la force créatrice pour expliquer l'apparition de ces myriades d'êtres variés qui, depuis les premiers âges géologiques jusqu'au temps présent, se sont succédé sur le globe, on peut logiquement penser que l'homme est un ouvrage complet, indépendant, sans lien avec le passé, que son apparition, comme celle de toute chose vivante, a été l'effet spontané, subit, d'une puissance supérieure à nos investigations. C'est là, il est à peine nécessaire de le dire, la croyance à laquelle la tradition nous a accoutumés, c'est dans cet esprit que l'on a interprété le mythe biblique d'une statue de limon, animée par un souffle divin; c'est également dans le sens littéral que l'on s'est habitué à comprendre les passages relatifs à la création de la femme : au lieu d'y voir une expression symbolique de l'unité des natures masculine et féminine, reflet et complément l'une de l'autre, on s'est arrêté à une image touchante et poétique, l'un des tableaux familiers de ce drame qui commence à la création de l'homme et qui finit avec la chute.

L'inspiration des âges primitifs n'avait rien à mettre entre le créateur et la créature ; mais la science a placé entre eux une foule de causes secondes et en a sans cesse agrandi la part et l'action. Il n'est plus conforme à nos idées modernes de voir dans chaque événement une sorte d'intervention immédiate de la force divine ; tonnerres, tempêtes, inondations, pestes, tous ces phénomènes sont réglés par des lois qui demeurent sans cesse en action ; il n'y a aucune différence pour le physicien entre la petite étincelle qu'il fait jaillir à volonté dans ses appareils et la foudre qui traverse et illumine les cieux. La philosophie naturelle a donné à notre époque une conception du monde supérieure à celle de l'antiquité ; elle ne considère plus la nature matérielle comme le jouet de vains caprices, l'histoire comme un duel inégal entre Dieu et l'homme ; elle embrasse le passé, le présent et l'avenir dans une puissante synthèse en dehors de laquelle rien ne peut rester isolé.

Une théorie qui rattacherait les unes aux autres, par des lois naturelles, toutes les espèces animales, serait donc beaucoup plus conforme à l'esprit de la science moderne que celle qui les isole, et qui réclame, pour rendre compte de leur apparition successive, autant de créations nouvelles. A quoi d'ailleurs fait-on tenir l'exercice ou l'inertie de cette toute-puissance qu'on invoque avec une complaisance si facile ? Des botanistes examinent deux plantes : les uns déclarent qu'elles sont les variétés d'une même espèce, les autres qu'elles constituent deux espèces différentes. Variétés, on les considère comme reliées par les lois ordinaires du monde végétal, lois éternelles, toujours en action, qui règlent la croissance de la moindre graminée comme celle des arbres les plus majestueux, qui ont été en activité dans les forêts de l'époque houillère comme dans celles de notre temps. Espèces, on les séparera par une ligne inflexible, par un acte souverain de la toute-puissance, qui aurait à une certaine heure, dans un certain lieu, fait surgir spontanément quelques caractères nouveaux que l'analyse la plus délicate a souvent peine à saisir. Il n'est pas étonnant que les botanistes aient accueilli avec complaisance les idées de M. Charles Darwin sur la filiation des formes organiques. Voici comment s'exprime à ce sujet le docteur Hooker, le savant directeur des jardins botaniques de Kew, dans son *Introduction à la Description de la Flore australienne :* « Les relations mutuelles des plantes de chaque grande province botanique, et en fait du monde entier, sont exactement ce qu'elles seraient, si la variation avait continué pendant des périodes indéfinies à s'opérer de la façon dont nous la voyons agir pendant un nombre délimité de siècles, de façon à donner graduellement naissance aux formes les plus divergentes. » M. de Candolle, une autre autorité en ces matières, a, dans un travail récent sur l'es-

pèce (1), parlé avec beaucoup de faveur des théories de M. Darwin, sans les admettre toutefois dans leur entier. Un des passages de cette étude renferme une attaque très résolue contre les partisans des créations directes. « La probabilité de la théorie de l'évolution devrait frapper surtout les hommes qui ne croient pas à la génération spontanée et ceux qui répugnent à l'idée d'une force créatrice, aveugle ou capricieuse, ayant donné aux mammifères du sexe masculin des mamelles rudimentaires inutiles, à quelques oiseaux des ailes qui ne peuvent servir à voler, à l'abeille un dard qui la fait mourir, si elle l'emploie pour sa défense, au pavot et à plusieurs campanules dont la capsule est dressée une déhiscence de cette capsule vers le sommet qui rend sa dissémination difficile, aux graines stériles de beaucoup de composées une aigrette, et aux graines fertiles point d'aigrette, ou souvent une aigrette qui se sépare de la graine, au lieu de la transporter. Toutes ces singularités, tranchons le mot, ces défauts, répugnent et embarrassent dans la théorie d'une création directe des formes telles que nous les voyons, ou telles qu'on les a vues à l'époque du trias ou du terrain miocène; mais il en est autrement dans le système de l'évolution. Ces inutilités ou ces défectuosités d'organisation seraient pour chaque être un héritage d'aïeux à qui elles profitaient, dans des conditions d'organisation plus ou moins différentes, avec des ennemis différens ou des conditions physiques d'une autre nature. L'héritage est-il devenu inutile ou même nuisible, les espèces s'éteignent. Leur organisation primitive les a fait prospérer autrefois, elle les fait décliner aujourd'hui, et finalement s'éteindre, de même que certaines grandes qualités d'un peuple ou certains avantages naturels qui le faisaient prospérer jadis lui deviennent quelquefois inutiles, même nuisibles, au point de le faire périr. Les anomalies rentrent alors dans une grande loi, et je trouve naturel que des hommes fort éloignés des idées matérialistes, ayant même une tendance prononcée vers d'autres opinions, préfèrent la doctrine de l'évolution, et s'attachent plus ou moins aux doctrines ou aux études par lesquelles on s'efforce de la démontrer. »

Si l'on admet la théorie de la transformation ou de l'évolution des espèces, quelles conséquences faut-il en tirer en ce qui concerne l'homme? C'est à ce point qu'il faut revenir. Une loi qui embrasse toute la nature animée peut-elle expirer en quelque sorte à ses pieds? Mais, d'autre part, s'il est, comme tout le reste, soumis à son empire, quelles sont donc les espèces qui sont les aïeules de la nôtre? Où nous faut-il chercher ces êtres dont la chair est notre

(1) *Étude sur l'espèce, à l'occasion d'une révision de la famille des capulifères*, par M. Alph. de Candolle.

chair, dont le sang est notre sang? La zoologie ne peut nous laisser aucune incertitude à cet égard; elle nous montre du doigt ces êtres que Linné au XVIII[e] siècle nommait anthropomorphes ou primates, et que Cuvier appela les quadrumanes. Ah! si l'on venait nous dire qu'une filiation obscure rattache ces êtres au pauvre nègre du Congo, aux sujets féroces du roi de Dahomey, aux Fans cannibales qui ouvrent des boucheries de chair humaine, aux maigres et hideux Australiens; si l'on ajoutait que ces populations si dégradées n'ont sans doute pas avec les singes anthropoïdes modernes une parenté directe, mais que les races inférieures et les espèces actuelles de quadrumanes représentent en quelque sorte les extrémités de deux branches qui ont été sans cesse en divergeant depuis des périodes géologiques assez anciennes, nous nous consolerions sans doute assez facilement de ces déclarations de la science; mais dès qu'il s'agit de nous-mêmes, notre orgueil met ses jugemens en suspicion. Le *moi* se révolte, il ne raisonne pas, il repousse toutes ces chaînes dont on veut le charger; il rejette ces solidarités accablantes; il lui est si facile, il lui est si doux de s'isoler, et, quand le monde l'écrase, ne peut-il refaire le monde dans sa pensée? Aussi n'est-ce pas sans précautions que M. Huxley aborde la comparaison de l'homme et des singes anthropoïdes. « Essayons un moment, dit-il, d'ôter le masque de l'humanité; nous serons des savans saturniens, si vous voulez, assez familiers avec les animaux qui habitent aujourd'hui la terre, et occupés à discuter les rapports qui unissent ces animaux à un étrange et nouveau « bipède droit et sans plumes » que quelque voyageur entreprenant, surmontant les difficultés de l'espace et de la gravité, aurait apporté de la distante planète pour notre *inspection.* » C'est, on le voit, l'homme physique, le cadavre, non l'être moral et intellectuel dont s'empare l'anatomie comparée. Elle le range d'abord à première vue parmi les vertébrés mammifères, puis le classe, d'après la forme de la mâchoire inférieure, des dents molaires et du crâne, parmi les mammifères placentaires, c'est-à-dire parmi ceux qui pendant la période de gestation sont nourris par l'intermédiaire d'un placenta; enfin elle le rapproche de l'ordre des singes, en se demandant si elle doit l'y placer, ou créer en son honneur et à côté d'eux un ordre nouveau.

Ici la discussion se resserre sur un terrain bien étroit : dans l'ensemble de son organisation, l'homme se rapproche surtout des gibbons, des orangs, des chimpanzés et des gorilles, et particulièrement de ces deux derniers grands singes africains. Depuis fort longtemps, on connaît le chimpanzé, l'on a pu étudier ses mœurs, et il n'est personne qui n'ait eu occasion d'en voir dans les musées zoologiques ou les ménageries. Le gorille, au contraire, n'est entré

que depuis quelques années seulement dans les cadres de la zoologie : Hannon en avait pourtant déjà parlé dans son *Périple;* mais, après lui, il faut aller jusqu'au XVI[e] siècle pour trouver une mention nouvelle de cet étrange animal dans les récits d'un soldat anglais nommé Battel. Au commencement du siècle actuel, un capitaine anglais, Bowditch, raconta les confidences qu'il reçut au sujet des gorilles, et jusqu'à 1847 on en fut réduit à ces récits suspects. A cette époque, le docteur Wilson, missionnaire américain, fournit à M. Thomas Savage et à M. Jeffries Wyman, professeur d'anatomie comparée à l'université de Cambridge, aux États-Unis, les élémens d'un travail scientifique, relatif à l'ostéologie du grand singe du Gabon. M. Savage lui donna le nom de gorille, emprunte au récit d'Hannon, en décrivit les caractères, et M. Wyman fit connaître la tête osseuse du mâle et de la femelle, en s'attachant à faire ressortir les différences qui séparent le gorille du chimpanzé. Ces belles études furent bientôt complétées par plusieurs mémoires de M. Richard Owen, qui chercha à établir la hiérarchie et les relations mutuelles des grands singes anthropoïdes. Jusque-là, l'histoire anatomique du gorille était réduite à son ostéologie; elle fut complétée en 1836 par une belle monographie de M. Duvernoy, alors professeur au Muséum d'histoire naturelle, et on peut s'étonner à bon droit que ce remarquable travail ne soit même pas mentionné dans l'ouvrage récent de M. Huxley. Suivant M. Duvernoy, les grands singes anthropoïdes se distingueraient de l'homme par des caractères physiques très essentiels. En premier lieu, la colonne vertébrale ne forme chez ces animaux qu'un seul ressort, au lieu d'être infléchie en sens divers, sous forme d'S, comme chez l'homme. M. Duvernoy concluait de là que ces grands singes, essentiellement arboricoles, bien que capables de se tenir debout, étaient cependant conformés pour marcher ordinairement à quatre pattes. En second lieu, la forme des extrémités indique que ces animaux ne sont pas faits pour vivre habituellement sur le sol, mais sur les branches des arbres. Enfin leur cerveau est beaucoup moins développé que celui de l'homme. La capacité d'un crâne humain adulte est en moyenne *trois fois* plus grande que celle du gorille, du chimpanzé ou de l'orang. Cette capacité varie d'ailleurs chez l'homme jusqu'au dernier terme de la croissance : depuis l'enfance jusqu'à la fin de l'adolescence, elle s'élève de 115 à 170 centilitres. Chez les singes supérieurs au contraire, cette augmentation est très faible, ou nulle, ou, chose plus étrange, est remplacée quelquefois par une diminution. Ce rétrécissement du cerveau explique, suivant Cuvier, comment la brutalité succède chez les orangs à la douceur et à l'intelligence du jeune âge.

Quel est parmi les singes anthropoïdes et sans queue celui qui se

rapproche le plus de l'homme? M. Duvernoy n'attachait qu'une médiocre importance à cette question, tant lui semblait grande la distance entre notre espèce et le groupe des quadrumanes. Il observait cependant que le chimpanzé a une capacité crânienne plus grande que le gorille, ce qui expliquerait le contraste entre la férocité de ce dernier et l'intelligence du premier. Il est au reste très difficile d'établir une hiérarchie rigoureuse parmi les singes supérieurs : un genre peut sur un certain point se rapprocher plus qu'un autre de l'homme, mais s'en écarter davantage sur un point différent de l'organisation. M. Wyman et Isidore-Geoffroy Saint-Hilaire ont placé le chimpanzé avant le gorille; le professeur Owen admet au contraire la série descendante : gorille, chimpanzé, orang, gibbon. Dans ces derniers temps, la comparaison de l'homme et des singes supérieurs a été reprise, surtout au point de vue de l'anatomie du cerveau. M. Owen a signalé dans cet organe, chez l'homme, des particularités qui, suivant lui, font défaut chez les quadrumanes. « Le cerveau de l'homme, disait-il à Oxford en 1860 à la réunion de l'Association britannique, indique un progrès plus décisif et plus marqué que celui qu'on observe en passant d'une sous-classe à une autre avant d'arriver à lui. Les hémisphères cérébraux débordent le cervelet; ce développement est particulier à l'homme; il en est de même pour la *posterior cornu du ventricule latéral* et pour l'*hippocampus minor*, qui caractérisent le lobe postérieur de chaque hémisphère (1). La substance grise superficielle du cerveau, en raison du nombre et de la profondeur des circonvolutions, atteint son maximum d'étendue chez l'homme. Des pouvoirs mentaux particuliers sont associés à cette forme particulière du cerveau, et par l'estimation que j'en fais je suis conduit à regarder le genre *homo* non comme le simple représentant d'un ordre distinct, mais comme appartenant à une sous-classe distincte de mammifères, pour lesquels je propose le nom de *archencephala*. »

M. Huxley protesta immédiatement contre ces conclusions et déclara que le troisième lobe n'est point caractéristique de l'homme,

(1) Le cerveau, on le sait, est divisé en deux moitiés nommées *hémisphères* et séparées par une cloison verticale. A la face inférieure du cerveau, on distingue dans chaque hémisphère trois *lobes* séparés entre eux par des sillons et désignés sous le nom de lobes antérieur, moyen et postérieur. Le *cervelet* est placé sous la partie postérieure du cerveau. Quand on incise le cerveau, on trouve dans l'intérieur une cavité, car la matière cérébrale n'est pas assez abondante pour remplir toute la boîte crânienne. Cette cavité a la forme d'une fissure à peu près parallèle à la ligne de séparation des deux hémisphères. Elle a trois branches ou cornes, l'une dirigée en avant, l'autre en arrière, la troisième latéralement. Chez le chien, cette cavité n'a que deux branches; la branche postérieure manque. Quant à l'*hippocampus minor*, c'est une petite éminence qui se montre dans la corne postérieure de l'homme.

mais qu'on le trouve chez tous les quadrumanes supérieurs, que chez ces animaux, comme dans notre espèce, le cerveau déborde le cervelet, qu'ils ont enfin une corne postérieure dans leurs ventricules latéraux, ainsi qu'un petit hippocampe. A la suite de cette discussion s'est engagée une polémique des plus vives qui est loin d'être encore épuisée. La plupart des anatomistes anglais ont pris parti pour M. Huxley; je citerai dans le nombre M. Rolleston, professeur d'anatomie à Oxford, qui a eu l'obligeance de me montrer, au musée de l'université, les cerveaux d'un grand nombre de singes; M. Marshall, qui a publié une belle photographie d'un cerveau de chimpanzé; M. Flower, le conservateur du musée du collége royal de chirurgie. Ces discussions, qui ont eu un très grand retentissement et où l'on a quelquefois apporté une ardeur regrettable, ont mis en relief les travaux d'un savant français trop modeste, M. Gratiolet, à qui l'on doit de bien remarquables études sur la structure du cerveau chez les mammifères. En comparant toutes les descriptions aujourd'hui connues, on peut s'assurer que la position relative du cerveau et du cervelet varie légèrement chez les quadrumanes : tantôt le second est légèrement découvert, au moins sur une partie de son pourtour, tantôt il est à peine couvert, tantôt il l'est complétement, mais jamais la saillie n'est aussi proéminente que chez l'homme. Pour la corne postérieure, rudimentaire chez quelques singes, elle se développe davantage chez les singes supérieurs, sans former cependant un enfoncement aussi marqué que chez l'homme; enfin le petit hippocampe se montre aussi plus ou moins nettement chez la plupart des singes, sans être toutefois dessiné tout à fait comme dans le ventricule humain.

Il est permis de croire qu'on a peut-être attaché trop d'importance à ces caractères, d'autant plus qu'on ne sait absolument rien sur le rôle fonctionnel des hippocampes et des cornes. La science est sans doute obligée souvent de se borner à constater les faits sans prétendre les expliquer, mais, pour différencier les cerveaux humains et simiens, elle peut citer des caractères d'une interprétation moins obscure. M. Gratiolet a fait remarquer que le cerveau de l'homme a un poids exceptionnel, une hauteur verticale bien supérieure à celle qu'on mesure chez les singes, enfin que les lobes frontaux ont dans notre espèce une richesse de plis et une complication qui sont sans doute en rapport avec la supériorité de notre intelligence. On peut dire aussi que le *corps calleux* (1) est bien plus étendu chez l'homme que chez les singes.

(1) Le corps calleux est une lame médullaire qui remplit la partie inférieure de la fissure profonde qui divise les deux hémisphères du cerveau.

C'est également M. Gratiolet qui a reconnu que, même pendant l'état fœtal, le cerveau des hommes ne ressemble jamais complétement à celui des singes. Les plis ou circonvolutions pendant cette phase obscure de la vie n'apparaissent pas chez les uns et les autres dans un ordre identique; l'encéphale humain diffère à toutes les époques de celui des mammifères adultes, aussi bien que de celui des mammifères en voie de développement. On en peut bien juger, grâce aux beaux dessins de l'atlas qui accompagne le deuxième volume de l'*Anatomie comparée du système nerveux*, par MM. Lauret et Gratiolet, ouvrage qui restera comme un des plus beaux monumens de la science moderne. On y peut voir, et les yeux dans cette circonstance donnent des phénomènes une idée bien plus saisissante que d'arides descriptions, que les nains eux-mêmes, ces microcéphales humains, demeurent toujours des hommes, et ne sont jamais des singes. Le simple fait que les simiens les plus gigantesques n'ont jamais un cerveau plus grand que les enfans nouveau-nés est assez éloquent; mais l'anatomie relève bien d'autres différences. Toutes les nuances qu'elle signale méritent assurément d'être notées : les moindres détails ont de la valeur quand il s'agit de l'organe qui est l'instrument de toutes les opérations psychiques; *nusquam magis quam in minimis tota est natura*. La véritable échelle nous manque pour mesurer les degrés de l'organisation : aussi n'est-ce qu'avec réserve qu'on peut accepter les déclarations de M. Huxley quand il affirme que l'homme diffère moins du chimpanzé et de l'orang que ces animaux eux-mêmes diffèrent des autres singes. Qu'il s'agisse d'un caractère anatomique ou d'un autre, de l'ostéologie du pied ou de la structure cérébrale, c'est toujours à cette conclusion que l'on est poussé par M. Huxley. Toutefois, s'il place l'homme et les singes au même niveau anatomique, il les sépare par l'abîme du raisonnement. Il ne faut point, suivant lui, rendre la pensée entièrement dépendante des phénomènes de l'organisation : le cerveau d'un sourd-muet, d'un idiot peut ressembler à celui d'un homme de génie; mais l'un est comme une montre dont le grand ressort est cassé, l'autre est une montre en marche. Les deux montres sont semblables; mais un cheveu dans une roue, un grain de rouille sur un pignon, une dent déformée, quelque chose de si imperceptible que l'œil de l'horloger a peine à le découvrir, arrêtera dans l'une tout mouvement. « Croyant avec Cuvier, écrit M. Huxley, que la possession du langage articulé est le grand trait distinctif de l'homme, je trouve très facile à comprendre qu'une différence de structure à peine discernable ait pu être la cause première de la divergence incommensurable et pratiquement infinie des hommes et des singes. »

M. Gratiolet est aussi d'avis que la faculté du langage constitue le caractère spécifique de l'intelligence humaine. Les hommes à petit cerveau parlent; aucun singe n'a jamais parlé. M. Gratiolet attache une bien plus grande importance que M. Huxley aux détails anatomiques qui distinguent les encéphales humains et simiens, puisqu'il range l'homme, avec M. Serres et M. Isidore-Geoffroy Saint-Hilaire, dans un règne à part; mais il ne croit pouvoir mieux caractériser ce règne qu'en lui donnant le nom de *règne du verbe*. Par des exemples fort ingénieux, il montre comment la faculté du langage est indispensable au développement de la pensée. « Cette faculté, écrit-il, en délivrant l'intelligence de l'esclavage des sens, est la condition première de toutes les idées morales. L'idée du nombre elle-même n'existe que par elle. Tout nombre comprend en effet l'idée abstraite d'unité, et peut être représenté par $M + 1$, M étant le signe d'une collection définie d'unités. Or une pareille idée ne peut venir des sens, l'expérience démontrant que la plus grande valeur de M, appréciable dans une sensation immédiate, est de *deux* ou *trois* tout au plus. » Bien des expériences peuvent servir à confirmer cette assertion pour ce qui regarde les animaux : les enfans, on le sait, n'apprennent à compter qu'en apprenant à parler. Pour l'homme adulte, trois objets frappent autrement ses yeux que deux; mais ses sens ne lui font pas distinguer dans un panier dix-neuf œufs par exemple de vingt. Le nombre n'est ni dans les sens ni dans l'imagination; l'idée que nous en possédons suppose un langage formel.

Une analyse subtile retrouverait peut-être dans la faculté du langage la force qui nous permet de nous élever à beaucoup d'autres notions fondamentales qui servent en quelque sorte de base à tout l'édifice de l'intelligence humaine. On pourrait dire en ce cas que cette faculté *organise* la pensée, de même que la force vitale organise la matière inerte. L'origine du langage, serait-ce donc le phénomène qui a fait passer notre espèce de l'animalité proprement dite à l'humanité? Le langage inarticulé des brutes a-t-il pu se transformer en langage articulé par suite du développement graduel d'un organe? La philosophie des langues, la syntaxe seraient-elles virtuellement enfermées déjà dans ces sons qui n'expriment que les monotones appels de la joie, de la souffrance, de la terreur? Y aurait-il chez les animaux supérieurs tout un mécanisme préparé en quelque sorte pour le raisonnement, mais tenu encore immobile par quelque frein matériel? Les philologues s'accordent généralement à reconnaître que les langues ont été créées de toutes pièces, qu'elles ont été des œuvres spontanées, complètes, sorties de la pensée humaine aussi naturellement que la fleur sort de l'arbre. M. Renan a

développé cette thèse dans son livre sur l'*Origine du Langage* avec cette hauteur de vues qui caractérise tous ses écrits. Il est singulier de voir, par des chemins si différens, la philologie et l'anatomie arriver à des points presque voisins. La première ne connaît l'homme que lorsqu'il a inventé le langage, la seconde nous donne à penser que l'homme n'a cessé d'être un singe que le jour où il a parlé. Ce n'est là qu'une hypothèse; ce qui paraît certain à M. Huxley, c'est que les différences de structure qui nous distinguent des brutes sont moins profondes que celles qui séparent les brutes les unes des autres, et que toute théorie admise pour expliquer l'apparition ou la transformation des espèces animales doit nécessairement s'appliquer à l'homme. Parmi ces théories, celle qui lui semble la plus adaptée à l'état actuel de la science est celle de M. Charles Darwin. Hommes et singes actuels descendent donc, suivant lui, par une filiation directe, des singes fossiles que retrouve la paléontologie.

« Mais quoi! écrit-il. De tous côtés j'entends ce cri : Nous sommes des hommes et des femmes, et non des singes perfectionnés, à jambes un peu plus longues, avec un pied plus compacte et un cerveau plus grand que vos gorilles brutaux et vos chimpanzés. La faculté d'apprendre, la conscience du bien et du mal, la tendresse des affections humaines, nous élèvent au-dessus de toute véritable alliance avec les brutes, quelque étroites que soient les ressemblances qui semblent nous en rapprocher.

« A cela, je puis seulement répondre que l'exclamation serait plus juste et aurait toute mon approbation, si elle s'adressait à d'autres. Ce n'est pas moi qui cherche à fixer la dignité de l'homme sur son grand orteil, ou qui insinue que nous sommes perdus si nous n'avons pas d'*hippocampus minor*. Au contraire, j'ai fait de mon mieux pour dissiper ces vanités. J'ai cherché à prouver qu'aucune ligne de démarcation absolue, plus profonde que celle qui sépare les animaux qui nous succèdent immédiatement sur l'échelle hiérarchique, ne peut être tracée entre le monde animal et nous-mêmes au point de vue de l'organisation, et je puis ajouter, comme l'expression de ma croyance, que toute tentative faite pour tracer une démarcation psychique est également futile, et que déjà les plus hautes facultés d'intelligence et de sentiment commencent à germer dans les formes les plus humbles de la vie.

« Mais la croyance à l'unité d'origine de l'homme et des brutes implique-t-elle nécessairement la brutalité et la dégradation de l'homme? Un enfant intelligent ne pourrait-il confondre par des argumens tangibles les rhétoriciens étroits qui prétendent nous imposer cette conclusion? Serait-il vrai que le poète, le philosophe, l'artiste dont le génie glorifie son âge, est dégradé par la probabilité historique, sinon par la certitude, qu'il est le descendant direct de quelque sauvage nu et bestial, qui par l'intelligence pouvait dépasser un peu le renard et se rendre un peu plus redoutable que le tigre? Ou faut-il qu'il aboie et se mette à quatre pattes parce qu'il a été primitivement un œuf qu'aucune méthode d'analyse ne pourrait distin-

guer de l'œuf d'un chien? Le philanthrope, le saint doivent-ils renoncer à mener une noble vie parce que l'étude la plus superficielle de la nature humaine y révèle, dans ses profondeurs, les passions égoïstes et les féroces appétits du dernier quadrupède? L'amour maternel est-il vil parce qu'une poule en fait preuve, la fidélité parce que le chien la possède?

« Le bon sens de la masse de l'humanité répondra à ces questions sans un moment d'hésitation. Les penseurs, une fois arrachés aux influences du préjugé et de la tradition, verront dans la bassesse de notre origine la meilleure preuve de la splendeur de nos capacités, et nos progrès dans le passé nous garantiront ceux d'un plus noble avenir. »

Le ton véhément de cette défense montre jusqu'à quel point M. Huxley a la conscience que son livre soulève par beaucoup de côtés les instinctives protestations de l'esprit. On nous fait toucher du doigt les analogies de structure entre l'homme et les brutes; mais ce je ne sais quoi dont on parle, et qui, en dépit de tant de ressemblances, doit expliquer le contraste entre l'intelligence et l'instinct, entre la liberté et l'obéissance à des lois permanentes, on ne peut nous le montrer; on en parle avec révérence, sans pouvoir en déterminer ni l'origine, ni la nature, ni l'action. Il n'est donc pas surprenant que certains naturalistes, au lieu de se confier à des forces inconnues, essaient de retrouver dans notre organisation même les marques de notre noblesse. Peut-être, comme le dit M. Huxley, se montrent-ils en cela moins spiritualistes que leurs adversaires; mais leur spiritualisme est en quelque sorte plus tangible, par cela même qu'il se tient plus rapproché de la nature humaine et parle un langage que nous sommes plus aptes à comprendre. Il est un autre spiritualisme qui embrasse l'ensemble des choses créées, qui ne voit dans les métamorphoses de la nature inorganique et de la nature organisée que les développemens d'une grande pensée, les actes successifs d'une même volonté. Du fond de l'infini, du haut de l'absolu, il contemple le monde avec un sentiment d'admiration profonde et s'incline avec révérence devant le plus obscur de ses phénomènes. Il cherche en toute chose éphémère l'éternel, dans toute chose éternelle le changement. Il tient la pensée balancée, comme dans une mutation perpétuelle, entre deux abîmes. L'espèce humaine a eu, personne n'en doute, une origine matérielle : elle est sortie par des évolutions plus ou moins longues du sein même de la nature, comme chaque jour encore les embryons sortent des œufs. Notre race a de plus une origine divine, car les idées dont elle est la représentation et le dépositaire font partie de l'intelligence universelle. Il n'est aucune partie de la création où cette intelligence n'éclate; seulement la langue de la nature n'est pas toujours compréhensible : certains êtres ne nous appa-

raissent que comme les ébauches informes d'un artiste infatigable, d'une fantaisie aussi désordonnée que puissante. Les animaux dont les mœurs, les attitudes, le visage, nous obligent à un retour instinctif sur nous-mêmes nous causent plus qu'un involontaire dégoût : leur aspect soulève au plus profond de notre être je ne sais quelle étrange inquiétude. Nous voudrions effacer dans le riant tableau du monde ces images déformées, ces fantômes avilis de la personne humaine; mais notre puissance expire devant cette force silencieuse, impénétrable, qui emporte dans son mouvement toutes les choses créées, et notre raison trouve partout des énigmes, en elle-même et hors d'elle-même, dans les abstractions où elle se complaît comme dans le balancement des mondes ou le ricanement diabolique d'un singe.

Une chose toutefois doit nous consoler et nous raffermir : les énigmes mêmes que se pose l'intelligence témoignent de sa grandeur, car n'est-il pas vrai de dire que celui-là sait le plus qui se fait à lui-même le plus de questions? A quelques-uns l'étude des rapports entre l'homme et les bêtes pourra sembler un danger, un signe de décadence, une sorte d'abdication morale. Ces craintes, justifiées peut-être en un certain jour ou dans un certain lieu, n'arrêtent pas celui qui se place à la hauteur d'une philosophie indépendante des systèmes et des écoles. Quelle que soit l'origine de l'homme, il a depuis des siècles une histoire qui n'emprunte rien au règne animal : il a élevé civilisation sur civilisation et rempli le monde des monumens de son ambition et de son génie; il est le seul acteur d'un drame où les autres êtres n'apparaissent que comme des accessoires. Puis, si, laissant derrière lui le monde visible, il entre dans la sphère idéale de la pensée, nul ne peut l'y suivre, et il s'élance tout seul dans ces régions qui lui ont été réservées. Qui ne connaît ce tableau admirable où Michel-Ange a représenté la création de la femme? On pourrait y voir comme une image symbolique de la création de l'âme. Étendu sur un sol nu et déchiré, Adam est plongé dans un sommeil léthargique et sans rêves; sa tête sombre et pendante, ses mains languissantes sont presque celles d'un cadavre; cependant Ève, souriante, étonnée, s'élève derrière lui par un mouvement plein de force et de grâce, et tend ses mains suppliantes vers l'austère Créateur. Ainsi de la matière inerte livrée aux vulgaires combinaisons des affinités chimiques sort une flamme que rien ne peut étouffer ni ternir, et qui, vivifiant la pensée humaine, s'élève avec elle jusqu'au foyer divin dont la splendeur illumine le monde.

AUGUSTE LAUGEL.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

30 avril 1863.

Les amis de la liberté, telle a été notre opinion dès le début, ne peuvent pas se présenter aux élections avec cette émotion radieuse que donne seule la possession de la liberté elle-même; ils ne peuvent y apporter cet entrain et cette bonne humeur confiante qu'inspire la lutte à chances égales, le *fair trial*, comme disent nos voisins : leurs candidats ajouteraient le ridicule de la duperie à l'ennui de la défaite, s'ils allaient proposer spontanément le combat à l'adversaire; les empressemens, les combinaisons actives, les désirs qui trahissent l'impatience, ne conviennent ni à leur dignité personnelle ni à l'intérêt de leur cause. Une réserve triste et tant soit peu dédaigneuse leur sied mieux. Il ne faut point confondre cette attitude avec le découragement et l'abstention. La constance des opinions et la fermeté des espérances n'ont pas besoin de se manifester par l'inquiétude des actes; on sert mieux ses idées quelquefois par une patience fière que par des efforts intempestifs. Nous devons voir sans doute avec bonheur les moindres symptômes de réveil politique au sein du peuple électeur : ceux qui sont en position d'appeler sur eux l'attention de leurs concitoyens doivent se tenir à la disposition de tous les libéraux qui réclameront leur candidature comme signe de ralliement; mais il ne saurait leur convenir, dans les conditions d'organisation du système électoral actuel, de se jeter pour ainsi dire à la tête du pays. C'est au pays lui-même de réagir contre ces conditions quand il les jugera incompatibles avec ses intérêts et avec ses droits.

Certes, dans tous les corps électoraux qui apercevront cette incompatibilité, il faudra seconder avec vigueur l'élan de l'aspiration libérale; mais à quoi bon se dissimuler l'état réel des choses? à quoi bon même le masquer à l'opinion par de maladroites manœuvres? Si à la vérité nous possédons une constitution perfectible et où la liberté pourrait prendre place,

nous assistons pourtant à l'évolution d'un système de gouvernement qui est investi d'une force administrative presque irrésistible, et qui ne doit encore à la liberté aucun élément de cette force. S'il est incontestable que le suffrage universel dans son entier développement est inséparable des libertés politiques les plus larges, si la logique exige impérieusement que le suffrage universel s'exerce dans la plénitude de la liberté de la presse, de la liberté de réunion, de la liberté électorale, il n'est pas moins évident que le gouvernement, tout en prenant sa base dans le suffrage universel, a non-seulement la prétention, mais le pouvoir de diriger administrativement ce suffrage. Cette contradiction entre le principe constitutionnel et le fait administratif est trop violente pour devoir être durable. Le temps finira par la faire éclater. Elle disparaîtra un jour devant une réaction inévitable de l'esprit public. Ce jour peut être avancé quelque peu sans doute par la constance des controverses même dans les étroites limites où la presse est renfermée, il peut être avancé aussi par la discussion au sein du corps législatif; mais il ne faut point se faire d'illusion : les polémiques de la presse, l'action même exercée au sein du corps législatif ne peuvent guère avoir que la vertu d'une protestation morale qui ne laisse point oublier et périmer le droit. Le système actuel est trop fortement combiné pour pouvoir être arrêté dans sa marche par quelques élections d'opposition : il poursuivra son évolution jusqu'au bout; les difficultés qu'il se suscitera à lui-même et la pression des événemens pourront seules produire le mouvement d'esprit public qui nous ramènera vers la liberté. Nous n'en sommes point là encore, et si l'attitude de réserve et de froideur que nous avons prise à l'égard de la question électorale avait besoin d'apologie, nous n'aurions qu'à rappeler quelques-uns des faits qui se sont passés depuis quinze jours.

Les derniers actes du gouvernement, les dernières paroles de ses orateurs au corps législatif prouvent qu'il est décidé à empêcher autant que possible les hommes de l'opposition de faire au corps électoral cette sorte d'avances qui est l'accompagnement obligé de toute candidature avouée. Qu'on y prenne garde : le serment préalable est imposé aux candidats par la législation actuelle; par conséquent, à moins d'être invité par une démarche positive des électeurs à se mettre sur les rangs et à se plier aux conditions de la candidature, tout candidat est forcé de se présenter lui-même. Cet acte d'initiative qui consiste à se proposer soi-même au choix de ses compatriotes ne convient pas à la dignité de toutes les positions : c'est déjà une entrave sérieuse apportée à la liberté électorale qu'une telle condition préalable lui soit imposée; mais passons. Le serment est exigé; supposons que l'on soit décidé à le prêter. On admet généralement que la question du serment est une affaire d'appréciation individuelle, on suppose par conséquent que le serment est un acte susceptible d'interprétations diverses. On doit admettre alors qu'il soit permis aux candidats de

faire connaître au public le sens qu'ils attachent au serment. La question n'est pas simple en effet : le serment actuel est à deux branches, il s'adresse à la constitution d'abord, à la personne du prince ensuite. Il y a donc à définir le sens du serment en tant qu'il est prêté à la constitution, et en tant qu'il est prêté à la personne de l'empereur. Nous conseillons à ceux qui ne se douteraient point de l'importance et de la délicatesse de cette question de lire la brochure que M. Proudhon vient de publier sous ce titre : *les Démocrates assermentés et les Réfractaires.* Nous ne suivons point M. Proudhon dans toutes ses conclusions; mais nous n'hésitons pas à dire que cet écrit est la production la moins paradoxale et la plus substantielle de ce dialecticien à outrance. M. Proudhon y analyse le suffrage universel, base de notre droit public, avec une exactitude et une précision remarquables; il nous paraît irréfutable quand il établit les formes, les conditions et les garanties du suffrage universel. M. Proudhon, ne trouvant point dans la pratique actuelle les formes, les conditions et les garanties du suffrage universel, veut persuader au parti démocratique que ses principes lui prescrivent l'abstention dans les élections prochaines. Le serment lui paraît incompatible avec l'esprit même de la constitution. « Si l'empereur, dit-il, est responsable comme l'était avant et après le 2 décembre le président de la république, la formalité du serment imposée aux députés demeure sans effet, puisque les députés ont pour mandat de contrôler au nom du peuple les actes du gouvernement, et qu'à cet effet ils ont la faculté de refuser l'impôt, ce qui suppose que lesdits contrôleurs sont indépendans du prince, non inféodés par serment à sa prérogative. Si au contraire on soutient que ce serment est valide, alors c'est la responsabilité impériale qui devient nulle, aussi bien devant les électeurs que devant les députés. » Nous ne disons pas que M. Proudhon ait raison de recommander l'abstention; nous signalons son opinion sur le serment sans en prendre la responsabilité. Nous disons seulement que la question du serment, la première que l'on rencontre dans cette campagne électorale, devrait pouvoir être élucidée et définie par une discussion contradictoire. Le lieu où cette discussion devrait s'engager est naturellement la presse quotidienne; mais cette question vient d'être retirée du domaine de la presse par M. le ministre de l'intérieur. Un journal influent, dans un article remarquable consacré aux prochaines élections, avait effleuré la question du serment : il avait indiqué en passant une des significations qui peuvent, suivant lui, s'y attacher, et cela dans un langage plein de respect pour la légalité actuelle, sans viser d'ailleurs à donner une interprétation dogmatique de cette prescription constitutionnelle. Ses intentions de prudence et son parti-pris d'être orthodoxe ne lui ont servi de rien. Il a reçu du ministre de l'intérieur un avertissement où est fixée l'interprétation officielle du serment. Voilà désormais une question interdite à la presse. Voilà en outre un journal privé de la liberté de ses mouvemens et de son efficacité par une sévérité administrative. Il vaut bien la peine

de faire sortir ses canons pour la bataille quand on a d'avance la certitude qu'ils seront encloués avant même qu'on ait combattu! Supposez que d'ici aux prochaines élections chaque journal d'opposition ait reçu deux avertissemens, et nous demandons à quoi pourra servir la presse dans la lutte électorale! Nous allons plus loin : quand même on serait sûr qu'un avertissement par journal d'opposition nous rapporterait l'élection d'un député libéral, nous demanderons si l'on croit sérieusement qu'une pareille compensation fût un gain pour la cause de la liberté!

Voilà qui est donc entendu : on ne pourra pas parler dans la presse, c'est-à-dire qu'on ne pourra pas parler du tout, de la question que l'on rencontre au prodrome des élections, le serment. L'essence du suffrage universel est d'être une manifestation collective d'opinions. Les opinions dans la lutte électorale ont donc besoin de se rallier sous des dénominations collectives. On commençait à désigner les candidats de l'opposition sous le nom général de candidats indépendans. Cette dénomination est désormais interdite, *le Moniteur* nous en a prévenus. C'est la situation générale des partis qui leur donne ordinairement les noms qu'ils portent. Il y aura chez nous dans les élections deux positions bien différentes et fort nettement tranchées pour les candidats. Les uns se présenteront sous le patronage non-seulement avoué, mais actif, de l'administration; les autres ne craindront pas d'entrer en lutte avec l'administration, et feront appel uniquement à la liberté des électeurs. Comment qualifier ces deux situations? Évidemment la situation de ceux qui non-seulement ne sollicitent pas le patronage de l'administration, mais sont résolus à la combattre, est une situation d'indépendance vis-à-vis de l'administration. Les candidats au contraire qui recherchent la protection administrative, et qui en profitent, sont-ils à l'égard du gouvernement dans la même situation d'indépendance? La réponse à cette question, ce n'est pas nous qui la ferons; il semble que le gouvernement l'ait déjà faite lui-même par la politique qu'il suit dans les élections. Des députés qui sont entrés au corps législatif grâce à la recommandation administrative se voient aujourd'hui retirer le patronage du gouvernement. Nous avons entendu, dans une des dernières séances du corps législatif, les doléances de quelques-uns de ces députés infortunés, la mélancolique élégie de M. de Jouvenel, l'interpellation belliqueuse de M. Lemercier, le spirituel acte de contrition de M. de Pierre. Tous trois, comme M. de Flavigny et d'autres encore, après avoir été les candidats de leurs préfets en 1857, ils auront le malheur de ne l'être plus en 1863. Pourquoi la disgrâce qui les atteint épargne-t-elle leurs collègues? Si le gouvernement retirait sa protection à des députés qui ne l'ont jamais contrarié par une parole ni par un vote, nous serions fort en peine de répondre à cette question; mais notre embarras cesse lorsque nous voyons que la faveur du pouvoir est conservée à ceux qui ne se sont jamais séparés de la politique du gouvernement, et qu'elle est retirée à ceux qui ont

fait quelquefois à l'égard de cette politique ce qu'avant la note du *Moniteur* nous n'eussions pas craint d'appeler acte d'indépendance. Au surplus, que le parti du gouvernement se décerne à lui-même les noms les plus magnifiques, l'opposition ne s'en plaindra pas : elle ne demande qu'à savoir comment il lui sera permis de se désigner. Sera-t-elle réduite, comme Ulysse dans l'antre de Polyphème, à s'appeler Personne? Obligée d'employer des précautions de langage dont eût rougi la France de Mirabeau, elle recevra volontiers de la part de ses adversaires le baptême d'une épithète, même quand cette épithète aurait dans leur pensée une signification blessante. Elle est au-dessus des puériles taquineries de mots. Elle sait que tel nom lancé à une cause par ses ennemis comme une injure est souvent devenu pour elle un cri de ralliement et de victoire. La Hollande a eu ses gueux, la France a eu ses sans-culottes. Les deux grands partis anglais, les whigs et les tories, ont accepté comme leurs noms définitifs et historiques les qualifications méprisantes qu'ils s'envoyaient l'un à l'autre il y a deux siècles.

Ainsi s'annoncent, avant même que la lutte électorale soit commencée, les obstacles que doit y rencontrer la liberté de discussion. M. le président du conseil d'état a, d'un autre côté, franchement déclaré à la chambre que le gouvernement suivrait dans les élections de 1863 la politique qui lui a si bien réussi dans les élections de 1852 et de 1857. L'influence administrative ne s'imposera donc aucune limite; l'administration mettra au service de ses candidats tout l'ascendant de son autorité et tout le zèle de ses agens. C'est en vain que la plus superficielle étude de la constitution démontre qu'une telle politique est contraire à l'esprit du suffrage universel, et que, comme le dit très bien M. Proudhon, le grand élu ne doit pas être le grand électeur. La théorie de la constitution de 1852 commence à peine à être étudiée parmi nous; elle est encore mal connue et peu comprise. La théorie des constitutions n'entre qu'à de rares occasions dans l'esprit des masses. En ces circonstances, nous ne voulons point suivre M. Proudhon dans ses extrémités logiques, et prescrire l'abstention à la démocratie libérale jusqu'à ce que la pratique de la constitution ait été mise d'accord avec son esprit. Nous devons saluer, quelque part qu'il se produise, le réveil de l'esprit libéral, et nous devons aider à ses manifestations. L'abstention de M. Proudhon n'est qu'une protestation négative, et il ne faut point se refuser le bénéfice des protestations positives, si rares et si partielles qu'elles puissent être. Le devoir de l'opposition est sévère, et ne peut même pas être adouci par l'espoir d'un succès important et prochain. Nous ne devons pas nous lasser de constater les contradictions qui existent entre l'esprit et la pratique de la constitution, de prendre acte des mesures restrictives adoptées par le pouvoir à l'égard de la liberté, de rappeler au pays que lui seul, par une initiative soudaine et générale, peut mettre fin à ce système contradictoire et restrictif le jour où il voudra bien en sentir

et en comprendre les effets. Nous rappelions récemment de fortes expressions de La Bruyère sur la versatilité des peuples. La Bruyère disait encore : « Vous pouvez aujourd'hui ôter à cette ville ses franchises, ses droits, ses priviléges; mais demain ne songez pas même à réformer ses enseignes. » L'opposition démocratique et libérale ne doit ni se décourager ni se lasser; mais il faut bien qu'elle attende avec résignation et sérénité le jour de la réforme des enseignes.

L'ardeur qu'il est si difficile aujourd'hui de ranimer parmi nous dans les controverses politiques ne semble pas près de s'éteindre dans la polémique religieuse; l'écrit passionné où M. l'évêque d'Orléans vient de dénoncer les opinions philosophiques de MM. Littré, Renan, Taine et Maury le montre assez. Il est regrettable que cette explosion de polémique ait eu lieu à l'occasion d'un fort mince incident, une élection académique. Il semblerait que la candidature de M. Littré à l'Académie française ait averti M. l'évêque d'Orléans du danger qu'il vient de signaler avec tant d'énergie. Malgré l'allusion adressée à la *Revue des Deux Mondes* par l'éloquent prélat, nous sommes fort à l'aise pour parler de cette élection. M. Dupanloup nous reproche des collaborations dont la *Revue*, hospitalière pour tous les talens, est justement fière. Il méconnaît l'esprit de liberté et d'impartialité dont nous faisons profession, et dont il avait un vivant exemple dans la rencontre même des candidatures académiques à propos desquelles il s'est tant échauffé. M. de Carné était le candidat de M. l'évêque d'Orléans, et M. de Carné est un des rédacteurs de la *Revue*. Nous regrettons sans doute que M. Littré ne soit point de l'Académie française; mais nous n'avons pu voir sans sympathie et sans orgueil ce corps illustre s'ouvrir à un de nos collaborateurs les plus constans et les plus ingénieux, qui n'a jamais permis à ses convictions religieuses d'altérer la modération de son caractère et le ferme libéralisme de ses doctrines politiques.

S'il nous était permis de dire en passant un mot du fond même de cette polémique, nous aurions plus d'une observation sérieuse à présenter à M. l'évêque d'Orléans. Nous ne sommes ni scandalisés ni surpris de la chaleur qu'un évêque catholique apporte dans la défense de sa foi contre des idées qui lui paraissent erronées et dangereuses. Nous supposons volontiers que MM. Littré, Renan, Taine et Maury, esprits dévoués à la liberté de penser, ne sont point offensés d'être discutés et contredits, et ne s'attendent point à recevoir d'un évêque des brevets d'orthodoxie; mais la méthode employée contre eux par M. Dupanloup est-elle conforme aux règles d'une controverse équitable? « Ce n'est pas une réfutation que j'entreprends ici, dit l'évêque d'Orléans, mais une simple exposition; ce n'est pas une discussion, mais une réprobation. » Qu'est-ce à dire? Vous prenez devant le public le privilége d'accuser et de réprouver, et vous rejetez la tâche de discuter et de prouver, et vous croyez pouvoir observer ainsi la justice envers vos adversaires! Sans entrer dans le détail des questions, nous pouvons signa-

ler l'injustice générale que vous commettez à leur égard : vous les traduisez devant un public ignorant, qui du moins ne connaît point l'ensemble de leurs travaux; vous exposez à ce public des phrases détachées, des lambeaux d'idées qui, isolées du milieu où elles se sont produites, perdent leur signification réelle, et prennent l'aspect d'assertions arbitraires et étranges; vous omettez entièrement les méthodes scientifique ou philosophique par lesquelles les écrivains que vous voudriez combattre sont arrivés aux résultats réprouvés par vous, méthodes qui seraient au moins devant un public prévenu et hostile la justification de la bonne foi de ces écrivains. Notre temps ne peut accepter de tels procédés, même de la part d'un évêque. La sortie de M. Dupanloup contre les représentans de l'école critique en France n'est point sans analogie avec le soulèvement qu'excita, il y a deux ans, dans l'épiscopat anglais, la publication des *Essays and Reviews*. Les auteurs de ce volume appartenaient, eux aussi, à l'école critique : ils étaient loin sans doute d'aller jusqu'aux hardiesses que M. Dupanloup reproche à l'école française; ils appliquaient avec mesure la critique à l'exégèse des livres saints. Membres de l'église, professeurs des universités, ils relevaient directement de l'autorité épiscopale, et cette autorité ne leur a point épargné ses sévérités. Cependant on ne s'est pas contenté de les condamner, on les a du moins discutés. Une foule de réfutations méthodiques ont été publiées contre leur ouvrage. Un des membres les plus éminens et les plus éloquens de l'épiscopat anglais, l'évêque d'Oxford, n'a pas craint de se mesurer lui-même avec les auteurs des *Essays and Reviews*. Nous n'eussions eu rien à dire, si M. Dupanloup eût suivi cet exemple, qui demeure pour lui un enseignement. La discussion ainsi entamée n'eût sans doute point amolli la vigueur de M. Dupanloup; mais elle l'eût rendu plus juste. Quand on examine ces grandes méthodes par lesquelles l'esprit humain fait effort pour repousser les limites de son ignorance et arriver à la vérité, il est d'ailleurs impossible de ne pas éprouver un sympathique respect pour ces nobles et laborieuses tentatives et pour ceux qui ont assez de résolution et d'énergie pour les entreprendre et les mener à bout. On sent que ces hommes méritent autre chose qu'un dédain superficiel et de violentes invectives, et qu'on n'en a point raison à aussi bon marché. Pour ne prendre que les écoles qui excitent la colère de M. Dupanloup, pour peu qu'on en ait observé les travaux et qu'on en ait aperçu la portée, on voit vite qu'elles méritent autre chose que le mépris. La philosophie allemande a été un des plus puissans efforts de l'esprit humain; tandis qu'elle parvenait à ses conclusions par la méthode transcendantale, en France Auguste Comte, en appliquant la méthode d'induction aux sciences historiques, politiques et sociales, et en faisant en quelque sorte la contre-partie de l'école allemande, arrivait à des résultats concordans. C'est une chose curieuse que les esprits scientifiques qui ont été les plus initiés aux travaux de l'école allemande aient

été amenés à faire grand cas de ceux d'Auguste Comte. Ce n'est pas seulement en France que cette combinaison s'est produite : on la remarque surtout en Angleterre. Un homme d'état anglais qui vient de mourir, sir George Cornewall Lewis, un esprit exact, équilibré et sensé, s'il en fut, un homme qui s'était assimilé tout ce qu'il y a de vraiment scientifique dans les travaux de l'Allemagne moderne en rejetant les excentricités présomptueuses, avait également tiré grand parti d'Auguste Comte. Le nom de ce philosophe si peu connu parmi nous revient à chaque instant dans les livres de sir George Lewis. Nous croyons que de l'œuvre d'une école qui prétend séparer rigoureusement le domaine de la science du domaine de la foi, tout en étendant sans cesse les droits de la science, il y aurait pour la religion un parti meilleur à tirer que d'y aller rechercher des propositions excentriques et des sujets de réprobation contre quelques hommes. Ces hommes, même lorsqu'ils se trompent, ont pour titres à l'indulgence de leurs contradicteurs non-seulement la force, mais le désintéressement et la sincérité de l'esprit. Quant à nous, au risque de commettre une interprétation erronée des Écritures, nous voudrions, si nous avions à les juger au point de vue de la foi chrétienne, leur appliquer ces paroles de Jésus-Christ dans l'Évangile de saint Matthieu, qui n'est pas cependant le plus tendre des Évangiles : « Je vous déclare que tout péché et tout blasphème seront remis aux hommes; mais le blasphème contre l'esprit ne sera point remis. Quiconque aura parlé contre le Fils de l'homme, il lui sera pardonné; mais pour celui qui aura parlé contre l'esprit, il ne lui sera pardonné ni dans ce monde ni dans le siècle à venir. »

Nous venons de nommer sir George Lewis. Sir George a été remplacé à la secrétairerie de la guerre par lord de Grey et Ripon; mais sa mort laisse dans la politique anglaise un vide qu'on n'a pas l'air de soupçonner sur le continent, et qui ne sera pas rempli de si tôt. Sir George Lewis avait une nature d'esprit qui est devenue bien rare aujourd'hui parmi nos hommes d'état. Il avait une érudition des plus vastes et des plus raffinées. Il a été pendant plusieurs années rédacteur en chef de la *Revue d'Édimbourg*. Il a écrit plusieurs ouvrages de critique historique, de politique spéculative et de pure érudition. Lorsqu'il n'était plus ministre, il occupait ses loisirs à copier et à élucider des manuscrits grecs. Homme de lettres et homme d'état, il n'avait cependant les qualités brillantes ni de l'écrivain, ni de l'orateur. Ce n'était ni un Macaulay, ni un Gladstone. Son autorité, quoique n'arrivant pas au public tout entière, était néanmoins très grande dans la chambre des communes et surtout dans le cabinet. Doué de remarquables aptitudes administratives, applicables à tout, il avait pu être tour à tour ministre des finances, ministre de l'intérieur et ministre de la guerre. C'était surtout à la rare pondération de son esprit qu'il devait l'influence qu'il exerçait autour de lui. Son intelligence était, si l'on peut ainsi parler, de complexion sceptique; familiarisé avec toutes les hardiesses de la spécu-

lation, aucune témérité d'idée ne le choquait, ne l'effrayait, ne le trouvait intolérant, parce qu'il savait tout ramener à la mesure du réel et du possible. On assure que, dans le ministère actuel, il servait particulièrement de lest aux capricieux essors de M. Gladstone. Un grand rôle l'attendait. Les Anglais sont en ce moment dans une veine d'opinions conservatrices, et, aujourd'hui comme toujours, ils se défient en politique des hommes brillans. Les hommes influens des partis, lorsqu'ils songeaient à ce qu'il y aurait à faire, si lord Palmerston venait à manquer à cette dictature morale qui lui est si volontiers décernée, jetaient les yeux sur sir George Lewis. C'était en lui qu'ils voyaient le *leader* et le futur premier ministre de la chambre des communes. Les grands whigs le préféraient à M. Gladstone; une portion notable des tories le préférait à M. Disraeli. Sa mort enlève aux politiques prudens le *leader* de transaction sur lequel ils comptaient, et rend ainsi plus prochain et plus probable l'avénement du parti tory au pouvoir avec ses chefs actuels.

Quant à nous, nous avons un motif particulier de regretter sir George Lewis dans la phase si difficile que traversent en ce moment les relations des États-Unis avec l'Angleterre. Nous avions remarqué que sir George Lewis envisageait avec beaucoup de sang-froid la question américaine, et avait fait utilement contre-poids, en plusieurs circonstances, aux dispositions trop partiales manifestées par quelques-uns de ses collègues contre les États-Unis. La présence dans les conseils de l'Angleterre d'un esprit aussi ferme dans la modération n'eût jamais été plus bienfaisante qu'aujourd'hui. La situation est d'autant plus grave, que les deux peuples, le peuple anglais et le peuple américain, ont tous les deux l'un contre l'autre des griefs positifs. Les Anglais ont à se plaindre des tracasseries inévitables qu'un blocus aussi étendu que celui dont les États-Unis entourent les états du sud suscite au commerce neutre; ils ont à se plaindre du droit de visite exercé sur leurs navires, droit inséparable dans la pratique d'abus et de vexations auxquels doit être si sensible un peuple qui possède une marine commerciale si nombreuse et si active; ils ont à se plaindre enfin de la saisie non encore justifiée de plusieurs paquebots à vapeur, employés au transport des malles, qui ont été arrêtés et conduits devant les cours des prises américaines comme faisant la contrebande de guerre. A toutes les époques, pour tous les pays, ces questions relatives au commerce des neutres, au droit de visite, à la contrebande de guerre, ont suscité les plus épineux litiges. Les Anglais, qui ont toujours fait la police des mers avec une rigueur impérieuse, ont toujours supporté cette police avec moins de patience que les autres lorsqu'elle était exercée sur eux. C'est dans de telles circonstances que leurs classes commerçantes deviennent particulièrement belliqueuses. Il ne faut pas se dissimuler qu'en Angleterre l'idée d'une guerre avec les États-Unis devient de jour en jour plus populaire. Quant aux États-Unis, ils ne paraissent pas avoir de moindres sujets d'irritation.

La sortie des ports d'Angleterre de corsaires confédérés les exaspère. C'est à la tolérance anglaise qu'ils imputent les pertes que l'*Alabama* a fait éprouver à leur commerce. Quelle ne sera pas leur indignation quand ils apprendront que le *Japan* a pu prendre la mer impunément! La saisie de l'*Alexandra*, promptement opérée par le gouvernement anglais après le départ du *Japan*, sera-t-elle aux yeux des Américains une démonstration suffisante de la sincérité avec laquelle l'Angleterre entend pratiquer la neutralité? Nous demeurons donc en Europe dans l'attente des impressions que produira en Amérique soit un nouvel exploit de l'*Alabama*, soit le départ du *Japan*, et malheureusement les fermens d'irritation qui existent déjà, les élémens inflammables que révèlent aux États-Unis toutes les manifestations publiques, les entraînemens fougueux propres aux états populaires nous permettent de craindre les complications les plus graves. Notre seul espoir, c'est que M. Lincoln et M. Seward comprennent l'étendue de la responsabilité qui pèse sur eux dans une telle crise, et que le cabinet de Washington ait la force et le courage de ne point se conduire à la face du monde comme un *mob-government*. Si le gouvernement américain est juste et sensé, il devra reconnaître que le ministère anglais apporte dans les transactions actuelles toute la mesure qui lui est possible, et fait des efforts très réels pour résister aux entraînemens belliqueux qui pèsent sur lui. Dans les cercles élevés de Londres et dans le parlement, on a le sentiment et de la gravité de la situation et des devoirs de modération et de prudence que cette situation impose; on y a réprouvé les violentes provocations que M. Roebuck n'a pas craint d'adresser aux passions américaines. Le gouvernement américain se couvrira d'honneur aux yeux du monde, s'il apporte dans les questions litigieuses qui se sont élevées entre les deux pays un égal esprit de modération et un peu de cette patience qui est quelquefois une suprême habileté. Le patriotisme lui fait un devoir en ce moment de ne point outrer ses susceptibilités. Qu'il se souvienne que l'Angleterre n'est plus retenue par les mêmes intérêts qui la rendaient autrefois si patiente dans ses conflits avec l'Amérique! Autrefois l'Angleterre avait à redouter que la guerre ne la condamnât à la famine du coton et ne mît les manufactures en détresse. Ce mal est fait aujourd'hui, et au contraire la guerre bloquerait le nord, débloquerait le sud et rendrait le coton aux Anglais. Pour les États-Unis, le désastre d'une guerre avec l'Angleterre serait sans compensation, assurerait l'indépendance des états séparatistes et répandrait dans le nord la ruine et l'anarchie.

La question de Pologne n'est pas moins désolante que les affaires d'Amérique; nous en avons cependant meilleur espoir. C'est à bon droit que l'on dit que la question est européenne; elle le deviendra chaque jour davantage. D'abord le mouvement dure, se généralise et donne à l'Europe la démonstration de plus en plus éclatante de l'impuissance du gouvernement russe. Nous avons sous les yeux une adresse non encore publiée de la no-

blesse du gouvernement de Mohilew, d'une des provinces qui ont été démembrées au premier partage en 1772, vingt et un ans avant la Lithuanie, et que la Russie revendique comme une possession naturelle de la race russe. Nous y lisons la déclaration suivante, signée par trois cent vingt-trois représentans : « Les persécutions les plus pénibles sont dirigées contre les opinions, les sentimens, les croyances des habitans les plus respectables de notre pays, étroitement associé depuis des siècles aux destinées de la Pologne. Le caractère politique de ces persécutions se révèle dans les tendances des autorités locales et surtout dans leurs efforts pour semer la discorde entre la noblesse et la population rurale. Dans ces circonstances, nous aurions dû consacrer toutes nos délibérations à l'étude de la situation anormale et désespérante où se trouve plongé le pays; mais nos vœux et nos espérances, exprimés par les habitans des gouvernemens de Minsk et de Podolie et par la noblesse de notre district de Rochaczew, tous issus de la même race et membres de la même famille, loin d'avoir été entendus, n'ont fait qu'attirer sur nous de nouvelles rigueurs. En conséquence, et vu l'absence aujourd'hui de toute sécurité personnelle, la noblesse de Mohilew se voit forcée de circonscrire aux faits ci-dessus consignés l'objet de ses délibérations. » La réponse du gouvernement russe à cette protestation inspirée par un incontestable patriotisme polonais a été l'arrestation des maréchaux de la noblesse.

Tout annonce que la situation s'aggrave pour la domination russe en Pologne, et il n'y a pas de preuve plus décisive de ce fait que le redoublement des violences du pouvoir. Quelle idée la Russie pense-t-elle donner à l'Europe de la légitimité de sa domination sur la Pologne, lorsqu'elle ne craint pas de se montrer contrainte de mettre aux arrêts l'archevêque de Varsovie, d'abord si modéré et si conciliant, et d'enfermer ses chanoines dans la citadelle? Tandis qu'elle étend une main barbare sur ces agitateurs d'étrange sorte, elle est trop faible pour pouvoir saisir dans une ville de cent cinquante mille âmes un invisible gouvernement révolutionnaire qui exerce son autorité avec une activité et une promptitude inconcevables. L'Europe sait aussi que toute la garde impériale est en Pologne, que Pétersbourg n'a plus pour garnison que des soldats étiolés arrivés des extrémités de la Russie, et que l'armée de Pologne, brisée en détachemens, est harassée et démoralisée. Elle peut pressentir que le gouvernement du grand-duc Constantin est une expérience terminée, que le système du marquis Wielopolski est ruiné, que le marquis sera forcé de se retirer, et que le général de Berg, demeuré seul, essaiera de noyer le mouvement polonais dans le feu et dans le sang.

Mais le mouvement polonais et l'impuissance de la Russie augmentent, par leur durée même, la responsabilité de l'Europe, et rendent plus manifestes le droit et le devoir pour elle d'intervenir dans la solution de la question polonaise. L'action commune des trois grandes puissances, la

France, l'Angleterre et l'Autriche, commence à s'exercer avec les lenteurs diplomatiques ordinaires, mais enfin elle s'exerce. Peut-être les puissances d'une moindre importance devront-elles s'apprêter à participer à cette grande transaction, si, comme nous le souhaitons et comme tout le fait espérer, elle garde jusqu'au bout le caractère européen. Parmi les états de second ordre auxquels l'opinion publique assigne un rôle possible dans les affaires de Pologne, la Suède figure en première ligne. Le peuple suédois n'a pas été avare de manifestations envers la Pologne. L'antipathie nationale de la Suède contre la Russie est connue; c'est un des plus vifs sentimens populaires de la Scandinavie. Les petits enfans y savent tous par cœur la chanson du roi Charles XII, dont chaque strophe amène le refrain: « Arrière les Moscovites, en avant les enfans bleus! » Mais quoi qu'on en ait dit, le ministère suédois et son chef, le comte de Manderstrom, ont des habitudes trop circonspectes et trop pacifiques pour monter du premier coup à la même hauteur que le sentiment populaire. Nous ne craignons point cependant que le gouvernement suédois manque au rôle que les événemens pourraient lui offrir. C'est surtout la Prusse dans les circonstances qui se préparent que nous ne voudrions pas voir rester en arrière. Ce serait pour la Prusse un coup de génie que de prendre enfin parti pour l'Europe soutenant une cause libérale et juste. Un député libéral, M. de Roenne, va fournir à la Prusse une occasion de sortir d'une position ambiguë qui compromet ses plus manifestes intérêts. M. de Roenne va mettre la deuxième chambre prussienne en demeure de prononcer que « la convention de cartel conclue avec la Russie en 1857 n'oblige pas l'état. » La motion de M. de Roenne est fondée sur l'article 48 de la constitution, ouvertement violé par le traité de cartel. En se ralliant à cette motion, le parti libéral, qui a la majorité dans la deuxième chambre, dégagera la Prusse d'une solidarité odieuse, et détournera d'elle la menace de périlleuses complications.

E. FORCADE.

LA POÉSIE ET LES POÈTES EN 1863.

—

Il y a plus de vingt-cinq ans, ici même, un critique déplorait la stérile abondance de la poésie médiocre, ou, si l'on veut, de la *petite poésie :* la seconde épithète est plus courtoise que la première. Il constatait que le public se contentait dès lors de quatre ou cinq poètes d'élite, écartant le reste avec un impitoyable dédain. Les choses ont peu changé depuis un quart de siècle. Le nombre des poètes acclamés tout d'abord ne s'est guère

accru; ceux que la foule semblait avoir adoptés de préférence ont même perdu un peu, si ce n'est beaucoup, de leur prestige. Est-ce l'heure de la justice qui est arrivée ou celle de l'indifférence? Les uns ont cessé de vivre, les autres ne donnent plus que de la prose ou de faibles vers; leur génie est plus loin de nous, et la médiocrité est plus près, comme une marée montante qui menace de tout recouvrir. Les reproches de la critique d'alors passeraient au-dessus de la tête des rimeurs actuels. Aujourd'hui le mauvais et l'absurde le cèdent encore à l'insignifiance des élucubrations poétiques.

Mais il faut laisser le dédain absolu aux esprits que n'intéresseront jamais les destinées de la poésie : si tant d'œuvres avortées nous fatiguent, tâchons du moins d'en faire notre profit par quelque côté. Rien n'abâtardit les esprits comme le spectacle perpétuel du médiocre. Mieux vaudraient certes les folles hardiesses d'un autre temps : parfois, au milieu du plus détestable chaos, perçait un éclair de talent. Le mauvais n'est-il pas d'ailleurs, en mainte occasion, l'envers du talent même? Mais quelle triste chose quand il n'est que la doublure du médiocre! Une telle misère rend plus rigoureux les devoirs de la critique, chargée de la défense du beau et du vrai; c'est là-dessus que nous voudrions arrêter un instant l'attention du public. Au point où nous sommes parvenus, le médiocre même et le mauvais peuvent indiquer la voie qu'il faut prendre en montrant celle qu'il ne faut pas suivre, et leur présence en toute chose, grave symptôme de la débilité des esprits, réclame un remède énergique.

Plus d'un va répétant que la critique ne sert de rien. C'est là une erreur étrange. Sans compter que la critique rappelle au souci d'eux-mêmes et du bon sens les écrivains de mérite égarés, pour peu qu'ils aient de bonne foi, et encore bien qu'ils refusent d'en convenir, elle instruit le public et ne fait pas de ce côté une besogne inutile. Lorsque le talent domine, c'est assez de le discuter et de l'apprécier; lorsqu'il est absent, il importe d'en provoquer le retour par un appel sévère au goût du public, de ce public qui est précisément la foule cultivée d'où sortent les écrivains et les poètes. Si vous êtes juste, et dur au besoin, vous découragerez une partie de ceux qui ne devraient pas écrire, et quant aux esprits qui ont en eux un germe de talent, vous les empêcherez de gaspiller ce germe par une indulgence prématurée pour eux-mêmes; vous leur imposerez, par le fait seul de votre critique lue, méditée, acceptée bon gré, mal gré (puisque nous la supposons équitable), un frein et une discipline.

Mais que de patience exige cette revue du médiocre! C'est toujours le même écho de M. de Lamartine, le plus imité et le plus imitable de nos poètes modernes; c'est toujours la même protestation de modestie, que dément la publication du livre, et que dément encore l'inévitable *exegi monumentum* par lequel l'auteur se console à l'avance des attaques de la critique, insensible aux accens de sa muse. C'est toujours le même certificat

de talent donné par un poète en renom et la même invocation des gloires de la littérature contemporaine, comme si un tel certificat et une telle invocation avaient de quoi suppléer au défaut de souffle et de vigueur. Enfin c'est toujours la même logomachie et le même thème éternellement rebattu : *Contemplation, Ascension vers Dieu, Tristesse d'amour, l'Idéal,* la *Chanson de la brise,* etc. Quant aux étoiles, aux fleurs, aux parfums, aux rayons, aux larmes, à l'infini, il en est fait dans ces vers un abus effroyable. La muse d'aujourd'hui (si c'est là une muse) s'en va reprendre, comme une servile discoureuse, le langage usé des précédentes années. Quand Rabelais peignait si plaisamment ces gens qui « de néant faisoient choses grandes, et grandes choses faisoient à néant retourner, » qui « coupoient le feu avecques un cousteau et puisoient l'eau avecques un rets, » il ne croyait se railler que des abstracteurs de quintessence philosophique; mais la moqueuse allégorie s'applique fort bien aussi aux poursuivans malheureux de la poésie.

L'un écrit le *Poème de la Vie* (1), ou ce qu'il juge tel, en quatre épisodes : *Eula, Roger, Marguerite, la Voix des Morts,* et prévient obligeamment le lecteur de ce qu'il doit trouver dans ces quatre épisodes. Le lecteur ne trouve rien qu'une versification vulgaire et une langue à l'avenant, que nulle idée n'illumine, que nulle vive émotion n'échauffe. Un autre (2), *associé correspondant de l'académie de Clermont,* publie un volume d'*Isolemens!* Ce pluriel barbare annonce un recueil de *comédies* et de *poèmes.* Le théâtre se compose de deux comédies et d'un proverbe où l'auteur ne badine pas. Quant au style et au goût raffiné de l'écrivain, en voici un exemple. Une marquise dit élégamment d'un fauteuil où son mari s'asseyait :

. . . . De mon défunt époux
Il encadrait, hélas! les momens les plus doux.

N'est-ce point le cas de dire avec Cathos, dans *les Précieuses ridicules :* « Ah! mon Dieu, voilà qui est poussé dans le dernier galant? » Évidemment la poésie n'est pas le fait de l'auteur. Que n'use-t-il de la prose? Le compliment de M. Jourdain n'était pas rimé.

L'auteur des *Rêves poétiques* (3) s'est aussi trop pressé d'acheter

. . . . La triste expérience
Sous les feux dévorans de la publicité.

Il se félicite un peu tôt de la *liberté grande* et de la bonhomie du public. Quelle nécessité le presse, s'il fait des vers depuis qu'il est né (il l'avoue), de « fouiller ce tas poudreux » pour nous « chercher quelque chose? » Après

(1) *Roger,* poème de la vie, par le marquis de Valori. — Dentu, 1863.
(2) *Isolemens,* comédies et poèmes, par M. Louis Chalmeton. — Taride, 1863.
(3) *Rêves poétiques,* par M. Alfred de Montvaillant. — Dentu, 1863.

avoir prié le public de ne pas siffler *encore*, il s'enhardit et invite le lecteur à le venir voir sous sa treille :

> Et ta main de lauriers ceindra mon front vainqueur.

Nous ne prétendons pas troubler le contentement de l'auteur, ni lui interdire de chanter *cacalaca* avec le coq, dont le cri n'est décidément plus *cocorico!* Il ne faut pas contrarier les gens pour si peu; mais à quoi bon se montrer en public pour célébrer d'une façon banale des poètes mille fois applaudis? A quoi bon appeler M. de Lamartine un *cygne*

> Dont l'admiration poursuit la *trace d'or?*

Est-il urgent d'exalter M. Victor Hugo chaque fois qu'*il soufflera dans sa trompe sonore?* La trompe d'ailleurs n'est pas un instrument heureux. L'auteur paraît l'aimer à l'excès; mais pourquoi le prêter si libéralement aux autres? M. Victor Hugo, qui en gratifie *le vent de la mer*, ne voudrait peut-être pas en agréer l'hommage pour lui-même.

Un versificateur des colonies (1) entre fièrement en lice de la sorte : « Ce volume a une physionomie particulière; il peint un ciel, un climat, des mœurs, qui forment un contraste frappant avec le ciel, le climat, les mœurs de la vieille Europe. Cette circonstance doit en faire l'originalité, *si l'exécution répond au sujet lui-même.* » Malheureusement, pour être né aux Antilles, pour avoir rêvé sous des bananiers ou des cocotiers, au lieu de rêver sous des hêtres ou des sapins, et pour avoir vu *mûrir le fruit du manguier* et s'étendre *les champs de cannes* « au sein des campagnes de la Guadeloupe, » l'auteur ne possède pas l'art de répandre sur les choses qu'il décrit « une vraie couleur locale. » Ces *Fleurs des Antilles* n'ont ni plus ni moins de parfum que les fleurs étiolées d'Europe dont nous parlions tout à l'heure; quelques noms exotiques font tous les frais de cette poésie, alimentée par les lieux communs de la poésie la plus ordinaire. L'auteur chante *le Tropique* du même ton qu'il dirait, s'il avait écrit les *Isolemens :*

> Prends ta mante,
> Ma charmante, etc.

Les vers qui doivent nous peindre « les mœurs de la race noire » n'ont guère plus de couleur ni d'accent. On ne trouve rien dans *les Congos; le Vieux nègre* est une espèce de complainte dolente, *la Vieille négresse* et *le Bamboula* offrent quelques vers meilleurs : mais la principale qualité du volume, c'est d'être mince.

Tel n'est pas le mérite d'un livre prosaïque, imprimé très fin et comprenant un poème en trois chants compactes, *Valdésie* (2), épopée moderne

(1) *Fleurs des Antilles*, par M. Octave Giraud. — Dentu, 1862.
(2) *Valdésie*, poème, par M. A. Muston. — Hachette, 1863.

où l'expulsion des Vaudois au XVIIe siècle par la maison de Savoie, leurs années d'exil et leur rentrée au pays natal, en 1689, devaient être célébrées tout au long; mais, trente chants n'ayant point suffi au fils des Vaudois pour toutes ces péripéties, il s'est contenté d'achever la première partie, qui raconte « la guerre d'expulsion, » et de résumer le reste « dans un court épilogue. » Et *voilà comment ce poème a été limité aux proportions dans lesquelles il paraît aujourd'hui!* L'auteur est venu prouver une fois de plus que ce n'est pas assez des intentions les plus honnêtes pour mériter le titre de poète. Assurément l'histoire des Vaudois est émouvante; mais la moindre page de vérité nue *ferait bien mieux notre affaire* que les trente chants d'un poème dont le style confus et embarrassé n'est même pas toujours exempt de fautes de langue et de grammaire: témoin ce vers:

> Pourquoi *trembler* l'hiver dans la saison des fleurs?

Trembler est mis là pour *craindre, appréhender*. Et plus bas il est dit:

> Les troupeaux que l'on garde en ces lointains parages
> *Hésitent d'avancer...*

Montons d'un degré au-dessus de ces rimeurs empêchés dans leurs propres piéges. M. Van Hasselt n'est pas un versificateur novice, et il nous présente solennellement des *poèmes*, des *paraboles* et des *odes* (1) qui ont l'ambition de régenter le monde par les vérités qu'ils révèlent. M. Van Hasselt embrasse dans un langage symbolique les destinées de l'humanité. C'est un penseur, que dis-je? c'est un prophète! Et malheur aux *traînards* qui signalent en lui des tendances mystiques! Il les terrasse du regard, il repousse avec force ces « frelons jaloux, » ces « vils buissons » ou, si vous le préférez, ces « typhons » en révolte qui osent faire obstacle aux volontés du génie! Malgré les *Études rhythmiques* dont le recueil termine le volume, et qui auraient dû introduire la variété dans l'œuvre de l'auteur, il garde par-dessus tout le culte de l'alexandrin inflexible. En outre, ni dans *l'Établissement des Chemins de fer*, ni dans *la Mission de l'Artiste*, ni dans *le But de l'Art*, ni ailleurs on ne découvre trace d'originalité. Quelques vers élégans dans le *Poème des Roses*, quelques beaux vers dans *les Quatre Incarnations du Christ*, où l'on entend *les voix du monde romain*, quelques petites pièces d'un rhythme gracieux, voilà tout ce qu'on peut remarquer dans ce volume. *Le Ruisseau dans les montagnes* n'est qu'une fable de La Fontaine, *la Rivière et le Torrent*, déguisée en parabole. Dans le poème des *Quatre Incarnations*, l'auteur abuse des personnifications de la nature inanimée. Il est en cela de l'école de M. de Laprade, qui anime un peu trop volontiers les glaciers, les lacs, les sapins et les vieilles ar-

(1) *Poèmes, Paraboles, Odes et Études rhythmiques*, par M. Adrien Van Hasselt. — Paris, Goubaud, 1862.

mures. M. Van Hasselt évoque successivement et fait parler l'*étoile de Bethléem*, les *temples païens*, l'*église future*, un *rocher de Syène*, un *marais*, la *harpe de David*, l'*avenir*, le *Golgotha*, les *coteaux d'Engaddi*, l'*éponge du Calvaire*; j'en passe la moitié. Voilà de singuliers personnages! Les poésies de l'auteur dénotent un vif désir d'omnipotence littéraire; mais tout en lui est artificiel, et c'est pourquoi il n'embrasse que de pâles effigies, privées de sang, de couleur et de mouvement. Retenu par le poids des vérités qu'il porte, M. Van Hasselt ne saurait ni courir ni marcher, et reste majestueusement en place. Il voudrait cependant avoir « le pied familier avec l'inaccessible, » ce qui ne laisse pas d'être malaisé; mais rien ne coûte à qui rêve. Seulement, pour faire entendre

. . . . aux foules amassées
La langue des grands cœurs et des mâles pensées,

il faut d'abord avoir des pensées et une langue intelligibles, une sensibilité qui émeuve les cœurs; il faut écarter le voile des légendes, au lieu de l'épaissir. On acquiert ainsi quelque droit aux sympathies de la foule, on gagne en chaleur et en force tout ce qu'on perd en gravité de commande.

Continuons courageusement la tâche commencée. Les *Légendes dorées* (1) de M. Charles Fournel empruntent leur titre au recueil fameux de Jacques de Voragine, bien que M. Fournel prenne de toutes mains les légendes qu'il rime. Si celle de *Saint Christophe* par exemple est donnée par Jacques de Voragine, celle de *l'Homme et la Mort* est prise dans la *Bibliothèque bleue*, et n'est qu'une version de l'histoire du *Bonhomme Misère*, bien plus intéressante sous la forme traditionnelle que dans les vers de l'auteur, où l'on reconnaît l'influence du conte napolitain recueilli par M. Prosper Mérimée dans *Federigo*. La légende du *Moine* et de *l'Oiseau céleste* est extraite d'un sermon de Maurice de Sully, évêque de Paris au XIIe siècle, et M. L. Moland cite le texte même dans le livre des *Origines littéraires de la France*. M. Fournel aurait pu indiquer ces sources diverses dans un court appendice; le volume y eût gagné d'être plus complet et plus curieux. Plusieurs de ces légendes rimées renferment de jolis vers et des tableaux empreints de la couleur chrétienne des vieux temps. Pourtant l'archaïsme de M. Fournel n'est pas toujours acceptable. « Ces emprunts au langage du passé, dit-il, ne sauraient m'être reprochés; nous avons le droit de puiser au trésor que nous ont laissé nos pères... Les fables et les diverses poésies du plus charmant auteur du temps de Louis XIV ne contiennent que très peu de vers écrits dans la langue de Boileau et de Racine : c'est un illustre exemple. » Rien de plus vrai; mais un tout petit point décide l'usage ou l'abus : La Fontaine est un grand artiste, et tel n'est point le cas de M. Fournel. Il manie mal le vers libre, si léger aux mains

(1) *Légendes dorées*, par M. Charles Fournel. — Durand et Aubry, 1862.

de nos conteurs. Il le laisse aller au hasard, et nous lui reprocherons encore d'être prolixe et terne où il faudrait être vif, enjoué, tout au moins facile, ce qui ne veut pas dire incorrect. Un écrivain soucieux de la langue ne dira jamais, sous prétexte de style familier :

. . . . L'hôtellerie
Était bien humble et *dépérie.*

Reproduire jusqu'aux *gaucheries gothiques* des œuvres du moyen âge, c'est un peu trop d'exactitude dans l'imitation.

Essayons d'un autre volume. Mme Penquer, l'auteur des *Chants du Foyer* (1), est une Bretonne; mais elle ne s'inspire pas de Brizeux, tant s'en faut. C'est M. de Lamartine qu'elle adopte pour dieu et qui lui témoigne le désir « de voir de si beaux sentimens reproduits, non-seulement pour *lui,* mais pour la poésie et pour la France. » La poésie et la France doivent-elles des actions de grâces à Mme Penquer? Franchement il nous paraît que non. Bien que M. de Lamartine lui ait dit (ne s'exagère-t-elle pas les choses?) :

. . . . Madame, il faut ouvrir votre aile!
L'avenir vous prépare une page immortelle!

nous doutons de cette *aile* et de cette *page;* nous aurions cependant prêté l'oreille aux humbles prémisses de Mme Penquer, si elle n'avouait dans une *post-face,* qui n'est pas humble, que ce « faible embryon » voudrait « cueillir des lauriers; » si, en le nommant un « pauvre mendiant » et un « petit aveugle-né, » elle ne le nommait aussi un *aiglon;* si elle ne le *léguait* enfin (sans se mettre en peine d'accorder toutes ces métaphores) :

A ceux qui marchent sur la terre,
A ceux qui planent dans l'azur.

Nous ignorons ce que peuvent en penser les élus *qui planent dans l'azur;* pour nous qui marchons sur la terre, nous n'acceptons le *legs* de cet *aiglon* que sous bénéfice d'inventaire. A parler net, Mme Penquer, dont le vers est harmonieux et souvent bien venu, en eût tiré un tout autre parti, si elle se fût rendue l'interprète des beautés poétiques de la Bretagne, qu'elle appelle « ma triste Bretagne. » Le meilleur de ce qu'elle offre au public est dans trois ou quatre pièces qui ont un peu de la saveur du pays, comme *Kérouartz, l'Ange du château de Penmarch, la Ferme, l'Aven;* mais l'auteur reflète plutôt d'habitude la phraséologie des *Harmonies* et de *Jocelyn* qu'il n'exhale des sentimens bien personnels. On s'aperçoit que la fluidité de cette poésie ne laisse rien après elle. Comment tout ce qui entourait l'auteur, tout ce qu'on cherche si loin et qui est si près quelquefois, comment l'originalité, absente des nuages, des étoiles et de l'immensité, présente

(1) *Chants du Foyer,* par Mme Auguste Penquer. — Didier, 1862 (seconde édition).

dans le pays natal, dans la race, dans le foyer aimé, ne semble-t-elle pas l'avoir frappée? C'est que Mme Penquer s'est nourrie de mots avant d'avoir vécu et pensé :

> A l'âge où les enfans maudissent les études,
> . . . .
> A l'âge où le cœur dort, où l'esprit se mutine,
> *Moi, je savais déjà des vers de Lamartine.*

De là ce besoin de rimer sans cesse, en s'abandonnant aux caprices d'une imitation qui s'ignore; de là une poésie aisée et molle, que nulle saine discipline ne contient. Le *vrai poète,* dit l'auteur naïvement,

> C'est celui dont le vers est libre, audacieux,
> *Sans effort et sans frein, sans travail, sans rature.*

Mme Penquer n'imagine pas un moment les difficultés que l'artiste doit vaincre pour émanciper le poète. Elle est punie pour avoir pris trop à la lettre ce précepte qu'elle émet quelque part :

> Tous les jours tu liras des vers de Lamartine.

Elle eût rencontré mieux et trouvé plus de vers dignes d'être retenus, si elle fût restée fidèle aux sentimens exprimés dans ce passage :

> O vallon de l'Aven, où le mûrier sauvage
> S'enlace au jonc noueux qui croît sur le rivage!
> O sentiers ombragés! ô rochers! ô menhirs!
> Je vous dédie ici mes meilleurs souvenirs!

Nous en étions là de nos lectures, cherchant quelque brin de fraîche poésie et n'apercevant guère que des fleurs fanées, lorsqu'un petit volume de modeste apparence est tombé sous nos yeux. *Le Roman de la vingtième année* (1) est un recueil d'une soixantaine de pages, ne contenant que de courtes pièces de vers; mais l'auteur, M. Francis Pittié, est dans ce peu de rimes plus réellement poète que tous les rimeurs dont nous avons cité les essais. Il est vrai que la moitié peut-être du recueil se compose de traductions ou d'imitations des poètes étrangers, des poètes allemands surtout : Louis Uhland et Henri Heine ont bien inspiré le jeune poète. Là aussi brillent les noms de Goethe, de Rückert, de Petoefi, d'OEhlenschlaeger et de Miękiewicz. Il serait curieux de comparer l'imitation d'une poésie de Burns, *Nannie,* donnée par M. Pittié, avec l'imitation du même morceau par M. Leconte de Lisle. *L'illusion déçue,* traduite bien des fois, rappelle la charmante version d'Alfred de Musset, *le Rideau de ma voisine.* C'est une tendance caractéristique de notre temps que ce besoin de traduire

(1) *Le Roman de la vingtième année,* suivi de *Notes poétiques* (1851-1855), par M. Francis Pittié. — Claude Vanier, 1862.

les pensées et les émotions d'autrui, et c'est une tendance qui date de peu d'années. A mesure que la séve nationale s'est retirée, on s'est de plus en plus rattaché aux productions du dehors, quand on ne copiait pas servilement les poètes français de quelque valeur, ou quand on ne s'avisait pas de suppléer à la poésie par les artifices d'un archaïsme infécond. La tâche du traducteur était et est restée utile; mieux vaut, si l'on ne crée, populariser les créations d'autrui que s'user en redites vulgaires. Le bagage de M. Pittié, pris en bloc, est peu considérable; il l'est moins encore, si on le réduit aux poésies purement personnelles. Pourtant nous en dirons quelques mots. Aujourd'hui la voix du poète est faible, mais elle est douce et pure, elle n'est pas celle du voisin : c'est quelque chose, en un temps d'effacement ou de grossières excentricités, qu'un accent distinct. Bien qu'il traduise les poètes du Nord, l'auteur n'est pas Allemand de langage. Il aime Brizeux et lui emprunte l'épigraphe de ce recueil; comme lui, il chante une *Marie* qui lui tient lieu de muse. Voici quelques vers de M. Pittié :

Je sais un chemin creux où le lierre, qui grimpe,
Au col des grands tilleuls s'enlace en verte guimpe :
Réduit impénétrable au passant affairé,
Cadre fait tout exprès pour ton front adoré.
Comme un grand éventail qu'on remûrait à peine,
La brise parfumée y retient son haleine;
La mésange au front noir, le merle et les pinsons,
De rameaux en rameaux, égrènent leurs chansons.

Il manque au poète novice plus de force et plus d'art, mais il donne la note juste. « Je suis moins un poète, je le sais, dit-il, qu'un homme ardemment et sincèrement épris de tout ce qui est délicat et pur, grand et noble. » Cette réserve est de meilleur augure pour l'avenir poétique de l'auteur que l'orgueil anticipé de la plupart des rimeurs qui débutent. Qu'il se défie toutefois de l'attrait des vers faciles, qu'il se fortifie par l'étude des maîtres, et, plus jaloux de l'art que des chimères d'une imagination nuageuse, qu'il préfère le moindre sentier fleuri et connu de lui aux courses effrénées par monts et par vaux, entre ciel et terre, courses dont l'esprit se lasse, qui laissent le cœur froid, et sont de nul profit tant pour la recherche du beau que pour celle du vrai.

Somme toute, le trésor de la muse contemporaine est pauvre. Quelques heureux emprunts faits aux génies étrangers ne régénèrent en rien le principe même de notre poésie; le retour vers les âges lointains est tout aussi indifférent à ses destinées futures. De fait, point de puissance nouvelle qui s'atteste par des œuvres. Où est l'accent profondément ému? où est de nos jours l'âme de la poésie? La critique attend la renaissance d'un art qui, après un éclat extraordinaire, ne donne plus signe de vie; elle ne souhaite rien tant que de pouvoir en présager le retour. Les chercheurs d'*abîmes* et de rimes sonores bataillent volontiers contre la critique, interprète en

dernière analyse du sentiment public. Ils se plaignent qu'on rebute leur poésie. Eh! non, vraiment; ils se méprennent à plaisir : c'est le manque de poésie qu'on déplore dans leurs œuvres, et c'est pourquoi la critique les renvoie si peu satisfaits, quand d'aventure elle parle d'eux.

Le vrai poète n'entre pas dans le monde comme un conquérant d'opéra-comique, ni comme un géant des contes de fées, voulant tout escalader et croyant tout dominer d'un mot. Il ne procède pas au moyen de formules sibyllines. Il est ému avant tout, hésitant et timide, même lorsque le talent reconnu doit lui donner plus tard l'assurance et l'audace. Il sait bien que, pour chanter l'homme et la nature, il faut les comprendre, ce qui demande quelques réflexions. Au lieu de franchir les Alpes d'une enjambée et de vouloir prendre la mer dans une coquille, comme l'enfant de la légende, il s'arrête pensif en face de tant de choses qui l'attirent, le saisissent et lui imposent réellement; mais il n'affecte pas de voir en tout des symboles, des mystères fantastiques, de causer avec l'infini, d'aller à cheval sur un rayon de soleil, ni de prendre les étoiles à la pipée. On dirait que l'ode et l'élégie peuvent seules répondre aux aspirations grandioses de nos poètes. Quand ils ne pleurent pas de gaîté de cœur ou quand ils ne déclament pas, ils se croient déchus de leurs priviléges de noblesse. Si l'épopée ne convient qu'aux jeunes races, n'est-il plus de forces vives pour le drame, plus de verve joyeuse pour la comédie, plus de verve caustique pour la satire? Avons-nous su enfin tirer parti de la poésie intime, que des maladroits ou des niais ont faussée? Quand donc chantera-t-on les affections de la famille, les sentimens de l'homme qui lutte contre les nécessités réelles de la vie? Quand chantera-t-on aussi la tâche du citoyen en dehors de la guerre, et quand renouvellera-t-on cette alliance de l'art avec la science de la nature inaugurée par Lucrèce? Mais, pour entreprendre quelque œuvre de ce genre, il faut commencer par apprendre la vie ou la science, et l'on veut, pour être poète, se passer de tout apprentissage. De là vient que le mérite est rare, la prétention universelle, et que, poussé par cette impuissance vaniteuse, on va chercher en songe (ce qui est commode) la poésie au-delà des monts, en Orient, dans le ciel, aux antipodes, avant de l'avoir saisie et pénétrée dans le coin de pays que l'on habite, dans les choses familières dont on est enveloppé, comme on veut aussi rêver de la grande humanité en dédaignant la petite, qui peuple la patrie, la province et le canton où l'on vit. Folie et chimère! C'est la prétention qui, plus que tout, empêche la poésie d'éclore, quand celle-ci existe en germe; c'est elle encore qui provoque aux essais malheureux les imaginations faites pour la prose et le travail commun. Quand on sentira davantage en toute chose la poésie qui s'en exhale, on aura plus de sévérité pour ceux qui l'exprimeront mal ou faiblement; on aimera davantage ceux qui l'exprimeront avec un accent ému, et ce sera là le remède au débordement de vers médiocres et à l'indifférence en matière de poésie qui nous désolent aujourd'hui.

FÉLIX FRANK.

ESSAIS ET NOTICES.

Histoire de France, par M. Auguste Trognon (1).

L'auteur de ce livre rappelle, au début de sa préface, qu'il a publié, il y a environ quarante ans, des travaux d'histoire. On ne l'a pas tant oublié qu'il le suppose; on se souvient que M. Auguste Trognon faisait partie de cette élite de jeunes gens qui s'élançaient alors avec tant d'ardeur dans toutes les routes ouvertes à l'activité de l'esprit. Jamais génération n'entreprit de plus grandes choses et n'eut tant d'espérance de les voir s'accomplir. Sans parler de la liberté politique, qu'on pensait bien avoir conquise pour toujours, on voulait d'un coup créer une philosophie nouvelle, rajeunir la poésie, renouveler l'histoire. De toutes ces entreprises si hardiment tentées, plusieurs ont, hélas! tout à fait échoué, d'autres n'ont qu'à moitié réussi; mais il en est une au moins dont le succès a été complet. Nous avons changé la façon de comprendre et d'écrire l'histoire. Retrempée à l'étude des sources, l'histoire y a puisé une intelligence plus vraie du passé, elle y est devenue plus originale et plus vivante, et l'on peut affirmer que cette grande réforme sera, aux yeux de la postérité, le plus beau titre de gloire de notre littérature.

M. Trognon, dans ce travail, avait été l'un des ouvriers de la première heure. Détourné par des fonctions délicates, et qui réclamaient tout son temps, il revient, après plus de trente ans, à ces études de sa jeunesse, et donne au public les deux premiers volumes d'une *histoire de France*. Ce n'est point une œuvre d'érudition, elle n'a pas la prétention d'être savante, elle n'affecte pas des airs de nouveauté. M. Trognon avoue franchement qu'il a profité des travaux des autres, quand il les a trouvés bons. Il a lu MM. Guizot, Michelet; il a pris son bien chez eux sans scrupule. Le seul mérite qu'il s'attribue, c'est d'avoir résumé tous leurs travaux, et de les présenter réunis dans un cadre restreint. Ce n'était pas une petite affaire. Depuis que l'histoire est en faveur, l'activité des érudits s'est portée vers elle; chaque époque a été étudiée avec soin, et il n'est pas un fait de quelque importance qui n'ait été l'objet de savantes recherches. Aussi peut-on dire que, pour ceux qu'attire principalement l'histoire générale, la route est encombrée de matériaux de tout genre. L'esprit risque de se perdre au milieu de cette abondance, et réclame quelques travaux d'ensemble qui l'aident à s'y reconnaître. C'est une œuvre de cet ordre que M. Trognon a voulu écrire. Il a borné ses prétentions à être utile, et il n'est pas douteux qu'il n'y ait réussi.

(1) 2 vol. in-8°; Paris, Hachette.

Le sujet d'abord y est bien circonscrit, et l'ouvrage ne remonte pas trop haut. C'est un grand mérite, aujourd'hui surtout, car il y a des écrivains qui ont tellement la manie d'être complets que, lorsqu'ils veulent faire l'histoire d'un pays, ils parlent d'abord de sa formation géologique, et remontent plus haut que la création de l'homme. C'est une grâce qu'ils nous font que de vouloir bien descendre au déluge. Pour M. Trognon, l'histoire de France ne commence qu'avec l'arrivée des Francs. Après quelques pages très fermement écrites sur les transformations du régime municipal en Gaule à cette époque et les conséquences de l'établissement du christianisme, M. Trognon se jette résolûment dans le tumulte des invasions et au milieu de cette mêlée confuse d'événemens sans importance qui composent l'histoire des fils de Clovis. Cette partie est très sagement traitée, et les faits y sont racontés avec toute la netteté que le sujet comporte. Ce n'est pas sa faute, si elle n'est pas plus intéressante, et il faut s'en prendre à l'époque même plus qu'à celui qui la raconte. Si Augustin Thierry est parvenu à faire lire avec tant d'agrément ses récits des temps mérovingiens, c'est que, par la facilité du plan qu'il s'était tracé, il pouvait ne prendre que quelques épisodes de cette histoire, choisir ceux qui lui semblaient pouvoir intéresser le public, et surtout les raconter en détail, car ce sont les détails qui donnent la vie à un récit. Mais quand on n'écrit qu'un résumé et qu'on est forcé de s'en tenir aux choses importantes, quand, par la loi même de son ouvrage, on s'impose le devoir de renoncer à mentionner ces petits faits qui peignent les hommes et les époques, il faut bien s'attendre à une peinture moins vivante, à un ouvrage moins attrayant. Est-il possible d'ailleurs de prendre un intérêt bien vif à des temps si peu semblables aux nôtres, et quelle sympathie peut nous attacher à des personnages qui n'ont rien de nos passions ni de nos mœurs? Ce passé de la France n'appartient pas à la France même; toute cette barbarie nous est étrangère, et il ne nous semble pas qu'aucun des élémens qui constituent notre société soit venu de là.

La France d'aujourd'hui ne commence véritablement qu'avec la langue française, c'est-à-dire vers le XIe siècle, à l'avénement de la troisième race. Dès ce moment, nous nous reconnaissons dans le passé, et nous démêlons dans les personnages qui occupent la scène les traits de notre caractère national. Cependant entre eux et nous il y a encore de grandes différences. Notre société est sortie de celle du moyen âge, mais en la reniant; les croisades et la chevalerie sont assurément de belles choses, mais ce sont des choses bien mortes. M. Trognon n'essaie pas de les ressusciter; il n'a pas pour le moyen âge cette passion aveugle qu'on a quelquefois essayé de nous inspirer, et qui, Dieu merci, passe de mode. Il n'en dissimule pas les côtés faibles en même temps qu'il en dépeint avec plaisir les beaux momens. Un de ses récits les plus agréables à lire est celui du règne de saint Louis. On voit que cette douce et sereine figure lui plaît, et qu'il veut la

faire aimer. Il n'a pas de peine à y réussir, car, en dépit des siècles, saint Louis est encore un des souvenirs les plus populaires de notre histoire, et il n'y a pas de saint que nous tenions pour saint plus volontiers, sans avoir besoin pour cela de recourir à la volumineuse procédure qu'on mit douze ans à instruire avant de le canoniser.

Toutefois l'intérêt véritable de l'histoire de France commence pour nous quand se montrent les élémens dont est formée la France d'aujourd'hui, c'est-à-dire la bourgeoisie, avec les communes, le peuple, pendant la guerre de cent ans. M. Trognon a raconté cette dernière époque avec une émotion bien naturelle, et il fait parfaitement voir d'où vint en ce triste moment le salut de la France. Tandis que beaucoup de grands seigneurs transportaient assez facilement leur hommage du roi de France au roi d'Angleterre, la bourgeoisie et le peuple ne se résignaient pas à la domination des Anglais. C'est en vain que le duc de Bedford voulait distraire Paris de ses regrets par l'éclat de ces fêtes auxquelles prenaient part, sans trop de scrupules, le duc de Bourgogne avec ses barons et toute la fleur de la chevalerie; le peuple se tenait en dehors de ces fêtes de l'étranger, et, comme il ne lui était pas permis de se plaindre ouvertement, il exprimait à sa façon sa tristesse. « Les chroniques contemporaines, dit M. Trognon, nous apprennent ce qui alors même (août 1424) tenait attentif et ému le peuple de la capitale : c'était le spectacle lugubre de la *danse macabre* qui venait d'être importé des bords du Rhin. Pendant plus de six mois, une foule immense ne cessa de se porter sous les charniers du cimetière des Innocens pour voir la Mort, sous la figure hideuse d'un squelette entraînant dans le mouvement d'une ronde infernale les rois, les empereurs et les papes pêle-mêle avec les créatures les plus abjectes et les plus méprisables. Cette représentation horrible, mais saisissante, de l'égalité humaine devant la mort semblait être une consolation offerte aux souffrances inouies de l'époque; il n'y avait qu'un aussi sombre divertissement qui convînt à d'aussi cruelles misères. » Parmi ces misères, il n'y en avait pas qui parût plus lourde à ce peuple et qui lui pesât plus que d'être asservi à l'étranger. M. Michelet a fait remarquer que cette expression « un bon Français » date du XIVe siècle : le mot et la chose sont du même temps. C'est par une explosion de patriotisme populaire que la France alors a été sauvée. Tandis que la bourgeoisie faisait bravement son devoir à la cour du pauvre roi de Bourges à côté des seigneurs restés fidèles, que Jacques Cœur, le premier en date des banquiers patriotes, prodiguait son argent, que Bureau armait sa redoutable artillerie, que la population des villes s'illustrait par sa résistance héroïque à Orléans, le peuple des campagnes envoyait Jeanne d'Arc au secours de la France.

On doit un peu s'étonner qu'après avoir dépeint avec tant de sympathie ce grand mouvement populaire, M. Trognon se soit montré si dur pour Louis XI. « C'était, dit-il, un de ces tyrans qui mettent une très grande

habileté à mal régner. » Je ne sais pas si, après avoir lu son histoire dans le livre même de M. Trognon, on sera disposé à se montrer aussi sévère pour lui. Au moins lui saura-t-on gré d'avoir rompu si franchement avec le passé et d'avoir aidé le moyen âge à mourir dans la personne de Charles le Téméraire, qui en était le dernier représentant. M. Trognon raconte de lui, au début de son règne, une aventure fort plaisante et qui ne serait pas déplacée dans le roman de Cervantes. C'était à l'époque où le duc de Bourgogne, qui était venu conduire Louis XI à Paris, cherchait par son faste à éclipser son suzerain et conviait à des joutes et à des tournois les plus brillans chevaliers du royaume. Louis XI se tenait à l'écart de ces fêtes; il n'y prit part qu'une fois et d'une façon très singulière : il se fit amener un homme d'armes sans nom, mais jouteur d'une force et d'une adresse sans pareilles dans les exercices de chevalerie; après l'avoir à ses frais bizarrement équipé et bien payé, il se donna le plaisir de le voir, d'une fenêtre derrière laquelle il était caché, désarçonner et renverser par terre, les uns après les autres, les plus hauts seigneurs de la cour de Bourgogne, à qui avait appartenu jusque-là l'honneur de la journée. Dans cet étrange divertissement, Louis XI se montrait déjà tout entier. Il détestait la noblesse, qui lui contestait son pouvoir, se moquait de ses habitudes et de ses plaisirs, et il s'amusait à l'humilier en attendant qu'il pût l'abattre. Sans doute Louis XI n'est pas un roi chevalier, mais il ne me semble pas que ce soit à nous de lui en vouloir. Qu'à la cour de Bourgogne on se moquât de lui parce qu'il était vêtu d'un court habit et d'un vieux pourpoint de futaine grise, parce qu'il s'asseyait sans façon à la table de l'élu Denis Hasselin, son compère, et se rendait avec le peuple à la messe ou aux vêpres à Notre-Dame, parce qu'enfin, dégoûté de prendre pour ministres ces grands seigneurs qui avaient tant de fois trahi son père, il admettait à sa confiance des médecins et des barbiers, tous ces reproches ne sont pas de nature à lui faire beaucoup de tort parmi nous. En somme, ce roi des petites gens, ce grand et dur justicier qui laissa la France plus forte et plus unie, ouvre convenablement chez nous l'époque moderne.

C'est avec le règne de Louis XI que s'arrêtent les premiers volumes de cette histoire. Il faut espérer que les suivans ne se feront pas attendre, et que l'auteur conduira bientôt jusqu'au bout une œuvre sérieuse qui, sans afficher de prétentions, pourra rendre beaucoup de services. G. B.

V. DE MARS.

lans
vère
avec
rles
e de
pas
our-
te à
plus
s; il
un
sans
rre-
être
uns
qui
ver-
esse,
plai-
oute
oit à
e lui
aine
, son
otre-
sei-
ance
ure à
gens,
uvre

s de
re, et
sans